This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Dupre
DF

ESQUISSES HISTORIQUES

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

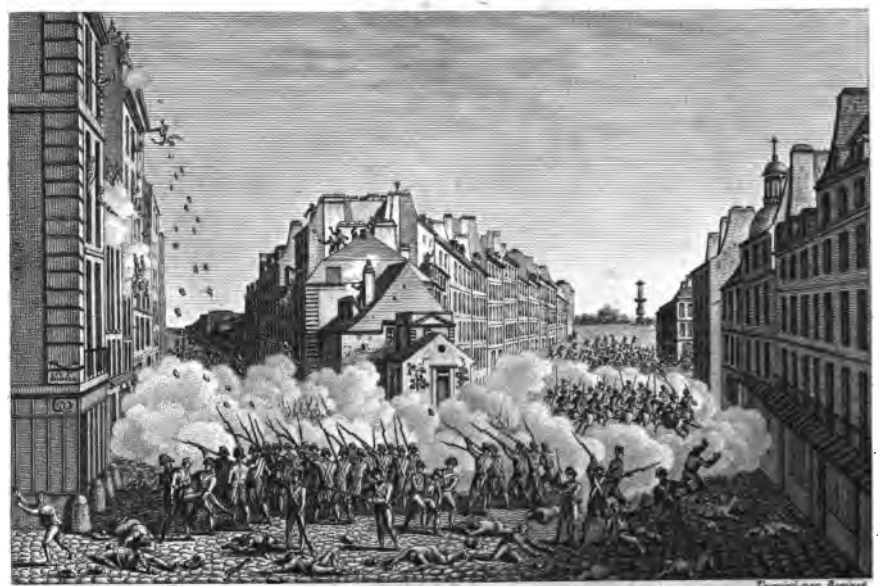

Dessiné et Gravé par Couché fils. Terminé par Bovinet.

Attroupement au Faubourg S.t Antoine; et pillage de la Manufacture de Papiers de M.r Réveillon.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard N.° 30. A PARIS.

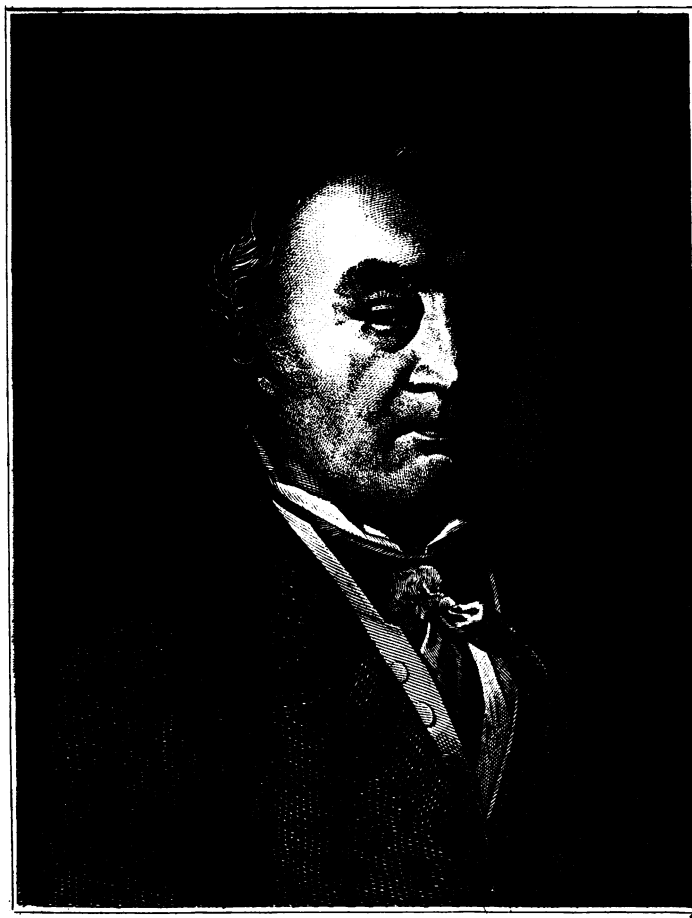

Thorn Del. Couché fils Dir.t Dequevauviller Sc.

J. A. DULAURE.

Auteur de l'Histoire de Paris,
et des Esquisses sur la Révolution Française.

Collection des Mémoires sur la Révolution Publié par BAUDOUIN Frères.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

ESQUISSES HISTORIQUES

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

DEPUIS LA CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX JUSQU'AU RÉTABLISSEMENT DE LA MAISON DE BOURBON.

PAR DULAURE,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE PARIS.

TOME PREMIER.

Deuxième édition.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1823.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

AVANT-PROPOS.

Ce n'est point une Histoire complète de la révolution française que nous offrons au public; une pareille entreprise serait immense, serait peut-être intempestive. Tous les faits, nous le pensons, n'ont pas encore acquis assez de maturité pour être exposés avec la sévérité historique. Ce sont les esquisses des scènes les plus mémorables de cette grande et longue crise politique, que nous nous proposons de décrire avec rapidité et une exactitude scrupuleuse.

Pour atteindre ce but, nous nous sommes environnés de toutes les lumières propres à éclairer la matière; nous y joignons nos souvenirs personnels. Nous admettons tous les faits incontestables, nous rejetons tous les détails qui ne tendent pas au but historique, qui n'amènent point de résultats : rien d'essentiel ne sera omis. Ces esquisses, en apparence isolées, sont liées entre elles par l'ordre chronologique et par un exposé sommaire des faits qui les ont précédés. Amis sincères de la vérité, nous espérons la découvrir, guidés par notre invariable

impartialité. La plupart de ceux qui ont écrit sur la révolution française, entraînés par leurs passions, ont, avec plus ou moins d'exagération, raconté les événemens sans en rechercher les moteurs, sans remonter à leurs causes secrètes. Ils ont laissé une lacune que nous chercherons à remplir; la matière est délicate; et si nos investigations nous ont procuré des aperçus nouveaux, nous les indiquerons, mais avec l'expression du doute, et une circonspection nécessaire. Il est de terribles vérités qui, facilement senties par un écrivain, ne peuvent pas, avec le même succès, être transmises dans l'ame de ses lecteurs.

D'ailleurs, est-il donc besoin de déclarer ces causes secrètes que les intéressés mettent tant de soin à cacher au vulgaire? Ne sont-elles pas suffisamment indiquées par les résultats? Le lecteur, exercé dans la connaissance des passions humaines, qui calcule tout ce que l'amour du pouvoir peut faire entreprendre, n'aperçoit-il pas facilement ce qu'on veut soustraire à ses yeux? Ne juge-t-il pas des causes par les effets, du caractère des projets de certains hommes par leur conduite, par leurs intérêts? Est-il aujourd'hui un voile politique qui ne soit transparent?

Il faut laisser au lecteur la faculté d'exercer son jugement, et le plaisir de faire des découvertes. Il suffit de le mettre sur la voie.

Ainsi, plus occupés des choses que des hommes, des événemens que de ceux qui les ont secrètement amenés, nous exposons aux yeux des lecteurs, dans un petit nombre de volumes, les scènes principales de vingt années fécondes en faits extraordinaires. Que de sacrifices, que d'actes de dévouement, que de vertus et d'héroïsme, que d'égaremens, de perfidies et de fureurs, fruits de l'exaltation des passions les plus nobles comme les plus abjectes, n'aurons-nous pas à raconter !

Les lecteurs s'apercevront que l'art de tromper, de corrompre, d'ourdir des trames secrètes, de tendre des piéges, ainsi que l'art de découvrir ces moyens de la faiblesse, furent, pendant la période révolutionnaire, portés au plus haut degré de perfectionnement. Ils verront la dissimulation, la ruse aux prises avec la force, les ambitieux, turbulens et troublés, conseillés par la peur ou par la soif du pouvoir, commettre, sans hésiter, tous les crimes, pour s'élever à ce pouvoir si dangereux, si désiré, et pour s'y maintenir; ils verront la liberté et la tyrannie se combattre et s'exclure réciproque-

ment; enfin ils auront le spectacle de divers systèmes de gouvernement se succédant avec rapidité; celui du renversement et de la restauration de plusieurs trônes, etc.; enfin celui de conquêtes vastes et glorieuses qui effraient et humilient toutes les puissances de l'Europe, suivies de revers où le conquérant perd beaucoup plus que ses triomphes ne lui avaient acquis. L'histoire des siècles passés n'offre point, dans un si court espace de temps, des événemens plus étonnans, des vicissitudes plus rapides, des actions plus mémorables, ni des leçons plus utiles.

ESQUISSES HISTORIQUES

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

INTRODUCTION.

DES CAUSES ET DES ÉVÉNEMENS PRÉCURSEURS DE LA RÉVOLUTION.

Chacun, suivant la mesure de son intelligence, suivant sa position politique ou ses intérêts, a voulu assigner à la révolution une ou plusieurs causes. Ces causes sont de deux espèces, les unes patentes, les autres occultes; quant à présent je ne citerai que les premières que voici :

Les nombreux abus qui déshonoraient les diverses administrations, le pouvoir absolu et les actes tyranniques de certains ministres, leur lutte interminable contre les parlemens, la vigoureuse résistance de ceux-ci, l'exemple de l'émancipation des colonies anglaises dans le nord de l'Amérique, les principes de liberté que rapportèrent dans leur patrie les Français envoyés pour favoriser cette émancipation, le scandale de l'affaire du collier, l'influence de quelques sociétés maçonniques et politiques établies à Paris, les progrès ra-

pides des lumières et de l'esprit philosophique, le ministère déprédateur du contrôleur-général de Calonne; enfin l'état déplorable des finances [1], dont le déficit allait toujours croissant, et le besoin pressant de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et d'alimenter le Trésor royal épuisé.

Toutes ces causes concoururent plus ou moins à faire éclater la révolution : l'une d'elles, le désordre des finances, devint immédiate et occasionelle de l'événement; mais ces causes ne furent que secondaires : la principale consistait dans l'absence de lois justes et fondamentales.

Avant la révolution, le gouvernement était-il solidement constitué? Existait-il des garanties certaines pour les personnes et les propriétés? Tous les individus de la nation avaient-ils les mêmes droits à la justice et à la protection du gouvernement? Les priviléges n'étaient-ils pas consacrés, et

[1] Quand on lit attentivement l'Histoire de France, on est frappé de cette vérité. C'est toujours par le manque de finances du gouvernement que le sort des Français s'est amélioré. C'est lui qui a obligé les rois et les seigneurs à vendre, aux habitans des villes et des bourgs, des chartes des communes; à leur vendre une portion de liberté dont ils leur devaient l'entière restitution. C'est par le manque de finances, par le besoin d'argent où se trouvaient les seigneurs, que le peuple s'est affranchi d'une infinité de droits oppressifs, de servitudes odieuses; c'est lui qui toujours a nécessité les convocations des états-généraux, des assemblées des notables. Ainsi les gouvernemens qui veulent conserver leur pouvoir absolu doivent soigneusement ménager leurs finances.

ne consacraient-ils pas l'injustice? Dans quelles chartes, dans quels contrats solennels se lisaient ces garanties, ces droits et la prohibition de ces priviléges? On trouvait, à la vérité, quelques lois promulguées à diverses époques, suggérées par divers événemens, éparses dans un code barbare, dans des capitulaires, dans des coutumes, des arrêts, des édits, des ordonnances qui portaient quelques caractères de lois fondamentales; mais nulle part il n'existait un corps de lois, coordonnées entre elles, méditées, discutées et consenties.

Ces lois, ces coutumes, etc., souvent contradictoires, variaient selon les circonstances, les lieux, les classes et les personnes. Les principes du gouvernement variaient aussi à chaque changement de roi, à chaque changement de ministre; les droits, les pouvoirs, les priviléges étaient en opposition entre eux; *la France présentait une grande anarchie sous une fausse apparence d'ordre.*

Dans les premiers siècles de la barbarie, la nation parut divisée en deux classes, celle des vainqueurs et celle des vaincus, des oppresseurs et des opprimés : là une minorité orgueilleuse, féroce, despotique, destructive, s'honorant de braver les règles sociales et d'être supérieure aux lois; ici une grande majorité laborieuse, productrice, asservie et méprisée. Cet ordre de choses, qui entraîna de si longues et de si horribles calamités, ne pouvait être durable; l'excès du mal lui procura des améliorations successives et lentes; il aurait dû être

entièrement réformé. Le despotisme absolu, ce gouvernement le plus facile et le plus dangereux à exercer, qui serait le meilleur des gouvernemens si ses chefs étaient constamment les meilleurs des hommes, né au sein de l'ignorance et des ténèbres de la barbarie, quoique contrarié par le despotisme des hauts barons, parvint à se soutenir.

Au commencement du quatorzième siècle, l'accroissement des domaines royaux et du nombre des propriétaires fit sentir le besoin de donner une meilleure organisation au parlement et de le rendre sédentaire. Dans le siècle suivant, ce parlement, chargé de vérifier, enregistrer et publier les édits et ordonnances, s'arrogea, comme une conséquence de cette charge, le droit de faire des remontrances sur ces actes de la puissance royale, et même d'en refuser l'enregistrement. Ce droit, consacré par l'usage, tempéra quelquefois le despotisme des rois, ou plutôt celui des ministres; mais, par ce droit, le parlement n'exerçait qu'une force morale, et ne pouvait lutter efficacement contre des Richelieu, des Louis XIV, contre des lettres de jussion, des lits de justice et des exils. Ainsi les parlemens n'offraient qu'une faible résistance à l'action du despotisme absolu.

Telle était la prétendue constitution du royaume, qui laissait aux rois ou à leurs ministres un pouvoir illimité, et livrait l'État à toutes les variations résultant du naturel et du degré d'équité et d'instruction dont étaient doués les différens maîtres; sous

chaque règne, sous chaque ministre, les principes de l'administration publique, et l'état des habitans de la France, pouvaient changer.

De plus, cet ordre de choses, quoique fort amélioré par l'influence des lumières progressives, se ressentait encore de son origine, et les traces de sa barbarie n'étaient pas entièrement effacées. Il existait beaucoup de vices dans l'administration du royaume : je ne dois pas les retracer ici. Le malaise était général, on le supportait, parce qu'on l'avait supporté, par l'empire de l'habitude; il ne pouvait être durable. D'ailleurs, ce gouvernement était arrivé à un point de caducité qui le mettait en contraste continuel avec la vigueur de l'opinion publique. Tout allait au mieux pour une classe d'hommes, pour une poignée de courtisans qui vivaient splendidement des nombreux abus; tout allait au plus mal pour la grande majorité de la nation qui en souffrait.

Quand la grande majorité d'une nation est mécontente, quand elle est parvenue à connaître les causes de son mécontentement, il ne faut, pour anéantir son gouvernement, qu'une occasion favorable ou un ambitieux.

Une constitution dictée par la raison et la justice, et fortement exécutée, aurait prévenu la révolution et ses malheurs.

Si des lois sages eussent réglé l'emploi des finances, le gouvernement n'aurait pas été réduit à la disette, n'aurait pas été contraint de convoquer

les représentans de la nation pour en solliciter des conseils et des secours; et la révolution n'aurait pas été indispensable.

Après avoir indiqué les causes patentes de cette catastrophe politique, il convient d'exposer sommairement les faits qui en furent les précurseurs.

Il régnait dans les esprits une inquiétude, une fermentation peu ordinaires; la guerre des insurgens contre l'Angleterre inspirait un vif intérêt; les ouvrages des économistes avaient appris aux Français à discuter sur des matières administratives, autrefois dédaignées; les écrits des philosophes répandaient de vraies ou de fausses lumières, mais exerçaient le jugement de la jeunesse. Sous le règne de Louis XVI, on tournait encore en plaisanterie les abus du gouvernement, mais beaucoup moins que sous celui de son prédécesseur; on composait moins de chansons et d'épigrammes sur les fautes des chefs, mais on raisonnait davantage.

Telle était la disposition des esprits lorsque, en 1783, M. de Calonne fut appelé au contrôle-général des finances. Adroit courtisan, mais mauvais économe, ses complaisantes profusions pour les usufruitiers du pouvoir lui acquirent la réputation de ministre très-habile; il la soutint par le moyen d'emprunts successifs et ruineux. Bientôt le Trésor royal fut vide, et il fallut recourir aux expédiens et donner le signal de détresse.

Le ministre de Calonne proposa, comme unique remède à l'épuisement des finances, une *assemblée*

de notables. Depuis l'an 1626, la France n'avait point vu de pareille assemblée. Celle-ci fut convoquée, le 13 janvier 1787, pour le 29 de ce mois, et ne s'ouvrit que le 22 février suivant. Son ouverture magnifique, imposante, n'aveugla personne. *Il s'agit*, dit le roi à l'assemblée, *de soulager le peuple, d'augmenter le produit des finances et de diminuer les entraves du commerce.*

L'assemblée, composée de princes, de nobles, d'évêques, de magistrats, découvrit bientôt le seul et véritable motif de sa convocation. Elle s'assura de l'état des finances, et fut frappée de la profondeur du mal. Depuis 1776, les emprunts publics, selon les membres de cette assemblée, s'étaient élevés à *un milliard six cent quarante-six millions*, et il existait dans les revenus de l'État un déficit annuel de *cent quarante millions*.

Calonne, accusé de dilapidations énormes et près de sa chute, eut néanmoins le crédit de faire ôter les sceaux à Miroménil et de les faire donner à Lamoignon. Dans le moment qu'il s'applaudissait de ce double succès, le roi, le 10 avril, lui fit demander sa démission; il prit la fuite, fut exilé en Lorraine, rompit son ban et se réfugia en Angleterre.

A sa place fut élevé M. Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, puis archevêque de Sens, puis cardinal. Il reçut d'abord le titre de chef du conseil des finances. Tous les principes alors changèrent dans le gouvernement. Le 25 mai, l'assemblée des notables, après avoir arrêté six articles

que le roi adopta, termina sa session. Ces articles concernaient l'établissement des assemblées provinciales, l'abolition des corvées, le transport des barrières fiscales aux frontières, la répartition égale des impôts, l'établissement de règles invariables dans l'administration des finances, etc.

Dans le discours de clôture, le ministre de Brienne déclara que le désir du roi était que, dans les assemblées provinciales, le tiers-état eût autant de voix que les deux premiers ordres, et que les suffrages fussent recueillis par tête et non par ordre.

Voyons quel remède vont apporter aux désastres des finances les deux nouveaux ministres de Brienne et Lamoignon, et quel soulagement vont en recevoir les contribuables.

Dans les premiers jours de juillet, fut présenté l'*édit du timbre* qui devait se percevoir sur plusieurs actes désignés. Le parlement, pour vérifier et enregistrer cet édit, demande les pièces nécessaires à la connaissance du déficit et un état des recettes et des dépenses. Les ministres refusent, et enjoignent au parlement de vérifier et d'enregistrer; le parlement persiste dans sa demande; les ministres répliquent que cette cour de justice n'a pas le pouvoir de prononcer sur ces matières. « La nation seule réunie en états-généraux, disent-» ils, peut donner à un impôt perpétuel un con-» sentement nécessaire. »

Bientôt après, les ministres produisirent un nou-

vel impôt, nommé *impôt territorial*, qui causa de violentes agitations dans le parlement. Cette Cour, au lieu d'enregistrer, porta plainte contre les dilapidations de Calonne, et demanda la convocation des *états-généraux*. C'était alors la première fois que, dans un acte d'autorité constituée, on trouvait cette demande.

Les ministres irrités eurent recours aux moyens violens; ils décidèrent le roi à tenir, le 6 août 1787, un lit de justice à Versailles où le parlement fut mandé; les deux édits bursaux y furent enregistrés, et on les publia le 11 de ce mois.

Le 13, les chambres du parlement assemblées, les pairs convoqués, il fut pris un arrêté dont voici les phrases les plus remarquables : « C'était par » une déférence volontaire pour les désirs du roi » que, de tout temps, il (le parlement) s'était porté » à enregistrer les impôts; qu'il n'avait aucun pou- » voir à cet égard, et qu'il n'en pouvait pas recevoir » du roi; que cette erreur avait duré assez long- » temps; et que la Cour déclarait qu'à l'avenir le » roi ne pourrait obtenir aucun impôt, sans, au » préalable, avoir convoqué et entendu les *états-* » *généraux*. »

Cet arrêté, lu au public, excita le plus vif enthousiasme. Le sieur d'Éprémesnil, conseiller au parlement, et qui figurait alors parmi les plus signalés ennemis du despotisme, élevé au-dessus des têtes, fut porté jusqu'à sa voiture. Les ministres ne partagèrent pas l'enthousiasme public : dans la nuit du

14 au 15 août, des lettres-de-cachet, adressées à domicile, réveillèrent les membres du parlement, et leur apprirent qu'ils étaient exilés à Troyes; ils obéirent à cet ordre.

Le 17 du même mois, les princes frères du roi se rendirent à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides, pour ordonner l'enregistrement des édits. Cet enregistrement fut fait; mais ces deux Cours, aussi indociles que le parlement, manifestèrent les mêmes principes. Les princes en se retirant, furent accueillis dans les rues de Paris, l'un par des applaudissemens, l'autre par des insultes.

Les parlemens de Bordeaux, de Toulouse, de Besançon, de Grenoble, égalèrent, surpassèrent même la ténacité de celui de Paris, et prirent des arrêtés également séditieux. Tous ces arrêtés parlementaires furent cassés par un arrêt du conseil, comme attentatoires à l'autorité royale.

Le ministre de Brienne, nouvellement nommé *premier ministre*, se trouvant en opposition avec toute la magistrature, sentit la nécessité de se rapprocher du parlement; il négocia avec les exilés. En conséquence, les deux édits bursaux, cause de tout ce tapage, furent retirés provisoirement; provisoirement aussi le parlement enregistra la prorogation de l'impôt nommé *les deux vingtièmes;* et le 10 septembre, les parlementaires exilés furent rappelés. Les deux partis, qui se redoutaient réciproquement, parurent réconciliés; chacun félicita l'autre, et le calme se rétablit, mais ne fut pas durable.

Le 19 novembre suivant, le roi, accompagné des princes ses frères, vint à Paris, tint au parlement un autre lit de justice, et y porta deux édits : la Cour se persuada que l'injustice de l'un serait facilement effacée par la justice de l'autre. Le premier avait pour objet un emprunt successif pendant cinq années, qui devait monter à quatre cent vingt millions; par le second, on restituait aux non-catholiques leurs droits civils dont la révocation de l'édit de Nantes les avait dépouillés. Le roi voulut que ces deux édits fussent délibérés en sa présence: la discussion s'engagea; mais le garde-des-sceaux s'opposa à ce qu'on comptât les suffrages, disant que partout où se trouvait le roi on ne pouvait avoir que voix consultative, et demanda que l'édit de l'emprunt fût enregistré. Cet incident causa beaucoup de rumeur; on protesta contre la séance; on la qualifia d'*illégale;* le roi se retira : le parlement resta en séance, et, par un arrêté, déclara ne prendre aucune part à la transcription de l'édit d'emprunt ordonnée et faite sur ses registres.

Le ministre, piqué de cette opposition, eut recours à la ressource ordinaire des lettres-de-cachet: il ordonna l'enlèvement des conseillers Sabatier et Fréteau; les envoya prisonniers, le premier au Mont-Saint-Michel, le second au château de Dourlens, et fit de plus exiler le duc d'Orléans à Villers-Coterets.

Le parlement demanda la liberté de ses deux membres, et réclama contre l'exil illégal du prince.

Le roi refusa, et la guerre entre les ministres et les parlemens fut de nouveau allumée.

On se combattit à coups d'arrêt, à coups d'arrêtés; le parlement contesta au roi le droit d'user de lettres-de-cachet : ces querelles, que le public partageait avec chaleur, durèrent jusqu'à la fin de l'année et se continuèrent pendant la suivante.

Le 4 janvier 1788, le parlement rendit contre l'émission des lettres-de-cachet un arrêt que le roi cassa treize jours après.

La lutte dont Paris était le théâtre se reproduisait dans les provinces. Les parlemens de Toulouse, de Rennes, de Metz, de Bordeaux, de Grenoble, entravaient, par leurs arrêtés, la marche administrative. A Paris, on demandait la démolition de la Bastille et la liberté des deux conseillers.

A cette guerre sourde succédèrent quelques mois de calme; les ministres semblèrent se relâcher de leur rigueur; on avait rappelé le duc d'Orléans de son exil, et les deux conseillers Sabatier et Fréteau, mis en liberté, eurent la permission de se rendre dans leurs terres. Le gouvernement publia son compte des finances; le garde-des-sceaux Lamoignon demanda qu'il fût formé dans le parlement un comité qui pût concourir avec lui à la discussion des nouvelles lois; et le parlement, après bien des lenteurs, enregistra l'édit sur l'état des protestans. Tout présageait un concert de volontés dans les différens pouvoirs et l'oubli des troubles passés.

Cependant les ministres, n'oubliant pas la résistance qu'ils avaient éprouvée dans leurs entreprises, préparaient dans le plus profond mystère les moyens de se débarrasser des parlemens. Sans égard à l'extrême fermentation des esprits, sans connaître leur propre faiblesse, sans calculer les résistances ni prévoir les résultats, enfin sans s'apercevoir qu'en faisant la guerre aux parlemens, ils faisaient la guerre à l'opinion publique, guerre toujours funeste à ceux qui l'entreprennent : ils jetèrent étourdiment le feu sur des matières très-inflammables, allumèrent un incendie qu'ils ne purent éteindre, et qui les dévora.

Des mesures préliminaires et indispensables à l'exécution du mystérieux projet des ministres venaient d'être prises. Tous les commandans, tous les intendans de provinces avaient reçu l'ordre de se rendre à leurs postes, d'y attendre les instructions qui leur seraient adressées, et de les exécuter à la rigueur. Les lettres et les édits s'imprimaient secrètement à l'imprimerie royale de Versailles. On avait remarqué que les portes et les fenêtres en étaient gardées par des sentinelles; que les ouvriers mangeaient, couchaient dans cette imprimerie, et ne pouvaient en sortir; de plus le bruit de la tenue prochaine d'un lit de justice circulait dans les salons. Ces indices suffisaient pour inspirer des soupçons et des craintes aux membres du parlement. Un de ces membres, d'Éprémesnil, parvint à corrompre la femme d'un des ouvriers de cette impri-

merie; et son mari, corrompu par elle, prit et ploya les feuilles des lettres et édits imprimés, les enveloppa dans une poignée de terre glaise, et en forma une boule qu'il lança par la fenêtre dans la rue où elle fut recueillie par les affidés de ce conseiller. Ainsi furent dévoilés les secrets du ministère.

Possesseur de ces feuilles, d'Éprémesnil va aussitôt demander l'assemblée des Chambres, et y dénonce les projets ministériels. Les parlementaires et les pairs indignés prêtent le serment de n'autoriser aucune innovation, et de n'occuper aucune place dans une compagnie qui ne serait pas le parlement; prennent un arrêté dans lequel ils déclarent que la nation seule a le droit d'accorder les impôts par l'organe des états-généraux; déclarent en outre que les magistrats sont inamovibles, et qu'aucun citoyen ne doit être privé de sa liberté que pour être traduit devant ses juges compétens. Cet arrêté est daté du 3 mai 1788.

Les ministres, furieux d'apprendre que le parlement s'était prémuni contre leurs coups, et que leurs trames secrètes étaient divulguées, cassèrent, par un arrêt du conseil, celui du parlement, et donnèrent l'ordre d'arrêter le sieur d'Éprémesnil, ainsi que le sieur Goislard, autre conseiller qui l'avait secondé dans sa manœuvre. Les deux magistrats, sans doute avertis, échappent déguisés aux agens du gouvernement, se retirent au Palais, y font assembler les Chambres et inviter les pairs.

Le parlement arrête qu'il prend sous sa sauvegarde les deux proscrits, qu'il sera sur-le-champ envoyé une députation au roi, et qu'il restera en séance jusqu'au retour de ses députés.

Le roi refusa de les entendre, dit qu'il voulait être obéi, et prescrivit aux deux magistrats de se rendre en prison. Nouvelle députation qui n'eut pas plus de succès; le parlement restait en séance au Palais qui se remplissait de curieux.

A minuit, trois détachemens de gardes-françaises, de gardes-suisses et de cavalerie, avec leurs sapeurs, marchèrent vers le Palais, l'investirent et en occupèrent les avenues, les corridors et les salles. Le marquis d'Agoult, chef de cette expédition nocturne, pénétra dans la grand'-Chambre. Il ne put se défendre d'un sentiment de respect à la vue de cent cinquante magistrats et de dix-sept pairs de France, tous revêtus des insignes de leurs dignités. Il lut d'une voix altérée l'ordre du roi; en voici la teneur : « J'ordonne à » M. le marquis d'Agoult de se rendre, sans délai, » au Palais, à la tête de six compagnies de mes » gardes, de s'emparer de toutes les issues, et d'ar- » rêter dans la grand'Chambre ou partout ailleurs, » MM. Duval d'Éprémesnil et Goislard de Mont- » sabert, pour les remettre entre les mains des » officiers de la prévôté de l'hôtel, chargés de mes » ordres. *Signé* Louis. » D'Agoult témoigna ses regrets d'avoir à exécuter une mission aussi rigoureuse, et ajouta qu'il fallait obéir aux ordres du roi.

Ensuite, plus rassuré, il répondit d'un ton de rudesse au président qui demandait du temps pour délibérer : *Vos formes sont de délibérer ; mais je ne connais pas ces formes-là. Je suis chargé des ordres du roi ; ils ne souffrent pas de délais ; il faut que je les exécute.* Puis il somma le président de lui livrer les deux magistrats nommés dans l'ordre du roi, ou de signer son refus. Le président lui dit que, l'ordre n'étant point adressé au parlement, c'était à celui qui en était porteur à l'exécuter. *Désignez-moi ces messieurs*, reprit d'Agoult, *je ne les connais pas.* Alors d'un des coins de la salle, partit une voix qui fut répétée par tous : *Nous sommes tous d'Éprémesnil et Goislard ; puisque vous ne les connaissez pas, emmenez-nous tous, ou choisissez.*

Le parlement attendait la réponse du roi à sa seconde députation, mais les ministres avaient refusé de la recevoir. Il voulut en envoyer une troisième ; mais d'Agoult s'opposa à ce qu'elle sortît du Palais.

Ce marquis d'Agoult, ayant reçu de nouveaux ordres, rentra dans la Chambre et somma le sieur d'Éprémesnil de le suivre ; à la suite de plusieurs incidens et difficultés, il fallut céder à la force. D'Éprémesnil se nomma, se livra lui-même, et Goislard l'imita. Après avoir protesté contre la violation du sanctuaire des lois, et s'être arrachés des bras de leurs collègues éplorés, ils furent, comme prisonniers, transférés, l'un aux îles Sainte-Marguerite, et l'autre à Pierre-Encise.

Le lendemain, 8 mai, le roi manda le parlement à Versailles, y tint un lit de justice, et adressa à ses membres une vive réprimande sur leur indocilité. Ensuite le garde-des-sceaux lut trois édits : l'un sur l'administration de la justice et la création des *grands bailliages*, l'autre sur la réduction considérable du parlement et la création d'une *Cour plénière* chargée de juger en dernier ressort, et composée de princes, de pairs, de grands-officiers, de prélats, de maréchaux de France, etc. Le capitaine des gardes du roi devait y avoir voix délibérative.

Ce plan de bouleversement total de la magistrature française, ces changemens hors de saison, excitèrent de toutes parts les plus vives clameurs. Le parlement, en sortant du château, tint une séance dans une auberge de Versailles, ville où il avait reçu ordre de séjourner, et y arrêta une déclaration portant « que le silence des magistrats, » en présence de Sa Majesté, ne devait pas être re- » gardé comme un acquiescement aux édits; qu'ils » se regardaient comme parfaitement étrangers à » ce qui venait de se passer, et qu'ils n'accepte- » raient aucune place dans la nouvelle Cour dé- » nommée *plénière*. »

Ces dispositions, ces résistances courageuses aux actes du ministère se reproduisaient dans les parlemens de provinces, où les édits trouvèrent la même opposition. A Rennes, le commandant pour le roi et l'intendant furent hués, baffoués, insultés, as-

saillis à coups de pierre. Après avoir défendu aux membres l'entrée du Palais, ils voulurent les empêcher de se réunir dans une maison particulière ; la noblesse prit parti pour cette Cour, et envoya une députation auprès du roi. Des émeutes violentes, et plusieurs combats singuliers entre les gentilshommes bretons et les officiers des troupes du roi, signalèrent et neutralisèrent la tentative des ministres.

A Aix en Provence, le parlement protesta contre les nouveaux édits, et refusa d'entrer en négociation avec le commandant de la province.

A Grenoble, scènes plus violentes encore. La noblesse s'unit au parlement qui fait des protestations menaçantes contre les ministres. Le commandant lance des lettres-de-cachet contre chacun des membres de cette Cour, pour les envoyer en exil dans leurs terres. Aussitôt le tocsin se fait entendre ; ses sons alarment les habitans de la ville, et, en peu de temps, ceux des campagnes. Tous, armés à la hâte, assiégent, escaladent, dévastent l'hôtel du commandant de la province, et le forcent à signer une capitulation qu'on lui dicte. Le parlement, dans un procès-verbal, constate que la force l'avait empêché d'obéir aux lettres-de-cachet.

De pareilles résistances se manifestèrent à Pau, à Dijon, à Besançon. Le Châtelet de Paris voulut aussi signaler son opposition ; et, le 16 mai, il prit un arrêté contre les édits.

Les ministres éprouvèrent d'autres disgrâces.

Le besoin d'argent les avait portés à convoquer extraordinairement une assemblée du clergé, et à lui demander un secours d'un million huit cent mille livres. Le clergé refusa, demanda la prompte convocation des états-généraux, et fit, sur la situation des affaires publiques et sur la Cour plénière, des représentations qui offraient une censure amère des actes du gouvernement. On lui demandait de l'argent, il ne fournit que des reproches.

Les ministres frappèrent un nouveau coup en faveur de leur Cour plénière : il fut le dernier. Le 20 juin, ils décidèrent le roi à casser les arrêtés pris contre les nouveaux édits, et à exiler huit parlemens. Nouvel aliment de révolte. La noblesse de Bretagne avait envoyé ses députés à Versailles ; on les reçut avec dédain; elle envoya une seconde députation dont les douze membres furent enlevés pendant la nuit et renfermés à la Bastille. A cette nouvelle, la noblesse bretonne s'attroupe à Rennes, met en fuite l'intendant de la province, et envoie une troisième députation auprès du roi. Les ministres prévinrent son arrivée, et l'obligèrent à rester à Saint-Denis. On allait en envoyer une quatrième beaucoup plus nombreuse; mais le roi la prévint en recevant celle qui séjournait à Saint-Denis, et en lui faisant des promesses.

Les nobles du Dauphiné convoquèrent, pour le 21 juillet suivant, au château de Vizille, une assemblée des états de la province. Cette convocation fut votée par les deux premiers ordres, contre l'avis

du tiers-état; et ses séances furent tenues malgré les ordres du roi.

Le ministre de Brienne, qui répétait souvent ces mots: *Il n'existe point d'opinion publique en France*, sentit que cette opinion prenait une force qu'il n'avait pas su prévoir. Lamoignon n'osa plus insister sur ses *grands bailliages* et sa *Cour plénière*. L'un et l'autre, depuis quelque temps déconcertés par une opposition si imposante, n'étaient plus que sur la défensive; ils se trouvèrent bientôt dans la pénible situation de ceux qui, après avoir pris une attitude impérieuse et menaçante, sont forcés de reconnaître leurs fautes et leur faiblesse.

La noblesse, le clergé, les parlemens avaient, à plusieurs reprises, demandé les états-généraux. Les ministres qui les avaient promis crurent, en les convoquant, diminuer le blâme de leur conduite, et se tirer de l'embarras où leur imprudence les avait plongés. Le 8 août 1788 parut un arrêt du Conseil qui convoque les états-généraux, en fixe l'ouverture au 1er mai 1789, et suspend, jusqu'à cette époque, l'établissement de la *Cour plénière*.

Cependant l'emprunt demandé à l'assemblée du clergé ayant été refusé, le Trésor royal se trouvait dans un tel état d'épuisement, que le service ne pouvant se continuer, le ministre eut recours à un moyen extrême, celui de payer, pendant le reste de l'année, avec des billets portant intérêt. Cet expédient, employé par un ministre discrédité, fit craindre l'établissement d'un papier-monnaie et

une banqueroute. L'alarme se répandit dans Paris. De Brienne, désespéré et craignant une insurrection, vint pleurer auprès de la reine, et demanda que M. Necker lui fût adjoint : celui-ci refusa. De Brienne voulait être secouru dans les travaux de sa place, mais ne voulait pas y renoncer entièrement; il fallut pourtant s'y résoudre.

Le 24 août, il consentit à donner ou plutôt à vendre sa démission qu'on lui paya fort cher. « Il » obtint pour lui-même le chapeau de cardinal; » pour son neveu, à peine d'âge, la coadjutorerie de » son archevêché de Sens, jointe à une des plus » riches abbayes de France, et pour sa nièce, une » place de dame du palais. Il s'était composé, pen- » dant son court ministère, une fortune de cinq à » six cent mille livres de rentes sur les biens de » l'Église. Il laissait un frère ministre de la guerre, » après l'avoir fait nommer chevalier des ordres du » roi et gouverneur de province. Les plus éclatans, » les plus heureux services n'auraient pas pu être » mieux récompensés [1]. »

Ainsi, au lieu d'être puni de ses fautes inexcusables, de ses actes de tyrannie sans succès, actes qui remplirent la France de troubles, et compromirent éminemment l'autorité royale, ce ministre fut comblé des bienfaits de la cour.

Le jour même de la démission de l'archevêque, Necker fut placé à la tête des finances. Son nom

[1] Mémoires de Weber, tome I, p. 251. (Collect. de Baudouin frères.)

rétablit le crédit; ses soins éloignèrent la famine dont la France était menacée, et dont Paris sentait les atteintes. En faisant rappeler les parlemens de leur exil, mettre en liberté les députés bretons, et révoquer l'édit sur les paiemens en billets à intérêt, en défaisant tout ce que les ministres ses prédécesseurs avaient fait, il ramena le calme et l'espérance dans le royaume et le numéraire dans le Trésor royal épuisé.

Ainsi le gouvernement changea encore de plan et de principes. Il avait, avec trop d'assurance, marché vers le despotisme absolu; il fut contraint à des pas rétrogrades : c'était avouer ses fautes et déceler le secret de sa faiblesse. Par cette conduite incertaine et variable s'évanouissait le prestige de la puissance.

Cette disposition des esprits, les exemples d'insubordination et même d'insurrection qu'avaient donnés quelques villes de province, et sans doute l'impulsion de quelques moteurs secrets, firent pour la première fois, depuis ces dissensions civiles, éclater des troubles dans Paris.

Le 27 août, quelques jeunes gens du barreau, suivis de beaucoup d'autres, instruisirent une sorte de procédure contre l'ex-ministre de Brienne, prononcèrent sa sentence de condamnation, et brûlèrent son effigie auprès de la statue de Henri IV.

Le lendemain, la cérémonie fut continuée. Sur la place voisine, appelée place Dauphine, il se forma un attroupement qui n'avait rien de menaçant. Le

commandant du guet, à la tête de vingt cavaliers et de cinquante fantassins, fit sans précaution charger cet attroupement. Plusieurs personnes furent blessées, même tuées; l'indignation s'empare des esprits; des hommes sans armes se précipitent sur la troupe armée, la mettent en fuite, puis, encouragés par ce succès, ils attaquent le corps-de-garde placé près de la statue de Henri IV, s'emparent des armes qui s'y trouvent, brûlent quelques vêtemens militaires, et puis vont faire de pareilles expéditions dans quelques autres corps-de-garde isolés. Le soir, un attroupement se porte sur la place de Grève; des troupes que l'obscurité dérobait aux yeux font sur ces hommes réunis une décharge redoublée. Plusieurs tombent blessés à mort, et leurs corps pendant la nuit sont jetés dans la Seine. La sévérité du châtiment fit oublier la gravité du délit, et cet exemple fut peu profitable.

La chute du ministre de Brienne, bientôt suivie de celle du garde-des-sceaux Lamoignon, fut adoucie, comme l'avait été celle du premier, par les gratifications de la cour qui, pour le récompenser de ses fautes et payer ses dettes, lui donna quatre cent mille livres. Quelque temps après sa démission, retiré à la campagne, il fut trouvé mort dans son parc, un fusil de chasse auprès de lui.

Ce fut après la démission et avant la mort de Lamoignon, que des jeunes gens se réunirent et brûlèrent l'effigie de cet ex-ministre. Des hommes

soudoyés, dit-on, se mêlèrent dans la foule, et l'excitèrent à se porter aux hôtels de Brienne, de Lamoignon et du commandant du guet, et à les incendier.

On prit, pour prévenir ces projets désastreux, les moyens les plus courts et les plus cruels. « Deux » corps de troupes entrent par les deux extrémités » de la rue Saint-Dominique, chargent à coups de » baïonnettes tout ce qui se trouve entre eux, sans » aucune distinction; font une horrible boucherie » de ces malheureux qui, bien loin d'attaquer et » de chercher à se défendre, levaient les mains au » ciel et demandaient grâce avec les cris déchirans » du désespoir. La même scène se répétait dans la » rue Meslée où demeurait le chevalier Dubois, » commandant du guet; et deux rues de Paris furent » inondées de sang [1]. »

Cependant on s'occupait des états-généraux : l'archevêque de Brienne avait autorisé la publication des écrits politiques propres à éclairer les esprits sur cette matière; on usait amplement de cette permission. Les parlemens, la noblesse, le clergé et même les ministres qui avaient sollicité la convocation de ces états, en redoutèrent bientôt les résultats.

L'édit du roi sur cet objet fut envoyé au parlement qui, le 25 septembre, l'enregistra avec cette

[1] Histoire de la Révolution de 1789, par deux amis de la liberté; tome II, page 66.

restriction expresse, que ces états-généraux seraient assemblés *selon la forme observée en* 1614.

Le contrôleur-général Necker, ne voulant pas prendre sur sa responsabilité la détermination de cette forme, convoqua pour cet objet une seconde assemblée des notables.

Cette assemblée de notables, qui s'ouvrit à Versailles le 6 novembre 1788, était, comme la précédente, divisée en sept bureaux présidés par autant de princes. On y ajouta cette question qui occupait alors tous les esprits : Quelle proportion existerait entre le nombre des députés du tiers-état et celui des deux premiers ordres? Plusieurs écrits avaient déjà résolu cette question. On doit, entre autres, citer la célèbre brochure de l'abbé Sieyes, intitulée : *Qu'est-ce que le tiers-état?*

Les états du Dauphiné, assemblés à Romans, arrêtèrent, dans leur séance du 1er décembre, que le nombre des députés serait fixé d'après la seule considération de la population, et que la députation de cette province serait de trente membres, cinq du clergé, dix de la noblesse et quinze du tiers. Les états de Bretagne en décidèrent autrement, et s'en tinrent aux formes anciennes.

Le parlement, réuni aux pairs, dans son arrêt du 25 décembre ne prit point de résolution. « C'est » à la sagesse du roi, dit-il, à prononcer à cet » égard. »

L'assemblée des notables, après avoir discuté la

question, ferma sa session le 8 décembre 1788. Par le résultat de leur délibération, cinq bureaux rejetèrent la proposition d'admettre aux états-généraux un nombre de députés du tiers-état égal à celui des deux autres ordres. Deux bureaux, celui que présidait Monsieur, frère du roi (aujourd'hui Louis XVIII), et celui dont le duc d'Orléans était président, votèrent la double représentation du tiers-état.

Le 27 décembre, une ordonnance du roi mit fin à cette discussion. Elle porte que les députés aux prochains états-généraux seront au moins au nombre de mille; que le nombre sera composé en raison de la population et des contributions de chaque bailliage, et que le nombre des députés du tiers-état sera égal à celui des deux autres ordres réunis.

Toutes les classes de la société désiraient un changement, mais chacune d'elles le voulait à son profit. La noblesse de Bretagne, naguère si menaçante contre la tyrannie des ministres, voulait placer le tiers-état breton sous la sienne; et son opposition à ce que le nombre des députés de ce dernier ordre fût double de celui des deux autres, causa dans la ville de Rennes des rixes sanglantes entre les individus de cette noblesse et les bourgeois de cette ville.

Les parlemens qui, tout récemment, venaient de proclamer si haut les principes de la liberté publique, lorsqu'ils luttaient contre le ministère,

changèrent aussi de langage ou d'attitude. Celui de Grenoble ne voulait plus d'états-généraux; il aurait éclaté contre l'ordonnance du 27 décembre, s'il n'eût été contenu par les menaces des habitans de cette ville. Celui de Besançon fit arrêter trente-deux personnes qui professaient les principes de cette ordonnance; le parlement de Rouen, ainsi que quelques autres, manifestèrent aussi leur mécontentement. Les parlemens voulaient des états-généraux comme d'une arme contre les ministres; ils cessèrent d'en vouloir, et commencèrent à les craindre, dès que le gouvernement consentit à les accorder.

Dans cet exposé, on a dû remarquer que les résistances aux volontés royales, que ces dissensions civiles, ces révoltes sanglantes, enfin ces préludes de la révolution, furent l'ouvrage des ministres, des parlemens et de la noblesse de quelques provinces, et que le tiers-état y fut étranger, ou n'y joua qu'un rôle très-secondaire. Bientôt on le verra, imitant les exemples des hautes classes, figurer au premier rang sur la scène politique. En attendant, un parti, que je ne dois pas encore désigner, préparait des scènes violentes, propres à flétrir d'avance ce tiers-état dont on redoutait les futurs succès.

En parlant des premières émeutes qui éclatèrent à Paris, on a soupçonné que des hommes soudoyés portaient le peuple à des excès auxquels il n'avait pas pensé : l'événement suivant ne laissera plus de

doute sur l'existence d'une conspiration occulte, sur ses moyens criminels et sur l'atrocité de ces agens.

Peu de jours avant l'ouverture des états-généraux, le 27 avril 1789, à deux heures après-midi, des hommes attroupés parurent dans le faubourg Saint-Antoine, prononcèrent, avec injures, le nom d'un riche et respectable fabricant de papier, du sieur *Réveillon*, habitant dans ce faubourg un magnifique hôtel, et qui venait d'être nommé électeur à Paris. Ces hommes, portant un mannequin ou effigie de ce fabricant, se rendent à la Place-Royale, y prononcent une prétendue sentence du tiers-état, qui condamnait le sieur Réveillon comme coupable d'avoir dit que le prix de la journée des ouvriers devait être réduit à quinze sous, et ajoutent que ce fabricant venait, en conséquence de ces paroles, d'être chassé de son district et de l'assemblée électorale.

M. Réveillon, ainsi menacé, va promptement demander du secours auprès du lieutenant de police, et en demande sans succès à plusieurs reprises; ce ne fut qu'à dix heures du soir qu'il obtint un sergent et trente hommes des gardes-françaises, troupe qui, vu le grand nombre des assaillans, était très-insuffisante. Le lendemain l'attroupement s'accrut; une foule d'ouvriers séduits ou entraînés par force, attaque la maison de Réveillon; la garde chargée de la protéger n'oppose qu'une faible résistance et ne tire pas un seul coup de fusil.

Réveillon en danger échappe aux meurtriers, cherche un asile à la Bastille, et sa famille fugitive n'ose de plusieurs jours paraître en public. Une force armée imposante arrive enfin lorsque le mal est consommé. « Quelle négligence ! s'écrie M. Ré-
» veillon dans sa lettre au roi, et quand le mal
» est au comble, que les têtes sont exaltées et que
» l'embrasement est presque général, c'est alors
» que des troupes fondent de tous côtés. »

Écoutons M. de Besenval, alors commandant la force armée, et remarquons combien lui et M. Du Châtelet mettent de lenteur à porter des secours, et de promptitude à punir.

« Dès le lendemain, vers les dix heures du ma-
» tin, M. Du Châtelet arriva chez moi, et m'ap-
» prit que le plus grand tumulte au faubourg Saint-
» Antoine et l'apparition d'une foule de brigands,
» annonçaient de grands désordres. Nous nous
» rendîmes sur-le-champ à la police, où nous sû-
» mes que de moment en moment le tumulte aug-
» mentait... Bientôt on nous apprit que l'établis-
» sement de Réveillon avait été pillé sous les yeux
» de la garde qu'on y avait envoyée, et qui n'a-
» vait pas tiré un seul coup de fusil. M. Du Châ-
» telet fit marcher des compagnies de grenadiers
» avec ordre de faire feu. On dépêchait émissaires
» sur émissaires pour avoir des nouvelles ; ils
» tardaient beaucoup à reparaître... M. Du Châ-
» telet fit marcher de nouveaux détachemens à

» l'appui des grenadiers. Nous sûmes que, malgré
» le feu des troupes, les brigands n'en étaient que
» plus acharnés, quoique la partie ne fût assuré-
» ment pas égale; car, contre des fusils, ces mal-
» heureux n'avaient que des bâtons, et pour toute
» ressource celle de monter sur les toits d'où ils
» faisaient pleuvoir des pierres et des tuiles sur les
» soldats[1]. »

La nuit, l'apparition de deux pièces de canon et le carnage que commanda M. Du Châtelet rétablirent le calme. Une grande quantité de personnes coupables du désordre, ou attirées par l'ardeur du pillage ou seulement par la curiosité, furent couvertes de blessures ou perdirent la vie. M. de Besenval en fait monter le nombre à quatre ou cinq cents. Le lendemain, 29 avril, le Châtelet jugea, condamna et fit pendre, sur la place de la Porte-Saint-Antoine, deux pauvres ouvriers trouvés dans les caves de la maison de Réveillon.

Ce fabricant perdit tous ses meubles, toutes ses marchandises, son porte-feuille, ses glaces, son linge, son argenterie, etc.

Pour ceux qui portaient leurs regards dans l'avenir, cet événement fut la preuve de l'existence d'un parti puissant et contraire au perfectionnement qui devait s'opérer dans les institutions; ils l'envisagèrent comme le présage des tempêtes politiques

[1] Mémoires de Besenval, tome II, page 345. (Collection de Baudouin frères.)

qui allaient assaillir la France et lutter contre sa prospérité future.

Cette émeute ne résulta point de l'indignation simultanée du peuple; elle fut préparée de longue main. Les commis des barrières s'étaient aperçus que, depuis quelques jours, il entrait dans Paris un grand nombre de gens sans aveu; la police, qui en fut avertie, n'y fit nulle attention [1]. « On y vit » aborder une quantité d'étrangers de tous les » pays, la plupart déguenillés, armés de grands » bâtons, et dont l'aspect effrayant suffisait pour » faire juger ce que l'on devait en craindre [2]. »

Quels intérêts ont amené ces brigands? Quel chef de parti était assez riche pour soudoyer environ douze cents de ces hommes? Quels agens ont dirigé leurs coups? Voulait-on exciter des crimes pour avoir occasion de déployer, en les punissant, une force imposante? Voulait-on imprimer la terreur parmi les hommes d'un rang subalterne, ou accoutumer les soldats à diriger leurs armes contre eux?

On ne peut répondre à ces questions que par des conjectures. Je ne rapporterai que celles de M. de Besenval : « L'événement du faubourg Saint-An- » toine était, disait-il, l'explosion d'une mine » chargée par des mains ennemies. Je la jugeai

[1] Histoire de la révolution de 1789, par deux amis de la liberté; tome I, page 177.

[2] Mémoires de Besenval, tome II, page 344. (Collect. de Baudouin frères.)

» devoir partir de l'Angleterre, n'osant alors soup-
» çonner tout-à-fait M. le duc d'Orléans [1]. »

Je n'admets ni ne rejette la conjecture de ce courtisan; mais elle me semble un peu légèrement avancée.

Un certain abbé Roy paraît avoir joué, dans cette affaire, un rôle très-actif. Poursuivi par Réveillon, dont il était le débiteur, poursuivi par le même, comme faussaire, soit pour arrêter ces poursuites ou par esprit de vengeance, il dirigea les coups des brigands contre la maison du sieur Réveillon. Cet abbé paraît avoir à la fois servi les intérêts des conspirateurs et les siens [2].

Ces brigands interviendront encore dans les événemens politiques, et leurs affreux exploits souilleront plusieurs pages de cette histoire.

[1] *Ibidem*, page 348.

[2] Dans un Mémoire à consulter, publié par le sieur Réveillon, on trouve des détails curieux sur l'abbé Roy et ses manœuvres criminelles. Il écrivit, en 1790, à M. Bailly, maire de Paris, une lettre qui contient son serment civique signé de son sang.

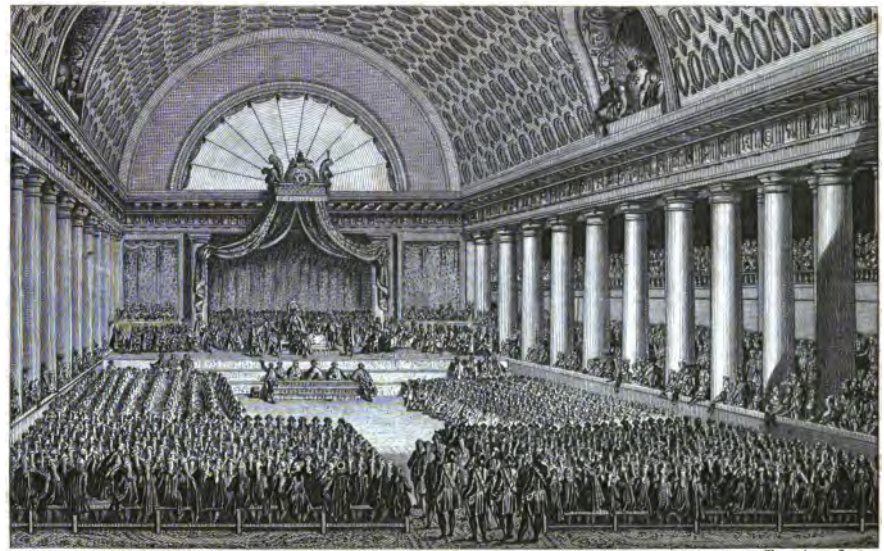

Dessiné et Gravé par Couché fils. Terminé par Bovinet.

Ouverture des États Généraux.

(Le 5 Mai 1789)

CHAPITRE PREMIER.

OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Notre but n'est point, comme nous l'avons annoncé, d'offrir une histoire complète de la révolution française. Nous avons promis d'esquisser les scènes les plus remarquables de cette période historique. Nous envisageons les trente années qui viennent de s'écouler comme un vaste drame fertile en situations diverses d'aspect et de caractère. Les unes s'offrent avec les riantes couleurs de l'espérance ; les autres portent l'empreinte tragique de la terreur et de la pitié ; toutes présentent un immense intérêt. Le spectateur voit une nation tout entière remuée jusqu'en ses fondemens, agitée de passions contraires, partagée dans ses vœux, dans ses désirs ; se livrant presque en aveugle à des nouveautés périlleuses, exagérant tous les principes ; enfin conduite, de catastrophes en catastrophes, à un brillant despotisme que renversent ses propres excès, et voyant s'élever, du sein même de ses défaites, un gouvernement constitutionnel, objet primitif de ses vœux et de ses espérances. Tel est le tableau instructif et varié que la révolution française offre au peintre qu'elle attend encore. Pour

nous, sans porter si haut nos vues et nos desseins, négligeant les intermédiaires, nous choisissons les circonstances les plus remarquables, nous présentons au lecteur une succession de scènes terribles ou touchantes, riantes ou sombres. Nous commençons par l'ouverture des états-généraux, époque d'espérance et de joie, qui doit être suivie d'événemens tragiques et de lugubres catastrophes.

Après cent soixante-quinze ans d'interruptiou, c'était un beau spectacle pour la France que celui d'une réunion nouvelle des états-généraux. La nation attendait avec impatience le jour où ses élus, rassemblés pour la première fois après tant d'années, devaient délibérer sur les remèdes que réclamaient les maux du corps social. L'immense majorité des citoyens regardait comme légitimes et nécessaires les réformes désirées. Tous les ordres semblaient d'accord et ne l'étaient point; chacun souhaitait des changemens, mais déjà l'on observait une contradiction frappante dans les espérances et dans les prétentions. De cette incohérence dans les vœux et dans les volontés, naissaient déjà des discordes, des partis et d'obscures manœuvres. Le plus ouvert et le plus remarquable de ces partis était alors celui d'un prince du sang royal, auquel on supposait des vues et des arrière-pensées ambitieuses.

Le ministère, composé de Necker, Montmorin, Saint-Priest, La Luzerne et La Tour-du-Pin, paraissait uni; mais il était réellement divisé d'opinions.

Necker, long-temps sage ministre, organe dans le conseil des vœux populaires, possédait la confiance du roi ; mais ses collègues étaient plutôt entraînés que persuadés. Le caractère de cette réunion d'hommes d'État, du principal ministre lui-même, était une imprévoyance absolue de l'avenir.

Un seul fait suffira pour caractériser l'esprit dont les dépositaires de l'autorité étaient alors animés.

Les jours qui précédèrent la convocation des états ne furent consacrés qu'au vain règlement des costumes que devaient porter les trois ordres. On consulta les traditions gothiques, et, ressuscitant pour la dernière fois les distinctions féodales, on chercha, dans les archives du règne de Louis XIII, le modèle des habits destinés à la noblesse et au tiers-état. Il semblait que l'on voulût frapper les yeux de la multitude, et combattre les principes d'égalité qui avaient déjà pris racine dans l'esprit des classes populaires. L'ordre de la noblesse devait représenter l'image fidèle des barons de Philippe-le-Bel; celui du tiers devait ressembler aux clercs, aux baillis et aux échevins des temps passés. De telles idées contrariaient l'esprit du siècle; la division de la nation française en trois ordres était déjà gothique ; la rendre plus apparente encore par une distinction de costume, devenait une prétention à la fois ridicule et vaine. C'était une mesure impolitique ; car puisque le tiers-état, dont la représentation était doublée, avait acquis une force réelle, pourquoi lui préparer des humiliations ?

Voici les principales dispositions du règlement sur ces costumes.

La noblesse devait être vêtue de la manière suivante : habit noir avec veste et paremens d'or, manteau de soie, cravate de dentelle, et chapeau à plumes retroussé à la Henri IV.

Le clergé devait paraître en soutane, grand manteau, bonnet carré; les évêques se distinguaient par la robe violette et le rochet. Quant au tiers-état, sa parure était des plus modestes. On l'avait condamné à l'habit de laine noire, au simple manteau de soie noire, à la cravate de batiste, et au chapeau rabattu, sans ganse ni bouton [1].

Le 4 mai 1789, veille de la séance d'ouverture des états-généraux, les trois ordres se rendirent en grande pompe à l'église Saint-Louis de Versailles. Les rues étaient tendues de tapisseries de la couronne; les régimens des gardes-françaises et des gardes-suisses accompagnaient le cortége qu'un peuple immense, des femmes élégamment vêtues, des personnes de tout âge, de toute condition, regardaient passer dans un silence respectueux. Des chœurs de musique, placés de distance en distance, faisaient retentir l'air de sons mélodieux. L'attendrissement, la joie étaient peints sur tous les visages. Les trois ordres, en costume, marchaient

[1] Mémoires de Ferrières, tome I, page 18 (Collection de Baudouin frères); Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté, t. I, page 188.

Costume des Trois Ordres sous Louis XIII.

dans l'ordre de préséance; on remarqua que le duc d'Orléans, négligeant les lois de l'étiquette, se confondait avec ses collègues, se rapprochait même du tiers-état, tandis que le haut clergé affectait de se séparer du clergé du second ordre.

Arrivé à l'église de Saint-Louis, le cortége occupa les siéges qui lui avaient été réservés. Le roi et la reine se placèrent sous un dais de velours violet, semé de lis d'or; les princes, les princesses, les grands-officiers de la couronne, les dames de la cour, se rangèrent dans l'enceinte destinée à Leurs Majestés. Les trois ordres prirent place sur des banquettes, de sorte, toutefois, que le tiers n'occupât que les siéges les moins apparens.

Le discours fut prononcé par M. de La Fare, évêque de Nanci. On avait pensé que l'orateur chrétien, parlant pour la première fois devant les représentans d'une grande nation, appelés à lui donner des institutions constitutionnelles, mêlerait souvent le mot de liberté à ses religieuses instructions. Cette attente ne fut point remplie. Une proposition, devenue triviale à force de vérité, servait de texte à son discours : la religion fait la force des empires; la religion fait le bonheur des peuples. On jugea l'orateur plus attaché aux intérêts de son ordre qu'au bonheur de son pays. Soit impuissance, soit volonté de ne pas aborder les graves questions qui agitaient alors tous les esprits, M. de La Fare se renferma dans les généralités mystiques, et fut froidement accueilli. Une seule phrase de ce sermon

produisit un effet que l'orateur n'avait point prévu: il dit quelques mots sur l'impôt vexatoire des gabelles, et tout-à-coup des applaudissemens éclatèrent dans toutes les parties de l'église. La sainteté du lieu, l'exposition du Saint-Sacrement, la présence du roi, rien ne put contenir cet élan qui décela l'esprit de l'auditoire.

Le lendemain, 5 mai 1789, l'un des jours les plus mémorables dans les fastes de la France, Louis XVI présida la séance d'ouverture des états-généraux. Ceux qui ont assisté à cet auguste spectacle en conserveront long-temps le souvenir. La vaste salle des Menus avait été disposée avec une magnificence digne de cette imposante solennité. Le fond était occupé par les membres des états-généraux, divisés en trois ordres. Le clergé et la noblesse occupaient en grand costume les deux côtés; et derrière les deux premiers ordres, on voyait les cinq ou six cents députés du tiers-état, sans épée et vêtus de noir; un seul d'entre eux, cultivateur breton, avait gardé son vêtement rustique, et offrait, avec un air embarrassé, son front chauve, son visage fatigué par des travaux utiles [1]. Ce cultivateur député se nommait Gérard.

Le roi, assis sous un dais très-riche, attirait les regards. La reine siégeait un peu plus bas: les princes, les princesses, les grands-officiers de la

[1] Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté; tome I, page 189.

couronne, dans un costume pompeux, étaient rangés à la gauche du trône, autour duquel on distinguait les ducs et pairs. Non loin les ministres entouraient une table couverte d'un tapis vert. Le garde-des-sceaux Barentin, en simarre, s'était placé près des marches du trône. Huit hérauts d'armes, richement habillés, figuraient au-devant des bancs du tiers-état. Une réunion de femmes élégantes, une foule immense de citoyens, remplissaient les tribunes pratiquées entre les colonnes; l'ensemble de ce spectacle était d'un effet magnifique; le souvenir des grands intérêts qui devaient se débattre dans cette illustre assemblée, imprimait sur tous les visages un recueillement qui ajoutait encore à la grandeur de cette auguste réunion.

Toutefois, nous l'avons déjà fait observer, on s'était étudié, comme le jour précédent, à rendre le tiers-état l'objet d'une humiliante distinction. Sans parler de son humble costume et du rang secondaire occupé par les représentans du peuple, on leur avait affecté une entrée particulière; ils devaient passer par une porte de derrière dont l'accès n'était abrité que par un hangar. Ils y restèrent plusieurs heures, entassés comme le public destiné au parterre de nos théâtres, tandis que les députés du clergé et de la noblesse partageaient, avec le roi, l'honneur de passer par la porte principale. Un long appel précéda leur entrée dans la salle; et ce ne fut qu'après avoir fatigué leur patience, qu'on leur permit de paraître dans une as-

semblée où bientôt ils devaient exercer l'empire que donne la force numérique unie aux talens et à l'amour éclairé de la liberté.

On remarqua, comme un symptôme de l'opinion publique, que le duc d'Orléans, lorsqu'il parut, fut applaudi par les tribunes. Quand chacun eut pris place, le roi, au milieu du plus religieux silence, prononça, d'une voix ferme et sonore, le discours suivant :

« Messieurs, ce jour que mon cœur attendait depuis long-temps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentans de la nation à laquelle je me fais gloire de commander.

» Un long intervalle s'était écoulé depuis les dernières tenues des états-généraux ; et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.

» La dette de l'État, déjà immense à mon avénement au trône, s'est encore accrue sous mon règne. Une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause : l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition.

» Une inquiétude générale, un désir exagéré

d'innovations, se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si l'on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés.

» C'est dans cette confiance, Messieurs, que je vous ai rassemblés; et je vois avec sensibilité qu'elle a déjà été justifiée par les dispositions que les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs priviléges pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de voir tous les ordres, réunis de sentimens, concourir au bien général de l'État, ne sera point trompée.

» J'ai déjà ordonné dans les dépenses des retranchemens considérables. Vous me présenterez encore, à cet égard, des idées que je recevrai avec empressement. Mais, malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, Messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le désirerais. Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finances; et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent, et affermir le crédit public. Ce grand et salutaire ouvrage, qui assurera le bonheur du royaume au dedans, et sa considération au dehors, vous occupera essentiellement.

» Les esprits sont dans l'agitation, mais une as-

semblée de représentans de la nation n'écoutera sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous avez jugé vous-mêmes, Messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes. Mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentimens d'une nation généreuse, et dont l'amour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif. J'éloignerai tout autre souvenir.

» Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste au milieu d'un peuple fidèle et attaché de tout temps aux principes de la monarchie : ils ont fait la gloire et l'éclat de la France; je dois en être le soutien, et je le serai constamment.

» Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentimens.

» Puisse, Messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume ! C'est le souhait de mon cœur; c'est le plus ardent de tous mes vœux; c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples. »

Ces paroles royales furent écoutées avec une

respectueuse attention; les applaudissemens de toute l'assemblée les suivirent; on trouva le langage de Louis XVI digne d'un grand roi parlant aux élus d'un grand peuple. Toutefois quelques personnes espéraient que le monarque ferait pressentir son opinion et ses désirs sur le mode de délibération des états, et sur la nature des institutions que le peuple en attendait. Louis, ou plutôt les auteurs de son discours ne crurent pas devoir aborder ces importantes questions.

Le garde-des-sceaux prononça d'une voix faible et tremblante un discours qui fut mal entendu, et qui ne méritait pas l'attention de l'auditoire. L'éloge de la conduite du roi composait une grande partie de la harangue de Barentin; mais il oubliait de signaler les véritables adversaires des intentions bienfaisantes de Louis, dont on cherchait déjà à surprendre la religion. La question du vote par tête ou par ordre ne fut abordée par le garde-des-sceaux que d'une manière faible et détournée. « Le » roi, dit-il, s'en rapporte au vœu des états pour » la manière de recueillir les voix, quoique celle » par tête, en ne présentant qu'un seul résultat, » paraisse avoir l'avantage de faire mieux con- » naître le désir général. » C'était montrer une difficulté et en abandonner la solution aux lenteurs ou aux orages d'une discussion. Ce discours, dont les raisonnemens ne portaient sur aucune base solide, caractérisait parfaitement l'époque,

et décelait parfaitement la décrépitude du pouvoir monarchique.

Necker ne parla que de finances. Sans doute, le désordre qui régnait dans l'administration de la fortune publique, était devenu la cause immédiate de la convocation des états; mais la nation ne voyait plus, dans cet état de choses, que l'occasion et non le but unique de cette grande mesure. Elle sentait qu'il n'est point de bonne administration financière sans institutions fortes, et réclamait celles-ci comme des moyens d'arriver à celle-là. Aussi le discours de Necker, quelque lumineux qu'il parût aux financiers, ne produisit-il qu'une faible sensation. Il parlait avec affectation des grands services financiers qu'il avait rendus, et lorsqu'il en vint à la question politique du moment, il s'en remit, comme Barentin, aux lumières des états-généraux, et se borna à présenter cette phrase qui parut inconvenante parce qu'elle ressemblait à une leçon : *Ne soyez pas envieux du temps.* Enfin Necker présentait l'état des finances sous un aspect consolant. Selon ses calculs, le déficit ne s'élevait plus qu'à cinquante-six millions cent cinquante mille francs.

Le discours de Necker terminé, le roi leva la séance et sortit au milieu des acclamations.

Le jour de l'ouverture des états-généraux fut, comme nous l'avons dit, un jour d'espérance. Tous les cœurs étaient pénétrés de joie; on lisait sur tous

les visages l'attendrissement et la reconnaissance. Un peuple entier entourait avec amour un prince qui adressait à son peuple le langage d'un père. Dépouillons cette séance du voile brillant qui la couvre, voyons si lorsque l'enthousiasme fut calmé la France dut être satisfaite de ses résultats.

Le peuple était affamé d'institutions libres, et le discours du trône l'accusait d'un désir effréné d'innovations : deux grandes questions divisaient les esprits, le vote par tête ou le vote par ordre. Le doublement du tiers entraînait nécessairement le vote par tête. Pourquoi le prince et ses ministres ne voulurent-ils point émettre leur opinion sur ce grave sujet? Craignaient-ils de compromettre leur pouvoir? Dans leur position politique, ils devaient laisser aux trois ordres la tâche périlleuse d'une décision.

Cette réticence du gouvernement fut le premier brandon de discorde jeté parmi les trois ordres, qui bientôt, divisés en deux partis ennemis, ne se réconcilièrent jamais.

Dès le soir même du jour de l'ouverture des états, le tiers, doutant de la protection du ministère, débute par un coup d'autorité : il s'empare de la suprématie qu'on lui refuse, et décide que les députés du clergé et de la noblesse se réuniront à lui, dans la salle commune, pour procéder à la vérification des pouvoirs respectifs. Voilà le gant jeté. A dater de ce jour il fallut que le tiers fût vaincu par la force, ou devînt assemblée nationale.

Les débats multipliés, les longues discussions, les conférences, plus d'une fois interrompues et reprises, à la suite desquels le tiers-état conquit ce noble titre, portent un caractère d'uniformité qui nous fait un devoir d'en abréger le récit.

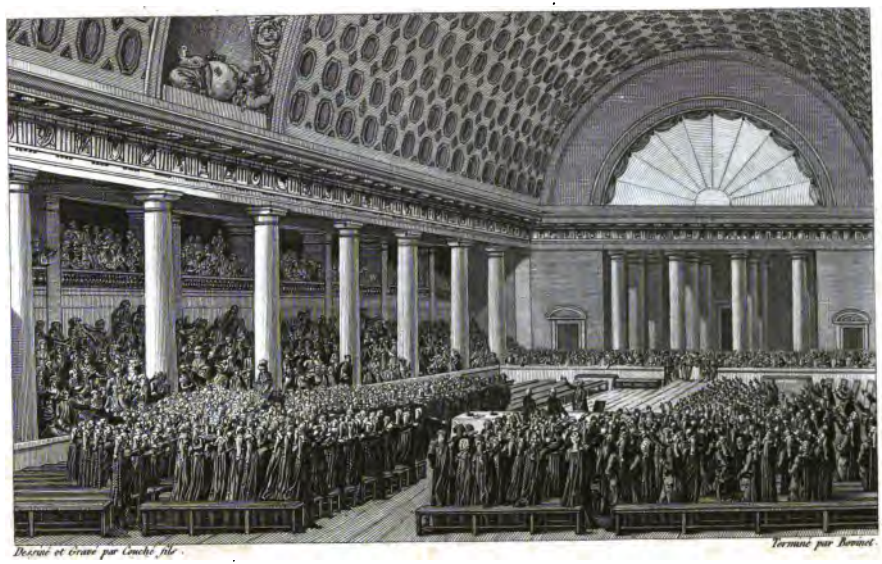

Les Députés des Communes se constituent en Assemblée Nationale, le 17 Juin, 1789.

CHAPITRE II.

PREMIÈRES SÉANCES DES ÉTATS-GÉNÉRAUX; SÉANCES TENUES AU JEU DE PAUME, A L'ÉGLISE DE SAINT-LOUIS DE VERSAILLES, ET SÉANCE ROYALE.

Le 6 mai 1789, conformément à une proclamation du roi, portant que les députés *des trois ordres* se réuniraient ce jour à neuf heures du matin, dans *le local* destiné à les recevoir, les députés du tiers-état ou des communes s'y rendirent ponctuellement, et, sans rien faire, jusqu'à deux heures après midi, y attendirent les députés du clergé et de la noblesse. Ces deux derniers ordres, craignant les conséquences de leur réunion à celui du tiers-état, au mépris de la proclamation royale, s'assemblèrent séparément chacun dans une salle particulière, et s'y occupèrent de la vérification des pouvoirs de leurs députés respectifs.

Le lendemain 7, et les jours suivans, les députés réunis dans la salle des états y attendirent encore les députés des deux ordres privilégiés qui ne s'y présentèrent point. Ces deux ordres voulaient que les pouvoirs de chaque député fussent vérifiés par l'ordre auquel il appartenait; le tiers-état prétendait

» La dénomination d'*Assemblée nationale* est la » seule qui convienne à l'assemblée dans l'état » actuel des choses.

» L'assemblée ne perdra jamais l'espérance » de réunir dans son sein tous les députés au- » jourd'hui absens; elle déclare qu'elle s'empres- » sera de les recevoir et de partager avec eux, » après la vérification des pouvoirs, la suite des » grands travaux qui doivent procurer la régé- » nération de la France. »

Aussitôt cette délibération prise, une adresse respectueuse au roi fut votée pour lui en faire part.

Dès-lors, les représentans du tiers-état et plusieurs représentans du clergé réunis à eux furent constitués en *Assemblée nationale.*

Cet acte fut suivi d'un serment solennel dont voici la formule: *Vous jurez et promettez de remplir avec fidélité les fonctions dont vous êtes chargés.* Tous les membres présens se soumirent à cet engagement, et il fut arrêté qu'il serait obligatoire pour tous ceux qui ne viendraient pas signer une déclaration contraire.

Dans cette même séance, l'Assemblée déclara illégales toutes les contributions parce qu'elles n'avaient pas été consenties par la nation; mais qu'elles seraient perçues comme à l'ordinaire, *et ce jusqu'au jour seulement de la première séparation de cette Assemblée, de quelque cause qu'elle puisse provenir.* Elle annonça des mesures sur la dette

publique et sur la disette qui affligeait la France.

La Chambre de la noblesse était divisée; un parti, qu'on a nommé *la minorité de la noblesse,* projetait sa réunion à l'Assemblee nationale; une majorité assez forte voulait observer les formes anciennes. Le duc d'Orléans fit, dans cette Chambre, la proposition d'aller en corps faire vérifier les pouvoirs dans cette Assemblée. Cette motion, rejetée par la majorité, fut appuyée par quatre-vingts voix [1].

Dans la Chambre du clergé, les partisans des arrêtés de l'Assemblée nationale étaient en majorité; les archevêques de Vienne, de Bordeaux, les évêques de Chartres, d'Autun, de Coutances, se concertèrent. L'un d'eux proposa de se rendre dans l'Assemblée nationale. Cette proposition fut repoussée par cent trente-sept membres, et adoptée par cent trente-huit : faible majorité qui se fortifia et s'éleva bientôt à cent quarante-huit.

Ces succès alarmèrent la cour. Le témoignage du marquis de Ferrières, député de la noblesse, et fort attaché à l'ancien régime, ne sera point suspect; voici ce qu'on lit à cet égard dans ses Mémoires : « La cour, ne pouvant se dissimuler que les petits » moyens employés pour diviser les ordres allaient » amener la réunion et tourner contre leurs pro-

[1] Dans les Mémoires du marquis de Ferrières, tome I, page 52 (Collection de Baudouin frères), on lit que le duc d'Orléans avait promis, sur son honneur, au comte d'Artois, de ne point se réunir au tiers-état; mais que, pressé de se déclarer, le duc fit un effort qui lui causa une défaillance. On peut douter de cette assertion.

» pres auteurs, *résolut la dissolution des états.* Il » était nécessaire d'éloigner le roi de Versailles, » de le séquestrer de Necker et des ministres qui » lui étaient attachés. On arrangea un voyage à » Marly; la mort de M. le dauphin servit de pré- » texte. Là, on s'empara de l'esprit du monarque, » on lui remontra qu'il était temps d'arrêter les » entreprises inouies du tiers; que bientôt il ne lui » resterait plus que le nom de roi. Le cardinal de » La Rochefoucauld et l'archevêque de Paris cou- » rurent se jeter aux pieds du roi, le supplièrent » d'empêcher la ruine du clergé et de protéger la » religion; le parlement envoya une députation » secrète et proposa des moyens de se passer d'é- » tats; le garde-des-sceaux parla avec force; la » reine et le comte d'Artois se joignirent au garde- » des-sceaux; on persuada au roi qu'il était aisé » de contenter le peuple; qu'il suffisait d'une dé- » claration propre à remplir le vœu des cahiers; » que la noblesse et le haut clergé l'accepteraient » avec reconnaissance. Tout étant définitivement » arrêté, un ordre du roi annonça une séance » royale et suspendit les états sous prétexte d'ar- » rangemens à faire à la salle. On imaginait em- » pêcher le tiers de se rassembler, et prévenir les » arrêtés de ses délibérations. Cette démarche im- » prudente ne servit qu'à hâter le triomphe du » tiers [1]. »

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome I, pages 53, 54. (Collect. de Baudouin frères.)

Le samedi 20 juin, les députés, se rendant à leur salle, trouvèrent les portes fermées et cette salle entourée de gardes-françaises. Ils y lurent une affiche dont voici le contenu : « Le roi ayant résolu » de tenir une séance royale aux états-généraux, » le 22 juin, les préparatifs à faire dans les trois » salles qui servent aux assemblées des ordres, » exigent que ces assemblées soient suspendues » jusqu'après la tenue de ladite séance. Sa Majesté » fera connaître, par une nouvelle proclamation, » l'heure à laquelle elle se rendra lundi à l'assem- » blée des états. »

Le maître des cérémonies vint notifier cette résolution au président (Bailly), qui lui répondit qu'il n'avait encore reçu aucun ordre du roi, et qu'ayant indiqué la séance pour huit heures du matin, il croyait de son devoir de s'y rendre. En conséquence, accompagné des secrétaires, il s'avance vers la salle qu'il voit entourée par une grande foule de militaires et de curieux. Une sentinelle lui refuse l'entrée; il demande l'officier de garde, qui lui oppose l'ordre du roi; il proteste contre la fermeture de la salle, et déclare tenante la séance indiquée.

L'officier permit au président, aux secrétaires, et à quelques députés d'entrer dans la salle des séances pour y dresser procès-verbal. Bientôt ces députés, réfléchissant sur les conséquences de cette permission, suspendirent la rédaction de ce procès-verbal, se retirèrent, et se réunirent à un grand

nombre d'autres députés qui se trouvaient sur l'avenue de Versailles.

Cependant il fallait former l'Assemblée, et, pour qu'elle délibérât, chercher un local convenable. On indiqua le jeu de paume de la rue Saint-François. « Je marchais, dit le président Bailly, à la tête de » cette foule de députés, et, dans la crainte que » quelque raison de politique ne nous en fît fermer » l'entrée, je priai quelques députés de se détacher » et d'aller s'en emparer. Le maître du jeu de paume » nous reçut avec joie, et s'empressa de nous com- » muniquer le plus de commodités qu'il put; » n'ayant point de garde, je priai deux députés » de se placer à la porte pour empêcher les étran- » gers d'entrer. Mais bientôt les gardes de la pré- » vôté de l'hôtel vinrent demander à y continuer » leur service ordinaire, ce qui leur fut accordé » avec plaisir.

» Voilà donc l'Assemblée nationale de France » dans un jeu de paume, dans un lieu témoin » d'escrimes et de jeux, et qui allait l'être des des- » tinées de l'empire [1]. »

Le président communiqua à l'Assemblée les lettres qu'il avait reçues du grand-maître des cérémonies. On s'éleva contre l'inconvenance de cette communication, et on dit qu'il fallait une lettre du roi lui-même au président de l'Assemblée pour lui faire connaître directement ses intentions. Quand le roi,

[1] Mémoires de Bailly, tome I, page 187 (Collect. de Baudouin frères).

1. Bailly.
2. Siéyes.
3. Grégoire Curé d'Embermesnil
4. Rabaut S.t Etienne Min.tre Protes.
5. Don Gerle Chartreux.
6. Pétion.
7. Buzot.
8. Merlin.
9. Dupont de Nemours.
10. Robespierre.
11. Le Père Gérard.
12. Mirabeau.
13. Barnave.
14. Tronchet
15. Camus.
16. Martin d'Auch.
17. Guilhermy.
18. Legrand.
19. Raderer.
20. Biauzat (Gauthier de)
21. La Réveillère Lepaux.
22. Dubois Crancé.
23. Bergasse.
24. Thouret.
25. Target.
26. Laborde Mereville.
27. Pison du Galant.
28. Mounier.
29. Treilhard.
30. Guillotin.
31. Bouche.
32. Laurent Curé de Coiseau.
33. Gouttes Curé d'Argellieres.
34. Barère de Vieuzac.
35. Rowbell.
36. Thibault Curé de Souppes.
37. Maupetit de la Mayenne.
38. Muget de Nanthou.
39. Gouy d'Arcy.
40. Malouet.
41. Lechapellier.
42. Kervelegan.
43. Lanjuinais
44. Laville le Roux.
45. Gleizen.
46. Ramel.
47. Garat.
48. Creuzé de la Touche.
49. Regnaud de S.t Jean d'Angély.
50. Prieur de la Marne.

Serment du Jeu de Paume.

ajoutait-on, avait quelque notification à faire au parlement, il écrivait au président de cette Cour. Ensuite plusieurs motions, tendantes à des partis extrêmes, furent faites : on parlait notamment de transférer l'Assemblée à Paris. Alors un membre proposa une formule de serment qui, après une courte discussion, fut généralement adoptée, et l'Assemblée prit l'arrêté suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant qu'appe-
» lée à fixer la constitution du royaume, opérer la
» régénération de l'ordre public, et maintenir les
» vrais principes de la monarchie, rien ne peut
» empêcher qu'elle ne continue ses délibérations,
» dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'éta-
» blir, et qu'enfin, partout où ses membres sont
» réunis, là est l'Assemblée nationale;

» Arrête que tous les membres de cette Assem-
» blée prêteront, à l'instant, le serment solennel
» de ne jamais se séparer et de se rassembler par-
» tout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce
» que la constitution du royaume soit établie et
» affermie sur des fondemens solides, et que ledit
» serment étant prêté, tous les membres, et cha-
» cun d'eux en particulier, confirmeront, par leurs
» signatures, cette résolution inébranlable. »

Aussitôt le président (Bailly) prêta le serment. « J'en prononçai, dit-il, la formule à voix si
» haute et si intelligible, que mes paroles furent

» entendues de tout le peuple qui était dans la
» rue; et, sur-le-champ, au milieu des applau-
» dissemens, il partit de l'Assemblée et de la foule
» des citoyens qui étaient en dehors, des cris réi-
» térés et universels de *vive le roi!* [1] »

Le serment fut ensuite prononcé par les secrétaires, puis chaque membre le prêta à son tour, et vint en signer la formule. Sur environ six cents membres présens, un seul, le sieur Martin d'Auch, ajouta à sa signature le mot *opposant*. Un grand tumulte éclata aussitôt dans l'Assemblée; on voyait, avec douleur, cette défection à l'unanimité de la délibération. Le président, monté sur la table pour dominer et être entendu, écouta Martin d'Auch, lui répondit, et, pour le préserver d'accidens, le fit évader par une porte de derrière. On convint de mettre en tête de l'arrêté qu'il avait été pris à l'unanimité des voix, moins une.

Les députés de Saint-Domingue, les députés dont les pouvoirs n'étaient pas encore jugés, et les suppléans, vinrent solliciter, comme une faveur, la faculté de signer ce serment qui rendait presque impossible la séparation des membres de l'Assemblée nationale, et très-difficile leur arrestation.

Cependant la Chambre de la noblesse vint adresser au roi un discours dont le contenu fut désavoué par une protestation de quarante-quatre membres de cette même Chambre.

[1] Mémoires de Bailly, tome I, page 190 (Collect. de Baudouin frères).

A deux heures du matin du lundi 22 juin, le président de l'Assemblée nationale fut réveillé par un héraut d'armes qui lui portait une lettre du roi, conçue en ces termes : « Je vous préviens, Mon-
» sieur, que la séance que j'avais indiquée pour
» demain lundi, n'aura lieu que mardi à dix heures
» du matin, et que la salle ne sera ouverte que
» pour ce moment.

» Je charge le grand-maître des cérémonies de
» vous faire tenir ma lettre. *Signé* LOUIS. »

Au dos était écrit : *A Monsieur Bailly, président de l'ordre du tiers-état.*

Voici ce que rapporte le marquis de Ferrières sur ce retard de la séance royale et sur ses suites :
« Necker offrit un nouveau plan ; Necker n'était
» plus le maître du conseil ; on y avait appelé le
» comte d'Artois, les princes de Condé, de Conti ;
» on s'en tint à la déclaration du garde-des-sceaux.

» Tout annonçait la chute de ce ministre ; il
» chercha à la prévenir.... Il fallait retarder la
» séance royale, se ménager des ressources : Necker
» y réussit. Il allait, dit-il, travailler à un second
» plan qui réunirait tous les suffrages. Necker ga-
» gna un jour, et sut s'en servir avec beaucoup
» d'habileté. Ce retard fit chercher un moyen
» d'empêcher messieurs du tiers de s'assembler. On
» crut qu'il suffirait de leur fermer l'entrée du jeu
» de paume de la rue Saint-François. Le comte
» d'Artois envoya dire au maître du jeu qu'il
» jouerait à la paume le lendemain. Cet homme,

» intimidé, et à qui on avait durement reproché sa » condescendance, prévint messieurs du tiers qu'il » ne pourrait leur prêter sa salle pour tenir leur » séance. Cette petite niche d'écolier tourna en- » core à la confusion de ceux qui l'employèrent [1].»

Les membres ne savaient où tenir leur séance du lundi 22, séance à laquelle ils attachaient un grand prix, puisqu'ils avaient l'espérance d'y voir la majorité du clergé se réunir à eux. On leur proposa l'église des Récollets; ils s'y rendirent. Elle était trop circonscrite; ils furent occuper celle de la paroisse Saint-Louis, s'établirent dans la nef, et tout fut à peu près disposé comme dans la salle ordinaire. Des députés, qui n'avaient pas assisté à la séance du jeu de paume, vinrent y prêter serment et signer la délibération.

Bientôt la majorité du clergé, rassemblée dans le chœur de la même église, après l'appel nominal, se trouvant au nombre de cent quarante-huit, députa auprès de l'Assemblée nationale [2].

L'évêque de Chartres porta la parole et dit: «Mes- » sieurs, la majorité de l'ordre du clergé, ayant pris » la délibération de se réunir pour la vérification » des pouvoirs, nous venons vous en prévenir et » vous demander sa place dans l'Assemblée. »

[1] Mémoires de Ferrières, tome I, pages 55, 56 (Collect. de Baudouin frères).

[2] Cette majorité se composait de cent trente-quatre curés, cinq évêques ou archevêques, deux grands-vicaires, six chanoines, et un seul abbé commandataire.

Peu d'instans après, on voit arriver le clergé précédé par l'archevêque de Vienne, qui prononça le discours suivant : « Messieurs, nous venons avec » joie exécuter l'arrêté pris, par la majorité de » l'ordre du clergé aux états-généraux. Cette réu- » nion, qui n'a aujourd'hui pour objet que la » vérification des pouvoirs, est le signal, et je puis » dire, le prélude de l'union constante qu'ils dé- » sirent avec tous les ordres, et particulièrement » avec celui des députés des communes. »

De vifs applaudissemens, des cris de joie éclatèrent du sein de l'Assemblée et parmi les nombreux spectateurs qui les entouraient. Le président fit une réponse dont voici les principaux traits : « Messieurs, » dit-il, vous voyez la joie et les acclamations que » votre présence fait naître dans l'Assemblée : c'est » l'effet d'un sentiment bien pur, l'amour de l'union » et du bien public... La France bénira ce jour mé- » morable ; elle inscrira vos noms dans les fastes » de la patrie, et elle n'oubliera point ceux des » dignes pasteurs qui vous ont précédés, et qui » vous avaient annoncés et promis à notre empres- » sement.... Il nous reste encore des vœux à former. » Je vois avec peine que des frères d'un autre » ordre manquent à cette auguste famille; mais ce » jour est un jour de bonheur pour l'Assemblée » nationale, etc. »

On vérifia les pouvoirs de seize députés du clergé, et la séance fut levée. Le soir les députés convinrent que, l'Assemblée n'ayant rien à dire au roi dans

la séance royale, le président ne lui ferait aucun discours; d'autre part le garde-des-sceaux manda le président Bailly pour lui dire que le roi désirait que l'Assemblée ne fît aucune réponse. Ce président lui annonça que l'intention des députés était parfaitement conforme aux désirs du roi.

Le mardi 23 juin fut une journée destinée par la cour à réprimer les entreprises du tiers-état, et lui en imposer par l'appareil de la force monarchique. En attendant, on fit prévenir les députés que les deux premiers ordres entreraient par la porte de l'avenue, et l'ordre du tiers, par celle de la rue des Chantiers.

On n'est pas ponctuel quand on est supérieur à tout : on fit beaucoup attendre. Les députés du tiers étaient rassemblés dans une galerie étroite et insuffisante pour les contenir. Plusieurs, forcés de rester dehors, se trouvaient exposés à la pluie. Le président souffrait de l'impatience générale : il frappa à la porte; des gardes-du-corps ouvrirent et lui dirent qu'on allait bientôt entrer. Cependant le mécontentement croissait à chaque minute; on parlait de se retirer. « Je refrappai, dit le président, et je » demandai M. le grand-maître des cérémonies; on » me répondit qu'on ne savait pas où il était. J'étais » très-inquiet; je voyais qu'il était possible et même » naturel que les communes blessées se retirassent, » et alors quelle inconséquence au ministère d'ex- » poser le roi, ou à tenir la séance en leur absence, » ou à la rompre par le défaut de leur présence!

» Bientôt l'intention de la retraite fut manifestée à » grands cris. Le soin de la dignité reposait en moi. » Je refrappai de nouveau; je demandai l'officier » commandant. Le capitaine des gardes, M. le duc » de Guiche, parut. Je lui dis : *Monsieur, vous » pouvez circuler dans l'intérieur; je vous prie de » joindre M. de Brezé et de le prévenir que les re- » présentans de la nation ne peuvent rester où ils » sont; qu'ils n'attendront pas plus long-temps, et » que, si on n'entre pas dans l'instant, ils vont se » retirer.* Un moment après la porte s'ouvrit, et il » fut permis aux députés d'entrer dans leur salle, » où ils virent les deux premiers ordres déjà placés.

» J'ai toujours été persuadé, dit Bailly, qu'on » nous avait fait attendre ainsi, pour leur laisser » le temps de prendre leur rang, dans la crainte que » les communes, constituées en Assemblée natio- » nale, ne voulussent prendre les premières places... » C'est avec ces vaines puérilités qu'on a souvent » jeté des germes d'aigreur, qui ne pouvaient » manquer d'avoir une très-grande influence[1]. »

Bientôt le roi, environné de ses ministres, paraît. On remarque l'absence du ministre Necker; il avait désapprouvé cette séance et offert sa démission qu'on avait refusée. Après avoir salué l'Assemblée, Louis XVI lut le discours suivant :

« Messieurs, je croyais avoir assez fait tout ce

[1] Mémoires de Bailly, tome I, pages 206, 207 (Collect. de Baudouin frères).

» qui était en mon pouvoir pour le bien de mes
» peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous
» rassembler; lorsque j'avais surmonté toutes les
» difficultés dont votre convocation était entourée,
» lorsque j'étais allé, pour ainsi dire, au devant
» des vœux de la nation, en manifestant à l'avance
» ce que je voulais faire pour son bonheur.

» Il semblait que vous n'aviez qu'à finir mon
» ouvrage, et la nation attendait, avec impatience,
» le moment où, par le concours des vues bien-
» faisantes de son souverain et du zèle éclairé de
» ses représentans, elle allait jouir des prospérités
» que cette union devait lui procurer.

» Les états-généraux sont ouverts depuis près
» de deux mois, et ils n'ont point encore pu s'en-
» tendre sur les préliminaires de leurs opérations.
» Une parfaite intelligence aurait dû naître du seul
» amour de la patrie, et une funeste division jette
» l'alarme dans tous les esprits ! Je veux le croire,
» j'aime à le penser, les Français ne sont point
» changés; mais, pour éviter de faire, à aucun de
» vous, des reproches, je considère que le renou-
» vellement des états-généraux, après un si long
» terme, l'agitation qui l'a précédé, le but de cette
» convocation, si différent de celui qui rassemblait
» vos ancêtres, les restrictions dans les pouvoirs
» et plusieurs autres circonstances, ont dû, né-
» cessairement, amener des oppositions, des dé-
» bats et des prétentions exagérées.

» Je dois au bien commun de mon royaume,

» je dois à moi-même de faire cesser ces funestes
» divisions. C'est dans cette résolution, Messieurs,
» que je vous rassemble de nouveau autour de moi;
» c'est comme le père commun de tous mes su-
» jets; c'est comme le défenseur des lois de mon
» royaume que je viens en retracer le véritable
» esprit, et réprimer les atteintes qui ont pu y
» être portées. »

Le roi recommande ensuite aux deux premiers ordres « de proposer *une réunion d'avis et de sen-* » *timens ;* réunion, dit-il, que je regarde comme » nécessaire dans la crise actuelle, et qui doit opérer » le salut de l'État. »

Après ce discours, le garde-des-sceaux se mit à genoux, devant le roi, conformément à l'ancien usage, et lut une déclaration qui frappe de nullité *les délibérations prises par l'ordre du tiers-état, le 17 de ce mois, ainsi que celles qui auraient pu s'ensuivre, comme illégales et inconstitutionnelles;* casse les restrictions de pouvoirs, permet aux députés d'en demander de nouveaux; exhorte les trois ordres à se réunir, pendant cette session seulement, pour délibérer en commun sur les affaires d'une utilité générale; établit plusieurs autres règles sur la tenue des états-généraux présens et à venir.

Après la lecture de cette déclaration en quinze articles, le roi reprit ainsi la parole :

« J'ai voulu aussi, Messieurs, vous faire remettre

» sous les yeux les différens bienfaits que j'accorde
» à mes peuples. Ce n'est pas pour circonscrire
» votre zèle dans le cercle que je vais tracer; car
» j'adopterai, avec plaisir, toute autre vue de bien
» public qui sera proposée par les états-généraux.
» *Je puis dire, sans me faire illusion, que jamais*
» *roi n'en a autant fait pour aucune nation.* Mais
» quelle autre peut l'avoir mieux mérité que la
» nation française ! Je ne craindrai pas de l'ex-
» primer : ceux qui, par des prétentions exagérées,
» ou par des difficultés hors de propos, retarde-
» raient encore l'effet de mes intentions pater-
» nelles, se rendraient indignes d'être regardés
» comme Français. »

Alors le garde-des-sceaux lut une seconde déclaration intitulée : *Déclaration des intentions du roi.* Elle offre un plan de réforme totale, partielle ou conditionnelle des abus depuis long-temps dénoncés, des iniquités les plus choquantes, restes de la barbarie, et dont la nomenclature pourrait servir à composer l'acte d'accusation des siècles passés. On y établit des règles pour les finances, on supprime le nom de *taille,* mais on conserve la chose; on abolit le droit de *franc fief,* mais on conserve *les dîmes, cens, rentes, droits féodaux et seigneuriaux, et toutes les prérogatives utiles et honorifiques.* On parle de l'abolition *des lettres-de-cachet,* mais on propose d'en maintenir l'usage dans certains cas, notamment pour ménager *l'honneur*

des familles; on indique la *liberté de la presse* comme utile à établir, mais en même temps on n'oublie point les moyens à prendre pour la restreindre; on propose l'établissement des *états provinciaux*, l'abolition de la *corvée* et de la *main-morte*, etc., etc.

Ces réformes qui, opérées au commencement du règne de Louis XVI, auraient fait bénir sa mémoire, faites trop tard, parurent insuffisantes et hors de saison.

La lecture de cette déclaration, en trente-cinq articles, terminée, le roi prit encore la parole.

Dans ce troisième discours, le prince dit que, si les états-généraux l'abandonnaient dans une si belle entreprise, il ferait seul le bien des peuples. « Je me considérerai comme leur véritable repré-
» sentant.... Je marcherai vers le but auquel je veux
» atteindre, avec tout le courage et la fermeté qu'il
» doit m'inspirer.

» Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets,
» aucune de vos dispositions ne peut avoir force
» de loi sans mon approbation spéciale..... »

Le roi termine ainsi :

« Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer
» tout de suite, et de vous rendre demain matin,
» chacun dans les Chambres affectées à votre ordre,
» pour y reprendre vos séances. J'ordonne en con-
» séquence au grand-maître des cérémonies d'en
» faire préparer les salles. »

Ces discours, ces propositions de réformes, ces déclarations tendaient à fortifier l'autorité royale contre les partis qui divisaient l'Assemblée, et à produire un accord désirable, mais très-difficile à obtenir en de telles circonstances. De part et d'autre on fut mécontent de cette séance; car on ne réforme point des abus sans blesser des intérêts, et on ne frustre pas de leurs espérances ceux qu'on a appelés à opérer ces réformes, sans les irriter.

« Malheureux prince, où vous engage-t-on, et » combien on vous a trompé ! » s'écrie Bailly dans ses Mémoires [1]. Les partisans de l'ancien régime exprimèrent aussi leur mécontentement.

« Cette déclaration, suivant Weber, aurait dû » être reçue aux acclamations de la joie et de la » reconnaissance publique. » Il ajoute: « Les effets » de cette séance royale ne répondirent pas à ce » qu'en attendaient *ceux qui l'avaient conseillée.* »

« La séance royale, dit le marquis de Ferrières, » offrit l'odieux appareil d'un lit de justice. Des » soldats, des gardes-du-corps environnaient la » salle des états : tout, autour du trône, fut morne » et silencieux. La déclaration ne contenta per- » sonne : le roi parla plutôt en despote qui com- » mande, qu'en monarque qui discute, avec les » représentans du peuple, les intérêts d'une grande » nation. Des *je veux,* souvent répétés, choquèrent

[1] Mémoires de Bailly, tome I, page 214. (Collect. de Baudouin frères.)

» des hommes fatigués de la servitude, impatiens
» de conquérir la liberté [1]. »

Je n'admets ni ne rejette ce jugement du marquis de Ferrières; je l'expose pour faire connaître l'opinion d'une partie de la noblesse sur cette séance.

La noblesse et une partie du clergé, obéissant à l'ordre que donna le roi en terminant la séance, se retirèrent; le reste de l'Assemblée demeura dans la salle, tranquille et en silence. Alors le grand-maître des cérémonies, s'approchant du président, lui dit : *Monsieur, vous avez entendu l'ordre du roi?* Celui-ci répondit : *L'Assemblée s'est ajournée après la séance royale; je ne puis la séparer sans qu'elle en ait délibéré. — Est-ce là votre réponse, et puis-je en faire part au roi? — Oui, Monsieur.* Puis le président ajouta, en s'adressant aux collègues qui l'entouraient : *Je crois que la nation assemblée ne peut recevoir d'ordre* [2]. Ce fut pendant cette altercation que Mirabeau adressa à ce grand-maître des cérémonies ces paroles célèbres : *Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes.*

Le maître des cérémonies s'empressa d'aller rendre compte au roi de la résistance des communes.

[1] Mémoires de Ferrières, livre I, pages 37, 38. (Collect. de Baudouin frères.)

[2] Mémoires de Bailly, tome I, page 214. (*Ibid.*)

« Ce prince, las du rôle qu'on lui a fait jouer...., » répond que *si Messieurs du tiers ne veulent pas » quitter la salle, il n'y a qu'à les y laisser*[1].

» N'osant employer la force, on eut recours à » un moyen puéril, continue le même auteur. On » envoie une trentaine d'ouvriers, armés de mar- » teaux, sous prétexte de remettre la salle dans son » ancien état, qui détendant et retendant des ta- » pisseries, démontant et remontant des boiseries, » cognent et recognent. On espère que ce bruit et » la confusion d'un pareil déménagement force- » ront Messieurs du tiers de lever la séance et de » s'en aller. Messieurs du tiers demeurèrent im- » passibles, et continuèrent leurs délibérations[2]. » Enfin le président, fatigué de ce tintamare, donna ordre aux ouvriers de suspendre leurs travaux; ils obéirent.

L'Assemblée déclara, sur la motion de Camus, qu'elle persistait dans ses précédens arrêtés; puis, d'après la proposition de Mirabeau, elle arrêta que la personne de chacun des députés était inviolable, que ceux qui prêteraient leur ministère à des attentats contre leurs personnes, seraient infâmes et traîtres envers la nation, et coupables de crime capital.

Des bruits sourds, peut-être faux, faisaient craindre des actes violens contre quelques députés; de

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, liv. I, p. 58. (Collect. de Baudouin frères.)

[2] *Ibidem.*

plus, des troupes, dont le nombre croissait chaque jour, remplissaient les environs de Paris et de Versailles; il en résultait, parmi les membres de l'Assemblée, des craintes qui, jointes au sentiment de leur dignité, de leurs devoirs, et au souvenir des outrages qu'ils venaient d'éprouver, justifiaient des mesures qui paraîtraient excessives si on les séparait de ces circonstances.

Ainsi une faction ministérielle, ne connaissant point, ou méprisant la force de l'opinion publique, par ses tentatives mal appropriées à la disposition des esprits, fit tomber sur le trône des coups qu'elle destinait à ses adversaires, et avança l'époque de sa chute.

CHAPITRE III.

LES PRISONS DE L'ABBAYE FORCÉES, ET LES GARDES-FRANÇAISES PRISONNIERS MIS EN LIBERTÉ.

La séance royale du 23 juin 1789 fut très-nuisible au parti qui l'avait conseillée; celle du 24 donna un grand avantage à l'Assemblée nationale, à laquelle se réunit la majorité du clergé, conduite par l'archevêque de Vienne. Dans la séance du 25, nouveaux renforts de huit ecclésiastiques et de quarante-sept députés de la noblesse, à la tête desquels était M. de Clermont-Tonnerre.

Le 26, l'Assemblée nationale reçut encore dans son sein deux évêques, ~~ceux~~ d'Orange et d'Autun, deux curés, puis trois députés de la noblesse; elle reçut aussi une députation des électeurs de Paris, présidée par M. Moreau de Saint-Méry. Cette députation exprima le respect, la reconnaissance de cette ville pour la conduite sage et ferme de l'Assemblée nationale, et déclara son adhésion à ses délibérations, notamment à celle du 17 de ce mois [1].

Cette adhésion fut la première que reçut l'As-

[1] *Voyez* ci-dessus, page 53.

semblée nationale : elle fut bientôt suivie de beaucoup d'autres, et notamment, dans le même jour, d'une députation du Palais-Royal, dont le motif était le même. On hésita si on l'admettrait, vu l'irrégularité des réunions qui l'envoyaient; on s'y détermina enfin, et M. de Mailly porta la parole. Son discours, parmi divers éloges, offrait encore une adhésion aux actes de l'Assemblée nationale.

Le 27 juin, trois ecclésiastiques et deux députés de la noblesse vinrent, dès le commencement de la séance, se réunir à l'Assemblée nationale.

La cour, voyant que l'effet de la séance royale était manqué, prit le parti de demander elle-même la réunion des trois ordres; le roi adressa en conséquence au cardinal de La Rochefoucauld, président de l'ordre du clergé, une lettre où l'on trouve ces mots : « J'engage mon fidèle clergé à se réunir, » sans délai, avec les deux autres ordres, pour » hâter l'accomplissement de mes vues paternelles. » Semblable lettre fut adressée au président de l'ordre de la noblesse.

Quelque temps après, les députés du clergé et de la noblesse, qui ne s'étaient pas encore réunis, se présentèrent dans la salle de l'Assemblée nationale, et leurs présidens respectifs dirent que leur démarche était une marque de leur amour pour la paix, une marque de soumission et de respect à la volonté du roi.

Pendant qu'à Versailles les uns déploraient les funestes résultats de la séance royale, et les autres

s'en félicitaient à Paris, un incident, sans conséquence dans tout autre temps, produisit, dans un moment où toutes les têtes étaient en fermentation, des scènes tumultueuses qui auraient eu des suites bien plus graves si l'on n'eût pris, pour les faire cesser, les moyens les plus convenables.

Le régiment des gardes-françaises venait de perdre le maréchal de Biron, son colonel. Ce chef, quoiqu'il tînt les gardes sous une discipline exacte, ne les tourmentait point : il avait eu le talent de s'en faire aimer, respecter et obéir. Son successeur, M. Du Châtelet, ne montra point le même talent : minutieux, dur, hautain, il fit des changemens nombreux qui déplurent et irritèrent les gardes-françaises; conduite très-maladroite, surtout dans les circonstances [1].

L'arrivée continuelle des troupes autour de Paris et de Versailles, présageait des événemens sinistres et agitait fortement tous les esprits. Le peuple de toutes les classes cherchait à se rendre favorables ces soldats, futurs exécuteurs des actes violens qui se préparaient; cherchait, par des caresses, à les associer à leur patriotisme, à les intéresser à leur destinée.

Le régiment des gardes-françaises, généralement plus instruit que le reste de l'armée, et mécontent

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome I, page 75; Mémoires du baron de Besenval, tome II, page 351. (Collect. de Baudouin frères.)

de son colonel, embrassa avec chaleur les nouvelles opinions. Un de ses ci-devant officiers, le marquis de Valady, allait de caserne en caserne pour éclairer les soldats sur ce qu'ils devaient à la patrie. Cette mission eut son effet; les chefs s'en aperçurent bientôt, et consignèrent, dès le 20 juin, les gardes dans leurs casernes.

Cette rigueur, sans motifs évidens, échauffa les têtes et porta les soldats à l'insubordination. Pendant les journées des 25 et 26 juin, ils sortirent de leurs casernes, parurent sans armes au Palais-Royal, criant *vive le tiers-état!* y reçurent des applaudissemens, des rafraîchissemens, de l'argent et jusqu'à des billets de caisse. Toutes les troupes qui passaient alors à Paris recevaient un pareil accueil au Palais-Royal : on leur demandait s'ils auraient le courage de tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens, de leurs amis, de leurs frères; les soldats répondaient par des cris de *vive la nation!*

Une lettre, datée du 30 juin à six heures du soir, arrivée au café de Foy du Palais-Royal, apprit aux zélateurs de la liberté que onze gardes-françaises étaient détenus dans la prison de l'Abbaye Saint-Germain, pour avoir refusé de tourner leurs armes contre leurs concitoyens, et que dans la nuit suivante ils devaient être transférés à Bicêtre. Aussitôt un particulier sort du café, va dans le jardin, monte sur une chaise et fait publiquement lecture de cette lettre. Alors on entend plu-

sieurs voix crier : *A l'Abbaye! à l'Abbaye!* La foule se dirige vers ce lieu, se grossit en chemin, et plusieurs milliers de personnes se présentent devant la prison. La première porte en est enfoncée ; les autres ne tardent pas à l'être, et, à huit heures du soir, neuf gardes-françaises, six soldats de la garde de Paris et quelques officiers sont mis en liberté.

Une compagnie de dragons et une compagnie de hussards se présentent le sabre à la main pour arrêter ce désordre; mais des caresses et du vin les désarment, et ils boivent à la santé du roi et de la nation. Ici le pouvoir voyait ses bras paralysés.

Les prisonniers délivrés furent conduits en triomphe au Palais-Royal, où ils soupèrent et couchèrent. On les logea le lendemain à l'hôtel de Genève. Des paniers suspendus aux fenêtres invitaient les passans à y déposer leurs offrandes [1]. A une des fenêtres des galeries, on voyait un orateur qui cherchait, par ses discours, à intéresser le public en faveur de ces militaires.

Le lendemain au matin, 1er juillet, une députation des habitués du Palais-Royal fut envoyée à Versailles. Elle portait la lettre suivante, adressée à M. Bailly, président de l'Assemblée nationale :

« Monsieur le président,

» Une sévérité inouie et déplacée a porté hier

[1] Histoire de la Révolution de 1789, par deux amis de la liberté; tome I, page 283.

» dans Paris l'alarme et la consternation. On a » couru en foule aux prisons de l'Abbaye, où les » ordres de M. Du Châtelet avaient fait conduire » des gardes-françaises qui, le même soir, de- » vaient être conduits à Bicêtre. Ces malheureuses » victimes du patriotisme ont été arrachées à leurs » fers et portées, au bruit des acclamations et des » applaudissemens généraux, au Palais-Royal où » ils sont actuellement sous la sauvegarde du » peuple qui s'en est rendu responsable. Incer- » tains de leur sort, ils supplient que l'autorité » prononce sur leur liberté. Le public impatient » ose le demander; il nous a députés au nombre » de vingt, pour vous en rendre compte et en » conférer avec l'Assemblée nationale à laquelle » nous désirons présenter une requête. Nous at- » tendons, Monsieur le président, votre réponse » pour rendre le calme à nos concitoyens et la li- » berté à nos frères. Nous avons l'honneur de vous » offrir les vœux et les hommages de toute une » nation reconnaissante (nation du Palais-Royal) » qui sait vous apprécier, et nous joignons les » nôtres particuliers, etc. [1].

Cette affaire, indice de la dissolution prochaine du gouvernement, embarrassa beaucoup le président de l'Assemblée nationale. « Je voyais bien, » dit-il, que la discipline militaire avait autorisé » jusqu'ici le chef à faire mettre à l'Abbaye les

[1] Mémoires de Bailly, tome I, page 264. (Collect. de Baudouin frères.)

» soldats insubordonnés; que le peuple n'avait pas
» le droit de les en retirer, et que cet acte illégal
» avait le danger d'autoriser l'insubordination : ces
» réflexions pouvaient porter à la sévérité. D'un
» autre côté, si ces soldats avaient été arbitraire-
» ment arrêtés, et pour des sentimens patrioti-
» ques, ce despotisme, au moment où la liberté
» commençait à naître, cet acte contraire à l'in-
» térêt national, devaient fixer l'attention des re-
» présentans du peuple. »

M. Bailly en parla au ministre Necker qui lui représenta le danger d'autoriser le peuple à se permettre de pareils actes. « Nous convînmes, dit-il,
» qu'il fallait tâcher que l'Assemblée recommandât
» ces prisonniers à la bonté du roi. »

Arrivé à l'Assemblée nationale, M. Bailly fit lecture de la lettre qui lui avait été adressée. Il fut d'abord arrêté qu'on ne recevrait point les porteurs de cette lettre. On discuta pendant quatre heures sur le parti à prendre; enfin on adopta l'arrêté suivant :

« Il sera répondu par M. le président aux per-
» sonnes venues de Paris, qu'elles doivent repor-
» ter dans cette ville le vœu de la paix et de
» l'union, seules capables de seconder les inten-
» tions de l'Assemblée nationale et les travaux
» auxquels elle se consacre pour l'utilité publique.

» L'Assemblée nationale gémit des troubles qui
» agitent en ce moment la ville de Paris, et ses

» membres, en invoquant la clémence du roi pour
» les personnes qui pourraient être coupables,
» donneront toujours l'exemple du plus profond
» respect pour l'autorité royale, de laquelle dépend
» la sécurité de l'empire. Elle conjure donc les ha-
» bitans de la capitale de rentrer sur-le-champ
» dans l'ordre, et de se pénétrer des sentimens de
» paix qui peuvent seuls assurer les biens infinis
» que la France est près de recueillir de la *réunion*
» *volontaire* de tous les représentans ds la nation.

» Il sera fait au roi une députation pour l'ins-
» truire du parti pris par l'Assemblée nationale, et
» pour le supplier de vouloir bien employer, pour
» le rétablissement de l'ordre, les moyens infailli-
» bles de la clémence et de la bonté qui sont si
» naturels à son cœur, et de la confiance que son
» bon peuple méritera toujours. »

La députation fut faite au roi qui répondit :
« Votre arrêté est fort sage; j'approuve les dispo-
» sitions de l'*Assemblée des états-généraux*, et
» tant qu'elle continuera à me donner des marques
» de confiance, j'espère que tout ira bien [1]. » Les électeurs de Paris et l'archevêque de cette ville, joignirent leur intercession à celle de l'Assemblée nationale; les gardes-françaises, tirés de la prison de l'Abbaye, s'y rendirent dans la nuit du 4 au 5

[1] Mémoires de Bailly, tome I, pages 266, 267. (Collect. de Baudouin frères.)

juillet, et le lendemain ils y reçurent l'ordre de leur liberté.

Cette affaire, follement entreprise, sagement terminée, peut faire connaître la disposition des esprits dans la capitale, et ce qu'on devait en craindre ou en espérer.

Prise de la Bastille, le 14 Juillet, 1789.

CHAPITRE IV.

PRISE DE LA BASTILLE; ÉVÉNEMENS QUI LA PRÉCÉDÈRENT ET LA SUIVIRENT.

La cour, pour se tirer du précipice où les fautes de ses ministres l'avaient plongée, convoqua les états-généraux sans en prévoir les conséquences. Bientôt, alarmée de leurs premiers travaux, elle forma, avec la même imprévoyance, le projet de s'en débarrasser par la force. Pour cet effet fut appelée une armée qui occupa les environs de Versailles et de Paris. Cette armée croissait chaque jour, et augmentait les alarmes et l'indignation des habitans de ces villes. Ces habitans se demandaient : Pourquoi cet appareil formidable contre des villes soumises, sans armes, et dont la tranquillité n'a été quelques instans troublée que par des brigands soudoyés? Est-ce nos biens qu'on se propose de conquérir, nos personnes qu'on veut réduire à l'esclavage, nos opinions qu'on prétend maîtriser? Faut-il donc, pour de tels exploits, employer tant de baïonnettes et de canons? A ces questions, les hommes du gouvernement répondaient : *On veut rétablir l'ordre.*

Le marquis de Ferrières, fort instruit des intrigues secrètes, et qui n'était ni courtisan ni révolutionnaire, dit: « Trente régimens marchaient sur » Paris. Le prétexte était la tranquillité publique; » l'objet réel la dissolution des états-généraux [1].»

L'Assemblée nationale, sentant les dangers dont la liberté publique et ses propres membres étaient menacés, décréta dans la séance du 8 juillet, qu'il serait, à ce sujet, fait une adresse au roi. Cette adresse doit être placée ici tout entière. Rédigée par Mirabeau, elle fut présentée le 10 juillet par une députation de vingt-quatre membres, et prononcée par M. de Clermont-Tonnerre qui la présidait.

« Sire,

» Vous avez invité l'Assemblée nationale à vous » témoigner sa confiance: c'était aller au-devant du » plus cher de ses vœux.

» Nous venons déposer dans le sein de Votre » Majesté les plus vives alarmes: si nous en étions » l'objet, si nous avions la faiblesse de craindre » pour nous-mêmes, votre bonté daignerait encore » nous rassurer, et même, en nous blâmant d'a- » voir douté de vos intentions, vous accueilleriez » nos inquiétudes, vous en dissiperiez la cause, » vous ne laisseriez point d'incertitudes sur la po- » sition de l'Assemblée nationale.

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome I, page 71. (Collect. de Baudouin frères.)

» Mais, Sire, nous n'implorons point votre pro-
» tection; ce serait offenser votre justice. Nous
» avons conçu des craintes, et, nous l'osons dire,
» elles tiennent au patriotisme le plus pur, à l'inté-
» rêt de nos commettans, à la tranquillité publique,
» au bonheur du monarque chéri qui, en nous
» aplanissant la route de la félicité, mérite bien
» d'y marcher lui-même sans obstacle.

» Les mouvemens de votre cœur, voilà, Sire, le
» vrai salut des Français. Lorsque des troupes s'a-
» vancent de toutes parts, que des camps se for-
» ment autour de nous, que la capitale est investie,
» nous nous demandons avec étonnement : Le roi
» s'est-il méfié de la fidélité de ses peuples? S'il
» avait pu en douter, n'aurait-il pas versé dans
» notre cœur ses chagrins paternels? Que veut
» dire cet appareil menaçant? Où sont les ennemis
» du roi qu'il faut subjuguer? Où sont les rebelles,
» les ligueurs qu'il faut réduire?.... Une voix una-
» nime répond dans la capitale et dans l'étendue
» du royaume : *Nous chérissons notre roi; nous*
» *bénissons le ciel du don qu'il nous a fait dans*
» *son amour.*

» Sire, la religion de Votre Majesté ne peut
» être surprise que sous le prétexte du bien public.
» Si ceux qui ont donné ces conseils à notre roi
» avaient assez de confiance dans leurs principes
» pour les exposer devant nous, ce moment amè-
» nerait le plus beau triomphe de la vérité.

» L'État n'a rien à redouter que des mauvais

» principes qui osent assiéger le trône même, et ne
» respectent pas la conscience du plus pur, du plus
» vertueux des princes. Et comment s'y prendrait-
» on, Sire, pour vous faire douter de l'attachement
» et de l'amour de vos sujets? Avez-vous prodigué
» leur sang? Êtes-vous cruel, implacable? Avez-
» vous abusé de la justice? Le peuple vous im-
» pute-t-il ses malheurs? Vous nomme-t-il dans
» ses calamités? Ont-ils pu vous dire que le peuple
» est impatient de votre joug? qu'il est las du scep-
» tre des Bourbons? Non, non, ils ne l'ont pas fait:
» la calomnie du moins n'est pas absurde; elle cher-
» che un peu de vraisemblance pour colorer ses
» noirceurs.

» Votre Majesté a vu récemment tout ce qu'elle
» peut sur son peuple; la subordination s'est réta-
» blie dans la capitale agitée; les prisonniers mis
» en liberté par la multitude, d'eux-mêmes ont re-
» pris leurs fers, et l'ordre public, qui peut-être
» aurait coûté des torrens de sang, si l'on eût em-
» ployé la force, un seul mot de votre bouche l'a
» rétabli; mais ce mot était un mot de paix[1]; il était
» l'expression de votre cœur, et vos sujets se font
» gloire de n'y résister jamais. Qu'il est beau d'exer-
» cer cet empire! C'est celui de Louis IX, de
» Louis XII, de Henri IV; c'est le seul qui soit
» digne de vous.

» Nous vous tromperions, Sire, si nous n'ajou-

[1] *Voyez* le chapitre précédent.

» tions pas, forcés par les circonstances : Cet em-
» pire est le seul qu'il soit possible en France
» d'exercer. La France ne souffrira pas qu'on abuse
» le meilleur des rois, et qu'on l'écarte, par des
» vues sinistres, du noble plan qu'il a lui-même
» tracé. Vous nous avez appelés pour fixer de con-
» cert avec vous la constitution, pour opérer la
» régénération du royaume ; l'Assemblée nationale
» vient vous déclarer solennellement que vos
» vœux seront accomplis, que vos promesses ne
» seront point vaines, que les piéges, les difficultés,
» les terreurs ne retarderont point sa marche, n'in-
» timideront point son courage.

» Où donc est le danger des troupes? affecteront
» de dire nos ennemis.... Que veulent leurs plaintes
» puisqu'ils sont inaccessibles au découragement?

» Le danger, Sire, est pressant, est universel,
» est au-delà des calculs de la prudence humaine.

» Le danger est pour le peuple des provinces.
» Une fois alarmé sur notre liberté, nous ne con-
» naissons plus de frein pour le retenir : la distance
» seule grossit tout, exagère tout, double les in-
» quiétudes, les aigrit, les envenime.

» Le danger est pour la capitale. De quel œil le
» peuple, au sein de l'indigence et tourmenté des
» angoisses les plus cruelles, se verra-t-il disputer
» les restes de sa subsistance par une foule de sol-
» dats menaçans? La présence des troupes échauf-
» fera, ameutera, produira une fermentation uni-
» verselle, et le premier acte de violence, exercé

» sous prétexte de police, peut commencer une
» suite horrible de malheurs.

» Le danger est pour les troupes. Des soldats
» français, approchés du centre des discussions,
» participent aux passions comme aux intérêts du
» peuple, peuvent oublier qu'un engagement les
» a faits soldats pour se souvenir que la nature les
» fit hommes.

» Le danger, Sire, menace les travaux qui sont
» notre premier devoir, et qui n'auront un plein
» succès, une véritable permanence, qu'autant
» que les peuples les regarderont comme entière-
» ment libres. Il est d'ailleurs une contagion dans
» les mouvemens passionnés : nous ne sommes que
» des hommes; la défiance de nous-mêmes, la
» crainte de paraître faibles, peuvent entraîner
» au-delà du but; nous serons obsédés d'ailleurs
» par des conseils violens et démesurés, et la raison
» calme, la tranquille sagesse ne rendent pas leurs
» oracles au milieu du tumulte, des désordres et
» des scènes factieuses.

» Le danger, Sire, est plus terrible encore, et
» jugez de son étendue par les alarmes qui nous
» amènent devant vous; de grandes révolutions ont
» eu des causes moins éclatantes; plus d'une en-
» treprise fatale aux nations s'est annoncée d'une
» manière moins sinistre et moins formidable.

» Ne croyez pas ceux qui vous parlent légère-
» ment de la nation, et qui ne savent que vous la
» représenter selon leurs vues, tantôt insolente,

» rebelle, séditieuse; tantôt soumise, docile au
» joug, prompte à courber la tête pour le recevoir:
» ces deux tableaux sont également infidèles.

» Toujours prêts à vous obéir, Sire, parce que
» vous commandez au nom des lois, notre fidélité
» est sans bornes comme son atteinte. Prêts à ré-
» sister à tous les commandemens arbitraires de
» ceux qui abusent de votre nom, parce qu'ils
» sont ennemis des lois, notre fidélité même nous
» ordonne cette résistance; et nous nous honore-
» rons toujours de mériter les reproches que notre
» fermeté nous attire.

» Sire, nous vous en conjurons au nom de la
» patrie, au nom de votre bonheur et de votre
» gloire, renvoyez vos soldats aux postes d'où vos
» conseillers les ont tirés; renvoyez cette artillerie
» destinée à couvrir nos frontières; renvoyez sur-
» tout les troupes étrangères; ces alliés que nous
» payons pour défendre et non pour trou ble nos
» foyers. Votre Majesté n'en a pas besoin. Eh!
» pourquoi un roi adoré de vingt-cinq millions de
» Français ferait-il accourir à grands frais, autour
» du trône, quelques milliers d'étrangers? Sire,
» au milieu de vos enfans, soyez gardé par leur
» amour: les députés de la nation sont appelés à
» consacrer avec vous les droits éminens de la
» royauté sur la base immuable de la liberté du
» peuple; mais lorsqu'ils remplissent leur devoir,
» lorsqu'ils cèdent à leur raison, à leurs sentimens,
» les exposeriez-vous au soupçon de n'avoir cédé

» qu'à la crainte ? Ah ! l'autorité que tous les cœurs
» vous défèrent est la seule pure, la seule inébran-
» lable ; elle est le juste retour de vos bienfaits et
» l'immortel apanage des princes dont vous serez
» le modèle. »

A ce discours éloquent et mesuré, où l'expression des vérités fortes se marie heureusement avec celles du respect dû au souverain, le roi fit cette réponse :

« Personne n'ignore les désordres et les scènes
» scandaleuses qui se sont passées et renouvelées à
» Paris et à Versailles, sous mes yeux et sous ceux
» des états-généraux. Il est nécessaire que je fasse
» usage des moyens qui sont en ma puissance,
» pour remettre et maintenir l'ordre dans la capi-
» tale et les environs ; c'est un de mes devoirs
» principaux de veiller à la sûreté publique. Ce
» sont ces motifs qui m'ont engagé à faire un ras-
» semblement de troupes autour de Paris. Vous
» pouvez assurer l'Assemblée des états-généraux
» qu'elles ne sont destinées qu'à réprimer ou plutôt
» à prévenir de nouveaux désordres, à maintenir
» le bon ordre et l'exercice des lois, à assurer et
» à protéger même la liberté qui doit régner dans
» vos délibérations ; toute espèce de contrainte
» doit en être bannie, de même que toute appré-
» hension de tumulte et de violence doit en être
» écartée. Ce ne pourrait être que des gens mal

» intentionnés qui pourraient égarer mes peuples
» sur les vrais motifs des mesures de précaution
» que je prends : j'ai constamment cherché à faire
» tout ce qui pouvait tendre à leur bonheur, et
» j'ai toujours eu lieu d'être assuré de leur amour
» et de leur fidélité.

» Si pourtant la présence nécessaire des troupes
» dans les environs de Paris causait encore de l'om-
» brage, je me porterais, sur la demande de l'As-
» semblée, à transférer les états-généraux à Noyon
» ou à Soissons, et alors je me rendrais à Com-
» piègne pour maintenir la communication qui
» doit avoir lieu entre l'Assemblée et moi. »

Cette réponse ne satisfit personne; elle affligea et ne rassura point les députés. La proposition de transférer l'assemblée à Noyon ou à Soissons donna beaucoup à penser. Il existait un plan dont on suivait mystérieusement l'exécution, et dont le roi semblait ignorer quelques parties. M. Necker, dans son ouvrage sur la révolution française, dit : « Je n'ai ja-
» mais connu d'une manière certaine le but où l'on
» voulait aller ; il y eut des *secrets* et des *arrière-*
» *secrets*, et je crois que *le roi lui-même n'était pas*
» *de tous*. On se proposait peut-être, selon les cir-
» constances, d'entraîner le monarque à des me-
» sures dont on n'avait pas osé lui parler. »

Madame Campan dit que le sieur Foulon présenta deux plans pour diriger la conduite de Louis XVI. Le premier était modéré et sage : Fou-

lon conseillait à ce roi de s'emparer de la révolution, de la conduire, de prendre communication des divers cahiers, afin de connaître les véritables vœux du peuple, et de se résoudre aux plus grands sacrifices pour y satisfaire.

Le second plan offrait des moyens violens: Foulon s'élevait fortement contre « les vues criminelles du » duc d'Orléans; disait qu'il fallait le faire arrêter, » et se hâter de profiter du temps où les tribunaux » existaient encore pour lui faire son procès. Il indi» quait aussi les députés qu'on devait arrêter en » même temps, et conseillait au roi de ne point se » séparer de son armée tant que l'ordre ne serait » point rétabli [1]. »

La cour préféra ce dernier plan, et nomma ministre celui qui en était l'auteur [2].

Ce plan, dont le marquis de Ferrières a déclaré une partie en disant qu'on voulait *dissoudre l'Assemblée*, devait être soutenu par les troupes nom-

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 60. (Collect. de Baudouin frères.)

[2] Ce plan est exposé, et peut-être exagéré dans les phrases suivantes que la duchesse de Beuvron adressa à Dumouriez : « Vous ne savez pas la grande nouvelle? Votre ami Necker » est chassé. Pour le coup, le roi remonte sur le trône, l'As» semblée est renversée; vos amis les quarante-sept (la mi» norité de la noblesse) sont peut-être, à l'heure qu'il est, » à la Bastille avec Mirabeau, Target et une centaine de ces » insolens du tiers, et sûrement le maréchal de Broglie est » dans Paris avec trente mille hommes. » [Mémoires de Dumouriez, tome II, page 35 (Collect. de Baudouin frères).]

breuses qui entouraient Paris et Versailles. Elles étaient destinées à favoriser la dissolution et les arrestations projetées, et à contenir, par la terreur des armes, le peuple que ces actes de rigueur auraient pu soulever.

Plusieurs députés, instruits de ces trames secrètes, désespérant de continuer leurs travaux, se hâtèrent d'en laisser quelques monumens, de léguer aux Français l'énonciation de plusieurs principes d'une bonne organisation sociale, et de répandre les germes de la liberté publique. Divers articles constitutionnels étaient en discussion, et M. La Fayette présenta le premier projet d'une *Déclaration des droits de l'homme.* Ce fut à l'occasion de ce projet que M. Lally-Tollendal dit : *M. La Fayette a parlé de la liberté comme il l'a défendue.*

Mais il est temps de porter nos regards sur Paris, où cet état d'incertitude et de crainte et le rapprochement des troupes qui entouraient cette ville, amenèrent une crise des plus violentes, crise qui déjoua les projets de quelques ministres, et changea brusquement la face des affaires. Je veux parler de l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille.

Avant de décrire cet événement, il convient de joindre, aux notions que je viens de donner sur Versailles, quelques détails sur la ville de Paris et sur les dispositions de ses habitans.

« On continuait à déployer à Versailles l'ap-
» pareil militaire; trente-cinq mille hommes étaient

» répartis entre cette ville et la capitale; vingt mille
» autres étaient attendus; des trains d'artillerie les
» suivaient à grands frais. Déjà des camps sont
» tracés, des points et des éminences sont désignés
» pour les batteries; on s'assure de toutes les com-
» munications, on intercepte tous les passages; les
» chemins, les ponts, les promenades, sont méta-
» morphosés en postes militaires [1]. On eût dit une
» place ennemie dont on préparait le siége, et cette
» place si redoutée était l'hôtel des états-géné-
» raux [2]. »

Le maréchal de Broglie, le général le plus renommé alors par ses exploits militaires et ses succès contre les ennemis de la France, accepta le commandement d'une armée dirigée contre ses compatriotes. Ce n'est pas qu'il approuvât le projet de la cour, il disait souvent à ce propos : *Je vois bien mon armée, mais je ne vois pas les ennemis* [3].

[1] Le baron de Besenval, qui commandait la force-armée de Paris, parle ainsi de ses dispositions menaçantes: « Mes » arrangemens tendaient à garnir le pont de Neuilly, Saint-» Cloud, les Moulineaux, d'infanterie et de canons, et porter » le régiment des chasseurs de Lorraine sur les hauteurs de » Clamart, afin de barrer la plaine d'en haut.... M. de Bro-» glie prit un système différent en accumulant les troupes » autour de Versailles, à Versailles même, conduite bien mal » calculée.» [Mém. de Bes., t. II, p. 356 (Collect. de Baud. fr.).]

[2] Histoire de la Révolution de 1789, par deux amis de la liberté, tome I, page 278.

[3] Histoire de France depuis la révolution de 1789; par Toulongeon, tome I, page 83.

Le baron de Besenval, qui commandait sous les ordres de ce maréchal, blâma ses dispositions, non à cause de leur but, mais parce qu'étant trop évidentes, elles donnaient l'éveil aux patriotes, et les disposaient à se mettre en garde [1].

Tout le monde savait en effet qu'une armée, dont le nombre croissait chaque jour, investissait Paris, que le quartier-général du commandant était au château de Versailles; que cette armée s'approchait graduellement de la capitale, et qu'une partie, composée de six régimens, presque tous étrangers, campaient dans ses murs, au Champ-de-Mars.

Ces préparatifs formidables excitèrent dans Paris moins d'alarmes que d'indignation, moins de consternation que d'enthousiasme pour la liberté. Ils portèrent les Parisiens à user du droit naturel, à se considérer comme mis hors la loi, et à s'occuper de leur défense.

Parmi les Parisiens, partisans de l'insurrection, on remarquait deux partis principaux qu'il ne faut pas confondre, si l'on veut avoir des idées saines sur notre révolution. L'un était composé d'hommes sans intrigues, amis de la liberté publique, et qui n'ambitionnaient que la gloire et le bonheur de leur patrie. Le nombre de ces patriotes, purs, vertueux et disposés aux plus grands sacrifices, était considérable, et les actes de dévouement, d'héroïsme et d'hu-

[1] Mémoires de Besenval, tome II, page 358. (Collect. de Baudouin frères.)

manité qui honorent les exploits que nous allons décrire, leur appartiennent.

Ce parti se fortifia, par l'effet des circonstances, d'habitans naturellement modérés, mais effrayés des dangers que couraient leurs personnes et leurs propriétés. Il faut y joindre un grand nombre de mécontens, d'hommes frappés par la tyrannie et les iniquités ministérielles. Dans cette classe je dois placer le corps des gardes-françaises, composé de trois à quatre mille hommes, et spécialement affecté à la garde de la ville de Paris; corps qui, mécontent des rigueurs de son commandant, le duc Du Châtelet, seconda puissamment l'insurrection parisienne, et devint une pépinière de généraux qui, dans la suite, illustrèrent l'armée française.

Dans l'autre parti figuraient des intrigans de toutes les classes, qui calculaient les événemens, et peut-être les faisaient naître pour en profiter : ils paraissaient être les agens d'un chef. Le mot de liberté n'était que dans leur bouche. Ils s'opposaient à tous les actes contraires à leurs plans, et ne craignaient pas de commettre des crimes pour en assurer l'exécution. A ce parti était évidemment attachée cette troupe de brigands étrangers à la ville de Paris, que j'ai déjà signalée en parlant du pillage de la maison Réveillon. Les vols, les incendies, les meurtres dont la révolution a été souillée, sont l'ouvrage des hommes de ce parti [1].

[1] *Voyez* ci-dessus, Introduction, pages 34, 35.

Voyons maintenant quelles furent les magistratures insurrectionnelles de Paris. Les électeurs de cette ville, avant de se séparer, eurent, le 10 mai 1789, la précaution d'arrêter que leurs séances continueraient pendant la tenue des états-généraux, afin de correspondre avec leurs députés. En conséquence, le 25 juin suivant, ils se réunirent dans la salle du Musée de la rue Dauphine, et votèrent une adresse à l'Assemblée nationale, contenant leur adhésion à ses arrêtés, notamment à celui du 17 juin.

Le 27 de ce mois, ils obtinrent, pour y tenir leurs assemblées, la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Là ils se donnèrent une organisation, et intervinrent avec succès dans l'affaire des soldats des gardes-françaises, tirés des prisons de l'Abbaye. Dans cette assemblée on avait, dès le 26 juin, fait la motion d'établir une garde bourgeoise à Paris. Le 10 juillet suivant, le danger que présentaient les troupes nombreuses qui environnaient cette ville, fit reproduire cette motion. Des commissaires, pour l'examiner et en faire un rapport, furent nommés; et le 11, ce rapport fut présenté aux électeurs. Ils allaient arrêter l'envoi d'une députation à l'Assemblée nationale, pour lui demander l'établissement de cette garde, lorsqu'un électeur vint annoncer de nouveaux dangers. Il apprenait que des troupes nouvelles renforçaient, aux environs de Paris, celles qui s'y trouvaient déjà; il présageait de grands malheurs pour les jours suivans, et le

peuple, inquiet sur son sort futur, remplissait déjà la place de Grève et les salles de l'Hôtel-de-Ville.

JOURNÉE DU DIMANCHE 12 JUILLET 1789.

Telle était la situation de Paris, lorsque le dimanche 12 juillet, M. le baron de Besenval ordonna à certains corps des troupes qui cernaient Paris et occupaient ses faubourgs de faire un mouvement en avant. Voici ce qu'il dit lui-même : « Dans la » crainte que les différens postes de cavalerie destinés à maintenir la tranquillité dans les faubourgs » ne fussent insuffisans, ou que, provoqués à certain point, ils ne s'écartassent de la consigne expresse qui leur était donnée, je leur envoyai » l'ordre de se porter à la place de Louis XV. Un » fort détachement des gardes-suisses était déjà » dans les Champs-Élysées avec quatre pièces de » canon.

» Les hussards de Berchiny, les dragons de M. de » Choiseul et le régiment de Salis-Samade s'y rendirent aussi par mes ordres..... Les troupes, en » se rendant à la place de Louis XV, furent assaillies » de propos injurieux, de coups de pierres, de » coups de pistolets. Plusieurs hommes furent blessés grièvement, sans qu'il échappât même un » geste menaçant aux soldats, tant fut respecté » l'ordre de ne pas répandre une seule goutte du » sang des citoyens [1]. »

[1] Mémoires du baron de Besenval, tome II, page 462. (Collect. de Baudouin frères.)

Cet ordre ne fut pas toujours respecté.

De si puissans motifs d'inquiétude et d'indignation reçurent bientôt un nouveau degré de force. Vers le milieu de ce jour, on apprit à Paris que M. Necker, le seul homme du ministère sur qui reposait la confiance publique, avait, dès la veille, été envoyé en exil; que de Versailles il s'était rendu dans sa maison de Saint-Ouen, et de-là était parti pour la Suisse; que les autres ministres avaient donné leur démission, et qu'ils étaient remplacés par des hommes dont le caractère connu inspirait une méfiance générale. De ce nombre était le conseiller d'État, Foulon, dont j'ai déjà parlé, fameux par ses opinions anti-populaires [1].

Cette nouvelle mit les habitans de Paris dans la plus vive agitation; on ne douta plus que les troupes qui entouraient cette ville ne fussent destinées à l'exécution d'un projet désastreux. Les personnes animées du pur amour de la patrie, et celles qui épiaient les fautes du gouvernement pour en profiter, éprouvèrent le même besoin, et songèrent alors plus que jamais à se défendre. Des scènes qui eurent lieu sur la place de Louis XV augmentèrent l'effervescence. Un cavalier de royal-allemand, passant devant un soldat du régiment des gardes, le tua d'un coup de pistolet. Le prince de Lambesc, insulté par des particuliers, à la tête d'un détache-

[1] *Voyez* ci-dessus, page 91.

ment de cavalerie, pénétra par le pont-tournant dans le jardin des Tuileries, y fit poursuivre ou sabrer sans distinction ceux qui s'y promenaient, vieillards, femmes, enfans : le sieur Chauvel, maître de pension, âgé de soixante-quatre ans, fut blessé d'un coup de sabre de la main du prince ; et le sieur Tricot, renversé, foulé aux pieds des chevaux, eut la cuisse cassée [1].

Au jardin du Palais-Royal, foyer de l'insurrection parisienne, école de liberté, rendez-vous des nouvellistes et des intrigans, paraît, dans la galerie parallèle à la rue de Richelieu, Camille-Desmoulins en habit de visites. Il est arrêté dans le café de Foy ; il en sort suivi d'une multitude de curieux, entre dans le jardin, monte sur un des bancs qui bordent cette galerie, commence un discours mal articulé, mal entendu, qu'il termine brusquement en criant *aux armes !* et montrant un pistolet.

Peu de temps après, dans le même jardin, une femme s'installe ; devant elle est une vaste manne remplie de rubans verts ; elle ne les vend pas, mais en distribue gratis une demi-aune que chacun place à son chapeau.

Les rues se remplissent d'une multitude de personnes de tout état, qui s'interrogent, se communiquent leur crainte, leurs espérances : les uns, envoyés à tous les théâtres, en prescrivent la ferme-

[1] Procès-Verbal des électeurs de Paris, tome I, page 178.

ture; d'autres, plus audacieux, se portent dans les boutiques des armuriers et en enlèvent toutes les armes.

La place de Grève, les salles de l'Hôtel-de-Ville ne peuvent contenir tous ceux qui demandent la permission de sonner le tocsin, et qui demandent des armes. Les électeurs ordonnent au concierge de délivrer celles qui peuvent se trouver dans l'Hôtel. On n'attend pas l'exécution régulière de cet ordre, on découvre un dépôt des armes de la Ville; on enfonce les portes, et les armes sont enlevées. « Un instant après on vit un homme en » chemise, jambes nues et sans souliers, le fusil sur » l'épaule, prendre la place d'un garde de la Ville » désarmé, et monter fièrement la garde à la porte » de la grande salle [1]. »

Pendant ce mouvement général, un attroupement d'hommes à peu près vêtus comme celui dont on vient de parler [2], après avoir enlevé du cabinet de Curtius [3] les bustes en cire du duc d'Orléans qu'on disait exilé, et de l'ex-ministre Necker qui l'était réellement, ils les couvrirent de crêpes et

[1] Procès-Verbal des électeurs de Paris, tome I, page 180.

[2] J'ai vu cette troupe, et j'atteste que les hommes qui la composaient ressemblaient à des échappés des galères. Des gens de cette espèce attaquèrent même des bourgeois, comme on le voit dans le Journal de Jean-Baptiste Humbert, p. 4.

[3] Le cabinet de Curtius offrait les figures en cire des personnages les plus célèbres du temps : le public y était admis en payant.

les promenèrent dans les rues de Paris en criant *chapeau bas!* Leur nombre pouvait s'évaluer de trois à quatre cents.

Vers les neuf heures du soir le prince de Lambesc, à la tête de son régiment dit royal-allemand, le ramenait à la caserne. En passant sur la chaussée d'Antin, vis-à-vis le dépôt des gardes-françaises, quelques soldats de ce dépôt sortirent, firent feu sur les cavaliers de royal-allemand, en tuèrent trois et en blessèrent plusieurs autres. Le prince de Lambesc ordonna la retraite et se replia sur Saint-Cloud [1].

Voici une autre relation de cet événement : « Un » détachement de royal-allemand s'étant avancé » le long du boulevard, les gardes-françaises ont » fait feu, les dragons ont riposté par une décharge; » mais un coup de canon tiré du dépôt des gardes, » et secondé d'un feu roulant, a forcé ces étrangers » de fuir précipitamment, en laissant onze des leurs » tués ou blessés sur le lieu du combat ; on a rap- » porté leurs armes et leurs dépouilles, que l'on a » regardées comme les premiers gages de la vic- » toire [2]. »

Dès que les électeurs réunis à l'Hôtel-de-Ville purent jouir d'un instant de calme, ils arrêtèrent, vers les onze heures du soir, la convocation des

[1] Mémoires de Weber, tome I, page 369. (Collect. de Baudouin frères.)

[2] Révolutions de Paris du 12 au 17 juillet, page 4.

soixante districts de Paris, et puis ils se rendirent dans tous les postes de citoyens armés, pour leur recommander d'éviter les attroupemens et les voies de fait. On eut des craintes pour la nuit; mais elle fut assez calme, si ce n'est que des troupes de deux à trois cents hommes parcoururent les rues, et qu'une d'elles moins nombreuse, en partie composée d'hommes ivres, incendia la barrière de Clichy.

LUNDI 13 JUILLET.

Dès qu'il fut jour, presque tous les clochers de Paris firent entendre les sons alarmans du tocsin, les boutiques restèrent fermées, les tambours battirent la générale, et la foule se porta sur la place de Grève et dans les salles de l'Hôtel-de-Ville.

Des électeurs furent envoyés pour convoquer les habitans de chaque district dans l'édifice où, quelques mois avant, ils avaient procédé aux élections. Ces habitans, ayant à protéger leurs personnes et leurs propriétés contre les troupes qui cernaient Paris, et contre les brigands qui l'infestaient, s'y rendirent avec empressement.

Cependant une foule immense se porte à l'Hôtel-de-Ville, demande à grands cris des armes; les électeurs parvinrent à faire entendre à cette foule tumultueuse, qu'étant novices dans l'administration de la ville, ils ignoraient s'il existait des dépôts d'armes, qu'il fallait s'adresser au prévôt des marchands, le sieur de Flesselles. Deux échevins pré-

sens écrivirent sur-le-champ à ce magistrat qui, tenant à l'étiquette ou voulant gagner du temps, répondit qu'il ne viendrait pas sur la lettre de deux échevins, qu'il désirait une invitation plus solennelle.

Alors trois électeurs sont partis sur-le-champ, et ont amené le prévôt des marchands. Cependant les échevins et les électeurs improvisaient une *municipalité*, improvisaient un *comité permanent* et une *milice parisienne*. Il fallait un chef à cette milice, on en offrit le commandement général au duc d'Aumont; il demanda vingt-quatre heures pour se décider: alors les heures valaient des mois. On nomma sur-le-champ commandant en second le marquis de La Salle[1]. Le tumulte, l'embarras, le désordre, étaient parvenus à un tel excès, qu'il était impossible de méditer aucune délibération; le tocsin sonnait de nouveau, on enlevait les drapeaux de la ville, et de déplorables nouvelles arrivaient.

On apprenait que quelques barrières livrées au pillage devenaient la proie des flammes; que les commis en étaient mis en fuite; que la maison de Saint-Lazare, dévastée, pillée par une foule de brigands, était en partie incendiée[2], et que de bons

[1] Mémoires de Dusaulx, page 280. (Collect. de Baudouin frères.)

[2] Madame Campan, dans ses Mémoires (t. II, p. 50, Collect. de Baudouin frères), dit: « J'ai vu un écu de six francs qui » avait sûrement servi de paiement à quelque misérable, la » nuit du 12 juillet. On y lisait ces mots gravés assez profon- » dément: *Minuit, 12 juillet, trois pistolets.* »

citoyens avaient sauvé de cette dévastation une assez grande quantité de grains; qu'on avait pillé le garde-meuble; on apprenait enfin que les dragons et les hussards s'avançaient vers la barrière du Trône, et se disposaient à s'en emparer.

L'Hôtel-de-Ville retentissait de réclamations de la part de personnes dont les voitures avaient été arrêtées aux barrières lorsqu'elles sortaient de Paris, voitures qui remplissaient la place de Grève et augmentaient l'embarras et le tumulte; retentissait aussi des instances réitérées des districts qui demandaient des armes et des munitions.

Le prévôt des marchands déclara que le sieur de Pressolles, intéressé dans la manufacture de Charleville, lui avait promis douze mille fusils qui devaient être apportés d'un moment à l'autre, et qu'il lui avait fait espérer trente mille autres fusils dans trois ou quatre jours [1]. Vaines promesses !

Pendant que tout était dans la confusion à l'Hôtel-de-Ville, voyons ce qui se passait ailleurs.

Le baron de Besenval nous peint son embarras sur la conduite qu'il avait à tenir : il n'était guère disposé à faire entrer ses troupes dans Paris. Il craignait, dit-il, qu'elles ne fussent séduites, il craignait aussi de faire répandre un sang précieux et d'allumer la guerre civile [2].

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, page 191 et suiv.

[2] Mémoires de Besenval, tome II, page 363. (Collect. de Baudouin frères.)

Quelques écrivains du temps assurent que sa véritable crainte était celle de voir le peuple irrité dévaster son hôtel où il avait fait faire des embellissemens de la plus grande magnificence, et construire une salle de bains, considérée comme une des curiosités de Paris [1].

Le baron de Besenval se plaint de ce que le gouvernement l'abandonnait sans lui donner d'avis précis. « Versailles m'oubliait dans cette situation » cruelle, et s'obstinait à regarder trois cent mille » hommes mutinés comme un attroupement, et la » révolution comme une émeute. » Dans cet état d'incertitude, ou plutôt de crainte pour son hôtel, après avoir donné ordre à sa troupe de se retirer, à une heure du matin, dit-il, il rejoignit le Champ-de-Mars, fut se coucher, et livra Paris à lui-même [2].

Les ennemis de la révolution lui reprochèrent amèrement cette nonchalance. Weber rapporte que vers les dix heures du soir, le régiment des chasseurs de Normandie, après une route de neuf lieues, arriva sur le boulevard Saint-Antoine : « On cher- » cha en vain le général (le baron de Besenval), » pour avoir des ordres et pour savoir où trouver » les fourrages et les vivres..... On resta plus de » deux heures sans pouvoir découvrir où M. de

[1] Mémoires de Weber, tome I, page 372. (Collect. de Baudouin frères.)

[2] Mémoires de Besenval, tome II, page 363. (*Ibid.*)

» Besenval s'était réfugié. Ce ne fut que vers mi-
» nuit qu'on sut le lieu où il avait cherché un
» asile, et la défense absolue qu'il avait faite qu'on
» ne le réveillât. Ce régiment harassé de faim et de
» fatigues, fut réduit à bivouaquer sur le boule-
» vard [1].»

Ainsi, le 13 à une heure du matin, grâce aux craintes ou à l'indolence du baron de Besenval, les troupes qui remplissaient les Champs-Élysées et obstruaient quelques parties des boulevards, furent éloignées, mais non assez loin pour amener la sécurité dans Paris.

Dans l'après-midi du même jour, 13 juillet, les électeurs complétèrent l'organisation de la milice parisienne, et en firent aussitôt publier le plan.

Le lieutenant de police de Crosne vint à l'Hôtel-de-Ville pour offrir aux électeurs tous les renseignemens concernant les subsistances et les approvisionnemens de Paris.

Des députations des districts se succédaient à l'Hôtel-de-Ville, déposaient leurs délibérations sur le bureau des électeurs, rendaient compte de leurs opérations et demandaient des armes; les clercs du Palais ou de la basoche, et ceux du Châtelet, vinrent aussi offrir leurs services et proposèrent de former une garde volontaire. Les élèves en chirurgie, par l'organe de M. Boyer, firent une pareille

[1] Mémoires de Weber, tome I, page 370. (Collect. de Baudouin frères.)

offre : ces diverses réunions furent organisées en corps militaires et rendirent de grands services à la ville de Paris.

Les gardes-françaises déjà dévoués à la révolution naissante s'étaient, dès le matin, présentés dans différens districts; ils vinrent à l'Hôtel-de-Ville donner aux électeurs des témoignages de leur zèle. Le commandant du guet (de Rhulières) vint aussi déclarer que lui et sa troupe étaient disposés à tout faire, sous les ordres de l'assemblée, pour la défense de la ville et la sûreté des citoyens.

Mais les fusils et la poudre manquaient, et une foule de députations des divers districts pressaient les électeurs de leur délivrer ces deux principaux moyens de défense. On espérait, d'après la promesse du prévôt des marchands, obtenir bientôt des caisses de fusils. Voici comment on parvint à se procurer de la poudre.

Deux particuliers arrêtèrent et firent conduire à l'Hôtel-de-Ville cinq mille livres de salpêtre, cinq mille livres de poudre et cinq mille cinq cents livres de potasse, le tout chargé sur un bateau placé près de l'Arsenal, qui devait être expédié à Rouen. L'abbé Lefebvre d'Ormesson, électeur, connu par son activité, par le courage, digne des plus grands éloges, qu'il apporta dans ses utiles et périlleux services, vint annoncer que ces matières foudroyantes étaient déposées dans la cour de l'Hôtel-de-Ville; que le peuple qui s'y était porté en foule, demandait, avec fureur, la distribution

de la poudre, et menaçait de défoncer les barils qui la contenaient.

L'abbé Lefebvre remontra au public le danger de cette distribution subite, lui fit observer que la plus légère inattention pouvait faire sauter l'Hôtel-de-Ville et les quartiers voisins. Son éloquence eut moins d'effet que celle d'un coup de fusil tiré à côté des barils par on ne sait qui. Ce coup, qui pouvait causer les plus grands désastres, devint utile; car la foule, épouvantée, prit la fuite et laissa aux gardes de la Ville la facilité d'approcher de ces barils et de les garder, armés seulement de leurs épées nues : on les déposa dans un magasin de l'Hôtel-de-Ville, et l'on chargea l'abbé Lefebvre de procéder à la distribution de la poudre.

La nuit suivante, la porte de ce magasin fut brisée à coups de hache; un homme ivre, ayant à la bouche une pipe enflammée, pénétra dans ce dépôt de poudres, et s'assit sur un baril. L'abbé, effrayé, fut obligé de lui acheter sa pipe, et la lança dans la cour. Cet abbé eut, dans la suite, bien d'autres pipes semblables à acheter, bien d'autres dangers à courir [1].

Entre cinq et six heures du soir, on annonça l'arrivée, devant l'Hôtel-de-Ville, de plusieurs caisses étiquetées *artillerie*, et on ajouta qu'elles contenaient les fusils promis au prévôt des marchands

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, page 233, 234, etc. Mémoires de Dusaulx, page 281 (Collect. de Baudouin frères).

par le sieur de Pressolles. On prit de grandes précautions pour que la distribution des armes fût faite avec sécurité et prudence; on fit placer les caisses dans les caves de l'Hôtel-de-Ville; on envoya ensuite deux députations dans les diverses casernes occupées par les gardes-françaises, pour les inviter à protéger cette distribution et le transport des fusils dans chaque district. Enfin on procéda à l'ouverture de ces caisses en présence du colonel des gardes de la ville et de plusieurs autres personnes.

Quels furent l'étonnement et l'indignation des spectateurs, lorsqu'au lieu de fusils si désirés, les caisses ouvertes n'offrirent à leurs yeux que du vieux linge, des bouts de chandelle et des morceaux de bois.

On cria à la trahison, on accusa les électeurs du comité permanent d'être les complices du bureau de la Ville; on accusa surtout le prévôt des marchands. Était-il coupable? trahissait-il la ville pour servir le ministère de Versailles? voulait-il gagner du temps et mettre les Parisiens dans l'impossibilité de se défendre? c'est sur quoi je ne prononcerai pas. On n'a jamais su comment et par qui ces caisses étaient parvenues à l'Hôtel-de-Ville [1].

L'imprudence ou la trahison du sieur de Flesselles lui coûta cher; il commit bientôt après une autre faute qui acheva de le perdre.

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, pages 256, 257. Mémoires de Dusaulx, pages 282, 283. (Collect. de Baudouin frères.)

Il annonça qu'il existait des dépôts d'armes aux couvens des chartreux et des célestins. Aussitôt le comité permanent donna à divers districts l'autorisation de se transporter dans ces couvens, et de présenter au prieur des chartreux une invitation pour qu'il leur fît remettre une certaine quantité de fusils. Le sieur de Flesselles donna lui-même un ordre au district de Saint-André-des-Ars, pour l'autoriser à aller prendre des fusils dans ce même couvent. Il en résulta que, pendant plus de douze heures, la maison des chartreux, assaillie par des patrouilles et des députations qui se succédaient pour demander des armes cachées, avait avec peine été préservée du pillage. C'est ce que le prieur et le procureur-général de cette maison, conduits à l'Hôtel-de-Ville, déclarèrent en présence même du prévôt des marchands qui, après avoir montré de l'embarras, de l'hésitation, répondit : *Je me suis trompé; j'ai été trompé.* Puis, pressé par les députés du district de Saint-André-des-Ars de donner sa réponse par écrit, il traça ces mots : « Les chartreux ayant déclaré qu'ils n'avaient au-
» cunes armes, le comité révoque l'ordre qu'il a
» donné hier [1].

On demandait des armes partout, on n'en recevait d'aucune part. On se présenta même à l'hôtel des invalides pour en avoir, hôtel qui se trouvait

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, pages 294, 295, et suivantes.

encore sous la puissance des troupes qui investissaient Paris.

« Le 13 au soir, j'étais aux Invalides, dit le baron de Besenval; M. de Sombreuil, gouverneur » de l'hôtel, m'amena la députation de deux districts qui venaient demander qu'on leur abandonnât trente-deux mille fusils dans cet hôtel. » L'expression de leur frayeur était vive; ils se dirent investis de brigands qui menaçaient leurs » maisons de pillage et de feu... Je me gardai bien » de remplir leur attente[1]. »

Le bureau permanent suppléa un peu à cette disette d'armes, en autorisant les districts à faire fabriquer, aux dépens de la ville, un grand nombre de piques, armes que la valeur et le désespoir devaient efficacement employer. « Cinquante mille » piques furent fabriquées en moins de trente-six » heures, » dit Dusaulx[2].

Cette journée du 13 juillet, si agitée, si turbulente, si dangereuse pour les habitans de Paris, fut ennoblie par une infinité d'actes de courage et de désintéressement, et souillée par des crimes. Ces derniers furent l'ouvrage des brigands qui infestaient la ville. Ils pillèrent l'hôtel du lieutenant de police de Crosne, dont les électeurs avaient beaucoup à se louer pour les utiles renseignemens

[1] Mémoires de Besenval, tome I, page 364. (Collect. de Baudouin frères.)

[2] Mémoires de Dusaulx, page 284. (*Ibid.*)

qu'il leur avait fournis. Ce magistrat put heureusement échapper à leur fureur.

On arrêta aux barrières un grand nombre de voitures parmi lesquelles se trouvait celle du prince de Lambesc, fameux par son incursion dans le jardin des Tuileries. Ces voitures, conduites à la place de Grève, furent, en vertu d'un arrêté du comité permanent, rendues à leur destination, excepté celle du prince de Lambesc qui fut brûlée sur la place.

Vers dix heures du soir, MM. Delavigne, président, et Agier, électeur, qui dès le matin s'étaient rendus à Versailles pour connaître les intentions de l'Assemblée nationale et recevoir ses ordres, arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville, et rendirent compte de ce qu'ils avaient vu et entendu dans cette Assemblée. Voici la substance de ce compte :

Une députation nombreuse de l'Assemblée nationale était allée vers le roi pour lui demander l'éloignement des troupes rassemblées autour de la capitale, et l'établissement de la garde bourgeoise. Elle demandait aussi de pouvoir envoyer à Paris une députation de plusieurs de ses membres pour y annoncer la réponse du roi si elle était favorable. Elle ne le fut point; la députation revint consternée; voici cette réponse :

« Je vous ai fait connaître mes intentions sur les
» mesures que les désordres de Paris m'ont forcé
» de prendre; c'est à moi seul de juger de leur né-
» cessité, et je ne puis à cet égard porter aucun

» changement. Quelques villes se gardent elles-
» mêmes ; mais l'étendue de cette capitale ne per-
» met pas une surveillance de ce genre : je ne doute
» pas de la pureté des motifs qui vous portent à
» m'offrir vos soins dans cette affligeante circons-
» tance ; mais votre présence à Paris ne ferait au-
» cun bien, elle est nécessaire ici pour l'accéléra-
» tion de vos importans travaux dont je ne cesse
» de vous recommander la suite. »

L'Assemblée nationale, aussitôt que cette réponse lui fut connue, déclara « que M. Necker ainsi que
» les autres ministres qui viennent d'être éloignés,
» emportent avec eux son estime et ses regrets ;
» qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner
» la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur
» l'éloignement des troupes extraordinairement
» rassemblées près de Paris et de Versailles, et sur
» l'établissement des gardes bourgeoises.

» Déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'in-
» termédiaire entre le roi et l'Assemblée nationale.

» Déclare que les ministres ou agens civils et mi-
» litaires sont responsables de toute entreprise con-
» traire aux droits de la nation et aux décrets de
» l'Assemblée.

» Déclare que les ministres actuels et les con-
» seils de Sa Majesté, de quelque rang et état qu'ils
» puissent être, ou quelques fonctions qu'ils puis-
» sent avoir, sont personnellement responsables
» des malheurs présens et de tous ceux qui peu-
» vent suivre.

» Déclare que, la dette publique ayant été mise » sous la garde de l'honneur et de la loyauté fran- » çaise, et que la nation ne refusant point d'en » payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de » prononcer l'infâme mot de *banqueroute* [1], nul » pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publi- » que, sous quelques formes et dénomination que » ce puisse être.

» Enfin l'Assemblée nationale déclare qu'elle » persiste dans ses précédens arrêtés, et notam- » ment dans ceux du 17, du 20 et du 23 juin » dernier [2].

» Et la présente délibération sera remise au roi » par le président de l'Assemblée, et publiée par » la voie de l'impression.

» Ordonne aux secrétaires de l'Assemblée d'a- » dresser aux ministres retirés une expédition par » extrait du présent arrêté. »

Les deux électeurs ajoutèrent que l'Assemblée nationale approuva la conduite de l'assemblée des électeurs; qu'elle leur inspira du courage et leur donna des espérances. Ils exposèrent ensuite quelques détails sur leur voyage : « En allant à Versailles, vers » midi, nous avons rencontré des détachemens » considérables de hussards dans la plaine, entre » le chemin et la rivière, avant le pont de Sèvres

[1] On répandait que les nouveaux ministres voulaient déclarer la banqueroute.

[2] *Voyez* ces arrêtés ci-dessus, page 53.

» Une partie de ces hussards était à cheval, en » repos dans la plaine. Une autre partie était des- » cendue et tenait ses chevaux par la bride; quel- » ques piquets faisaient patrouille le long du che- » min....

» Le pont de Sèvres était gardé par des Suisses; » ils ne nous ont rien demandé, et ils n'ont pas » mis d'obstacle à notre passage. Nous avons en- » core rencontré des patrouilles de Suisses, à re- » vers jaunes, dans le bourg de Sèvres.

» A notre retour, vis-à-vis la manufacture de » porcelaine de Sèvres, nous avons rencontré plu- » sieurs voitures dont les cochers et les gens avaient » des cocardes ou des rubans verts.

» A Sèvres, au bureau, nous avons appris que » tout le monde avait pris la cocarde de couleur » verte, et effectivement tous ceux que nous avons » rencontrés la portaient.

» Il ne faisait plus jour lorsque nous avons re- » passé au camp des hussards près le lieu appelé » le *Point-du-Jour*. Les hussards y sont encore dans » la même position.... »

A la fin du jour, Paris vit ce que, depuis plus d'un siècle, il n'avait pas vu; ses habitans en armes et une garde bourgeoise en activité. Chaque district avait composé de nombreuses patrouilles qui, pendant la nuit, parcoururent les rues de son arrondissement. Le gouvernement s'était refusé à

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, page 237 et suiv.

permettre l'établissement de cette garde ; mais la nécessité, plus impérieuse encore, ordonnait cet établissement.

Les habitans, trouvant dans leurs concitoyens une protection que la cour leur refusait, sortaient de leurs maisons pour voir, pour bénir ceux qui composaient ces patrouilles. On leur adressait toutes les expressions que l'enthousiasme de la reconnaissance peut inspirer.

Les brigands s'abstinrent de leurs exploits ordinaires, les rues furent illuminées, le calme régna pendant la nuit ; mais les intrigans ne dormaient pas.

JOURNÉE DU 14 JUILLET.

Cette journée fut plus orageuse, mais plus décisive que la précédente.

Une partie des membres du comité permanent passa la nuit dans le bureau. Vers les deux heures du matin, plusieurs personnes, avec l'air effrayé, arrivèrent au bureau de ce comité en criant que tout était perdu ; que quinze mille soldats s'avançaient par la rue Saint-Antoine, se dirigeaient vers l'Hôtel-de-Ville, et allaient s'en emparer. Les membres permanens répondirent à ces porteurs d'avis que l'Hôtel-de-Ville trouverait dans son magasin à poudre des moyens prompts de faire repentir ceux qui viendraient l'attaquer. Les messagers, étonnés de ne pas produire d'autre sensation, se retirèrent avec une tranquillité qui démentait leur sinistre nouvelle.

Sur les cinq heures du matin, un membre du comité permanent écrivit au duc Du Châtelet pour l'inviter à faire relever le détachement des gardes-françaises, qui, depuis la veille, était occupé à la garde de l'Hôtel-de-Ville. Le duc accéda à cette demande.

Il est remarquable de trouver ces marques de confiance entre les autorités anciennes et récentes, les autorités monarchiques et insurrectionnelles, que les circonstances mettaient naturellement en opposition ; mais ces autorités ignoraient encore jusqu'à quel point elles devaient se montrer ennemies.

Plus de cent cinquante vagabonds ivres avaient passé la nuit dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville ; le comité parvint à les faire sortir et désarmer, à les envoyer travailler à la Garre, et invita tous les présidens des districts à y envoyer les vagabonds ou ouvriers sans travail.

Dès les six heures du matin l'Hôtel-de-Ville était rempli de députés des districts et de citoyens de toutes classes, dont les uns conduisaient, les autres réclamaient ; des charrettes de farine, de blé, de vin, des canons, des fusils, des munitions, des chevaux ; tout avait été enlevé aux barrières jusqu'aux grains destinés à la halle, et conduit sur la place de l'Hôtel-de-Ville. On fit promptement reconduire les grains à la halle.

On fit ensuite publier et afficher une invitation à tous les citoyens qui remplissaient les rues, de se

rendre à leur district respectif, et à ceux qui avaient des armes de se porter sur-le-champ dans les corps de la milice parisienne.

Bientôt ceux qu'on avait envoyés la veille aux Chartreux pour avoir des fusils, à l'Arsenal pour avoir des cartouches, entièrement trompés dans leur attente, vinrent avec le ton menaçant et les expressions de l'indignation et de la colère, se plaindre et demander de nouveau des armes. Le comité permanent arrêta que M. Éthis de Corny, procureur de la ville, se transporterait sur-le-champ à l'hôtel des Invalides pour y obtenir les armes de toutes espèces qui pourraient s'y trouver. Mais déjà une foule d'individus, instruits de l'existence du dépôt d'armes aux Invalides, s'y étaient portés. Voici ce que dit le baron de Besenval sur ce dépôt, qui contenait trente-deux mille fusils : « Je voulus » connaître ce dépôt d'armes ; et M. de Sombreuil » me conduisit dans le souterrain qui les renfer- » mait. Il me dit que dès la veille, effrayé de l'usage » qu'on pouvait en faire, il avait imaginé de faire » retirer des fusils, les chiens et les baguettes ; mais » qu'en six heures, vingt invalides qu'il avait em- » ployés à cet ouvrage n'avaient désarmé que vingt » fusils ; qu'un esprit séditieux régnait dans cette » maison [1]. »

M. de Sombreuil répondit à la demande du procureur de la ville, que prévenu dès la veille par

[1] Mémoires de Besenval, t. II, p. 364. (Collect. de Baud. fr.)

quelques districts qui avaient fait pareille demande, il ne pouvait, n'étant que dépositaire de ces armes, les livrer sans autorisation; qu'il avait en conséquence expédié un courrier à Versailles pour demander des ordres; que le courrier devait arriver incessamment, et qu'il désirait qu'on attendît son retour.

M. Éthis de Corny vint transmettre les paroles du gouverneur des Invalides à la multitude qui environnait la grille de l'hôtel. Plusieurs personnes approuvèrent les motifs du gouverneur, et parurent décidées à attendre pendant une demi-heure, ou même trois quarts d'heure le retour du courrier. M. de Sombreuil, connaissant ces dispositions pacifiques, vint lui-même ouvrir la grille et répéter ce qu'avait dit M. de Corny. Tout était calme lorsqu'un seul particulier éleva la voix pour faire sentir le danger de toute espèce de retard, quelque court qu'il pût être, disant que les préparatifs hostiles qui environnaient la capitale ne permettaient pas le moindre délai; qu'il fallait au contraire que l'activité suppléât au défaut de temps, et qu'on ne devait pas en perdre.

Aussitôt la foule se précipite, franchit les fossés, désarme les sentinelles, et s'empare des canons placés, comme objet de parade, dans l'avant-cour. On cherche partout des chevaux pour les traîner; M. de Sombreuil fournit ceux de sa voiture pour cet objet: puis on pénètre dans l'intérieur de l'hôtel, et l'on parvient enfin à trouver, dans les souter-

rains, au-dessous du dôme, le dépôt de fusils. On s'y précipita en telle affluence, avec tant de désordres, qu'il en résulta des accidens; voici le récit naïf d'un des acteurs de cette scène, J.-B. Humbert, horloger. « J'appris dans la matinée qu'on délivrait » aux Invalides des armes pour les districts. Je re- » tournai aussitôt en avertir les bourgeois de Saint- » André (des ars) qui étaient assemblés vers les » midi et demi. M. Poirier, commandant, sentit » la conséquence de cette nouvelle, et se disposait » à y conduire des citoyens..... Je l'amenai comme » de force avec cinq ou six bourgeois.

» Nous arrivâmes aux Invalides environ à deux » heures, et nous y trouvâmes une grande foule » qui nous obligea de nous séparer. Je ne sais ce » que devint le commandant ni sa troupe. Je sui- » vis la foule pour parvenir au dépôt où étaient les » armes.

» Sur l'escalier du caveau, ayant trouvé un » homme muni de deux fusils, je lui en pris un et » remontai; mais au haut de l'escalier la foule » était si grande, que tous ceux qui remontaient » furent forcés de se laisser tomber à la renverse » jusqu'au fond du caveau. Ne me sentant que » froissé et non blessé par cette chute, je ramassai » mon fusil qui était à mes pieds, et je le donnai à » l'instant à une personne qui n'en avait point.

» Malgré cette horrible culbute, la foule s'obs- » tinait à descendre. Comme personne ne pouvait » remonter, on se pressa tant dans le caveau, que

» chacun poussa les cris affreux de gens qu'on » étouffe.

» Beaucoup de personnes étaient déjà sans con- » naissance ; alors tous ceux qui dans le caveau » étaient armés profitèrent d'un avis donné de for- » cer la foule non armée, de faire volte-face, en » lui présentant la baïonnette dans l'estomac. L'a- » vis réussit alors. Nous profitâmes d'un moment » de terreur et de reculée, pour nous mettre en » ligne et forcer la foule de remonter.

» La foule remonta, et l'on parvint à transpor- » ter les personnes étouffées sur un gazon près du » dôme et du fossé. Après avoir aidé et protégé » le transport de ces personnes, voyant l'inutilité » de ma présence, armé de mon fusil, je cherchai, » mais vainement, mon commandant. Alors je pris » le chemin de mon district. J'appris en chemin » qu'on délivrait de la poudre à l'Hôtel-de-Ville; » j'y portai mes pas; on m'en donna en effet envi- » ron un quarteron, sans me donner de balles, » n'y en ayant point, disait-on [1].

Cet enlèvement de fusils dura presque toute la journée. Le comité prit un arrêté qui invitait le bureau militaire, qui venait d'être établi, à donner des ordres nécessaires pour la conservation et le bon usage des canons conduits à l'Hôtel-de-Ville, et pour prévenir, autant qu'il serait possible, l'abus de cette immensité de fusils, dispersés en des mains inconnues et inexpérimentées.

[1] Journal de J.-B. Humbert, pages 7, 8 et suivantes.

On a vu que, pendant la nuit, des hommes avec l'accent de l'effroi étaient venus porter à l'Hôtel-de-Ville la nouvelle de l'entrée des troupes ennemies dans Paris, et que cette nouvelle se trouva fausse; à sept heures du matin, trois annonces pareilles et successives furent faites aux électeurs. Un de ces porteurs de nouvelles disait que le régiment de royal-allemand s'était rangé en bataille à la barrière du Trône; un autre, poussant des cris affreux, affirmait que ce régiment étranger s'avançait dans le faubourg Saint-Antoine; qu'il y massacrait tout, sans distinction d'âge ni de sexe; que la rue de Charonne était remplie de soldats et de carnage. Un troisième annonçait que les régimens placés à Saint-Denis s'étaient avancés jusqu'à la Chapelle, et menaçaient le faubourg Saint-Denis.

Les électeurs dépêchèrent aussitôt des courriers dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Denis, et ces nouvelles se trouvèrent encore sans aucun fondement. On voit ici les manœuvres d'un parti qui, en répandant l'effroi parmi les électeurs, voulait contrarier leurs opérations, les attirer dans un piége, les porter à déserter leur poste, les faire tomber dans des fautes, et s'en prévaloir pour se saisir du timon des affaires. Ce parti, que je signale sans le nommer, était-il celui qui introduisit les brigands dans Paris? N'ayant que des conjectures et non des certitudes à donner, je reprends la suite des événemens.

Le comité permanent n'était pas encore instruit

de la fausseté de ces bruits alarmans, lorsqu'il arrêta d'envoyer dans chaque district l'ordre de sonner le tocsin, de dépaver les rues, de les barricader, de creuser des fossés, et d'employer tous les moyens propres à arrêter l'incursion des troupes dans la ville. Cet ordre fut exécuté dans plusieurs rues, et surtout dans celles qui aboutissaient à des barrières menacées. En même temps on rassembla des gardes-françaises et des citoyens armés pour les opposer aux ennemis dans le faubourg Saint-Antoine.

Cependant un grand nombre de soldats des divers régimens qui environnaient Paris quittaient leurs corps et venaient se rendre, avec armes et bagages, à la ville de Paris, dans l'intention de la servir.

Une partie des habitans qui s'étaient procuré des fusils aux Invalides se porta en foule à l'Arsenal pour y demander des cartouches; on n'en donna point: on les avait, dans la nuit du 12 au 13 juillet, transférées à la Bastille. Alors la foule se dirigea vers cette forteresse, située dans le voisinage.

La Bastille, bâtie d'abord par le fameux Étienne Marcel, prévôt des marchands, pour servir de fortification à la porte de Saint-Antoine, fut, dans la suite, considérablement augmentée par Charles V, et devint une sorte de citadelle, le séjour d'un gouverneur et une prison. Des fossés dont la largeur était de treize toises, et la profondeur de quatre toises un pied, s'unissaient à ceux de la ville, et

entouraient l'édifice de toutes parts : un chemin de ronde bordait ces fossés.

Dans les temps modernes, on y arrivait par un passage obscur où se trouvaient les casernes des invalides préposés à la garde de la Bastille ; on y entrait par l'extrémité à droite de la rue Saint-Antoine. Au bout de ce passage, on trouvait une place, et à gauche une porte précédée par un fossé particulier sur lequel étaient deux ponts-levis, l'un pour les voitures, et l'autre pour les piétons : ces ponts se nommaient *Ponts de l'avancé;* de cette porte on arrivait à la cour du gouvernement. A droite on voyait le bâtiment moderne du gouverneur, et à gauche les fossés, la forteresse et un second pont par lequel on y entrait. Ce pont était composé de trois arches dormantes en pierres, et de deux ponts-levis situés à la suite : le plus grand de ces ponts-levis servait aux voitures, l'autre, plus étroit, aux gens de pied. Par ce pont, on arrivait immédiatement à la forteresse et à la cour intérieure, divisée en deux parties par un bâtiment moderne.

La forteresse longue de trente-quatre toises, large de dix-huit hors d'œuvre, et haute, à partir du sol de la cour intérieure, de douze toises deux pieds trois pouces, était flanquée de huit tours circulaires; ses pierres noircies par le temps, ses formes barbares et féodales présentaient un aspect étrange et hideux. De la rue Saint-Antoine la vue était bornée par ce château dont la structure faisait aux yeux une impression presque aussi

fâcheuse que sa destination en causait à la pensée.

Depuis la dévastation de la maison du sieur Réveillon, dont il a été parlé, le sieur de Launay, gouverneur de la Bastille, s'était occupé de mettre cette forteresse en état de défense. Les plate-formes des tours étaient garnies de quinze pièces de canon, de douze fusils de rempart, portant chacun une livre et demie de balles. Un de ces fusils fut placé à la porte et en face du grand pont. La Bastille contenait plusieurs autres pièces d'artillerie, deux cent cinquante barils de poudre qu'on avait transportés, dans la nuit du 12 au 13 juillet, de l'Arsenal à ce château. Le gouverneur avait fait exécuter diverses réparations, et des dispositions pour la défense de la place et même de son hôtel.

La garnison se composait de trente-deux soldats suisses du régiment de Salis-Samade, commandés par Louis de Flue, et de quatre-vingt-deux soldats invalides.

Avant l'arrivée de la foule qui de l'Arsenal se porta vers la Bastille, trois particuliers, députés de l'Hôtel-de-Ville et suivis de beaucoup de personnes, s'étaient présentés vers les dix heures du matin à la grille de cette forteresse, et avaient demandé à parler au gouverneur. Celui-ci les admit sans vouloir recevoir ceux qui les suivaient, lesquels restèrent dans la cour du gouvernement.

Cette première députation avait pour objet d'engager M. de Launay à retirer ses canons et à ne commettre aucune hostilité.

Bientôt une autre députation, envoyée par le district de Saint-Louis-de-la-Culture, succéda à la première. L'orateur, M. Thuriot de la Rosière, parla ainsi au gouverneur : « Je viens, Monsieur, au nom » de la nation et de la patrie, vous représenter que » les canons que l'on voit braqués sur les tours de » la Bastille, causent beaucoup d'inquiétudes et » répandent l'alarme dans tout Paris : je vous sup- » plie de les faire descendre, et j'espère que vous » voudrez bien acquiescer à la demande que je » suis chargé de vous en faire. »

M. de Launay répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de faire descendre ces pièces, qu'il lui fallait pour cela un ordre du roi. « Instruit déjà des » alarmes qu'elles causent dans Paris, ajouta-t-il, » ne pouvant les faire ôter de dessus leurs affuts, » je les ai fait reculer et sortir de leurs embra- » sures. » M. Thuriot demanda ensuite la permission d'entrer dans l'intérieur de la Bastille : on la lui accorda après quelques difficultés. Entré, il somma les officiers et les soldats de faire changer la direction des canons ; ils jurèrent tous qu'ils ne feraient point feu, et ne se serviraient de leurs armes que dans le cas où ils seraient attaqués. Puis il monta sur les tours, examina tout, et se retira satisfait en disant, au milieu de la cour du gouvernement, qu'il allait faire son rapport, qu'il espérait qu'on ne se refuserait pas à fournir une troupe bourgeoise pour garder la Bastille conjointement avec les troupes qui s'y trouvaient.

Jusqu'à présent, tout présageait des rapports pacifiques entre le gouverneur de la Bastille et les autorités insurrectionnelles. Les événemens qui suivirent ne répondirent point à ces espérances : avant de les décrire, je dois me reporter à l'Hôtel-de-Ville et raconter ce qui s'y passait de plus remarquable.

Le duc d'Aumont ayant demandé un trop long délai pour se décider à accepter la place de commandant en chef de la milice parisienne, le comité permanent pria le marquis de La Salle de se charger provisoirement de ce commandement; il l'accepta.

Le chevalier de Saudrai, officier expérimenté, fut nommé commandant en second; le chevalier de la Caussidière, major, et le chevalier Souet d'Hermigny, major suppléant : ils prêtèrent serment et furent proclamés sur le perron de l'Hôtel-de-Ville par quatre membres du comité permanent, en présence du public qui remplissait la place de Grève.

Après cette cérémonie, il fut arrêté que ces quatre officiers composant l'état-major formeraient dans l'Hôtel-de-Ville un bureau militaire, auquel seraient renvoyés tous les objets relatifs à la discipline, à la manutention et à la direction des armes.

Plusieurs mesures administratives furent prises sur la demande des administrateurs de la caisse d'escompte et de ceux de la caisse de Poissy. On avait déposé dans l'église de Sainte-Marguerite une grande quantité d'armes et de bagages; le comité

chargea un électeur de mettre ces divers objets en lieu de sûreté et d'en rendre compte.

On renonça pendant cette journée au ruban vert qu'on avait adopté les jours précédens ; l'on prit une cocarde aux couleurs de la ville, bleue et rouge ; on donna pour motif de ce changement que la couleur verte était celle de la livrée d'un prince.

On mit en activité le zèle de la compagnie de l'arquebuse ; on la chargea de parcourir les divers quartiers de la ville et d'y maintenir l'ordre ; on établit une correspondance prompte entre les districts et l'Hôtel-de-Ville.

On porta aux clercs de la basoche, qui attendaient impatiemment des armes sur le Pont-au-Change, l'autorisation d'aller en prendre aux Invalides. On autorisa la formation d'une compagnie de volontaires à cheval, proposée par le sieur Soulès, électeur.

Un homme bien vêtu, et ensuite diverses réunions de particuliers vinrent, à diverses reprises, à l'Hôtel-de-Ville, annoncer, comme on l'avait fait pendant la nuit et quelques heures avant, que des troupes étrangères faisaient des incursions dans le faubourg Saint-Antoine. Ces nouvelles étaient fausses comme les précédentes.

Les deux députations, envoyées au gouverneur de la Bastille, l'une par le comité permanent, l'autre par le district de Saint-Louis-de-la-Culture, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville avec beaucoup de difficulté, à travers la foule et les voitures qui encombraient

la place de Grève, et la multitude turbulente qui embarrassait les salles de cet hôtel. Ce ne fut qu'après deux heures d'attente, qu'ils parvinrent à être entendus.

Ils firent tour à tour l'exposé de leur conduite auprès du gouverneur de la Bastille, transmirent sa promesse de ne point faire feu à moins qu'il ne fût attaqué, comme il a été rapporté plus haut.

Aussitôt le comité arrête qu'il sera fait une proclamation dans la place de Grève, portant que le gouverneur de la Bastille avait promis de ne point tirer si on ne l'attaquait pas.

En conséquence, MM. Éthis de Corny, procureur de la Ville, Boucher, électeur, et Thuriot, descendirent sur le perron de l'Hôtel-de-Ville pour exécuter l'arrêté. La trompette allait réveiller l'attention publique, lorsqu'un coup de forte artillerie, parti du côté de la Bastille, suspendit le son de l'instrument, consterna la multitude et empêcha la proclamation.

Bientôt une foule immense se précipite sur la place de Grève, en criant à la trahison, à la perfidie, et amenant un homme blessé au bras par un coup de fusil tiré de la Bastille. On porte sur un brancard un soldat aux gardes-françaises, prêt à expirer. On annonce que quinze à vingt blessés étaient déposés dans des maisons de la rue de la Cérisaie. On accuse le gouverneur de Launay d'avoir fait baisser le premier pont de la forteresse pour engager le peuple à entrer dans la première

cour; que le peuple étant entré avec confiance, avait essuyé aussitôt une décharge de toute la mousqueterie de la forteresse [1].

Reportons-nous sur le lieu de la scène, et recherchons les causes qui changèrent si promptement des dispositions pacifiques en un état d'hostilité.

L'action de la défense de Paris, ou les mouvemens révolutionnaires, n'étaient pas dirigés par une volonté unique. Il existait deux directions; l'une patente, était celle des électeurs; l'autre, occulte, celle d'un parti que j'ai déjà signalé, et que j'aurai occasion de signaler encore.

Les électeurs voulaient s'emparer de la Bastille par composition, dans le but de pourvoir à la défense de Paris et à la sûreté de ses habitans; le parti signalé voulait, à ce qu'il me semble, s'en emparer par la force, sans le concours des électeurs, afin d'envahir leur autorité et de se rendre maître des mouvemens.

Aussi une demi-heure après que les commissaires de l'Hôtel-de-Ville et du district de la Culture se furent retirés, et qu'ils se disposaient à transmettre à leurs commettans les intentions pacifiques du gouverneur de la Bastille, on vit arriver vers cette forteresse une foule d'hommes armés de fusils, de sabres, d'épées, de haches, remplissant le passage et la cour qui précédaient la première

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, pages 312, 313.

entrée de la forteresse, et criant : *Nous voulons la Bastille! A bas la troupe!* Les invalides, dont les casernes bordaient ce passage, prient ces hommes de se retirer en leur représentant le danger auquel ils s'exposent; ils n'écoutent rien. Deux hommes parviennent, avec des baïonnettes fichées dans le mur, à l'escalader jusqu'au toit du corps-de-garde placé dans l'intérieur et à côté du petit pont-levis de la porte dite l'*Avancé*, et coupent, à coups de haches, les chaînes du grand pont-levis de cette porte. Les invalides leur disent de se retirer, sinon qu'ils vont faire feu sur eux. Peu intimidés de cette menace, ils continuent si bien qu'ils font baisser le grand et le petit pont de l'avancé.

Aussitôt la foule se précipite dans la cour dite du *Gouvernement*, et s'avance vers le pont de la forteresse, en faisant une décharge sur la troupe qui le défendait, troupe qui alors tira sur les assaillans. Ceux-ci prennent la fuite en désordre, et se réfugient, une partie sous la voûte de la porte de bois, et une autre sous celle de la grille, d'où ils font un feu continuel. Bientôt on vit s'avancer vers la Bastille une troupe de citoyens avec un drapeau, escortée d'une foule immense de gens armés [1]. Voici les causes qui amenèrent cette troupe auprès de la Bastille.

Les électeurs, après le coup de canon qui ar-

[1] La Bastille dévoilée, 2e livraison, pages 92, 93, 94.

rêta la proclamation projetée, après avoir vu des blessés et des mourans, entendu les plaintes contre la conduite du sieur de Launay, envoyèrent à ce gouverneur une députation chargée de le sommer, au nom de la Ville, de ne point employer contre les citoyens les armes dont il pouvait disposer, de recevoir dans sa forteresse les troupes de la milice parisienne qui la garderaient de concert avec celles de la Bastille, afin que ces forces, réunies pour la défense commune, fussent sous les ordres de la Ville.

La foule bruyante, les clameurs, les injures, les menaces ralentirent et interrompirent souvent la rédaction de l'arrêté qui autorisait cette députation; enfin elle put partir, et on lui donna un drapeau de la Ville pour qu'elle eût un caractère d'authenticité.

Cette députation était composée de MM. Delavigne, président des électeurs, Chignard, l'abbé Fauchet, électeurs, auxquels se joignit volontairement M. Le Deist de Boutidoux, député suppléant de la Bretagne[1]. Elle avait pour escorte des citoyens armés, des gardes-françaises et autres militaires.

Ces députés, qui se dirigeaient par la rue de la Cérisaie, parvinrent sans accident, mais non sans danger, jusqu'au passage des casernes des invalides. Ils eurent le spectacle du carnage qu'avait fait et que continuait à faire l'artillerie de la Bastille. L'é-

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, pages 217, 218.

lecteur Delavigne, se portant avec ses collègues jusqu'à la cour du passage près la porte de l'avancé, mit plusieurs fois en évidence l'arrêté qui autorisait la députation ; plusieurs fois il en proclama le contenu; mais sa voix fut étouffée par le bruit. Voici la conduite de ces députés d'après le rapport qu'ils en firent à l'Hôtel-de-Ville. « La garnison et » les citoyens se fusillaient réciproquement. Alors, » au milieu de la cour et de l'endroit où nous pou- » vions être aperçus le plus facilement par la gar- » nison qui était sur les tours, nous avons fait plu- » sieurs signaux tant avec la main qu'avec nos » mouchoirs, en forme de pavillon blanc.... Nous » ignorons si nos signaux ont été aperçus et com- » pris; mais le feu n'a pas cessé. Nous obtînmes » des citoyens armés qu'ils cesseraient le feu. Alors » nous réitérâmes les signaux de paix; mais la gar- » nison a continué de nous charger, et nous avons » eu la douleur de voir tomber à nos côtés plu- » sieurs citoyens dont nous avions suspendu les » coups [1]. »

Écoutons l'abbé Fauchet, membre de cette députation. « Nous élevons alors le décret pacifique. » Un jurisconsulte, un prêtre, revêtus de toutes les » livrées de la paix, devaient être entendus, même » pour l'intérêt des homicides de la patrie; on » nous répond par tous les feux de la guerre [2]. »

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, pages 330 et suiv.

[2] Discours de l'abbé Fauchet, prononcé le 5 août 1789, dans

Cette députation se retira sans succès, probablement sans avoir été aperçue par ceux qui défendaient la place, et fut faire son rapport à l'Hôtel-de-Ville où les vengeances populaires commençaient à s'exercer.

Trois invalides, pris à la Bastille les armes à la main, allaient être pendus. M. Duveyrier, électeur, parvint à les sauver de ce supplice en les faisant conduire en prison.

Bientôt des clameurs nouvelles annoncèrent que l'on avait pris le gouverneur de la Bastille, et qu'on le conduisait à l'Hôtel-de-Ville. L'individu arrêté n'était point ce gouverneur, mais le régisseur des poudres et salpêtres, nommé Clouet.

La force-armée, malgré la foule, les menaces et les coups, s'est portée au-devant du particulier saisi. Le chevalier de Saudray, commandant en second, en voulant l'arracher des mains des furieux qui le tenaient, reçoit un coup de sabre à la tête dont il est grièvement blessé. Le marquis de La Salle vient à son secours, et tous deux parviennent à mettre ce malheureux en sûreté.

M. Clouet, échappé à un si grand danger, était couvert de contusions et de blessures. On s'est empressé de lui donner les secours qu'exigeait son état[1]. Il fut peu de jours après entièrement guéri.

l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; page 12. C'est dans ce discours qu'il dit : *C'est l'aristocratie qui a crucifié le fils de Dieu.*

[1] Procès-Verbal des électeurs, t. I, p. 321, 322, 323, 324.

La seconde députation de l'Hôtel-de-Ville au gouverneur de la Bastille, arrêtée dans sa marche par la foule, n'était pas encore de retour. Le comité permanent décida d'en envoyer une troisième. Cette décision paraît avoir été amenée par la scène suivante.

Le sieur Francotay, électeur, demanda au sieur de Flesselles pourquoi il refusait de la poudre et des armes aux citoyens qui en avaient si grand besoin. Flesselles lui dit de se taire : *Je ne me tairai point ; le temps presse, et l'on massacre nos frères à la Bastille.*

Cette troisième députation, composée des sieurs Francotay, Éthis de Corny, procureur de la Ville, et d'autres citoyens qui les accompagnaient volontairement, fut chargée de se présenter en *parlementaire*, c'est-à-dire avec un tambour et un drapeau; d'engager tous ceux qui environnaient la Bastille à se retirer dans leurs districts respectifs pour se faire admettre dans la milice parisienne, de rappeler à M. de Launay la parole qu'il avait donnée à M. Thuriot, de le sommer de cesser toute hostilité, et de recevoir les citoyens armés dans l'intérieur de la forteresse.

Cette nouvelle députation, son cortége, son drapeau, son tambour furent bientôt aperçus et entendus par les militaires qui, du haut des tours, défendaient la Bastille. Ils la virent s'avancer du côté de l'Arsenal. Le drapeau et un petit nombre de ceux qui l'escortaient s'arrêtèrent dans la cour de l'Orme, cour

PLAN DE LA BASTILLE.

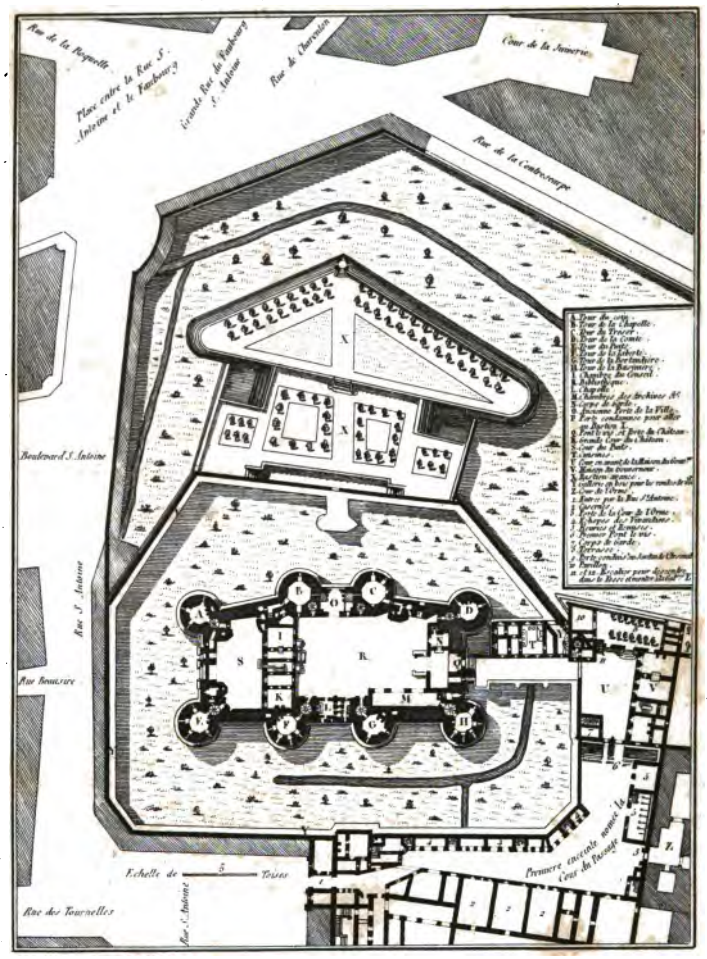

extérieure par laquelle on communiquait du passage des casernes au jardin de l'Arsenal. Le plus grand nombre pénétra par le pont-levis de l'avancé dans la cour du Gouvernement. Écoutons un écrivain qui a réuni les témoignages des invalides préposés à la défense de la Bastille, et les a exposés avec une louable impartialité.

La troupe dès qu'elle fut entrée cria de ne point faire feu, disant qu'elle escortait les députés de la Ville qui voulaient parler au gouverneur et le priaient de descendre. « M. de Launay et les bas-officiers » qui étaient alors sur les tours leur crièrent de » faire avancer le drapeau et les députés de la » Ville, et d'engager le peuple à se retirer dans » la cour du Passage. Au même instant un bas-» officier, nommé Guyot de Fréville, pour leur » prouver que notre intention n'était pas de tirer » sur eux, retourna son fusil, le canon bas et la » crosse haute, et nous engagea à l'imiter, ce » que nous fîmes sur-le-champ. Nous criâmes tous » alors unanimement: *Ne craignez pas, nous ne » ferons pas feu; restez où vous êtes, faites avancer » votre drapeau et vos députés. Le gouverneur va » descendre pour leur parler, nous allons baisser » les ponts-levis pour les faire entrer, et six de nous » sortiront pour vous servir d'ôtages.*

» Après bien des prières de la part des soldats » invalides, le peuple s'arrêta, et les députés en-» trèrent par la porte de bois dans la cour du Pas-» sage où ils ont dû voir tous les soldats sur les

» tours, la crosse du fusil haute, qui leur criaient
» d'entrer avec leur drapeau pour parler au gou-
» verneur, en leur donnant leur parole d'honneur
» qu'ils ne feraient pas feu sur eux. Les députés ont
» dû voir également, sur la plate-forme, un pavillon
» blanc en signe de paix et d'appel. »

L'auteur témoigne ici que ces divers signaux furent vus par les personnes placées en dehors; mais qu'il ne leur fut pas possible d'entendre les invitations que les invalides assurent avoir faites.

« Les députés, continue-t-il, restèrent dans cette
» cour (cour du Passage), environ dix minutes,
» sans vouloir s'avancer pour parler au gouver-
» neur, malgré la promesse des bas-officiers qui
» leur criaient du haut des tours : *Venez vous ex-*
» *pliquer avec le gouverneur, vous n'avez rien à*
» *risquer; nous répondons de vous sur notre tête.*

» Sans écouter leurs propositions (ou plutôt sans
» les entendre), les députés se retirèrent dans la
» cour de l'Orme, où ils restèrent plus d'un quart-
» d'heure, ou à se consulter ou à écouter ce que
» nous n'avions cessé de leur crier, de ne pas s'en
» aller, qu'on leur remettrait la Bastille s'ils étaient
» de vrais députés de la Ville.

» Le gouverneur nous dit (ce sont les invalides
» qui parlent) : Vous devez voir, Messieurs, que ces
» députés et ce drapeau ne sont pas de la Ville;
» c'est sûrement un drapeau dont le peuple s'est
» emparé, et dont il se sert pour nous surprendre.
» Si c'était vraiment des députés, ils n'auraient pas

» hésité, d'après les promesses que vous leur avez » faites, de venir me faire part des intentions de » l'Hôtel-de-Ville.

» Les députés ne restèrent pas plus d'un quart-» d'heure dans la cour de l'Orme; ils partirent, » amenant avec eux une très-petite partie des per-» sonnes qui les avaient accompagnés[1]. »

Opposons à ce récit celui que firent les députés à l'Hôtel-de-Ville par l'organe de M. Éthis de Corny; il a dit :

« Qu'étant arrivés à l'Arsenal par la rue de la » Cérisaie et par la cour des poudres et salpêtres » dans la cour de l'Orme, ils (les députés) étaient » postés au milieu de cette cour, bien en vue de » la plate-forme de la Bastille; que le drapeau de » la députation avait été signalé; qu'ensuite celui » qui le portait s'était acheminé avec le tambour » vers le pont-levis; mais que le peuple s'était écrié » qu'il fallait bien se garder d'entrer.

» Que pendant ce temps on avait vu arborer, sur » la plate-forme de la Bastille, un pavillon blanc; » que les soldats armés de fusils avaient renversé » leurs fusils le canon en bas, la crosse en haut, » et que les signes de paix et d'appel avaient été » multipliés par les chapeaux.

» Que sous les auspices de ce commencement » de réception amicale, les députés avaient engagé

[1] Bastille dévoilée, 2e livraison, pages 94, 95, 96.

» le peuple, au nom et de la part du comité per-
» manent, de se retirer dans les districts afin que
» l'on pût cesser de part et d'autre ces voies de
» fait....

» Que cette retraite commençait à s'exécuter,
» que le peuple prenait tout naturellement le che-
» min de la cour de l'Orme où était la députation
» parlementaire, lorsque, malgré la foi rigoureu-
» sement observée dans tous les cas de députation
» parlementaire, au préjudice de celle des signaux
» du pavillon blanc arboré sur la Bastille et des
» fusils renversés, tout-à-coup les députés ont vu
» pointer une pièce de canon sur la cour de
» l'Orme, et dans le même moment ils ont reçu
» une décharge de mousqueterie qui a tué trois
» personnes à leurs pieds. Qu'un citoyen qui parlait
» à l'un des députés a reçu une balle dans son
» chapeau; qu'une autre balle a déchiré l'épaulette
» de M. de Beaubourg, l'un des députés.

» Que cette atrocité, au moment où l'on parlait
» de dispositions pacifiques, a transporté de fureur
» tous ceux qui se trouvaient dans la cour de
» l'Orme; que plusieurs d'entre eux se sont em-
» portés au point d'environner les députés, de leur
» mettre la baïonnette sur la poitrine et le sabre
» sur la tête, en leur disant: *Vous êtes aussi des*
» *traîtres; vous nous avez fait passer dans cette*
» *cour pour nous faire tuer plus sûrement;* que
» M. de Beaubourg a été maltraité, et qu'on a ar-
» raché l'épée de M. Pignod de Sainte-Honorine;

» que lui, Éthis de Corny, a répondu : *Si vos amis,*
» *si des députés que la Ville envoie pour votre sû-*
» *reté pouvaient être soupçonnés d'un projet si cou-*
» *pable, aussi odieux, ils éviteraient de se trouver*
» *dans le même lieu, à vos côtés, au milieu de vous,*
» *et exposés aux mêmes coups. Au surplus je me*
» *constitue votre ôtage, votre prisonnier; allons à*
» *la Ville* (à l'Hôtel-de-Ville), *et vous vous con-*
» *vaincrez de la vérité.*

» Que ce langage de raison, de confiance et de
» vérité a produit son effet; mais que la fureur
» du peuple contre la Bastille n'en est devenue que
» plus active; que plusieurs bandes se sont sépa-
» rées, et ont couru sur-le-champ dénoncer aux
» citoyens rassemblés devant l'Hôtel-de-Ville cette
» trahison exercée sur la députation parlemen-
» taire.

» Qu'à ce récit, l'effervescence a dû être bien
» prompte, puisqu'en revenant à l'Hôtel-de-Ville,
» les députés ont rencontré, vis-à-vis Saint-Ger-
» vais, une multitude de citoyens armés, précédée
» d'environ trois cents soldats du régiment des
» gardes-françaises, suivis des canons pris le matin
» aux Invalides, marchant en ordre au pas redou-
» blé, en disant à tous qu'ils allaient faire le siége
» de la Bastille. »

M. Françotay, qui s'était séparé de la députation dont il était membre, est venu ajouter de nouveaux détails. Il s'était approché du pont-levis de la forteresse; mais plusieurs personnes ayant été tuées

à ses côtés, pressé par le peuple de se retirer, il s'est rendu à cette invitation [1].

Cette relation s'accorde en plusieurs points avec celle des invalides que j'ai donnée précédemment; mais elle en diffère sur les points essentiels. Les invalides étaient persuadés que la troupe arrivée dans le voisinage de la Bastille, avec un tambour et un drapeau, était une députation de l'Hôtel-de-Ville, puisqu'ils arborèrent le drapeau blanc et firent d'autres signaux de paix. Il paraît que ces signaux furent faits sans l'ordre du sieur de Launay, puisque ce gouverneur cherchait à dissuader les invalides, à cet égard, et leur alléguait une supposition pour leur prouver que ce n'était point une députation de l'Hôtel-de-Ville. Pourquoi ne prit-il aucun moyen pour s'en assurer, avant de se porter à la dernière extrémité, avant de les foudroyer avec son artillerie?

Il est certain qu'il y eut peu de concert parmi les assiégés, encore moins parmi les assaillans, et, de part et d'autre, des mal-entendus qui causèrent une grande effusion de sang; mais M. de Launay aurait pu prévenir ces malheurs, et sa résistance, étant évidemment inutile, ne devient-elle pas un crime?

La députation, présidée par M. Éthis de Corny, n'avait pas encore fait son rapport au comité permanent de l'Hôtel-de-Ville, lorsque les membres

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, pages 335, 336-340.

de ce comité, excédés par des plaintes, des clameurs et des menaces réitérées, et instruits par la voix publique de ce qui venait de se passer à la Bastille, cédèrent au vœu général, énergiquement exprimé, envoyèrent des gardes-françaises, des citoyens armés et cinq pièces de canon pour faire le siége de la forteresse. Il était environ deux heures après midi lorsque cette troupe se mit en marche.

Les gardes-françaises, commandés par les sieurs Wargnier, sergent-major des grenadiers, La Barthe, aussi sergent des grenadiers, et les bourgeois par le sieur Hullin qu'ils avaient choisi pour leur commandant, suivirent le port aux Blés, arrivèrent à l'Arsenal, et de-là dans les cours voisines de la Bastille [1].

Pendant que la députation se retirait, et que les militaires et les canons s'avançaient vers la Bastille pour en faire le siége, il se passa plusieurs actes qui prouvent à quels excès de désordre peut se porter une foule irritée, sans discipline et sans chef, et surtout une foule où se trouvaient des hommes payés pour exciter des troubles et commettre des crimes.

Des individus conduisirent trois voitures de paille avec laquelle ils incendièrent le corps-de-garde de l'*avancé*, une partie de la maison du gouverneur et les cuisines.

[1] Récit exact de la Prise de la Bastille, pages 1 et 2.

Ce fut sur ceux qui incendiaient ces bâtimens qu'on tira un coup de canon à mitraille, l'unique coup de cette espèce parti de la Bastille; on avait pris pour le bruit du canon, ce qui n'était que celui des fusils de rempart [1].

L'une de ces voitures en feu, placée à l'entrée du pont de la forteresse, gênait les opérations du siége : on fut obligé de la traîner ailleurs, ce qui ne se fit pas sans peine et sans danger.

J.-B. Humbert, se trouvant près de l'hôtel de l'administration des salpêtres, accourut aux cris d'une femme qui lui apprit qu'on mettait le feu au magasin, ajoutant que c'était une injustice, puisque ce magasin avait été ouvert et livré aux bourgeois aussitôt qu'ils l'avaient désiré. « Je me » fis conduire seul à ce magasin, dit Humbert; » j'y trouvai un perruquier muni de deux tisons » allumés, avec lesquels il mettait le feu. Je cou- » rus sur ce perruquier, et lui donnai un grand » coup de la crosse de mon fusil sur l'estomac, qui » le renversa. Alors, ayant vu qu'un tonneau de » salpêtre était enflammé, je le renversai sens-des- » sus-dessous pour l'étouffer, ce qui réussit.

» Pendant cette action, deux domestiques de la » maison vinrent me supplier de venir les aider à » chasser des gens mal-intentionnés qui étaient » entrés malgré eux, et avaient forcé la salle des » archives. Je les suivis, je chassai, des apparte-

[1] La Bastille dévoilée, 2e livraison, page 101.

» mens, plusieurs particuliers qui avaient déjà brisé
» des armoires, sous le prétexte de chercher de la
» poudre. Je sortis alors de la maison, comblé de
» bénédictions; et ayant retrouvé les soldats du
» guet, auxquels j'avais donné de la poudre et du
» plomb, j'obtins de l'un d'eux qu'il se plaçât en
» faction devant la porte [1]. »

L'électeur Dusaulx parle d'une jeune demoiselle, appelée *Monsigny*, dont le père faisait partie de la garnison de la Bastille. Elle fut arrêtée dans l'une des cours de cette forteresse. On avait répandu le bruit qu'elle était la fille de de Launay. Évanouie par la frayeur et étendue sur une paillasse, on se disposait à y mettre le feu en criant: *C'est la fille de de Launay; qu'il rende la place, sinon qu'il voie expirer sa fille dans les flammes.*

« Son père l'aperçut du haut des tours près
» d'être brûlée vivante; il allait se précipiter lors-
» qu'il fut atteint et renversé par deux coups de
» feu. Le brave et généreux Aubin Bonnemer,
» qui avait déjà une première fois sauvé la fille de
» cet officier, écarte la foule homicide, enlève
» mademoiselle de Monsigny, la remet en mains
» sûres et revole au combat. Un sabre lui fut ap-
» porté dans notre salle, le 5 février 1790, par celle
» qu'il avait délivrée, et nous y joignîmes la cou-
» ronne civique. C'est ainsi que des atrocités finis-

[1] Journal de J.-B. Humbert, pages 10 et 11.

» saient le plus souvent par des traits d'hé-
» roïsme[1].... »

Les actions louables appartenaient aux amis de leur patrie, et les crimes aux hommes soudoyés pour la troubler.

On se fusillait de part et d'autre sans aucun succès, lorsqu'arrivèrent près de la Bastille les hommes armés et les canons que les électeurs y avaient envoyés. On plaça ces canons en divers lieux; d'abord près de la pompe et du passage de Lesdiguières et du cul-de-sac Guéménée. On changea cet ordre d'attaque: deux pièces de quatre, un canon damasquiné en argent, tiré du Garde-Meuble, et un mortier furent posés dans la cour de l'Orme; deux autres canons dans le jardin de l'Arsenal.

Le jeu de cette artillerie fit peu d'effet sur les murs de la forteresse. On le sentit, et l'on prit la résolution courageuse de tirer de la cour de l'Orme deux pièces de canon, de les transporter à travers la cour du Gouvernement, et de les placer sur le

[1] La couronne fut offerte par M. le maire à mademoiselle de Monsigny, pour lui procurer le plaisir de la poser elle-même sur la tête de son libérateur. « Quant au sabre, je crois, » dit M. Bailly à M. Bonnemer, ajouter à votre triomphe en » priant M. le commandant-général de vous le remettre. »

« Le sieur Binot, témoin de la bravoure et de l'humanité » de M. Bonnemer, vint nous demander la permission de lui » offrir une petite rente viagère, reversible sur la tête de » son épouse. » (L'Œuvre des sept jours; par Dusaulx, du mardi 14 juillet.) Le père de cette demoiselle ne fut pas tué, comme semble l'indiquer Dusaulx.

tirées de la Bibli.que du Roi. *Normand fils r.*

pont-dormant en face de l'entrée de la forteresse. Cette entreprise éprouva des difficultés, le grand pont-levis de l'avancé était baissé, mais la herse était tombée et s'opposait au passage des canons; on prit le parti de les démonter et de les porter à force de bras par le petit pont-levis. Parvenus dans la cour du Gouvernement, on remonta les deux canons, on les traîna jusqu'au pont-dormant de la forteresse. Le plus gros, en fonte, fut braqué contre le grand pont-levis, et le plus petit, en fer damasquiné, le fut contre le petit [1].

Cette manœuvre devait livrer la Bastille; la garnison en fut effrayée. Voyons dans quelles dispositions d'esprit se trouvaient les militaires qui la composaient.

Les invalides et les Suisses de cette garnison n'agissaient pas en bonne intelligence. L'officier suisse (*Louis de Flue*) demanda en allemand à ses soldats, s'ils feraient feu sur les invalides dans le cas où ces derniers ne voudraient pas exécuter les ordres du gouverneur. Ces soldats répondirent : Oui. « Cet officier est la cause de plusieurs malheurs; sans lui, sans ses conseils perfides au gouverneur, sans ses menaces aux soldats, la place se serait rendue deux heures auparavant [2].

» Depuis quarante-huit heures (ce sont les invalides de cette garnison qui parlent) nous n'avions

[1] Journal de J.-B. Humbert, page 11.

[2] La Bastille dévoilée, 2e livraison, page 113 (la note).

» d'autres vivres que ceux qui se trouvèrent aux » quartiers, lorsque le gouverneur nous les fit » quitter.... Vers les quatre heures du soir, le gou- » verneur, vivement sollicité par les bas-officiers » de rendre la Bastille, voyant lui-même qu'il ne » pouvait plus long-temps en soutenir le siége, » manquant de vivres, prit la mèche d'une des » pièces de canon de la cour intérieure, pour » mettre le feu aux poudres qui étaient dans la tour » de la Liberté; ce qui aurait immanquablement » fait sauter une partie du faubourg Saint-Antoine » et toutes les maisons voisines de la Bastille, si » deux bas-officiers (*Ferrand* et *Bequard*) ne » l'eussent empêché d'exécuter son dessein. Fer- » rand repoussa, de l'entrée de la Sainte-Barbe, le » gouverneur qui descendit alors à la tour de la » Liberté, d'où il fut également repoussé par » Bequard [1].

» C'est alors que M. de Launay demanda à la » garnison le parti qu'il fallait prendre; qu'il n'en » voyait pas d'autre que de se faire sauter, plutôt » que de s'exposer à être égorgé par le peuple, à » la fureur duquel on ne pouvait échapper; qu'il » fallait remonter sur les tours, continuer de se » battre, et se faire sauter plutôt que de se rendre [2].

[1] Bequard dit au gouverneur que s'il avait l'imprudence de faire seulement un geste qui déclarât son intention, il lui passerait sa baïonnette au travers du corps. Ce brave homme fut, par méprise, une des victimes de la fureur populaire.

[2] Caton, à Utique, sauva tous ses gens avant de se donner

» Les soldats lui répondirent qu'il était impos-
» sible de se battre plus long-temps; qu'ils se rési-
» gneraient à tout plutôt que de faire périr un si
» grand nombre de citoyens; qu'il était plus à
» propos de faire monter le tambour sur les tours
» pour rappeler, d'arborer le drapeau blanc et de
» capituler. Le gouverneur, n'ayant pas de drapeau,
» donna un mouchoir blanc[1]. Les nommés Rouf
» et Roulard montèrent sur les tours, arborèrent
» ce drapeau, firent trois fois le tour de la plate-
» forme avec le tambour qui rappelait, ce qui dura
» environ un quart-d'heure; le peuple faisait un
» feu continuel sans faire attention au drapeau ni
» au rappel.

» Un quart-d'heure après que les invalides et le
» tambour furent descendus, les assiégeans, voyant
» qu'on ne faisait plus feu d'aucun côté de la Bas-
» tille, s'avancèrent jusqu'au pont de l'intérieur,
» en criant: *Abaissez le pont;* et y braquèrent leurs
» deux canons.[2] »

La garnison, divisée d'opinion, intimidée par cette disposition nouvelle, et voyant en tête des assaillans un officier en uniforme, le sieur Élie, qui dirigeait une partie des opérations du siége, prit le parti de proposer une capitulation. L'officier saisse

la mort. De Launay avait d'autres principes; il voulait que tout son monde périt avec lui.

[1] Un drapeau blanc avait cependant été arboré lors de la seconde députation de la Ville (*Voyez* ci-dessus, page 138).

[2] La Bastille dévoilée, 2e livraison, pages 104 et suivantes.

à travers une espèce de créneau qui se trouvait auprès du pont-levis, demanda que la garnison pût sortir avec les honneurs de la guerre; on lui répondit négativement. Alors ce même officier écrivit sur un papier qu'il passa par la même ouverture, en disant que la garnison se rendrait, poserait les armes si on promettait de ne massacrer aucun de ceux qui la composaient. Alors le nommé Réole, qui avait fait preuve d'un grand courage, parvint, à l'aide d'une longue planche qu'on plaça sur le fossé entre le pont-dormant et le bord de la porte de la forteresse, à s'avancer jusqu'au créneau où l'officier avait posé le papier [1]; il le prit et le donna au sieur Élie qui en fit lecture. Voici son contenu: *Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous ne l'acceptez.* Alors on se mit à crier: *Abaissez votre pont, et il ne vous arrivera rien!* Élie, de son côté, s'écria: *Foi d'officier, nous l'acceptons, baissez vos ponts.*

Promesse indiscrète! Ceux qui la firent voulaient la tenir et la tinrent sans doute; mais pouvaient-ils répondre qu'elle serait observée par la foule indisciplinée qui les suivait?

Le gouverneur donna la clef du petit pont-levis, il se baissa, la foule se précipita sur ce passage étroit, entra dans la cour intérieure, se jeta sur les invalides qui avaient déposé leurs armes.

[1] Ce passage sur cette planche était périlleux. Un particulier, qui voulut s'y hasarder après Réole, tomba dans le fossé et se tua.

Laissons parler un des acteurs de cette scène, dont la bonne foi n'est démentie par aucune assertion contraire. Après avoir dit que la capitulation proposée par l'officier suisse, n'ayant point satisfait ceux qui l'entouraient, on opina de tirer le canon, il ajoute : « A l'instant où on allait mettre le feu, le » petit pont-levis se baissa ; à peine était-il baissé, » qu'il fut rempli ; je n'y fus environ que le dixième : » nous trouvâmes fermée la porte de derrière le » pont-levis ; après environ deux minutes, un inva- » lide vint l'ouvrir et demanda ce qu'on voulait. » *Qu'on rende la Bastille!* lui répondis-je, ainsi que » tout le monde. Mon premier soin fut aussitôt de » dire qu'on baissât le grand pont; ce qui fut fait.

» Alors j'entrai dans la grande cour (à peu près » le huitième ou dixième); les invalides étaient » rangés à droite et les Suisses à gauche; nous » criâmes : *Bas les armes!* ce qu'ils firent hors » un officier suisse. J'allai à lui et lui présentai la » baïonnette, en lui disant encore : *Bas les armes!* » Il s'adressa à l'assemblée, en disant : *Messieurs,* » *soyez persuadés que je n'ai pas tiré.* — *Ta bou-* » *che est encore noircie pour avoir mordu ta car-* » *touche.* En lui disant ces mots, je sautai sur son » sabre. Au même instant un autre particulier en » fit autant. Comme nous nous disputions, moi et » le particulier, à qui aurait le sabre, ma vue se » tourne du côté d'un escalier à gauche, et j'y vois » trois bourgeois qui avaient monté cinq à six » marches, et qui les redescendaient avec précipi-

» tation. Je quittai aussitôt le sabre, et, muni de
» mon fusil que je n'avais pas quitté, je me portai
» vivement sur l'escalier pour donner du secours
» aux bourgeois.... Je montai rapidement jusqu'au
» donjon, sans m'apercevoir que je n'étais suivi
» de personne.... Je trouvai un soldat suisse ac-
» croupi, me tournant le dos; je le couchai en joue
» en lui criant: *Bas les armes!* Il se retourna sur-
» pris, et posa à terre ses armes en me disant:
» *Camarade, ne me tuez pas; je suis du tiers-état* [1],
» *et je vous défendrai jusqu'à la dernière goutte de*
» *mon sang. Vous savez que je suis obligé de faire*
» *mon service; mais je n'ai pas tiré.*

» Pendant ce discours je ramassai son fusil;
» alors je lui commandai, la baïonnette sur l'esto-
» mac, de me donner sa giberne et de me la po-
» ser au cou, ce qu'il fit.

» Aussitôt après je fus au canon qui était per-
» pendiculairement au-dessus du pont-levis de la
» Bastille, à dessein de le démonter de dessus
» son affut pour l'empêcher de servir; mais
» comme j'avais l'épaule droite à cet effet sous la
» gueule du canon, je reçus un coup de fusil,
» partant des environs, dont la balle m'atteignit
» le cou, en me perçant mon habit et mon gilet. Je
» tombai étendu et sans connaissance. Le Suisse
» me traîna sur l'escalier, sans pour cela que j'aie

[1] Être du *tiers-état*, signifiait alors être partisan de la révolution.

» abandonné son fusil que je traînai avec moi, à » ce qu'il m'a dit; mais je lâchai le fusil pris aux » invalides. Revenu de mon évanouissement, je » me trouvai assis sur l'escalier. Le Suisse m'avait » secoué pour me faire revenir, et, pour arrêter » le sang qui coulait en abondance de ma plaie, » il avait coupé un morceau de sa chemise qu'il » avait mis dessus. Me trouvant abattu, je me dé- » cidai à descendre en priant le Suisse de me » soutenir, ce qu'il fit de bonne grâce.

» Vers le milieu de l'escalier, nous rencontrâmes » des bourgeois cuirassés et non cuirassés [1] qui » montaient. Me voyant couvert de sang, ils cru- » rent que c'était le Suisse qui m'avait blessé; ils » voulaient le tuer; je m'y opposai en les désabu- » sant. Ils me crurent heureusement sur ma pa- » role, et, soutenu par lui, je continuai à descen- » dre [2]. »

Une partie des assaillans étaient maîtres de la Bastille, et l'autre partie, qui ignorait ce succès, continuait de tirer contre ceux qui paraissaient sur le haut des tours. Le nommé Réole, dont la relation, quant à la reddition de la Bastille, est conforme à celle de Humbert, fut témoin d'un événe-

[1] Les cuirasses dont étaient revêtus ces bourgeois provenaient évidemment d'une salle située dans le passage, au-dessus des casernes des invalides, salle où se trouvait un dépôt d'armes anciennes et modernes.

[2] Journal de J.-B. Humbert, pages 12 et suivantes.

ment plus grave encore, arrivé peu d'instans après sur le haut des tours.

« Pour faire voir à mes concitoyens que nous » étions victorieux, un de mes amis, que je tenais » dans mes bras pour lui témoigner ma joie, reçut » une balle dans la bouche et tomba mort à mes » pieds. C'est alors qu'on fit monter un garde-fran- » çaise sur un canon pour nous faire reconnaître et » pour qu'on cessât le feu[1].»

On a vu les actes de courage des bourgeois et des militaires qui assiégeaient la Bastille; on va voir les vainqueurs se montrer encore généreux et humains. Mais remplacés par d'autres hommes, aux exploits des guerriers succéderont des exploits de brigands, et la victoire sera souillée par des actes de fureur et de cruauté que je répugne à décrire.

Voici les événemens qui suivirent la prise de la Bastille.

Le premier acte fut sanguinaire. Le nommé Bequard, cet invalide qui s'était vivement opposé à ce que le gouverneur mît le feu aux poudres, reçut deux coups d'épée et un coup de sabre qui lui abattit le poignet. Sa main fut portée en triomphe dans les rues de Paris. On le traîna et on le pendit à la place de Grève.

« Les invalides furent conduits comme des es- » claves dans plusieurs endroits de Paris. Vingt- » deux furent menés à l'Hôtel-de-Ville. Après des

[1] La Bastille dévoilée, 2e livraison, page 109 (la note).

» humiliations et des tourmens de toute espèce, ils » y virent en y arrivant deux de leurs camarades » pendus, Asselin et Bequard. Ce spectacle leur fut » plus sensible que la mort. On les présenta à un » officier de ville qui leur dit : *Vous avez fait feu » sur vos concitoyens, vous méritez d'être pendus ; » vous le serez sur-le-champ.* A l'instant des voix s'é- » levèrent de toutes les parties de la place, qui » criaient : *Livrez-nous-les, que nous les pendions !* »

Les gardes-françaises, qui conduisaient ces vingt-deux invalides et onze Suisses, demandèrent et obtinrent la grâce de ces malheureux. Ils les firent placer au milieu du détachement que commandait le sieur Marqué, sergent des grenadiers, et les escortèrent jusqu'à la Nouvelle-France, dans une de leurs casernes, où ils les firent souper et coucher. Le lendemain ils se rendirent à l'hôtel des Invalides.

Le sieur de Launay, gouverneur, vêtu en redingote, armé d'une canne à épée dont il voulait se tuer, saisi par plusieurs personnes [1] qui l'escortèrent, mais qui ne purent le protéger contre la fureur populaire, fut traîné à la Grève, foulé aux pieds, décapité, et sa tête, placée au bout d'une pique, fut promenée dans les rues de Paris.

Les sieurs *de Losme-Salbray*, major, et *de Miray*, aide-major, furent tués, le premier à la Grève, vis-

[1] Ce sont les sieurs *Hullin, Maillard, Arné.* On se disputait alors l'honneur d'arrêter un homme vaincu.

à-vis l'arcade Saint-Jean, le second rue des Tournelles.

Le sieur Person, lieutenant de la compagnie, fut tué sur le port aux Blés.

Le sieur Caron, lieutenant de la même compagnie, blessé en quatre endroits, conduit à l'Hôtel-Dieu, fut guéri de ses blessures[1].

Dumont, soldat invalide, grièvement blessé dans la Bastille, mourut la nuit suivante à l'Hôtel-Dieu.

Les assaillans, morts ou blessés, sont en bien plus grand nombre : on compte quatre-vingt-trois hommes tués sur la place, quinze morts des suites de leurs blessures, soixante blessés et treize estropiés[2].

Reportons-nous à l'Hôtel-de-Ville et au bureau permanent, et parlons des scènes orageuses qui, avant et après la reddition de la Bastille, tourmentèrent les membres de ce comité.

Des agens d'un parti perturbateur les accusaient de trahison, menaçaient de les égorger, de mettre le feu à l'Hôtel-de-Ville. Dans cet état de crise, et pensant au sang que l'artillerie de la Bastille faisait répandre, le comité permanent arrêta qu'il serait envoyé à l'Assemblée nationale deux députés, les sieurs Ganilh et Bancal-des-Issarts, afin de lui peindre l'état déplorable de Paris, et de lui demander de préserver cette ville des horreurs de la guerre civile.

[1] Bastille dévoilée, 2e livraison, pages 114, 115.

[2] Mémoires de Dusaulx, Eclaircissemens historiques, p. 447. (Collect. B. F.)

Plusieurs incidens retardèrent le départ des deux commissaires; ils profitèrent, pour partir, du premier moment où il leur fut possible de sortir de la salle du comité permanent.

Déjà la multitude avait plusieurs fois accusé de trahison M. de Flesselles, prévôt de Paris; deux *députés du Palais-Royal* étaient venus le dénoncer à l'Hôtel-de-Ville comme un traître à la patrie, qui, depuis vingt-quatre heures, trompait ses concitoyens par de fausses promesses d'armes et de munitions. Le sieur de Flesselles s'était assez mal justifié. Sur les trois heures après-midi, des députés du district des Blancs-Manteaux vinrent renouveler cette accusation. Ils reprochèrent à ce magistrat d'avoir annoncé douze mille fusils contenus dans des caisses qui n'en contenaient point, et d'avoir donné un ordre d'aller prendre aux Chartreux des fusils, et à l'Arsenal des cartouches, qui n'étaient ni dans l'un ni dans l'autre lieu.

Le sieur de Flesselles répondait à ces accusations comme il avait déjà répondu: *Je me suis trompé, on m'a trompé;* et lorsqu'on lui proposait de faire arrêter les personnes qui l'avaient si indignement trompé, il s'en défendait en disant que, dans l'agitation violente où il se trouvait depuis deux jours, il lui était impossible de reconnaître ces personnes. Ces justifications ne satisfaisaient point le public qui disait : *Il veut gagner du temps pour nous faire perdre le nôtre.*

Des électeurs, et notamment le sieur Dusaulx,

prirent avec chaleur la défense de l'accusé. Bientôt quelques incidens interrompirent cette discussion qui fut reprise dans la suite. On arrêta deux billets du sieur Besenval, dont le plus remarquable, adressé au gouverneur de la Bastille, portait, « M. de Launay tiendra jusqu'à la dernière extré- » mité ; je lui ai envoyé des forces suffisantes. »

Les membres du comité permanent étaient l'objet des déclamations et des menaces de la foule qui remplissait la place de Grève. Un commissaire, témoin des projets sanguinaires qui s'y faisaient, vint tout effrayé dire à ces membres : *Partez, ou vous êtes perdus.*

Les électeurs, sans être intimidés, se disposaient à faire partir une nouvelle députation, bien escortée de soixante hommes, pour engager le gouverneur de la Bastille à rendre à la Ville cette forteresse, lorsque l'on vit une multitude d'hommes de tous états, couverts d'armes de diverses espèces, qui poussaient des cris confus où l'on distinguait les mots *victoire, trahison, liberté, la Bastille est prise!*

Ce fut alors que les invalides et les Suisses prisonniers furent conduits dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, que le sieur Élie, un des vainqueurs de la Bastille, quelques électeurs et les gardes-françaises parlèrent au peuple irrité en faveur de ces malheureux, et parvinrent, comme je l'ai dit, à les sauver [1].

[1] Trois invalides, que le peuple regardait comme des canonniers de la Bastille, ne furent point compris dans le pardon général. Ils allaient être sacrifiés à la vengeance populaire ;

On rapporta toute l'argenterie de la Bastille. Les compagnons d'armes du sieur Élie pressèrent cet officier de l'accepter, comme les plus riches dépouilles de l'ennemi vaincu; il la refusa en disant que le patriotisme n'ambitionnait point les récompenses pécuniaires.

Avant la nouvelle de la reddition de la Bastille, le comité permanent avait été si fortement inquiété, insulté, menacé, parce qu'il avait fermé la porte de la salle où il siégeait, que les membres furent obligés d'abandonner cette salle pour se transporter dans celle du conseil général. En traversant d'une salle à l'autre, M. de Flesselles eut des dangers à courir; la foule le pressa d'une étrange manière. Après les scènes qui suivirent l'annonce de la victoire et la délivrance des invalides et des Suisses, on revint sur l'accusation de ce prévôt des marchands. Il fut hautement taxé de trahison; il parvint alors à faire entendre ces mots : *Puisque je suis suspect à mes concitoyens, il est indispensable que je me retire.* Il fit un mouvement pour descendre de l'estrade où il était placé; mais quelques personnes le prièrent de se rasseoir, disant qu'il ne leur était point suspect. Il ne descendit point.

M. de La Salle parvint avec adresse à faire évader l'un d'eux qui était blessé. Pendant que ce commandant s'occupait de l'évasion de ce malheureux, le peuple se jeta sur les deux autres et les pendit.

Moreau de Saint-Méry, ayant entendu leur justification, leur a répondu qu'ils avaient grand tort de n'avoir pas pris, pour se rendre chez eux, un autre chemin; que, lorsqu'on voyait une voiture tournée du côté de Versailles, on devait croire qu'elle allait à Versailles. *Pour vous punir*, ajouta-t-il, *de votre imprudence, j'ordonne aux citoyens et aux soldats qui vous ont amenés de vous reconduire, et de ne pas vous perdre de vue jusqu'à ce que vous soyez entrés dans votre maison.* Par ce moyen adroit il sauva ces personnes d'un danger imminent.

L'électeur Deleutre, envoyé à l'hôtel des Invalides pour calmer le peuple qui demandait toujours des armes lorsqu'il n'y en restait plus, et faisait craindre la dévastation de cet hôtel, vint faire son rapport à l'Hôtel-de-Ville. On y vit que cet électeur employa, pour dissiper cette foule menaçante, un moyen simple et ingénieux qui réussit parfaitement. Il pria ceux qui l'entouraient de choisir eux-mêmes quatre personnes qui feraient la visite de l'hôtel. Ce choix étant fait, il dit à ces quatre élus : *Je ne ferai point la visite moi-même, je vous remets à cet égard les pouvoirs que j'ai reçus de la Ville; votre rapport sera le mien.* Ils cherchèrent très-soigneusement et pendant plusieurs heures, et ne trouvèrent point d'armes; ils le déclarèrent publiquement, et la foule se retira.

Dans la nuit qui succéda à la journée orageuse du 14 juillet, le président Moreau de Saint-Méry ne quitta pas un instant le bureau; il fut secondé par

M. Élie, qui, après avoir avec succès contribué, pendant le jour, à la prise de la Bastille, fut d'un grand secours pendant la nuit, en dirigeant l'exécution des ordres de l'Hôtel-de-Ville. Ce président déclara avoir donné près de trois mille ordres pendant ce court espace de temps, et reçu plusieurs députations.

Vers les onze heures, on vint avec effroi annoncer à l'Hôtel-de-Ville que quinze mille hommes, postés au bois de Boulogne, se disposaient à fondre sur Paris par la barrière de Clichy. A une heure du matin, des bruits alarmans se renouvelèrent successivement : on annonçait que les troupes royales s'avançaient tantôt sur le faubourg Saint-Denis, tantôt sur celui Saint-Marceau et sur le faubourg Saint-Martin. Le président dépêcha des personnes sur ces différens lieux pour s'assurer de la vérité de ces rapports; cependant il fit des dispositions pour y envoyer des troupes et du canon. Mais bientôt on connut la fausseté de ces bruits : il semblait qu'un parti les inventât, je le répète, pour épouvanter les électeurs, les obliger à quitter leur poste, et pour s'en emparer ensuite.

On avait déjà pensé à mettre la Bastille en sûreté. Cent cinquante gardes-françaises veillaient à sa défense; on y envoya de plus cent hommes sous le commandement du sieur Soulès, à qui on ordonna en même temps d'en prendre le gouvernement jusqu'à nouvel ordre. Il ne gouverna pas long-temps, comme on le verra dans la suite.

Vers minuit on conçut des craintes sur la position de Montmartre, qui dominait la ville, et d'où les troupes royales pouvaient foudroyer Paris. Ces craintes produisaient une agitation violente dans l'intérieur de la ville. Toutes les barrières furent soigneusement fortifiées et gardées par les habitans du quartier qui les avoisinait. On venait à chaque instant tumultueusement, et même avec injures et menaces, demander au comité permanent des armes et des munitions. Le chevalier de Saudrai, importuné à l'excès par ces demandes successives, et indigné des injustes reproches qu'on lui adressait, dit à la foule qui l'obsédait : « Je ne me persuade-
» rai jamais que la main droite veuille détruire la
» main gauche, ou que la tête ait envie de manger
» les deux mains. L'intérêt du roi ne peut pas être
» oublié au point qu'il veuille qu'on détruise son plus
» bel apanage, sa capitale ; mais si tel est le dessein
» de ceux qui l'ont trompé, gardons-nous de nous
» diviser. Ne portons point au-dehors nos forces et
» nos canons, parce qu'au-dehors les troupes ré-
» glées auront toujours l'avantage.... N'attaquons
» point ; vendons cher notre vie....; restons chez
» nous ; que les issues soient gardées, que nos
» maisons nous servent de rempart, etc. »

Ce discours calma l'ardeur de ceux qui avaient l'imprudence de vouloir aller attaquer les troupes placées hors des murs de Paris; mais son éloquence ne fut pas aussi efficace sur des demandeurs d'une autre espèce. Une foule d'individus, précédée par

deux hommes très-animés se disant les vainqueurs de la Bastille, vinrent impérieusement demander leur récompense. Le chevalier de Saudrai leur représenta qu'il était seul au comité militaire, qu'il n'avait aucun pouvoir pour les satisfaire. Ils menacèrent de le *lanterner*[1]. Après plusieurs refus, le chevalier de Saudrai fut forcé de donner à l'un cinquante louis, et à l'autre vingt-cinq, prix auxquels ils avaient eux-mêmes taxé leurs prétendus exploits. Il eut beaucoup de peine à retirer d'eux les quittances de ces deux sommes[2].

Je passe sous silence plusieurs autres incidens de cette espèce. J'en ai dit assez pour caractériser les agitations, les fureurs, les actes de courage de la journée du 14 juillet et de la nuit qui la suivit. Je termine ce récit par l'épisode consolant de la délivrance des prisonniers que renfermait la Bastille; ils n'étaient alors qu'au nombre de sept.

Le sieur *de Whyte*. On ignore son origine et l'époque de sa détention. Lorsqu'en 1784 on eut ouvert les prisons de Vincennes, il fut, avec quelques autres, transféré de ce château dans celui de la Bastille. Il avait laissé croître sa barbe et perdu sa raison. C'est dans cet état qu'il fut promené dans les

[1] Ce mot, tristement fameux, signifiait alors l'action de pendre un homme soupçonné ou convaincu d'être opposé au mouvement populaire : il était pendu à un fer supportant une lanterne sur la place de Grève.

[2] Annales Parisiennes, politiques et véritables, n° 1, p. 35 et suivantes.

rues de Paris et amené à l'Hôtel-de-Ville, où, à une question qui lui fut faite, il répondit qu'il était le *major de l'immensité*. Il parlait facilement l'anglais. Les électeurs le firent conduire à la maison de Charenton, pour y être traité avec attention et humanité [1].

Le sieur *de Solages*, comte de Carmond, pour quelques dérèglemens de sa jeunesse, arrêté à Toulouse sa patrie, par ordre du ministre Amelot, et à la réquisition de son père, fut d'abord renfermé en 1782 à Vincennes, et transféré en 1784 à la Bastille. Sa figure était imposante, le désordre de ses vêtemens annonçait sa longue captivité. Il fut promené en triomphe dans les rues de Paris, et le district de l'Oratoire, qui l'avait pris sous sa protection spéciale, se chargea de le loger, le nourrir et l'habiller, jusqu'au moment où sa famille le réclamerait.

Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, il exprima sa reconnaissance en termes les plus touchans, et implora la bienveillance de l'assemblée [2].

Tavernier, accusé d'être entré dans un complot contre la vie du roi, fut mis dans la prison d'État des îles Sainte-Marguerite. Il y languit dix ans. Il en fut tiré pour être conduit à la Bastille, où il entra le 4 août 1759, et où il passa vingt-neuf ans sans

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, page 380; la Bastille dévoilée, 3e livraison, page 63.

[2] *Ibid.*, p. 376; *ibid.*, p. 61.

sortir de son cachot. Lorsqu'après quarante ans de captivité, les vainqueurs de la Bastille entrèrent dans sa prison pour le délivrer et le rendre à la vie, il crut qu'on venait pour l'assassiner. Il était fils naturel de Pâris-Duverney, frère de Pâris-Montmartel. Quarante années de prison ou de cachot avaient un peu désorganisé son cerveau. Il laissait apercevoir des absences de raison. Les électeurs le firent conduire et soigner à Charenton.

Les autres prisonniers, *Jean Bechade, Bernard Laroche, Jean-Antoine Pujade*, etc., accusés de falsification de lettres-de-change, furent, dans les mois de janvier et de février 1787, renfermés à la Bastille. Ils auraient dû être livrés aux tribunaux [1].

JOURNÉE DU 15 JUILLET.

Pendant le bouleversement, les désordres et les agitations terribles dont Paris était le théâtre, que faisait l'armée qui cernait cette ville? Que faisaient les ministres et les courtisans, auteurs de l'arrivée de cette armée et des maux qui en résultèrent? Que faisait l'Assemblée nationale?

L'armée; elle ne faisait rien, ou très-peu de chose: tranquille spectatrice des alarmes et de la perturbation générale qu'elle causait parmi une population de six cent mille ames, et des événemens de la plus grave conséquence, elle se bornait à interrompre, à entraver les communications

[1] La Bastille dévoilée, 3e livraison, p. 16, 62, 63, 112, 113.

de Paris à Versailles. Les soldats désertaient par troupes, et se rendaient à Paris où ils étaient accueillis. Ceux qui restaient disaient : *Nous ne tirerons point sur les Parisiens; mais s'ils nous attaquent nous nous défendrons* [1].

L'esprit des militaires étant ainsi disposé, comment le gouvernement pouvait-il compter sur l'exécution de ses ordres?

Les ministres, inspirés par leurs passions, savaient concevoir des projets violens, en commencer étourdiment l'exécution, sans en prévoir, sans en calculer les effets.

L'Assemblée nationale avait présenté, le 10 juillet, une adresse au roi, tendant à l'engager à faire retirer les troupes qui cernaient Paris; adresse que j'ai transcrite [2]. Le roi, à cette adresse très-forte de raison, répondit négativement.

Le dimanche, 12 juillet, nouvelle députation de l'Assemblée nationale au roi pour le même objet; elle n'eut pas plus de succès.

L'Assemblée fit encore, le 13 juillet, deux démarches auprès du roi; elle n'obtint pas de réponse plus satisfaisante.

« La plupart des députés passèrent la nuit (du » 13 au 14) dans la salle des états, moins dans la » vue de délibérer et de continuer la séance, que » pour se mettre à couvert des entreprises des mi-

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, page 406.

[2] *Voyez* ci-dessus, page 84.

» nistres; plusieurs avaient reçu des avis secrets
» qu'on devait les arrêter [1]. »

« La cour était résolue d'agir cette même nuit;
» les régimens de royal-allemand et de royal-
» étranger avaient ordre de prendre les armes;
» les hussards s'étaient portés sur la place du châ-
» teau; les gardes-du-corps occupaient les cours.
» A ces préparatifs menaçans, la cour joignit un
» air de fête qui, dans la circonstance, ajoutait
» l'insulte à la cruauté. Les . . . . . se rendi-
» rent à l'Orangerie. On fit jouer la musique des
» deux régimens. Les soldats, auxquels on n'avait
» pas épargné le vin, formèrent des danses. Une
» joie insolente et brutale éclatait de toutes parts:
» une troupe de femmes, de courtisans... regar-
» daient cet étrange spectacle d'un œil satisfait...
» Ils se livraient à un insultant triomphe [2]. »

« L'Assemblée nationale offrait un aspect bien
» différent: un calme majestueux, une contenance
» ferme, une activité sage et tranquille, tout an-
» nonçait les grands intérêts dont elle était occupée
» et le danger de la chose publique. Ce n'était
» point ignorance des desseins de la cour; l'As-
» semblée savait qu'au moment même de l'attaque
» de Paris, le régiment de royal-étranger et les

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome I, page 122. (Collect. B. F.)

[2] Les Mémoires de Bailly (t. I, p. 361, Collect. B. F.) parlent aussi de cette fête à l'Orangerie, et citent les personnes éminentes qui s'y rendirent.

» hussards devaient environner la salle des états,
» enlever les députés que leur zèle et leur patrio-
» tisme avaient désignés pour victimes, et en cas
» de résistance employer la force. Elle savait que
» le roi devait venir le lendemain faire accepter la
» déclaration du 23 juin, et dissoudre l'Assemblée;
» que déjà plus de quarante mille exemplaires de
» cette déclaration étaient envoyés aux intendans
» et aux subdélégués, avec ordre de la pu-
» blier et de l'afficher dans toute l'étendue du
» royaume [1]. »

La séance de l'Assemblée nationale s'ouvrit le 15 à huit heures du matin. Plusieurs députés lurent les projets d'une adresse que le président devait présenter au roi. Mirabeau interrompit cette lecture, et avec son éloquence impétueuse s'écria :
« Monsieur le président, dites au roi que les hordes
» étrangères dont nous sommes investis ont reçu
» hier la visite des princes et des princesses, des
» favoris et des favorites, et leurs caresses, et leurs
» exhortations, et leurs présens; dites-lui que toute
» la nuit ces satellites étrangers, gorgés de vin et
» d'or, ont prédit, dans leurs chants impies, l'asser-
» vissement de la France, et que leurs vœux bru-
» taux invoquaient la destruction de l'Assemblée
» nationale. Dites-lui que, dans son palais même,
» les courtisans ont mêlé leurs danses au son de

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, t. I, p. 130, 131. (Collect. B. F.)

» cette musique barbare, et que telle fut l'avant-
» scène de la Saint-Barthélemy, etc.[1] »

La députation que l'Assemblée nationale envoyait au roi, sortait de la salle et s'avançait vers le château, lorsque le duc de Liancourt la fit rétrograder, en lui annonçant que ce prince allait se rendre à l'Assemblée. Cette démarche inespérée présageait un changement dans les résolutions de la cour; je parlerai de ces changemens : mais avant d'en exposer les causes et la nature, il convient de ramener les lecteurs à Paris, et de décrire l'état de cette ville.

La journée du 15 juillet eut, comme les précédentes, ses alarmes et ses événemens. Dès sept heures du matin les électeurs réunis améliorèrent leur organisation; ils firent ce qu'ils n'avaient pu faire encore; ils formèrent un bureau de police et un bureau de subsistances, dont les travaux furent aussi nombreux que nécessaires.

Après plusieurs détails de peu de conséquence, l'Assemblée reçut une lettre de M. de Crosne; il annonçait qu'il avait donné au roi la démission de sa charge de lieutenant de police, et renouvelait ses offres de fournir aux électeurs tous les renseignemens dont il était capable. M. de Crosne fut remercié, et son offre accueillie.

L'administration était encore entravée dans sa

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome I, page 135. (Collect. B. F.)

marche. L'électeur Deleutre, envoyé pour faire arriver un bateau de blé, fut arrêté aux barrières; l'Assemblée donna un ordre propre à mettre cet électeur en état de remplir sa commission.

Des avis alarmans, des dénonciations, des demandes de passe-ports, etc., attiraient un si grand nombre de personnes à l'Hôtel-de-Ville, que toutes les salles étaient remplies, et que les électeurs, pour faire le paiement des rentes, furent obligés d'inviter les Petits-Pères de la place des Victoires à leur prêter une salle pour ce service.

Après diverses autres dispositions administratives, on admit un postillon qui vint annoncer que les troupes campées à Saint-Denis dirigeaient des canons vers Paris, et se disposaient à faire le siége de cette ville. Cette nouvelle jeta l'alarme dans l'assemblée; on fit alors lecture de plusieurs lettres interceptées relatives à cet objet; ces lettres annonçaient les projets hostiles des troupes contre Paris. Suivant les unes, quelques chefs avaient reçu l'ordre de s'approcher davantage de cette ville; suivant d'autres, les officiers attendaient à chaque instant le même ordre. On lisait dans une de ces lettres cette phrase : *Nous craignons que les soldats ne veuillent pas obéir;* dans une autre : *Nous marchons à l'ennemi.* Plusieurs contenaient l'avis de quitter Paris le plus promptement possible.

Avant de répandre ces bruits, il convenait de s'assurer de leur réalité. M. Darimajou s'offrit d'aller

à Saint-Denis malgré les troupes, et promit d'être de retour avant l'espace de quatre heures. *Si je ne reviens pas avant ce temps*, dit-il, *ma détention sera pour vous la preuve des faits qui vous alarment.* Le sieur Desroches de Framicourt voulut être son second; ils demandent que pendant une heure les portes de la salle restent fermées, afin que cette démarche ne soit pas connue; ils partent, et on envoya des renforts de troupes et d'artillerie aux barrières de Saint-Denis et de Saint-Martin.

Ce fut dans ce moment d'inquiétude que les électeurs sentirent plus que jamais la nécessité de mettre à la tête de la force-armée un commandant-général dont les talens militaires, la réputation et les principes pussent inspirer le respect et la confiance, et activer le service. Alors M. Moreau de Saint-Méry se contenta de montrer le buste de M. de La Fayette, placé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, buste en marbre, sculpté par Houdon, dont les États de Virginie avaient, en 1786, fait présent à la ville de Paris. Ce geste, vivement senti par les électeurs, entraîna leurs suffrages.

Les électeurs, après avoir ordonné la libre circulation de la poste aux lettres, avoir renvoyé à l'administration des postes toutes les lettres saisies, et défendu d'arrêter les courriers aux barrières; après avoir pris des moyens pour établir une correspondance facile et accélérée entre les districts et l'Hôtel-de-Ville; assuré un traitement aux personnes qui, vivant uniquement de leur travail, ne

pouvaient être employées à la défense commune sans secours; après avoir envoyé une nouvelle députation à l'Assemblée nationale, députation qui fut arrêtée par le corps-de-garde des jacobins de la rue Saint-Dominique, et qui fut forcée de rentrer à l'Hôtel-de-Ville; après avoir reçu successivement plusieurs nouvelles très-alarmantes qui avaient exalté les têtes jusqu'à la fureur, et qui les déterminèrent à ordonner le dépavement des rues, etc., virent, vers les deux heures après-midi, arriver un homme (*Charles-Joseph Piquais*, négociant), couvert de sueur, exténué de fatigue, qui, parti de Versailles en voiture, et à pied de Sèvres à Paris, était arrivé en cette ville dans l'espace d'une heure et demie, et apportait une nouvelle qu'il était jaloux d'annoncer le premier.

Après un instant de repos, ayant repris haleine, il dit que tous les malheurs étaient finis; que, se trouvant dans la salle de l'Assemblée nationale, il vit Louis XVI y entrer seul et sans gardes; il y entendit le discours de ce roi; il l'entendit déclarer qu'il avait donné ordre à toutes les troupes de s'éloigner à l'instant de Paris et de Versailles [1].

Cette nouvelle fut reçue avec des transports de joie, et ouvrit tous les cœurs à l'espérance. Quelques doutes s'élevèrent cependant sur sa réalité; mais ils furent bientôt dissipés par d'autres témoignages.

On a vu plus haut que le duc de Liancourt fit ré-

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome I, pages 431, 432, etc.

trograder une députation que l'Assemblée nationale envoyait auprès du roi; ce duc avait saisi l'instant favorable où ce prince, livré à lui-même, réfléchissait sur l'importance du parti qu'on lui avait conseillé de prendre; et lui exposa « avec fran-
» chise la situation alarmante de Paris; lui repré-
» senta l'influence de la capitale, les progrès de
» l'esprit public, le peu de fond que l'on pouvait
» faire sur l'obéissance et la fidélité des troupes,
» les dangers que le roi courait ainsi que la famille
» royale, si l'on s'obstinait à suivre les conseils
» perfides des ministres [1].... Louis XVI, décidé par
» ces considérations et encore plus par son propre
» cœur, consentit de venir à l'Assemblée [2]. »

Il y vint et prononça un discours dont voici la partie importante: « Je sais qu'on a donné d'injus-
» tes préventions; je sais qu'on a osé publier que
» vos personnes n'étaient pas en sûreté. Serait-il
» donc nécessaire de vous rassurer sur des récits
» aussi coupables, démentis d'avance par mon ca-
» ractère connu? Eh bien! c'est moi qui me fie à
» vous! Aidez-moi dans ces circonstances fâcheu-
» ses à assurer le salut de l'État; je l'attends de

[1] Lorsque le duc de Liancourt faisait au roi le tableau des mouvemens de Paris, le roi dit: *C'est donc une révolte?—Non, Sire,* répondit le duc, *c'est une révolution.* (Mémoires de Weber, t. I, p. 385; Histoire de France depuis la révolution de 1789, par Toulongeon, t. I, p. 78.)

[2] Mémoires du marquis de Ferrières, t. I, p. 136. (Collect. B. F.)

» l'Assemblée nationale. Le zèle des représentans
» de mon peuple réunis pour le salut commun m'en
» est un sûr garant; et, comptant sur l'amour et la
» fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux trou-
» pes de s'éloigner de Paris et de Versailles. Je
» vous autorise et vous invite à faire connaître mes
» dispositions à la capitale. »

Ce discours fut couvert d'applaudissemens, de cris de *vive le roi!* et l'Assemblée entière sortit pour reconduire le roi dans son château. Cette démarche préserva la cour, Versailles et Paris des malheurs épouvantables dont on ne saurait calculer les effets. Mais l'atteinte à l'autorité royale était portée, le patriotisme et la haine du despotisme avaient exalté toutes les têtes; une impression très-défavorable, non contre le roi, mais contre ceux qui le conseillaient, restait dans l'esprit du peuple; la Bastille était prise; plusieurs magistrats et autres personnes avaient péri; une nouvelle organisation municipale, au mépris de l'organisation précédente, et une milice parisienne s'étaient établies, institutions qui se maintinrent; enfin Paris s'était, à beaucoup d'égards, affranchi de la dépendance royale.

La nouvelle de l'ordre donné aux troupes de s'éloigner des environs de Versailles et de Paris fut bientôt confirmée. Un député de l'Assemblée nationale vint à l'Hôtel-de-Ville pour l'annoncer et apprendre que cette Assemblée envoyait une nombreuse députation aux électeurs de Paris. Ceux-ci chargèrent aussitôt plusieurs de leurs collègues

d'aller, escortés de douze cavaliers du guet, d'un détachement de gardes-suisses et de deux tambours, au-devant de cette députation, à l'entrée de Paris.

Vers les trois heures après midi, la députation de l'Assemblée nationale, composée de cent députés, ayant à sa tête le marquis de La Fayette, vice-président, arriva à l'entrée du jardin des Tuileries, fut reçue et complimentée par l'un des électeurs, et accueillie le long de la route, sans faste, sans cérémonie, et de la manière la plus empressée, la plus cordiale. On criait : *Vive la nation! vive le roi! vivent les députés!* « Tous les bras » étaient tendus vers eux; tous les yeux étaient » remplis de larmes; des fleurs tombaient sur eux » de toutes les fenêtres; jamais spectacle plus ma- » jestueux n'avait étonné les rues de la capitale. Le » patriotisme seul en faisait la pompe et l'or- » nement [1]. »

La députation introduite à l'Hôtel-de-Ville, le marquis de La Fayette qui la présidait prononça un discours convenable à la circonstance, félicita les Parisiens d'avoir conquis leur liberté, exposa tous les efforts de l'Assemblée nationale pour obtenir l'éloignement des troupes; parla de l'arrivée du roi à cette Assemblée, répéta le discours prononcé par ce prince, et fit le tableau des transports de joie que ses promesses avaient produits dans le public.

[1] Procès-Verbal des électeurs, t. I, p. 444, 445, 446.

M. de Lally-Tollendal prit ensuite la parole, et dans son éloquent discours, il recommanda aux Parisiens d'être calmes et paisibles. M. Moreau de Saint-Méry lui répondit, et, quand il eut achevé, un député de l'Assemblée nationale profita d'un moment de silence pour annoncer que le roi confirmait et autorisait l'établissement de la garde parisienne, et ajouta qu'il accordait aux gardes-françaises leur pardon.

A ce mot de *pardon*, il s'éleva un murmure général et des réclamations contre cette expression inconvenante. Un des gardes-françaises s'avança jusqu'au bureau, et dit que ses camarades ne voulaient point de pardon; qu'en servant la nation, ils avaient cru servir le roi dont les intentions, aujourd'hui manifestées, prouvaient à toute la France qu'ils avaient véritablement été fidèles au roi et à la patrie.

L'archevêque de Paris demanda avec succès qu'il fût chanté un *Te Deum*. M. Moreau recommanda aux membres de l'Assemblée nationale les militaires qui, en défendant la Bastille, avaient fait couler le sang de leurs concitoyens. « C'est au moment » du triomphe de la liberté, qu'il convient d'être » généreux, dit-il; les membres de la députation » ont promis de s'occuper du sort de ces mal- » heureux. »

« Au moment où les députés de l'Assemblée na- » tionale se disposaient à sortir, toutes les voix se » sont réunies pour proclamer M. le marquis de

tirées de la Bibli que du Roi. *Normand fils sc*

» La Fayette *commandant général de la milice pa-*
» *risienne.*

» M. de La Fayette, acceptant cet honneur avec
» tous les signes de respect et de reconnaissance,
» a tiré son épée, et il a fait serment de sacrifier
» sa vie à la conservation de cette liberté si pré-
» cieuse et dont on lui daignait confier la dé-
» fense.

» Au même instant toutes les voix ont proclamé
» de même M. Bailly *prévôt des marchands.* Une
» voix s'est fait entendre et a dit : *Non pas prévôt*
» *des marchands, mais maire de Paris;* et, par
» une acclamation générale, tous les assistans ont
» répété : *Oui, maire de Paris.*

» M. Bailly s'est incliné sur le bureau, les yeux
» baignés de larmes et le cœur tellement oppressé,
» qu'au milieu des expressions de sa reconnais-
» sance, on a seulement entendu qu'il n'était pas
» digne d'un si grand honneur, ni capable de por-
» ter un tel fardeau [1]. »

[1] Procès-Verbal des électeurs, t. I, p. 454 et suivantes.

On lira sans doute avec intérêt ce que dit M. Bailly lui-même du trouble qu'il éprouva lorsqu'il fut proclamé maire de Paris. « Je ne sais pas si j'ai pleuré, je ne sais pas ce que » j'ai dit; mais je me rappelle bien que je n'ai jamais été si » étonné, si confondu, si au-dessous de moi-même. La sur- » prise, ajoutant à ma timidité naturelle, et devant une grande » assemblée, je me levai, je balbutiai quelques mots qu'on » n'entendit pas, que je n'entendis pas moi-même, et que » mon trouble rendit expressifs. » (Mémoires de Bailly, t. I, p. 26, Collect. B. F.)

On demanda avec instance aux députés de l'Assemblée nationale leur intercession auprès du roi, pour obtenir de lui le rappel de M. Necker et des autres ministres dont les ennemis de la nation avaient obtenu l'éloignement.

Le nouveau maire fut, par l'électeur Pitra et par un des vainqueurs de la Bastille, le brave Hullin, conduit dans divers quartiers de Paris, montré au peuple et désigné par la fonction dont il venait d'être revêtu. M. Bailly recueillit partout des témoignages de la bienveillance générale. Sorti de l'église de Notre-Dame, on le fit passer sur le Pont-Neuf où se trouvait une compagnie de gardes-françaises avec des canons qui le saluèrent. Ces courses faites à pied par un homme avancé en âge, et qui avait passé debout la nuit précédente, commencèrent à faire sentir au maire de Paris le fardeau de sa nouvelle fonction; il crut en être soulagé en rentrant à l'Hôtel-de-Ville; mais des travaux d'un autre genre allaient encore s'opposer à son repos.

Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, le marquis de La Fayette et le maire Bailly commencèrent l'exercice de leurs fonctions. Le premier donna des ordres nécessaires à la manutention militaire, et le second prit la présidence, en qualité de maire, tantôt au comité permanent, tantôt à l'assemblée générale.

Bientôt une foule d'hommes amenèrent à l'Hôtel-de-Ville un comte de Saint-Marc trouvé, armé de

pistolets, dans les souterrains de la Bastille. Ce comte se justifiait en disant que son district l'avait envoyé, avec d'autres citoyens, pour s'assurer si les souterrains de cette forteresse n'avaient pas quelques communications dangereuses; mais ayant été trouvé seul, cette circonstance le mettait en contradiction avec son récit. La foule qui l'avait arrêté demandait vivement sa prompte punition. L'assemblée parvint, non sans éprouver de la résistance, à soustraire ce comte, sinon coupable, au moins très-imprudent, à la fureur populaire, en le faisant enfermer dans la prison de l'Hôtel-de-Ville.

Bientôt après cette scène, on apprend que les prisonniers de l'hôpital de la Salpêtrière sont en révolte. Ils étaient instruits que les citoyens d'un district avaient enlevé les armes des soldats préposés à la garde de cette maison de force. Ils espéraient, à la faveur de ce désarmement, pouvoir s'évader avec facilité. Déjà ils avaient enfoncé deux portes; et, pour les contenir, on n'avait trouvé d'autre expédient que d'en murer une troisième. Les électeurs envoyèrent à la Salpêtrière le commandant du guet.

Un district vint demander qu'une députation d'électeurs fût envoyée au roi pour l'engager à se transporter à Paris. Un autre district demandait, pour la tranquillité du faubourg Saint-Germain, qu'on s'assurât si les carrières, situées sous ce quartier, étaient assurées contre les entreprises des malveillans qui pourraient y faire jouer la mine. Il

demandait en conséquence que l'inspecteur de ces carrières fît un rapport à ce sujet.

On fit un rapport sur les souterrains de la Bastille, d'où il résultait qu'ils ne communiquaient ni à ceux de Vincennes, comme on l'avait dit, ni à aucun autre.

Vers minuit, une femme déguisée en homme fut arrêtée et conduite dans la cour de l'Hôtel-de-Ville par le peuple qui voulait la pendre sur-le-champ. M. Bailly y descendit, voulut l'interroger; mais le bruit de la troupe furieuse qui l'environnait ne lui permit pas d'entendre ses réponses, ou l'effroi dont cette femme était saisie l'empêchait de s'expliquer. On ne cessait de la maltraiter; elle était tombée évanouie. Le maire, inconnu à ces furieux, était peu en sûreté; on le lui fit observer. Aussitôt il ordonna impérieusement au colonel Hay, venu à son secours, de conduire cette femme en prison pour y être jugée. C'est ainsi qu'il la sauva d'une mort certaine. Elle fut relâchée le lendemain; on n'a point su le motif de son déguisement.

Après quelques incidens semblables, qui firent sentir au nouveau maire les peines et les dangers de sa fonction, il partit à trois heures du matin et se rendit à Versailles.

JEUDI 16 JUILLET.

J'ai déjà donné plusieurs indices de l'existence d'un parti qui, par de fausses alarmes, des foules

tumultueuses et menaçantes, par des pillages et des meurtres, cherchait à souiller de crimes les premiers élans de la liberté, à déshonorer la nation française, et surtout à entraver, à environner de périls la marche administrative des électeurs. Je vais offrir un nouveau trait qui semble appartenir à ce parti.

Le comité permanent avait, pendant la nuit du 14 au 15 juillet, nommé un commandant provisoire de la Bastille, avec injonction de n'y laisser entrer personne, hormis ceux qui étaient préposés pour la garde de cette forteresse. Ce commandant provisoire était un électeur nommé *Soulès*, auteur de quelques ouvrages. Le 16, à trois heures du matin, un avocat au conseil, dont le nom est devenu fameux, Danton, à la tête d'une nombreuse patrouille du district des Cordeliers, se présente devant la Bastille et demande à y entrer. On lui refuse d'abord : bientôt ses instances et ses menaces décident les sentinelles à le laisser entrer dans la cour intérieure. Soulès arrive, se plaint de l'espèce de violence que Danton avait faite aux sentinelles. Danton demande au gouverneur provisoire ses qualités et sa commission ; puis se saisit de sa personne, et avec sa patrouille le mène au district des Cordeliers.

On a vu dans le local de ce district le sieur Danton, à la face audacieuse, armé d'un couteau de chasse suspendu à un ceinturon de velours galonné, cherchant à justifier sa conduite devant le bureau

de ce district, sans cependant accuser le sieur Soulès dont la stature colossale contrastait avec les larmes que la crainte d'une mort prochaine lui faisait verser. Il fut reconduit à l'Hôtel-de-Ville, et traversant la place de Grève, trajet alors fort dangereux pour un homme en état d'arrestation, il fut assailli par la foule accoutumée au meurtre, et serait devenu sa victime, si M. de La Fayette, venu à son secours, ne l'eût dégagé. C'était méconnaître, mépriser, braver la seule autorité qui existât dans la capitale, que d'arrêter ainsi un fonctionnaire au poste que cette autorité lui avait confié; c'était faire cause commune avec les gens qui, depuis deux jours, tourmentaient les seuls protecteurs des habitans; c'était au moins, comme le porte le procès-verbal, « une démarche éclatante, inconsidérée et » injuste, qui avait environné M. Soulès d'un dan- » ger évident[1]. »

Dans la matinée de ce jour, le comité permanent prit un arrêté qui ordonnait la démolition de la Bastille. L'ordre de cette démolition fut sur-le-champ proclamé par les trompettes de la Ville, dans tous les carrefours de Paris, au nom du commandant-général de La Fayette qui reçut, en cette circonstance, les félicitations et les témoignages de la joie des Parisiens.

On s'occupa de rétablir l'ordre; on s'occupa des

[1] Particularités concernant la Bastille; Lettre à M. Oudart, page 5; Procès-Verbal des électeurs, tome II, page 48.

subsistances, et plusieurs arrêtés furent pris pour l'approvisionnement de Paris.

Un électeur fit observer qu'en ordonnant la démolition de la Bastille, on n'avait sans doute pas eu l'intention de livrer au pillage et à la destruction les archives de cette forteresse. « Hâtons-nous, » dit-il, de recueillir les restes de ces vieux titres » d'un despotisme intolérable, afin d'en inspirer » l'horreur à nos derniers neveux [1]. ».

L'assemblée adopta la proposition, et nomma aussitôt quatre commissaires, les sieurs Dusaulx, de Chamseru, Gorneau et Cailleau, qui furent chargés de recueillir tous les papiers, livres, qui pourraient se trouver à la Bastille, de les faire transporter à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et de les réunir aux autres papiers et registres qu'on y avait déjà apportés.

Le général de La Fayette communique aux électeurs une lettre qui lui était adressée de Versailles, portant que M. de Barentin, garde-des-sceaux, et le maréchal de Broglie venaient de donner leur démission.

M. de La Fayette raconte ensuite que, venant à l'Hôtel-de-Ville, il a rencontré une foule immense qui se précipitait vers le carrefour de Bétizy; qu'ayant questionné quelqu'un sur ce mouvement, il lui fut répondu : *Ce n'est rien, c'est un abbé qu'on va pendre.* On disait que cet abbé était l'abbé Roi; mais c'était l'abbé Cordier, homme estimable par ses

[1] L'Œuvre des sept jours, par Dusaulx; page 318.

mœurs et par son zèle patriotique. M. de La Fayette parvint à le soustraire à la fureur populaire, et à le conduire à l'Hôtel-de-Ville, où la foule le suivit en l'injuriant. Arrivé dans la salle, il fut généralement reconnu pour l'abbé Cordier, et ceux qui l'avaient accablé d'injures et voulaient le pendre, le félicitèrent et l'embrassèrent.

Ce fut à propos de cet événement et de quelques autres semblables, que ce général fit sentir à l'assemblée la nécessité d'organiser fortement une milice parisienne qu'il proposa de nommer *garde nationale de Paris*. On prit aussitôt les mesures propres à opérer cette organisation.

L'ingénieur Mazers de Latude, prisonnier pendant trente-sept années à la Bastille, à Vincennes, à Charenton, à Bicètre, est venu réclamer l'étonnante échelle qu'il avait fabriquée pour s'évader de la Bastille. Cette échelle, longue de cent quatre-vingts pieds, et autres instrumens en dépendant, se trouvant alors à l'Hôtel-de-Ville, on les lui a restitués avec empressement [1].

Le soir de cette journée fut remarquable par les nouvelles que les électeurs reçurent de l'Assemblée nationale. Un de ses membres vint annoncer que le baron de Breteuil, ministre, avait donné sa démission; que M. Necker était rappelé [2]; que le roi

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome II, page 63, 64. Cette échelle fut, quelques mois après, exposée au Louvre, et le public admira la perfection de cet ouvrage.

[2] Tous les ministres furent renvoyés; mais ce renvoi géné-

devait se rendre le lendemain à Paris et à l'Hôtel-de-Ville, et qu'une députation de douze membres de l'Assemblée nationale devait venir à l'Hôtel-de-Ville pour annoncer l'arrivée de Sa Majesté.

Je parlerai, dans le chapitre suivant, de cette arrivée du roi à Paris; mais avant, je crois devoir exposer sommairement les événemens qui coïncidèrent avec celui de la prise de la Bastille, et les effets que produisit, dans d'autres villes de France, la nouvelle de l'insurrection parisienne.

Presque toutes les villes de France, à la nouvelle de l'expulsion de M. Necker et de la prise de la Bastille, éprouvèrent une commotion plus ou moins forte, qui s'étendit bientôt jusque dans les villages. La rareté des grains fut souvent la cause et quelquefois le prétexte des émeutes; quelques-unes furent suscitées par des agens secrets ou des brigands soudoyés; plusieurs le furent par l'exemple de la capitale.

Dès le 3 juillet, le peuple de Metz et des villages environnans s'insurge à l'occasion d'un convoi de grains qui traversait cette ville, convoi qui fut arrêté malgré la force militaire [1].

Le même jour, Lyon fut le théâtre d'un événement de cette nature, mais plus violent. Le peuple, sans motif apparent, se porta vers l'hôtel de M. de Tolosan, commandant de cette ville, dévasta le

ral ne fut connu à Versailles et à l'Assemblée nationale que vers dix heures du soir.

[1] Mémoires pour servir à l'Histoire de 1789, t. III, p. 13.

corps-de-garde, coupa en morceaux un mai élevé devant cet hôtel, força les soldats à en jeter les débris dans le Rhône; il vint ensuite fondre sur le bureau des fermes, y détruisit tout, puis s'empara de l'entrepôt des vins étrangers. Des militaires envoyés pour s'opposer à ce dégât furent, par ces révoltés, désarmés, blessés, tués et jetés dans le Rhône. Un régiment de dragons arriva, et on répondit à leurs coups de fusil par des coups de pierres et des coups de fusil. Il y eut de part et d'autre beaucoup de tués et de blessés [1].

Cette émeute paraît avoir été instiguée par des agens secrets, et exécutée par des brigands soudoyés.

Plusieurs villes de la Normandie n'attendirent pas que la capitale leur donnât l'exemple; dès les premiers jours de juillet, des mouvemens séditieux y éclatèrent. Voulant calmer les esprits, le duc de Beuvron, commandant de cette province, fit élever à Caen trois potences dont les habitans se moquèrent; il ordonna aux soldats, lorsqu'ils trouveraient cinq personnes réunies dans la rue, de les disperser, et, s'ils éprouvaient un refus, de tirer sur eux; on se moqua encore de l'ordonnance, et les soldats jurèrent qu'ils ne l'exécuteraient pas [2].

Une émeute éclata à Carentan, que Dumouriez parvint, le 10 juillet, à apaiser [3].

[1] Mémoires pour servir à l'Hist. de l'année 1789, t. III, p. 17.

[2] Mémoires de Dumouriez, tome II, pages 32, 33.

[3] *Ibid.*, page 35 (Collect. B. F.).

A la nouvelle de la prise de la Bastille, la ville de Rouen insurgée envoya des émissaires à Caen qui en reçut bientôt de Paris. Alors ce ne fut plus la classe inférieure du peuple, mais le peuple tout entier qui opéra une insurrection régulière. On vint annoncer au duc d'Harcourt, commandant de la province, qu'il allait se former une milice nationale; on l'obligea à prendre la cocarde tricolore, et on le surveilla de près. Il n'obtint qu'avec peine la permission de se rendre à Paris [1].

Le 20 et le 21 juillet, éclata à Cherbourg une insurrection. Dumouriez, qui l'a décrite, dit qu'il existait dans les ateliers, dans les carrières et dans le port, sept à huit mille étrangers : « Parmi ces » travailleurs, il y avait beaucoup d'inconnus et » quelques repris de justice et marqués. On avait » reconnu, dans les révoltes précédentes, des » agitateurs envoyés de Paris qui avaient un habil- » lement particulier..... On appelait ces coureurs » de révoltes des *carabots* [2]. »

Dumouriez fut nommé commandant-général de la milice nationale de Cherbourg. Il parvint, en évitant les résistances directes, à tout calmer.

A Brest, le jour même qu'on y apprit l'expulsion de M. Necker, une nombreuse réunion d'hommes se dirigea vers le port, força environ deux mille ouvriers à la suivre. Ils marchèrent tous vers le

[1] Mémoires de Dumouriez, tome II, page 39.
[2] *Ibid.*, page 40 et suivantes.

fort de l'Amiral, s'emparèrent de vingt mille fusils, des canons et des munitions qui s'y trouvaient. Le gouverneur ni les troupes ne firent aucune résistance. Ils marchèrent ensuite vers le lieu de Recouvrance, puis vers le fort Gonète, où ils enlevèrent les armes que ces lieux contenaient. Enfin ils rentrèrent triomphans dans la ville de Brest, où les habitans de toutes classes prirent la cocarde tricolore, et furent organisés en garde nationale. Il n'y eut point de sang versé, parce qu'on n'éprouva aucun obstacle [1].

Il n'en fut pas de même à Valence en Dauphiné: M. de Voisins, maréchal-de-camp, eut l'imprudence de résister aux demandes des habitans, et de faire braquer des canons contre la ville. Les canonniers refusèrent de tirer, et M. de Voisins fut tué avec deux autres officiers [2].

Lyon fut encore, dans le même mois de juillet, le théâtre d'une seconde insurrection. Le 29 juillet, environ trois mille hommes armés demandent la garde des postes, notamment celle de l'Arsenal et du Dépôt, demandent l'expulsion des Suisses, se saisissent de plusieurs employés des fermes, parlent de les pendre comme des brigands, puis ils les relâchent.

Dans le Dauphiné, vers les frontières du Lyonnais, on brûle des châteaux. Les magistrats, pour

[1] Mémoires sur la révolution de 1789, tome III, page 162.
[2] Mémoires de Dumouriez, tome II, pages 57, 58.

arrêter ces ravages, envoient un détachement de cent volontaires qui parvient à se saisir de quelques-uns de ces incendiaires. Arrivés au faubourg de la Guillotière, les habitans de ce faubourg s'opposent au retour de ces militaires, qui ne peuvent entrer dans la ville avec leurs prisonniers qu'après avoir fait et reçu plusieurs blessures [1].

Ces brûleurs de châteaux étendirent leurs exploits, d'un côté, dans la Bourgogne, de l'autre, dans la Haute-Auvergne et dans le Bas-Limousin.

A Verdun, les habitans n'étaient pas tranquilles : la cherté du pain et la formation de la milice bourgeoise y avaient causé des troubles. Le 25 juillet, le peuple vint à la citadelle demander des armes au gouverneur; il en refusa; le lendemain même demande; même refus. Le gouverneur ordonna à la milice bourgeoise de faire des patrouilles. Le commandant de cette milice lui répondit qu'il ne pouvait marcher sans pain et sans armes; on s'irrita de part et d'autre; le gouverneur menaça de faire tirer les canons sur la ville, et le commandant répondit qu'il ferait mettre le feu à la citadelle.

Pendant ces troubles arrive dans cette place le maréchal de Broglie. Averti de la disposition des habitans, il se fit escorter par un détachement d'hussards et descendit à l'Évêché. Le peuple s'y porta en foule et menaça d'y mettre le feu. Il en

[1] Mémoires pour servir à l'Histoire de l'année 1789, tome III, page 198.

sortit; mais, effrayé de la foule immense et de la milice bourgeoise qui l'attendaient, il remonta à l'Évêché. Quelques heures après, deux bataillons suisses arrivèrent et renforcèrent les hussards de son escorte. A la faveur de ce nouveau secours, il traversa la foule et se rendit à la citadelle où il passa la nuit. Il en sortit le lendemain matin par un passage de derrière, et se rendit à Étain, et de-là à Metz. Là, cinq cents bourgeois armés se présentèrent à la porte par où il devait entrer, et lui déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas le recevoir. Il fut obligé de retourner à Verdun, de se réfugier à l'Évêché d'où il ne sortit qu'avec de grandes difficultés [1].

A Châtellerault, en Poitou, les magistrats défendirent les attroupemens, firent doubler la garde confiée à un régiment de cavalerie, et les groupes s'accrurent. Un tambour de ville vint leur transmettre l'ordre de se disperser; un échevin courut chez le lieutenant-colonel de ce régiment, et le pria de lui prêter main-forte. Le colonel refusa. Ce magistrat voulut dresser procès-verbal de ce refus. Pendant ces débats, le peuple s'empara de l'hôtel-de-ville, cassa les magistrats et en nomma d'autres. Deux des échevins protestèrent contre cette nomination; ils furent saisis et mis en prison.

Plusieurs autres villes de France éprouvèrent, pendant le mois de juillet, des secousses politiques

[1] Mémoires pour servir à l'Histoire de l'année 1789, tome III, page 143.

à peu près semblables. Dans toutes, on remarquait l'impatience du joug et un vif empressement à saisir l'occasion de s'en affranchir ; dans toutes, pour atteindre ce but, les habitans se formaient ou aspiraient à se former en milices nationales. Dans les campagnes, dans les bourgs, dans les villes du troisième ou quatrième ordre, l'empressement pour une organisation militaire était moindre, parce qu'on y croyait cette organisation moins nécessaire.

Pour déterminer l'universalité des Français à s'armer, à former dans chaque lieu des corps militaires, et à se mettre en mesure de résister aux ennemis de la révolution, on mit en action un stratagème jusqu'alors inoui, fruit du génie, moyen puissant, et qui fut couronné par un plein succès.

Dans le même temps, sur toute la surface de la France, chaque lieu habité est épouvanté par l'annonce de l'arrivée prochaine d'une troupe de brigands avides de butin et de désastres.

Ces bruits effrayans étaient si fort accrédités, que des municipalités vinrent demander des secours à l'Assemblée nationale : celle de Soissons adressa au président de cette Assemblée une lettre qui commence ainsi : « Peut-être êtes-vous déjà » instruit de l'événement affreux qui nous met au » comble du désespoir. Un courrier arrivé de » Crespy, à une heure et demie, nous annonce » qu'une troupe de brigands a coupé les blés, cette » nuit, dans la plaine de Beltiéry. Actuellement, » six heures du soir, il arrive des courriers de Vil-

» lers-Cotterets, Pierre-Fonds et Attichy, où cette
» troupe se porte dans ce moment-ci : elle fauche
» les grains en plein midi. On dit ces brigands au
» nombre de quatre mille, etc [1]. »

Dans chaque lieu d'habitation, on entendait pousser des cris d'effroi et articuler ces mots ou à peu près : *Ils sont à une lieue, à une demi-lieue; ils vont arriver; ils arrivent; on les a vus au-delà de la montagne; on les a vus dans le bois voisin; on les a vus de l'autre côté de la rivière; il faut se réunir, s'armer, se défendre* [2].

Ces brigands étaient partout; on ne les trouva nulle part.

« Au terme où les choses en étaient, il est cer-
» tain que cette mesure fut salutaire; si elle causa
» quelques désordres, elle en empêcha beaucoup;
» elle établit une force publique que la loi put or-
» ganiser; elle contint l'étranger par l'appareil

[1] Histoire de France depuis la révolution de 1789, par Toulongeon; tome I, Pièces justificatives, page 98.

[2] Pendant cet effroi général, quelques habitans d'une ville que je pourrais nommer, apercevant sur la grande route, du côté de Paris, un gros nuage de poussière, ne doutèrent pas que ce nuage ne cachât une troupe de brigands. Ils courent précipitamment dans les rues pour annoncer leur approche, font sonner le tocsin, crient partout *aux armes!* Tout est en confusion dans la ville; on s'arme, on se rassemble. Des curieux veulent voir ces brigands, reconnaissent en effet le nuage de poussière, qui, en s'approchant, s'éclaircit et laisse voir bientôt à leurs yeux étonnés, au lieu d'une troupe de brigands, un troupeau de moutons.

» imposant d'une nation entière armée.... On en a
» fait depuis honneur à Mirabeau, et on peut croire
» qu'il y aida beaucoup [1]. »

Ainsi la peur qu'inspiraient les brigands, et le besoin de leur résister, portèrent tous les Français à prendre les armes et à se former en milices nationales.

D'après cette impulsion simultanée, donnée aux habitans de la France, on ne peut plus douter de l'existence d'un parti directeur de la révolution.

[1] Histoire de France depuis la révolution de 1789, par Toulongeon; tome I, page 95.

CHAPITRE V.

ARRIVÉE DU ROI A PARIS ; MORT DE MM. FOULON ET BERTHIER ; RETOUR DE M. NECKER.

Paris avait encore peur de Versailles et de ses préparatifs hostiles ; et Versailles avait peur de Paris, et d'une prétendue attaque de ses habitans. Cette méfiance réciproque n'était pas également fondée. Les nombreuses troupes réglées, qui cernaient la capitale, devaient inspirer de plus justes craintes aux Parisiens, que ceux-ci, très-mal armés et sans discipline, ne devaient en causer à la cour.

A Paris, dans la journée du 16 juillet, plusieurs districts députèrent à l'Hôtel-de-Ville, pour témoigner aux électeurs l'appréhension qu'ils avaient d'être attaqués par les corps armés qui menaçaient encore Paris, et qui ne commencèrent à s'éloigner que vers la fin du jour.

A Versailles, le bruit s'était répandu que les Parisiens allaient envoyer au roi une députation des soixante districts, appuyée de vingt mille hommes armés. Cette députation avait en effet été proposée; mais elle ne fut point consentie, et jamais on ne

mit en question de la faire suivre par vingt mille hommes. Toutefois cette fausse nouvelle avait fait une telle impression, que le roi balançait entre le parti de quitter Versailles et de se retirer avec son armée, et celui de se rendre à Paris.

« Le 16 juillet, il y eut un comité chez le roi, » où il s'agissait de la question la plus importante, » dit madame Campan. Sa Majesté devait-elle » quitter Versailles, et partir avec les troupes dont » elle venait d'ordonner la retraite, ou se rendre » à Paris pour calmer les esprits ? La reine dé- » sirait le départ. Le 16 au soir, elle me fit ôter » de ses écrins toutes ses parures de diamans, » pour les réunir dans un seul petit coffre qu'elle » devait emporter dans sa propre voiture. Elle » brûla avec moi une grande quantité de papiers; » car dès ce moment, on menaçait Versailles d'une » incursion de gens armés de Paris. »

Cette dame ajoute que la reine lui remit secrètement un papier; elle ne devait le lire et exécuter les ordres qu'il contenait, que lorsqu'elle l'en ferait avertir; mais la reine vint elle-même à dix heures du matin, et lui apprit que *la chose était décidée.* « L'armée partait sans le roi; tous ceux qui cou- » raient un danger imminent, devaient partir en » même temps. Le roi ira demain à l'Hôtel-de Ville, » me dit la reine; ce n'est pas lui qui a choisi ce » parti; les débats ont été longs, le roi les a ter- » minés en se levant et en disant : *Enfin, Mes- » sieurs, il faut se décider : dois-je partir ou rester ?*

» *Je suis prêt à l'un comme à l'autre.* La majorité
» a été pour que le roi restât. »

Madame Campan rendit alors à la reine le papier qu'elle lui avait confié; la reine le déchira, les larmes aux yeux, et dit : « Lorsque je l'écrivais, j'es-
» pérais bien qu'il me serait utile; mais le sort en a
» ordonné autrement. Je crains bien que ce ne soit
» pour notre malheur à tous[1]. »

Dans la soirée du même jour, plusieurs personnes de la cour, mécontentes ou épouvantées, partirent de Versailles, puis se retirèrent hors de France. Tels étaient les princes, comte d'Artois et ses deux fils, le prince de Condé et ses deux fils, le prince de Conti, plusieurs ministres, le maréchal de Broglie, le maréchal de Castries, le duc et la duchesse de Polignac; et, si l'on en croit Weber, le roi dit à ce dernier : « Je viens d'ordonner au comte d'Ar-
» tois de partir, je vous donne le même ordre.
» Plaignez-moi.... ; comptez sur moi dans tous les
» temps, je vous conserve vos charges[2]. »

Au nombre des émigrans, il ne faut pas omettre l'abbé de Vermond qui, par sa puissante influence sur l'esprit de la reine, dirigeait sans être aperçu les principales opérations du gouvernement.

Louis XVI se rendit à Paris; mais, comme on vient de le voir, il fit cette démarche contre son gré; cela devait être. Le roi ne pouvait qu'avec

[1] Mémoires de madame Campan, tome II, page 51, 52. (Collect. B. F.)

[2] Mémoires de Weber, tome I, page 397. (*Ibid.*)

répugnance, venir sanctionner les fortes atteintes portées à son autorité. Les Parisiens semblaient désirer qu'il partageât l'enthousiasme général : ce désir était insensé, parce qu'on ne se convertit pas subitement, et qu'on ne passe pas sincèrement d'une opinion à une autre, d'une opinion invétérée et chérie à une opinion nouvelle et qui blesse. Les intérêts des rois étant malheureusement trop souvent opposés à ceux des peuples, ce que ceux-ci gagnent en liberté, les rois le perdent en pouvoir, mais ne le perdent pas de bon cœur.

Le roi partit à dix heures du matin de Versailles, accompagné de MM. de Beauvau, de Villeroi, de Villequier, d'Estaing et de Nesle ; la garde nationale l'escorta jusqu'au village du Point-du-Jour, où elle fut remplacée par la garde parisienne que commandait le général de La Fayette.

Tandis que la voiture du roi s'avançait à pas lents vers Paris, les électeurs disposaient tout pour recevoir dignement Sa Majesté, dont l'arrivée avait, dès une heure du matin, été officiellement annoncée par une députation de douze membres de l'Assemblée nationale. Ils commencèrent par faire enlever quarante milliers de poudre qui se trouvaient encore dans les magasins de l'Hôtel-de-Ville. L'abbé Lefèvre, qui en avait la direction dangereuse, les fit, en peu d'heures, transférer sous les arcades de l'hôtel de Soubise.

M. de La Fayette ordonna tout ce qui concernait la partie militaire.

Un trône fut dressé pour le roi dans la salle des séances, et un transparent placé devant le cadran de l'horloge, portait cette inscription :

LOUIS XVI, PÈRE DES FRANÇAIS ET ROI D'UN PEUPLE LIBRE.

L'assemblée de l'Hôtel-de-Ville arrêta que vingt-cinq électeurs seraient confusément et sans distinction, avec vingt-cinq membres du corps municipal, échevins, procureur du roi et de la ville, greffiers, conseillers et quartiniers, nommés pour aller au-devant du roi jusqu'à la barrière de la Conférence.

On vit alors quelques échevins demander à être séparés des électeurs, et à se présenter vêtus de leur ancien costume municipal, de leurs robes de velours. Le président Moreau de Saint-Méry répondit : *Si les échevins veulent se séparer des électeurs qui ont sauvé la ville de Paris, ils en sont les maîtres, pourvu qu'il n'y ait aucun danger pour eux.*

Une question, plus déplacée, fut proposée par des échevins que les événemens n'avaient pas encore convertis ni corrigé de leurs vieilles habitudes. Tous les membres de la députation, suivant l'ancien usage, se mettront-ils à genoux devant le roi? Le président répondit que les échevins étaient les maîtres de s'agenouiller devant le roi; mais il demanda que les électeurs, ayant acquis le droit de s'abstenir d'une coutume aussi avilissante, fussent en ce cas entièrement séparés des échevins [1].

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome II, pages 79, 80, 81. Mémoires de Bailly, tome II, page 56 (Collect. B. F.).

On n'insista plus sur cette coutume servile, reste de notre ancienne barbarie [1].

A dix heures du matin, la députation composée d'électeurs, d'échevins, du marquis de La Salle, ayant à sa tête le maire, le président, escortée de trois cents gardes de la ville, commandés par le sieur Hay, colonel, se mit en marche. Elle rencontra sur sa route environ trois cents membres de l'Assemblée nationale qui grossirent son cortége.

On remarquait deux électeurs qui tour à tour portaient un plat de vermeil, contenant deux énormes clefs. « En marchant, dit Bailly dans ses » Mémoires, je fis quelques questions sur ces clefs; » je demandai ce que le roi en ferait quand je les » lui aurais remises. — *Il vous les rendra.* — *Et* » *moi?* — *Vous les garderez.* — *Croyez-vous que* » *je porterai ces clefs grosses et lourdes tout le long* » *de la marche? je les jetterai au premier coin.* — » *Gardez-vous-en bien; ces clefs sont précieuses;* » *ce sont celles qui ont été présentées à Henri IV.* » Cela me donna sur-le-champ l'idée des pre- » mières lignes de mon discours, que j'y ajoutai à » la hâte et au crayon [2]. »

La députation et sa nombreuse escorte s'arrêta à l'extrémité du Cours-la-Reine, là où autrefois était la barrière dite *de la Conférence;* elle attendit long-

[1] Si les premiers magistrats d'une capitale devaient être à genoux pour parler au roi, quelle posture devaient donc prendre de simples particuliers?

[2] Mémoires de Bailly, tome II, page 57 (Collect. B. F.).

temps. Vers trois heures après midi, on vit arriver la voiture du roi et son escorte. Le maire s'avança, présenta les clefs au roi, et lui dit : « Sire, j'apporte » à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris : » ce sont les mêmes qui ont été présentées à » Henri IV. Il avait reconquis son peuple, ici le » peuple a reconquis son roi [1]. »

» Votre Majesté vient jouir de la paix qu'elle a » rétablie dans la capitale ; elle vient jouir de » l'amour de ses fidèles sujets. C'est pour leur » bonheur que Votre Majesté a rassemblé près » d'elle les représentans de la nation, et qu'elle va » s'occuper avec eux de poser les bases de la liberté » et de la prospérité publique. Quel jour mémo- » rable que celui où Votre Majesté est venue siéger » en père au milieu de cette famille réunie ! où elle » a été reconduite à son palais par l'Assemblée na- » tionale entière ! Gardée par les représentans de la » nation, pressée par un peuple immense, elle » portait dans ses traits augustes l'expression de la » sensibilité et du bonheur ; tandis qu'autour d'elle » on n'entendait que des acclamations de joie, on » ne voyait que des larmes d'attendrissement et » d'amour. Sire, ni votre peuple, ni Votre Majesté

[1] Madame Campan nous apprend que le discours de M. Bailly avait choqué et affligé la reine. « *Henri IV avait » conquis son peuple, et ici c'est le peuple qui avait conquis » son roi.* Elle ne pardonnait pas à M. Bailly cette belle » phrase d'académicien. » [Mémoires de madame Campan, tome II, page 59 (Collect. B. B.).]

» n'oublieront jamais ce grand jour ; c'est le plus
» beau de la monarchie ; c'est l'époque d'une
» alliance éternelle entre le monarque et le peuple.
» Ce trait est unique dans l'histoire ; il immortalise
» Votre Majesté. J'ai vu ce beau jour ; et comme si
» tous les bonheurs étaient faits pour moi, la pre-
» mière fonction de la place où m'a conduit le vœu
» de mes concitoyens, est de vous porter l'expres-
» sion de leur respect et de leur amour [1]. »

Le président des électeurs, M. Delavigne, parla ensuite au roi, qui répondit qu'il recevrait avec plaisir les hommages de la ville de Paris et des électeurs.

La cérémonie terminée, le roi renvoya ses gardes-du-corps, et sa voiture s'avança sur la route qui longe la Seine, entre deux haies, chacune à double ou même à triple rang de gardes parisiennes, armées de manières différentes, haies qui, depuis la barrière de la Conférence, s'étendaient jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.

Vers l'extrémité orientale des Champs-Élysées, lorsque la voiture du roi était prête à traverser la place dite *de Louis XV*, quelques coups de fusil ou de carabine, partis de la rive opposée de la Seine ou du palais Bourbon, et, à ce qu'il paraît, dirigés sur la voiture du roi, n'ont pas atteint cette voiture, mais ont frappé diverses personnes qui l'approchaient. Une balle atteignit à la poitrine une

[1] Mémoires de Bailly, tome II, page 58, 59 (Collect. B. F.).

dame nommée de *Saint-Mesme*, qui en mourut dans la soirée [1]; une autre balle perça et fit tomber à terre le chapeau du marquis de Cubières, à cheval près de la voiture du roi [2]. Un homme très-digne de foi, aussi placé près de cette voiture, a vu un particulier s'avancer vers lui en disant : *On tire sur nous*, et lui montrant son habit et son gilet déchirés par une balle qui venait de passer devant sa poitrine. Quelques écrivains ont dit qu'il n'y eut qu'un seul coup tiré. Cependant il est difficile de croire qu'une seule balle ait passé devant la poitrine d'un homme à pied, puis frappé le chapeau d'un homme à cheval, enfin ait tué une dame. L'attentat est certain; mais on n'a aucune lumière sur les personnes de ses auteurs, ni sur leur parti.

Le cortége a traversé la place de Louis XV, bordée d'hommes armés, puis, suivant les rues Saint-Honoré, du Roule et de la Monnaie, les quais de la Mégisserie, de Gèvres et Pelletier, a traversé la place de Grève. Il s'est arrêté à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville.

Parmi les citoyens qui formaient la double haie, « on a remarqué, suivant le procès-verbal des » électeurs, des femmes d'un état honnête, des » demoiselles à peine au printemps de leur âge, » des moines et entre autres des capucins, tous

[1] Annales Parisiennes, politiques et critiques, page 51.

[2] Mémoires de Bailly, tome II, page 61 et les notes; Mémoires de Weber, tome I, page 399 (Collect. B. F.).

Le Roi arrivant à l'Hotel de Ville le 17 Juillet 1789.

» portant sur l'épaule l'épée ou le mousquet [1]. »

On a évalué le nombre des gardes nationales qui formaient la haie à 200,000 hommes. Lorsque le roi a passé au bas du Pont-Neuf, il a été salué par plusieurs coups de canons, placés près de la statue d'Henri IV, statue sur la tête de laquelle on avait attaché une cocarde nationale. Parmi les acclamations qui se firent entendre pendant la marche, on a remarqué la rareté des *vive le roi.*

Arrivé au perron de l'Hôtel-de-Ville, le roi est descendu de voiture, et le maire Bailly lui a présenté la cocarde aux couleurs de la ville, en lui disant : *Sire, Votre Majesté veut-elle bien accepter le signe distinctif des Français?* Le roi a lui-même attaché la cocarde à son chapeau, et a monté l'escalier de l'Hôtel-de-Ville sous une voûte d'épées entrelacées, appelée *voûte d'acier.*

La foule se pressait autour de Louis XVI; le prince de Beauvau et autres personnes de la suite faisaient des efforts pour l'écarter; le roi a dit: *Laissez-les faire, ils m'aiment bien.*

La salle était remplie lorsque le roi y est entré. Assis sur le trône, des applaudissemens et des cris de *vive le roi, notre père!* ont éclaté. M. Bailly lui a dit : « Je présente à Votre Majesté quatorze électeurs de Paris, qui brûlent du désir et sollicitent avec instance l'honneur d'être ses gardes dans » l'Hôtel-de-Ville. » Le roi a répondu : *Je les ac-*

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome II, page 90.

cepte avec plaisir. Alors ces électeurs ont entouré le trône.

Le roi a demandé que toutes les épées fussent mises dans le fourreau; on a aussitôt satisfait à ce désir : puis, M. Moreau de Saint-Méry, l'un des présidens des électeurs, a prononcé le discours suivant :

« SIRE,

» Quel spectacle pour des Français, que celui » d'un monarque citoyen, abandonnant toute sa » pompe et venant chercher un nouvel éclat dans » la fidélité de son peuple! Votre naissance, Sire, » vous avait destiné à la couronne; mais aujour- » d'hui vous ne la devez qu'à vos vertus.

» Contemplez-le, Sire, ce peuple qui vous » presse, dont les avides regards cherchent les vô- » tres, qui s'enivre du bonheur de vous posséder!

» Et voilà, Sire, ce peuple qu'on a osé calom- » nier[1]. Des ministres impies vous ont dit que le » bonheur des nations n'était pas nécessaire au bon- » heur des rois; que les princes ne devaient avoir » auprès d'eux que des apôtres du despotisme.

» Ah, Sire! vous les avez rejetées ces odieuses » maximes, au milieu des hommes courageux que » votre vœu et le choix de la nation ont rassem- » blés près de vous comme pour fortifier encore » votre ame.

[1] A ces mots, suivant le Procès-Verbal, le roi fit un signe qu'on a interprété diversement.

» Vous venez promettre à vos sujets, au sein » même de votre capitale, que les auteurs de ces » conseils désastreux n'environneront plus votre » auguste personne, et que la vertu, toujours » trop long-temps exilée, restera votre appui.

» Ajoutez, Sire, à tant de triomphes, celui de » ne pas vouloir apprendre si vos enfans ont été » forcés à vous désobéir. Que vos regards n'aper- » çoivent que des sujets dévorés du plus brûlant » amour, chérissant plus que jamais la liberté, » parce qu'elle aura votre règne pour époque.

» Un roi tel que vous, Sire, n'a plus besoin » que de se répéter sans cesse cette sublime et tou- » chante vérité, que le trône n'est jamais plus so- » lide que lorsqu'il a l'amour, la fidélité des peu- » ples pour bases, et qu'ainsi le vôtre est inébran- » lable. »

Ce discours, souvent interrompu par des applaudissemens, fut suivi de la réquisition de M. Éthis de Corny, procureur du roi et de la ville, qui, conformément à ses fonctions, dit : « Je requiers que » ce jour mémorable soit consacré par le vœu d'une » statue érigée *à Louis XVI, régénérateur de la* » *liberté nationale, restaurateur de la liberté pu-* » *blique et père du peuple français.* »

L'érection de cette statue fut votée.

M. Lally-Tollendal demanda ensuite la parole. Son discours, fort applaudi, se terminait ainsi : « Enfin tous les chagrins vont disparaître, tous les

» troubles vont s'apaiser; un seul mot de votre
» bouche a tout calmé; notre vertueux roi a rappelé
» ses vertueux conseils. Périssent les ennemis pu-
» blics qui voudraient encore semer la division
» entre la nation et son chef! Roi, sujets, citoyens,
» confondons nos cœurs, nos vœux, nos efforts,
» et déployons aux yeux de l'univers le spectacle
» magnifique d'une des plus belles nations, libre,
» heureuse, triomphante, sous un roi juste, chéri,
» révéré, qui, ne devant rien à la force, devra
» tout à ses vertus et à son amour. »

Après ce discours, M. Bailly a présenté M. Delavigne au roi, qui, s'adressant aux personnes qui l'entouraient, a dit : *Messieurs, je suis très-satisfait, j'approuve l'établissement de la garde bourgeoise; mais la meilleure manière de me prouver votre attachement, est de rétablir la tranquillité et de remettre entre les mains de la justice ordinaire les malfaiteurs qui seront arrêtés. Monsieur Bailly, instruisez l'assemblée de mes intentions. Je suis bien aise que vous soyez maire, et que M. de La Fayette soit commandant-général.*

M. Bailly s'est approché du trône, a pris les ordres de Sa Majesté, et a dit : « Le roi me charge de vous
» dire qu'il est touché de l'attachement et de la fidé-
» lité de son peuple; et que son peuple aussi ne
» doit pas douter de son amour; qu'il approuve
» l'établissement de la garde parisienne, ma nomina-
» tion à la place de maire, et celle de M. La Fayette
» à la place de commandant-général; mais il

» veut que l'ordre et le calme soient rétablis, et que » désormais tout coupable soit remis à la justice. »

L'assemblée a fort applaudi; mais elle a manifesté le désir d'entendre quelques paroles de la bouche du roi. M. Bailly en a fait l'observation à ce prince qui a dit : *Vous pouvez toujours compter sur mon amour.*

La multitude qui remplissait la place de Grève manifestait par des cris le désir de voir le roi. Il s'est mis à une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville. En voyant le roi et son chapeau décoré de la cocarde nationale, le peuple a, par ses vifs applaudissemens, fait éclater sa joie. Cette cocarde adoptée semblait être une approbation de l'insurrection, le signe de la réconciliation et d'une alliance nouvelle entre la nation et le roi.

M. de La Fayette, resté sur la place de Grève pour y maintenir l'ordre, ne monta à l'Hôtel-de-Ville que pour escorter le roi au moment de son départ, et lui assurer un libre passage. Sa Majesté, parvenue sans obstacle à sa voiture, dit au commandant-général : *M. de La Fayette, je vous cherchais pour vous dire que je confirme votre nomination à la place de commandant-général de la garde parisienne*[1].

Le roi partit accompagné du même cortége qui l'avait amené. Le public alors lui prodigua des témoignages de respect, de joie, dont il s'était mon-

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome II, page 81 et suiv.

tré fort avare à son entrée; et le roi, morne et soucieux en arrivant à Paris, parut, en sortant de l'Hôtel-de-Ville, avec l'air de la sécurité et du contentement.

« On a remarqué, lit-on dans le Procès-Verbal, » que les chevaux, les panneaux et jusqu'à l'im- » périale de sa voiture, étaient décorés de cocardes » nationales. Celle qu'il avait acçeptée était placée » à côté de lui en dehors de la portière. »

M. de La Fayette, à la tête d'un détachement de gardes nationales, escorta Louis XVI depuis l'Hôtel-de-Ville jusqu'au lieu appelé *le Point du Jour*, où le roi exigea que cette garde n'allât pas plus loin : elle ralentissait sa marche. Il n'arriva à Versailles qu'à neuf heures du soir.

L'Assemblée nationale se trouva sur son passage, et un grand nombre de personnes l'accompagna jusqu'au château. La reine, alarmée sur le sort du roi, disait pendant son absence : *Ils ne le laisseront pas revenir*[1]. Elle le revit avec beaucoup de joie. La présence du roi ramena dans Versailles et dans Paris un calme qui fut peu durable. Le parti des perturbateurs était là avec ses agens soudoyés, et saisissait toutes les occasions de ramener le désordre.

La nuit qui suivit la visite du roi à l'Hôtel-de-Ville eut ses orages.

Il arriva plusieurs accidens, résultant d'armes à

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 57 (Collect. B. F).

feu déchargées sans précaution. Le comité permanent rendit une ordonnance qui défendit de tirer aucun coup de fusil, ni pétards, ni fusées. On découvrit une fausse patrouille, composée de cinq hommes vêtus d'habits verts, avec paremens rouges: on ne put l'arrêter.

M. de La Fayette avait ordonné, dès les cinq heures du soir, à une patrouille du district de l'Oratoire, d'aller garder le poste de la Bastille, et de s'opposer à ce que la foule y pénétrât. Cet ordre fut exécuté; mais, pendant la nuit, une patrouille de soixante hommes, du district des Cordeliers, commandée par le sieur Grammont, acteur des Français, vint renouveler à peu près la scène de Danton et de Soulès, gouverneur provisoire de la Bastille. Grammont força les sentinelles, en blessa une d'un coup de sabre, dit qu'il ne connaissait aucun commandant dans la ville de Paris, et ajouta que, si l'on voulait s'opposer à son entrée, il était prêt à donner un assaut avec les soixante hommes de sa patrouille.

Cet événement, qui n'a pas eu de suite, tend à prouver que le district des Cordeliers, dirigé par Danton, inclinait, comme d'autres faits le prouvent, à contrarier les opérations de l'Hôtel-de-Ville.

Les électeurs, ne voyant dans cette affaire qu'une jalousie résultant de la préférence donnée à un district plutôt qu'à un autre, arrêtèrent que la Bastille serait désormais gardée par dix gardes-

françaises et soixante citoyens, dont un serait pris dans chacun des soixante districts.

MM. Bailly et de La Fayette, nommés par acclamation, l'un maire, l'autre commandant-général de la garde parisienne, et confirmés dans ces fonctions par le roi, témoignèrent, dans l'assemblée des électeurs, le désir de réunir encore les suffrages des citoyens des districts de Paris, et ils les obtinrent généralement [1].

Les patrouilles avaient reçu l'ordre de désarmer tous les brigands ou hommes non inscrits dans la garde nationale d'un district. Cette mesure s'exécutait; mais, pour s'y soustraire, les brigands sortaient en foule de Paris, munis des fusils qu'ils avaient enlevés aux Invalides. Il fut ordonné que ces hommes seraient arrêtés et désarmés aux barrières [2].

On prit plusieurs mesures d'administration qui tendaient à rétablir le cours ordinaire des affaires; et on aurait, après tant d'orages, joui d'un calme parfait, si le parti qui mettait son espoir dans les troubles publics, n'eût fait des tentatives pour en exciter de nouveaux.

Le 18 au soir, un particulier nommé *Duhamel*, monté sur une chaise au milieu du jardin du Palais-Royal, disait à haute voix, à la multitude qui l'en-

[1] Danton, dans le district des Cordeliers, parla beaucoup pour écarter M. de La Fayette et faire nommer le duc d'Orléans; il ne put réussir.

[2] Procès-Verbal des électeurs, tome II, page 110 et suiv.

tourait, qu'il venait de se présenter à l'Hôtel-de-Ville; qu'il en avait trouvé les portes fermées; que des électeurs même n'avaient pu y pénétrer; que plusieurs voitures de nobles étaient à la porte, ce qui était fort suspect; enfin il exhortait son nombreux auditoire à marcher contre l'Hôtel-de-Ville. L'alarme se répandit dans le quartier, les marchands du Palais-Royal et de la rue Saint-Honoré, effrayés, fermèrent leurs boutiques.

Une patrouille du district de Saint-Honoré vint enlever l'orateur et le conduisit à l'Hôtel-de-Ville, et les électeurs le firent traduire devant le commissaire de police.

Le 20 juillet, l'hôtel des Invalides fut de nouveau investi par une multitude qui prétendait que cet hôtel recélait encore des armes. On y envoya aussitôt des forces qui dissipèrent l'attroupement.

Le même jour à six héures du matin, un particulier vint soulever les ateliers de charité, occupés près de la nouvelle barrière de Saint-Louis (aujourd'hui barrière du Combat), en disant aux ouvriers de ces ateliers qu'il fallait achever la destruction du bureau de cette barrière et ne plus permettre de perception ; ils mirent en fuite le receveur. On y envoya des troupes pour calmer l'effervescence et assurer la perception des droits.

Le même jour, des députés de Compiègne portèrent à l'Hôtel-de-Ville une lettre qui annonçait l'arrestation de M. Berthier de Sauvigny, intendant de Paris. Les habitans de Compiègne, sur un faux

bruit, s'étaient laissé persuader que les Parisiens faisaient chercher et poursuivre ce magistrat. Les porteurs de la lettre ajoutèrent que la haine du peuple était imminente, et que la vie du sieur Berthier n'était pas en sûreté à Compiègne.

Les électeurs ordonnèrent qu'il serait répondu sur-le-champ aux habitans de Compiègne que M. Berthier, n'étant ni accusé ni décrété, il n'existait aucune raison légitime de le retenir prisonnier. Ils ordonnèrent de plus que deux électeurs, suivis de cent vingt cavaliers, se rendraient sur-le-champ dans cette ville, qu'ils se saisiraient de M. Berthier et l'amèneraient dans les prisons de Paris. Cette mesure, prise dans le dessein de soustraire M. Berthier à la fureur des habitans de Compiègne, ne le préserva point de celle de certains habitans de Paris : il est évident que la même faction commença, dans la première de ces villes, un mouvement qu'elle continua et acheva dans la seconde.

Il paraît que, pour s'assurer un plein succès et amener un dénoûment désiré, cette faction préluda par semer dans Paris différens germes de troubles et d'inquiétudes, et surtout par accroître les embarras de la seule autorité publique agissante alors à Paris.

Le lendemain de la nouvelle de l'arrestation de M. Berthier, le 21 juillet, la place de Grève se remplit d'une foule d'hommes menaçans qui demandaient, à grands cris, la diminution du prix du pain : puissant levier pour les agitateurs ! Quatre électeurs,

qui traversaient cette place pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, furent arrêtés par la foule qui leur intima impérieusement le même ordre. Cette foule, bientôt grossie par de nombreuses députations des faubourgs de Saint-Antoine et de Saint-Marceau, accompagnait de menaces la même demande.

L'assemblée des électeurs discuta cette matière délicate; les quatre livres de pain se payaient quatorze sous six deniers; on en réduisit le prix à treize sous six deniers. Cette condescendance des électeurs les sauva des dangers dont ils étaient menacés; mais on leur en préparait d'autres.

On vint leur annoncer qu'environ vingt mille hommes assiégeaient l'abbaye de Montmartre, et menaçaient de dévaster ce monastère, sous le prétexte déjà usé qu'il contenait des armes et des munitions cachées; de plus, on accusait l'abbesse de trahison et de complots contre la liberté.

Cette abbesse, justement effrayée, fit remettre au curé de Saint-Eustache un billet que ce curé transmit à l'assemblée des électeurs; il était ainsi conçu :

Je certifie que tout ce qu'on m'a imputé est faux: je suis citoyenne, zélée pour la conservation de mes compatriotes.

Signé J. MONTMORENCY-LAVAL.

L'assemblée jeta les yeux sur M. Deleutre, qui déjà, devant l'hôtel des Invalides, avait donné des preuves de son talent à dissiper la multitude; il fut

chargé, accompagné seulement de deux gardes de ville, d'aller faire lever le siége de Montmartre et débarrasser les timides habitantes de cette abbaye, avec recommandation d'user de tous les moyens que sa prudence pourrait lui suggérer pour dissiper l'attroupement.

L'électeur Deleutre, arrivé dans la rue des Martyrs, trouva cette rue remplie d'une foule de gens dont l'aspect et le maintien n'annonçaient que le pillage et la destruction. Il invita le peuple rassemblé devant la porte du monastère, à choisir deux particuliers pour l'accompagner dans la visite qu'il allait en faire. Le peuple fit son choix; et, pendant six heures, l'électeur visita avec ses deux compagnons toute la maison; salles, chambres, cabinets, caves, armoires, buffets, malles, etc., etc., tout fut vu et soigneusement exploré. Cette recherche minutieuse produisit cependant une découverte, celle d'un mauvais fusil du jardinier. Le rapport de cette visite fut fait à la multitude; elle se dissipa [1].

Les événemens de la journée du 22 juillet furent la conséquence et la fin de ceux des journées précédentes; la faction des agitateurs obtint d'horribles succès.

M. Foulon, conseiller-d'État, qu'après l'exil de Necker, on avait, le 12 juillet, nommé adjoint au ministre de la guerre, voyant, quatre jours après,

[1] M. Deleutre, craignant une nouvelle attaque, revint le soir à l'abbaye de Montmartre et y coucha.

ses partisans disgraciés et en fuite, ses plans rejetés, et connaissant la haine du public pour sa personne et ses principes, s'esquiva de Versailles, fit courir le bruit que, subitement frappé d'une apoplexie, il était mort et enterré, et se retira furtivement dans une maison de campagne de Viry, village situé à quatre lieues de Paris ; mais il n'y demeura pas long-temps. M. Rappe, syndic de ce village, le fit arrêter ; et, escorté de plusieurs habitans, il le conduisit à Paris. Foulon fut réduit à faire le voyage à pied pendant la nuit, à souffrir de mauvais traitemens dans la route, de la part de ses conducteurs qui lui mirent un collier d'orties, un bouquet de chardons, et sur le dos une botte de foin. On rapporte qu'il disait souvent : *Un royaume bien administré est celui où le peuple broute l'herbe des champs... Si jamais je suis ministre, je ferai manger du foin aux Français* [1]. Cet homme n'aimait que l'argent et ceux qui le donnent, et se montrait disposé à tout sacrifier à ces viles passions. C'est ainsi qu'on le peignait généralement. Je ne garantis pas la fidélité de ce portrait.

Arrivé à Paris, il fut conduit chez M. Acloque, président du district de Saint-Marceau, qui le fit transférer à l'Hôtel-de-Ville. L'assemblée des électeurs ne savait ce qu'il convenait de statuer à l'égard de M. Foulon et de ceux qui se trouvaient

[1] Histoire de la Révolution de 1789, par deux amis de la liberté ; tome II, page 121.

dans un cas pareil. On discuta longuement, et on décida que les personnes arrêtées par la clameur publique seraient renfermées dans les prisons de l'Abbaye de Saint-Germain, et que, sur la porte de cette prison, on placerait l'inscription suivante: *Prisonniers mis sous la main de la nation* [1].

Pour éviter les dangers de l'effervescence où se trouvait alors le public de la Grève, les électeurs arrêtèrent que M. Foulon serait, le plus secrètement possible, et à l'entrée de la nuit, conduit à la prison de l'Abbaye de Saint-Germain; et dans la crainte que la présence de M. Berthier de Sauvigny, qui devait arriver le soir, n'accrût la haine du peuple contre M. Foulon, son beau-père, les électeurs eurent encore la précaution de donner l'ordre d'aller au-devant du sieur Berthier, et de suspendre sa marche jusqu'à nouvel ordre.

Vaine précaution, le parti des perturbateurs en avait décidé autrement.

Vers l'heure de midi, une foule tumultueuse vient grossir le nombre des hommes assistant à la place de Grève, fait entendre les cris de la fureur et demande, d'un ton impératif, la mort de Foulon. L'Hôtel-de-Ville et sa garde étaient menacés. L'assemblée des électeurs, alarmée, envoie avertir M. de La Fayette, absent, et députe auprès de ces furieux vingt de ses membres, les plus capables, par leur caractère et leur état, de leur imposer

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome II, page 286 et suiv.

et de les ramener à des dispositions plus pacifiques. Ces électeurs arrivent sur le perron de l'Hôtel-de-ville, le maire Bailly est à leur tête; ils parlent tour à tour le langage de la raison et de l'humanité, et parviennent à persuader ceux qui pouvaient les entendre. Ils rentrent; mais ils sont persuadés que le calme qu'ils avaient produit ne serait pas de longue durée.

Quelques minutes après, des cris plus affreux encore se font entendre. Les gardes de l'Hôtel-de-Ville ont plus que jamais de la peine à en défendre l'entrée; l'assemblée décide alors que les électeurs, en plus grand nombre, se répandront dans la place de Grève, pénétreront dans les différens groupes formés sur cette place, et feront sentir au peuple la nécessité de juger Foulon avant de le punir.

Ces électeurs firent de vains efforts pour remplir leur pénible mission, et trouvèrent dans la foule un redoublement de fureur : elle était pénétrée de l'idée que l'assemblée avait fait évader Foulon. Elle demandait à le voir, en menaçant de mettre le feu à l'Hôtel-de-Ville et d'immoler les électeurs eux-mêmes.

Informés du désir de la multitude, tous les membres de l'assemblée furent saisis d'effroi. Ils savaient que Foulon avait, dès six heures du matin, été conduit à l'Hôtel-de-Ville; mais les membres du bureau de la nuit, qui l'avaient reçu, s'étant retirés, les membres présens ignoraient dans quel endroit de l'Hôtel-de-Ville il avait été déposé. Il

eût été même possible qu'à l'insu de l'assemblée, on eût favorisé son évasion.

Des électeurs furent chargés de se disperser dans l'hôtel pour chercher le prisonnier; enfin on le découvrit dans la salle de la Reine, escorté par quatre gardes de ville. Alors l'assemblée invita MM. Baudoüin[1] et Charton et deux autres électeurs, à surveiller M. Foulon, à ne le plus quitter, et à l'engager à se montrer au public qui le demandait en poussant des cris effroyables.

Foulon se montra à une fenêtre. A sa vue le peuple parut satisfait; on conçut quelques espérances de calme; mais presque aussitôt, les barrières sont brisées, les gardes sont forcés, la multitude pénètre, comme un torrent, dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville; la salle des électeurs en est remplie.

Le président, Moreau de Saint-Méry, a bien de la peine à obtenir un moment de silence. M. Delapoise, électeur, en profite pour dire que tout coupable doit être jugé et puni par la justice, et qu'il ne croyait pas que parmi ceux qui l'environnaient il y eût un seul bourreau.

M. Osselin fait sentir la nécessité d'une instruction et d'un jugement avant toute exécution. Alors la foule s'écrie : *Oui, jugé tout de suite, et pendu.*

M. Osselin parle encore long-temps, mais sans fruit. On consent à ce qu'un tribunal soit établi sur-le-champ, et dont les juges et le procureur du roi seraient pris parmi les électeurs. Deux curés de

[1] Imprimeur des assemblées nationales, père des éditeurs.

Paris furent nommés : ils se récusèrent comme ecclésiastiques.

Ces lenteurs déplaisaient. « L'impatience se manifestait d'une manière épouvantable; le tumulte était devenu excessif. Des bras nus s'élevaient et faisaient signe de couper une tête; on » s'est précipité vers le bureau, et les plus voisins » portaient le poing sous le nez des électeurs, en » criant : *Vous nous amusez, et le prisonnier s'é-* » *chappe. Nous voulons le voir.* En même temps la » foule se pressait vers la salle de la Reine, et se » disposait à en briser les portes.

» On a été contraint, pour apaiser ce mouvement de rage, de proposer que quatre personnes de la multitude fussent commises à la garde » de Foulon, en prêtant serment qu'il ne lui serait fait aucun mal. Tous voulaient cet emploi. » Quatre voisins se sont montrés aux autres, ont » prêté le serment demandé, et ont été introduits » dans la salle où M. Foulon était gardé [1]. »

« La multitude, devenue plus calme, à la place » des deux curés, a nommé MM. Bailly et de » La Fayette. Ces deux citoyens étant absens, » on a nommé diverses personnes; on s'est arrêté à MM. Moreau de Saint-Méry et Duport du » Tertre.

» La fureur était parvenue au dernier degré; » tous demandaient à grands cris qu'on amenât le

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome II, pages 308, 309.

» prisonnier, pour qu'il fût jugé sur-le-champ,
» en présence de l'assemblée [1]. »

On fit promettre à la multitude qu'il ne lui serait fait aucun mauvais traitement; elle le promit, et protégea même son entrée. Lorsqu'il fut introduit dans la salle, on le fit asseoir sur une chaise placée sur le bureau.

En ce moment est arrivé M. de La Fayette; sa présence rétablit le calme. Il prit la parole, et, pendant une demi-heure, il parla avec autant de facilité que d'énergie. Voici quelques fragmens de cette improvisation : « ..... Vous voulez faire périr
» sans jugement cet homme qui est devant vous :
» c'est une injustice qui vous déshonorerait, qui
» me flétrirait moi-même, qui flétrirait tous les ef-
» forts que j'ai faits en faveur de la liberté, si j'é-
» tais assez faible pour le permettre : je ne la per-
» mettrai pas, cette injustice. Mais je suis bien loin
» de prétendre le sauver s'il est coupable; je veux
» seulement que l'arrêté de l'assemblée soit exé-
» cuté, et que cet homme soit conduit en prison
» pour être jugé par le tribunal que la nation in-
» diquera; je veux que la loi soit respectée; la loi,
» sans laquelle il n'est point de liberté, la loi,
» sans le secours de laquelle je n'aurais point con-
» tribué à la révolution du Nouveau-Monde, sans
» laquelle je ne contribuerais pas à la révolution
» qui se prépare..... Plus M. Foulon est présumé

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome II, page 310.

» coupable, plus il est important que les formes » s'observent à son égard, soit pour rendre sa pu- » nition plus éclatante, soit pour l'interroger léga- » lement et avoir de sa bouche la révélation de » ses complices. Ainsi je vais ordonner qu'il soit » conduit dans les prisons de l'Abbaye de Saint- » Germain [1]. »

Ce discours fit une forte impression sur ceux de la multitude qui se trouvaient à portée de l'entendre. Alors les deux hommes qu'elle avait choisis pour servir de gardes à M. Foulon, montèrent sur le bureau et dirent qu'il fallait le conduire en prison; mais les individus, placés loin de l'orateur, à l'extrémité de la salle, n'étaient pas si favorablement disposés. On entendit des cris : *A bas! à bas!* articulés avec tant de fureur, que les deux hommes ont été obligés de descendre de la table.

C'est alors que M. Foulon voulut parler : il se fit un peu de silence; on ne put entendre que ces mots : *Assemblée respectable, peuple juste et généreux! au surplus, je suis au milieu de mes concitoyens, je ne crains rien.* Ces paroles suppliantes, inspirées par le trouble de la peur, ne produisirent point l'effet désiré; l'effervescence s'accrut. Sur la place et dans l'Hôtel-de-Ville, on poussa de violentes clameurs. « Quelques personnes d'un extérieur » décent, mêlées parmi la foule, même dans la » salle, l'excitaient à la sévérité. Un particulier,

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome II, page 312.

» bien vêtu, s'adressant au bureau, criait en colère:
» *Qu'est-il besoin de jugement pour un homme jugé*
» *depuis trente ans ?*[1] »

Là se décèle le parti instigateur des fureurs populaires. Pendant trois fois, M. de La Fayette prit la parole. Son éloquence produisit un effet qui fit espérer le triomphe des principes, lorsque, de la place de Grève et des extrémités de la salle, s'élevèrent des voix qui annoncèrent que les hommes du faubourg Saint-Antoine et du Palais-Royal venaient enlever le prisonnier.

« Les escaliers et tous les passages de l'Hôtel-de-
» Ville ont retenti de cris épouvantables; une
» foule nouvelle est venue presser la foule qui
» remplissait déjà la grande salle. Tous, ébranlés
» à la fois, se sont portés avec impétuosité vers le
» bureau et vers la table qui soutenait la chaise
» sur laquelle M. Foulon était assis. La chaise s'é-
» branlait; elle était renversée lorsque M. le mar-
» quis de La Fayette a prononcé à haute voix:
» *Qu'on le conduise en prison*[2].

M. Foulon était déjà dans les mains du peuple. Les détails de son dernier supplice sont horribles.

On l'entraîne sous la fatale lanterne, on lui met la corde au cou, on l'élève jusqu'à une certaine hauteur; la corde se rompt, il tombe sur le pavé. On noue cette corde rompue, on l'élève une se-

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome II, page 314.
[2] *Ibid.*, page 315.

conde fois, le nœud coule, le malheureux retombe. On va chercher une corde neuve, on le laisse dans l'attente de la mort près d'un quart-d'heure, pendant lequel on l'accable d'outrages et de coups; enfin on parvient à le pendre au fer fatal du réverbère. Il expire, on le descend, on lui coupe la tête, qui est promenée au bout d'une pique; son corps est traîné par la ville [1].

Peu de temps après son exécution, arrive à l'Hôtel-de-Ville un compagnon menuisier, nommé Breton, qui dépose sur le bureau divers effets appartenant au supplicié: un soulier avec une boucle d'argent, et une montre d'or. On lui en donna un reçu.

Un limonadier, nommé Besson, vint aussi déposer un chapeau; deux montres d'or, dont l'une à chaîne d'or; deux flacons avec leurs bouchons en vermeil; deux bourses, dont l'une vide et l'autre contenant onze louis en or, deux pièces de six sous et une médaille d'argent, etc.; le tout pris sur M. Foulon.

Ces actes de probité, unis à des actions féroces, présentent un contraste remarquable. Lorsque, pour la première fois, on commet un crime, on a besoin pour en alléger le fardeau, pour se réconcilier un peu avec soi-même, de faire quelques actions louables.

On a vu que les électeurs, instruits que M. Ber-

[1] Annales Parisiennes, politiques et critiques, pages 60, 61.

thier de Sauvigny était arrêté à Compiègne, avaient envoyé deux commissaires pour faire retarder l'arrivée de ce prisonnier à Paris, afin qu'il n'y arrivât point pendant l'effervescence populaire. Les commissaires, contrariés par des troupes considérables d'hommes armés, sortis des villes qu'ils eurent à traverser, ne furent pas les maîtres d'exécuter complétement les ordres dont ils étaient chargés.

L'assemblée, instruite que ces commissaires et leur prisonnier étaient déjà au Bourget, et qu'ils y dînaient, envoya sur-le-champ un exprès pour leur ordonner de coucher dans ce village.

Bientôt arrive à l'Hôtel-de-Ville un de ces commissaires, qui avait pris les devans, et qui exposa, aux membres de l'assemblée que la haine et la fureur manifestées par le peuple des villes que le prisonnier et son escorte avaient traversées, étaient extrêmes; que la plupart des habitans de ces villes voulurent l'accompagner; que l'escorte de deux cent quarante cavaliers que l'Hôtel-de-Ville avait fournie aux commissaires, ne pouvait pas résister à plus de six cents cavaliers et à une multitude innombrable d'hommes à pied, la plupart armés; que les commissaires n'étaient pas les maîtres même de leur propre escorte qui, comme les autres, insultait et menaçait de frapper le prisonnier.

Il restait une ressource à l'assemblée, celle d'envoyer un courrier au-devant de l'escorte, avec ordre au commissaire de conduire directement son prisonnier à la prison de l'Abbaye de Saint-Ger-

main ; cet ordre n'arriva point. Le courrier, chargé de le remettre, arrêté par la foule innombrable qui couvrait la route, ne put pénétrer jusqu'au commissaire. M. Berthier fut en conséquence conduit à l'Hôtel-de-Ville.

Les clameurs, les mouvemens orageux, les transports de fureur, les actes d'atrocité qui s'étaient, pendant la matinée, manifestés à la place de Grève et dans la salle des électeurs, se renouvelèrent pendant la soirée. On avait cependant pris des précautions pour résister à la violence. M. de La Fayette avait fait garnir la cour et les escaliers de l'Hôtel-de-Ville de gardes-françaises et de citoyens armés.

Le commissaire resté auprès de M. Berthier, arrive dans la salle et dit qu'il a rempli sa mission *avec des peines impossibles à exprimer*, et que le prisonnier est déposé et gardé dans une pièce de l'hôtel. Les électeurs ordonnent qu'il soit introduit.

M. Bailly, qui présidait, lui demanda s'il avait quelque chose à dire. M. Berthier répondit qu'il se justifierait lorsqu'il connaîtrait les accusations portées contre lui. Le président lui fit ensuite subir un interrogatoire qui n'eut aucun résultat important.

Le prisonnier dit ensuite qu'ayant passé trois ou quatre nuits sans dormir, il avait besoin de prendre du repos, et demanda qu'on lui en fournît les moyens.

Après cette demande et pendant qu'on lisait les procès-verbaux de l'arrestation de M. Berthier à

Compiègne, des cris tumultueux, un bruit confus toujours croissant, se firent entendre dans la place de Grève et même dans les salles de l'Hôtel-de-Ville. Parmi mille voix qui se confondaient, on distinguait ces mots : « *Finissez, finissez donc; on vient, on* » *force l'Hôtel-de-Ville; le faubourg Saint-Antoine...* » *le Palais-Royal...* » En effet la garde de l'Hôtel-de-Ville, toute nombreuse qu'elle était, fut renversée par la vague populaire qui inonda la salle des séances et les avenues, et porta le prisonnier et ses gardes jusque sur le bureau de l'assemblée [1].

« Il était pressant de prendre un parti, dit Bailly » dans ses Mémoires, et d'essayer de le faire con- » duire en prison. J'ai consulté l'assemblée si, » conformément à son arrêté du matin, M. Ber- » thier serait conduit à l'Abbaye, et l'assemblée » l'ayant décidé, j'ai donné l'ordre; j'ai ajouté *que* » *la garde répondait du prisonnier à la nation et à* » *la ville de Paris* [2]. »

La garde, ayant au milieu d'elle son prisonnier, traversa la salle sans résistance; mais, sortie de l'Hôtel-de-Ville, la foule en fureur se précipita sur lui, et l'arracha des mains des soldats. Voici comment un écrivain du temps nous trace la scène horrible de son supplice.

« A peine il a passé le seuil de l'Hôtel-de-Ville, » son escorte est dispersée; mille bras le saisissent,

[1] Procès-Verbal des électeurs, t. II, p. 321, 322, 323, 324.

[2] Mémoires de Bailly, tome II, page 122. (Collect. B. F.)

» et il se trouve transporté sous le fatal réverbère : » une corde neuve l'attendait.... A cette vue, sa » fureur s'allume ; il arrache un fusil et fond sur la » foule ennemie qui se presse autour de lui pour » le mettre en pièces ; il tombe frappé de cent coups » de baïonnettes. Il respirait encore : un monstre » de férocité, un cannibale, plonge sa main au fond » de ses entrailles palpitantes, lui arrache le cœur » et porte cet affreux trophée au comité, muet » d'épouvante et interdit de ce prodige de bar- » barie [1]. »

Les témoignages les plus authentiques confirment cet abominable exploit. Le Procès-Verbal des électeurs porte : « Un homme, vêtu d'un uniforme de » dragon, et suivi d'une foule immense, s'est » avancé jusqu'auprès du bureau, tenant à la main » un morceau de chair ensanglanté, et a dit : *Voilà* » *le cœur de Berthier !*

» Ce spectacle a répandu un sentiment d'hor- » reur dans l'assemblée. Quelques électeurs ont » fait signe à cet homme de sortir, et il s'est retiré » toujours accompagné de la multitude qui pous- » sait des cris de joie. »

D'autres hommes vinrent annoncer qu'on apportait aussi la tête de Berthier, et qu'elle était déjà sur l'escalier de l'Hôtel-de-Ville. M. de La Fayette et M. Moreau de Saint-Méry parvinrent à épargner

[1] Histoire de la Révolution de 1789, par deux amis de la liberté ; tome, II page 134.

aux yeux de l'assemblée le spectacle de ce nouvel objet d'horreur. Ce cœur, cette tête ont, par ce même dragon, été promenés par les rues de Paris [1].

« On a dit que le dragon qui arracha le cœur » à M. Berthier, avait à venger sur lui la mort d'un » père. Quoiqu'il en soit, ses camarades, outrés de » cet excès de barbarie, lui déclarèrent qu'il s'était » rendu indigne de la vie, et qu'ils étaient résolus » de le combattre successivement jusqu'à ce qu'ils » eussent lavé la honte dont il avait souillé leur » corps, en purgeant l'univers d'un monstre tel » que lui. Il se battit et fut tué la nuit même [2]. »

Ces actes horribles, étrangers au caractère des Français, n'appartiennent qu'à une classe d'hommes, trompés, irrités, entraînés par l'exemple et la séduction; n'appartiennent qu'à quelques individus, criminels agens d'un parti qui voulait souiller de crimes la révolution, la rendre hideuse dès sa naissance, la faire détester.

Ces scènes atroces entraient dans le plan d'une certaine faction; elles résultaient d'une résolution prise, d'un coup monté par une autorité occulte, et rivale puissante de l'assemblée des électeurs.

« Il est évident, dit Bailly, qu'il y avait un des- » sein formé de faire périr ces deux hommes qu'on

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome II, page 325.

[2] Histoire de la Révolution de 1789, par deux amis de la liberté; tome II, page 136.

» a cherchés partout exprès, contre lesquels on a
» ameuté tout le peuple...; que dans la salle même,
» il y avait des préposés pour détruire l'effet des
» discours et des raisons que nous adressions au
» peuple, et pour répandre la terreur par des me-
» naces, par l'annonce de l'arrivée des faubourgs
» et du Palais-Royal [1]. »

« Il paraît, dit un autre écrivain, que le peuple
» fut, sans le savoir, l'instrument aveugle de la
» vengeance des ennemis particuliers de l'inten-
» dant, et de la cruelle prudence de ses complices.
» Des électeurs remarquèrent, des fenêtres de
» l'Hôtel-de-Ville, plusieurs personnes, répandues
» dans la place, qui paraissaient être l'ame des
» différens groupes, et diriger leurs mouvemens.
» Il est à présumer que des personnages, plus cou-
» pables que lui peut-être, et intéressés à son
» silence, excitèrent la multitude à lui donner la
» mort, pour prévenir les informations et les éclair-
» cissemens qu'on aurait pu tirer de ses déposi-
» tions [2]. »

« La reine a toujours été convaincue, dit ma-
» dame Campan, que quelque indiscrétion avait
» occasioné cet horrible attentat [3]. » Ensuite elle
expose les deux plans que M. Foulon présenta pour

[1] Mémoires de Bailly tome II, page 124. (Collect. B. F.)
[2] Histoire de la Révolution de 1789, tome II, page 135.
[3] Mémoires de madame Campan, tome II, page 60. (Collect. B. F.)

diriger la conduite du roi; plans dont j'ai donné la substance [1].

Ainsi des personnes de diverses opinions s'accordent à dire que la mort de Foulon et celle de son gendre Berthier n'étaient point l'acte de la volonté spontanée du peuple, mais l'effet d'une trame secrètement ourdie par la politique ou par une vengeance particulière.

Un particulier vint, vers la fin de cette affreuse journée, porter au district de Saint-Jean-en-Grève, un paquet qu'il avait trouvé dans le cabriolet de M. Berthier; ce paquet a été, par le commandant d'une patrouille de ce district, remis à l'Hôtel-de-Ville. On montra le soir pour le gendre le même désintéressement associé à la même cruauté, qu'on avait montré le matin pour le beau-père.

Ainsi se termina la journée du 22 juillet, journée où le sang fut atrocement versé, la justice violée, la morale outragée, et qui ne laissera que des souvenirs affligeans.

Le jeudi 23 juillet, l'assemblée des électeurs s'occupa de mesures propres à prévenir de pareils attentats; elle envoya une députation à l'Assemblée nationale pour la conjurer d'ordonner, le plus tôt possible, l'établissement d'un tribunal spécialement destiné à juger tous ceux qui sont et seront prévenus et accusés de crimes de lèse-nation.

M. de La Fayette, indigné des scènes qui s'étaient

[1] *Voyez* ci-dessus, pages 91, 92.

passées la veille, écrivit à M. Bailly et aux présidens des districts. « Le peuple, dit-il dans sa première » lettre, n'a pas écouté mes avis, et le jour où il » manque à la confiance qu'il m'avait promise, je » dois, comme je l'ai dit d'avance, quitter un poste » où je ne peux plus être utile [1]. »

Les électeurs furent consternés, même effrayés de cette résolution; ils conjurèrent le général de La Fayette, au nom du salut public, de rester au poste où la confiance générale l'avait placé. Tous les districts, tous les militaires joignirent leurs sollicitations à celles des électeurs, le proclamèrent une seconde fois leur commandant-général, et jurèrent de lui obéir à la rigueur. M. de La Fayette, touché jusqu'aux larmes, répondit que des preuves si nombreuses de l'estime et de l'attachement de ses concitoyens exigeaient le sacrifice de sa vie, et qu'il la consacrait tout entière au service de la commune.

Le récit de cette scène fut, par une déclaration solennelle, consignée dans les procès-verbaux des électeurs, publié et affiché.

Quatre jours après cette réélection de M. de La Fayette, le 28 juillet au soir, M. Necker arriva à Versailles.

Ce ministre, pour parvenir en Suisse et à sa maison de Copet, avait passé à Bruxelles, et, de cette ville, s'était rendu à Bâle. Ce fut de-là qu'il répondit à la lettre que l'Assemblée nationale lui avait adressée,

[1] Procès-Verbal des électeurs, tome II, page 347.

en lui envoyant l'extrait de son arrêté du 13 juillet [1].

Ce fut dans une auberge de cette ville qu'il reçut la visite de la duchesse de Polignac, qu'il apprit d'elle les événemens qui causaient sa fuite, et devaient causer la rentrée de M. Necker. Ce fut aussi là qu'il reçut du roi la lettre suivante.

Versailles, 16 juillet 1789.

« Je vous avais écrit, Monsieur, que dans un » temps plus calme, je vous donnerais des preuves » de mes sentimens; mais cependant le désir » que les états-généraux et la ville de Paris témoi- » gnent, m'engage à hâter le moment de votre re- » tour. Je vous invite donc à venir, le plus tôt pos- » sible, reprendre auprès de moi votre place. Vous » m'avez parlé, en me quittant, de votre attache- » ment; la preuve que je demande est la plus » grande que vous puissiez me donner. »

M. Necker répondit au roi qu'il se rendait à ses désirs, en le suppliant de croire, dit-il, que tout ce qui séduit la plupart des hommes élevés aux grandes places n'avait plus de charmes pour lui. Ses amis cherchèrent à le détourner de ce parti : *Il vaut mieux*, leur dit-il, *s'exposer aux périls qu'aux remords* [2].

Un courrier annonça le retour de M. Necker, et lui-même le suivit de près. Ce ministre recueillit

[1] *Voyez* ci-dessus, page 114.

[2] Histoire de la Révolution de 1789, par deux amis de la liberté; tome II, pages 212 et suivantes.

sur sa route les témoignages les plus sincères de l'amour des Français, exprimés franchement par des transports de joie qui ne peuvent être comparés à l'appareil d'un vain et stérile cérémonial.

Son arrivée excita dans Paris et dans Versailles la plus vive sensation. Le lendemain il se présenta à l'Assemblée nationale, et son apparition y fit éclater de vifs applaudissemens. « Monsieur le » président, dit-il, je viens avec empressement té» moigner à cette auguste assemblée ma respec» tueuse reconnaissance des marques d'intérêt et » de bonté qu'elle a bien voulu me donner. Elle » m'a imposé ainsi de grands devoirs; et c'est en » me pénétrant de ses sentimens et en profitant de » ses lumières, qu'au milieu de circonstances si » difficiles je puis conserver un peu de courage. »

M. de Liancourt, alors président de l'Assemblée, lui fit une réponse dans laquelle il exprimait les regrets que son éloignement avait causés à l'assemblée et à la nation entière, et la joie que leur causait son retour. Le reste du discours offrait une apologie délicate et mesurée de ce ministre qui, pour se dérober aux applaudissemens, sortit promptement de la salle.

Le jeudi 30 juillet, ce ministre se rendit à Paris. Sa marche et son entrée dans cette ville furent l'image d'un triomphe, non de conquérant, mais d'un ami, d'un protecteur du peuple. Il partit de Versailles au son de la musique des gardes-françaises. « Les milices de Versailles et de Sèvres com-

» posaient son cortége. On avait disposé sur la
» route des piquets de dragons; une multitude im-
» mense l'attendait à la barrière de la Conférence;
» une garde bourgeoise, précédée de détachemens
» de cavalerie, environnait sa voiture.... Une joie
» folle éclatait de toutes parts; l'air retentissait des
» cris de *vive la nation! vive Necker!* Hommes,
» femmes, enfans, accouraient sur son passage, lui
» présentaient des bouquets, lui offraient des cou-
» ronnes [1]. »

Au milieu de tant de signes de l'allégresse publique, la voiture de M. Necker, vers une heure après midi, arriva devant l'Hôtel-de-Ville; douze électeurs le reçurent à la porte de l'assemblée, et l'introduisirent d'abord dans la salle des cent vingt députés des districts, composant une nouvelle municipalité provisoire [2].

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome I, page 169. (Collect. B. F.)

[2] M. Bailly, voyant avec peine l'administration d'une grande ville confiée à une assemblée de plus de quatre cents personnes, persuadé qu'il fallait que le pouvoir exécutif fût resserré dans un petit nombre de mains et que des officiers fussent légalement élus par le vœu du peuple, écrivit, le 23 juillet, une circulaire aux soixante districts pour les inviter à nommer chacun deux commissaires à l'effet de s'assembler à l'Hôtel-de-Ville et y dresser un plan de municipalité. Cette circulaire, envoyée le 23 juillet, eut son plein effet le 25. Le matin de ce jour, les commissaires des districts étaient nommés et réunis à l'Hôtel-de-Ville. Les électeurs, remerciés pour leurs importans et périlleux services, continuèrent l'exer-

M. Bailly le fit asseoir auprès de lui, et lui dit :

« Monsieur, vous avez prévenu cette assemblée » des représentans de la commune, qui allait députer » vers vous. Vous aviez affligé la France par votre » départ, votre retour lui rend la vie. Elle a mis » sa confiance en vous, et cette attente ne sera » point trompée. Le passé nous répond de l'avenir. » Vous avez vu sur votre passage la joie des ci- » toyens, vous avez entendu les acclamations du » peuple ; vous avez retrouvé partout les expres- » sions de la sensibilité. Ce peuple est celui qui a » toujours aimé ses rois, qui adore Louis XVI, et » qui a montré tant d'énergie pour recouvrer sa » liberté ; voilà sa gloire. La vôtre est d'être béni » par un peuple immense et loué par un peuple » libre. »

M. Necker répondit par un long discours qu'il répéta dans la salle des électeurs, où il se rendit ensuite, discours dont je donnerai la substance.

Rendu dans la salle des électeurs, il y trouva déjà placées plusieurs personnes distinguées, telles

cice de leurs fonctions jusqu'à la fin de juillet, et l'assemblée municipale se constitua sous le titre de *représentans de la commune*. Mirabeau, dans la séance du 23, avait dénoncé, à l'Assemblée nationale, les pouvoirs illégaux qu'exerçaient, disait-il, les électeurs malgré les districts. Il voulait présenter un plan de municipalité suivant ses vues, et s'emparer des districts. [*Voyez* Mémoires de Bailly, t. II, p. 154, 169 (Collect. B. F.).]

[1] Mémoires de Bailly, tome II, page 173 (Collect. B. F.).

que madame de La Fayette, madame Necker, madame la baronne de Staël, etc.

M. Necker y entra précédé par les douze électeurs, et accompagné de MM. le comte de Saint-Priest, ministre de Paris, le marquis de La Fayette, et de Clermont-Tonnerre. A son apparition, la salle retentit d'applaudissemens, vifs et prolongés. M. Moreau de Saint-Méry présenta à M. et à madame Necker, à mesdames de Staël et de La Fayette, des cocardes aux couleurs de la Ville. *Ces couleurs vous sont chères*, dit-il, *ce sont celles de la liberté.*

Le président Delavigne, au nom de l'assemblée, adressa à M. Necker un discours dont voici les principaux traits :

« Monsieur, un peuple nombreux se presse sur
» vos pas; il ne pourra jamais oublier que c'est par
» vous qu'il existe.

» Tel a été l'heureux empire de vos vertus que
» lors même que vous n'étiez plus au milieu de
» nous, votre nom, le nom de *Necker*, béni par
» la nation assemblée, servait de mot de ralliement
» pour les bons citoyens.

» C'est à votre génie, Monsieur, c'est à vos vastes
» plans de bienfaisance que la cité que nous ha-
» bitons doit l'heureuse distribution qui a été le
» premier point d'appui de sa liberté [1].

» C'est cette distribution qui nous a procuré l'a-

[1] La division de Paris en soixante districts, lorsqu'on allait procéder aux élections, est due à M. Necker.

» vantage de réunir en un instant, de tous les points » de cette ville immense, des forces capables d'in- » timider les traîtres et d'en imposer à la scélérat- » tesse des ministres pervers qui avaient trompé le » roi. »

M. Delavigne parle ensuite des espérances de prospérité que le retour de M. Necker inspire aux Français.

M. Moreau de Saint-Méry a aussi adressé au ministre le discours suivant :

« Monsieur, la destinée de ce vaste empire est » visiblement unie à la vôtre; les ennemis de son » bonheur l'avaient si bien senti qu'ils ont voulu » que le premier malheur qui frappât le royaume » et qui lui présageât tous les autres, fût votre éloi- » gnement. Le vœu de tous les Français et leur » courage, le désir d'un roi qu'on a vainement » cherché à égarer, vous amènent aujourd'hui avec » la compagne de vos vertus et de vos illustres » revers. Vous le voyez, Monsieur, votre retour » est un triomphe national.

» Notre satisfaction s'accroît encore par la pré- » sence de ce ministre citoyen qui, après avoir » partagé la disgrâce de son ami, vient en quelque » sorte s'associer à sa gloire, et recevoir les témoi- » gnages de notre joie de le voir spécialement » chargé du soin de la capitale [1].

[1] M. de Saint-Priest, disgracié avec M. Necker, était ministre de Paris.

» Notre amour et notre confiance égalent, Monsieur, les ressources de votre génie, et nous vous » jurons que tous les efforts seront réunis pour » seconder l'ange tutélaire de la France. »

M. Necker répondit par le discours qu'il avait adressé aux représentans de la commune. En voici l'analyse :

Le ministre n'a point d'expressions pour témoigner, comme il le désire, aux personnes présentes et à tous les citoyens de Paris la reconnaissance dont il est pénétré. Le roi a daigné le recevoir avec la plus grande bonté, et lui assurer le retour de sa confiance la plus entière. « Mais, dit-il, aujourd'hui, Messieurs, c'est entre les mains de l'Assemblée nationale, c'est *dans les vôtres que repose le salut de l'État :* en ce moment il ne reste » presque plus aucune action au gouvernement. » Vous donc, Messieurs, *qui pouvez tant* [1], et par » la grandeur et l'importance de la ville dont vous » êtes les notables citoyens, et par l'influence de » votre exemple dans tout le royaume, je viens » vous conjurer de donner tous vos soins à l'établissement de l'ordre le plus parfait et le plus » durable. »

Le ministre insiste long-temps sur le besoin de l'ordre, besoin que les électeurs sentaient au moins

[1] Il faut croire que ces paroles n'étaient pas ironiques. En ce cas, elles prouvent que M. Necker connaissait peu l'état des affaires de la Ville.

autant que lui, et cette partie de son discours aurait été plus à propos adressée aux perturbateurs du Palais-Royal et du faubourg Saint-Antoine :

« Au nom de Dieu, Messieurs, plus de jugemens, » de proscriptions, plus de scènes sanglantes. »

Cette prière est un reproche que les électeurs, s'ils n'eussent pas été étourdis par l'enthousiasme, n'auraient pu entendre sans humeur. C'est presque accuser les victimes des crimes de leurs bourreaux. Mais quinze jours d'absence avaient suffi pour rendre M. Necker étranger à la situation de Paris.

M. Necker parle aux électeurs comme s'ils possédaient des pouvoirs immenses, eux qui n'avaient pu, malgré leurs nombreux efforts, sauver la vie à MM. Foulon et Berthier, et qui, chaque jour, étaient menacés par des assassins.

M. le ministre n'avait pas des idées plus exactes, lorsque, parlant de l'arrestation du baron de Besenval dans la commune de Villenoxe, il demande avec instance aux électeurs le *pardon* de ce baron, le demande de la manière la plus suppliante. « Je » me prosterne, dit-il, je me jette à genoux pour » demander que l'on n'exerce ni envers M. de Be- » senval, ni envers personne, aucune rigueur sem- » blable en aucune manière à celles qu'on m'a ré- » citées. »

Ces humbles supplications prouvent la sensibilité, l'excellence du cœur du ministre; mais prou-

» N[illegible] [illegible] instruit. Enfin il de-
» sie[illegible] [illegible] qu'il était très-mal
» j[illegible] [illegible] mande grâce pour le baron, et une amnistie pour
» [illegible] toutes autres personnes qui seraient dans un cas semblable.

Après ce discours, la salle retentit des cris: *Grâce, pardon, amnistie!*

Le peuple qui couvrait la place de Grève demandait à voir M. Necker. Ce ministre se prêta à ce désir, quitta la salle des électeurs pour se rendre dans la salle de la Reine. M. Bailly l'y accompagna, et, placé à la fenêtre, il reçut des témoignages éclatans de l'allégresse publique.

Pendant son absence, M. de Clermont-Tonnerre proposa à l'assemblée de rédiger sur-le-champ un arrêté relatif à l'amnistie qui venait d'être proclamée. L'arrêté fut rédigé et adopté sans discussion. L'assemblée y déclarait qu'au nom des habitans de cette capitale, « elle pardonne à tous ses ennemis;
» qu'elle proscrit tout acte de violence contraire
» au présent arrêté, et qu'elle regarde désormais,
» comme les seuls ennemis de la nation, ceux qui
» troubleront par quelques excès la tranquillité
» publique. »

Lorsque MM. Necker et Bailly rentrèrent dans la salle des électeurs, on leur fit lecture de cet arrêté.

« Quand je rentrai, dit M. Bailly, on m'apporta
» cet arrêté à signer. Je m'y refusai. Il était in-
» constitutionnel, déplacé et dangereux. Inconsti-
» tutionnel, il n'appartenait ni aux électeurs, ni à
» la commune de Paris de prononcer une amnis-

» tie en faveur des ennemis de la nation; déplacé,
» parce que ce n'est pas au moment où les haines,
» l'esprit de parti commencent, où les ennemis
» sont couverts et non reconnus, qu'il faut donner
» un pardon général ; dangereux, parce qu'il
» pourrait nous rendre suspects, ou de faiblesse,
» ou même de connivence.... L'assemblée fit en
» cela une grande faute.... Cela nous mit le lende-
» main dans un grand embarras [1]. »

Novices en révolution, tous les partis firent des fautes; celle-ci fut une des moins graves.

M. Necker se retira, ainsi que M. de Saint-Priest, avec le cortége qui les avait amenés; et M. Bailly ne tarda pas à l'imiter.

Alors M. Duveyrier fit dans l'assemblée des électeurs la proposition de placer aux côtés du buste de M. de La Fayette, qui figurait dans la salle, les bustes de M. Necker et de M. Bailly, avec cette condition, que si sa proposition était agréée par l'assemblée, ces deux nouveaux bustes seraient érigés aux frais des électeurs de Paris.

M. Delapoize, électeur, proposa à son tour qu'une médaille fût frappée en l'honneur de M. Moreau de Saint-Méry, comme un témoignage de la reconnaissance de l'assemblée et du public, pour la constante assiduité de ce président, pour le courage froid et la prudence courageuse qu'il avait montrés dans les instans les plus périlleux de la ré-

[1] Mémoires de Bailly, tome II, page 176 (Collect. B. F.).

volution. M. Delavigne, le premier des deux présidens, mit la motion aux voix; elle fut unanimement adoptée.

« M. Moreau de Saint-Méry méritait cet honneur, » dit M. Bailly; mais le patriotisme et la probité » franche et loyale de M. Delavigne ne méritaient » pas le silence et l'exception [1]. »

Les électeurs, dans la suite, réparèrent cette omission et plusieurs autres. Dans leur séance du 19 mars 1790, ils décernèrent solennellement une épée à M. *Élie*, une recommandation honorable à M. le marquis de *La Salle* et à M. de *Saudray*. Dans la même séance, on arrêta qu'il serait frappé une médaille en mémoire des services rendus par M. le président *Delavigne*, comme à M. Moreau de Saint-Méry; mais, dans la séance du 24 mars, on revint sur cet arrêté, et il fut décidé qu'on ne frapperait qu'une seule médaille pour ces deux présidens, portant sur le même côté les effigies de MM. Moreau de Saint-Méry et Delavigne.

On arrêta aussi que le portrait de M. *Duveyrier* serait gravé et mis à la tête des procès-verbaux dont il était le principal rédacteur. Toutes ces gratifications furent aux frais des électeurs.

C'est ainsi que finirent les séances des électeurs. Ils se réunirent encore avec les représentans de la commune; mais ils ne prirent aucune autre délibération en leurs noms.

[1] Mémoires de Bailly, t. II, p. 178, 179 (Collect B. F.).

CHAPITRE VI.

SÉANCE DE LA NUIT DU 4 AOUT 1789.

Dans plusieurs cantons de la France, et notamment dans les environs de Paris, éclataient des troubles, des émeutes; on n'entendait parler que d'actes de violence et de meurtres; la cherté des grains en était la cause ou le prétexte [1]; tandis qu'ailleurs, pour détruire les titres seigneuriaux et anéantir les restes du régime féodal, on incendiait les châteaux, et l'on mettait leurs habitans en fuite ou en danger de mort. L'Assemblée nationale, instruite de ces excès, de ces désordres, sans cesse renouvelés, avait nommé un comité spécial, chargé de proposer des moyens propres à ramener le calme et le respect pour les propriétés et pour la vie des citoyens. Dans la séance du 3 août, un membre de ce comité vint proposer une proclamation dont l'Assemblée ne fut pas satisfaite; elle

[1] A Poissy, un marchand de grains, appelé *Sauvage*, fut l'objet d'une émeute violente, dans cette ville. Le 18 juillet il fut pris et décapité. *Thomassin*, pour le même sujet, fut sur le point de l'être à Saint-Germain-en-Laye. Châtel, lieutenant du maire à Saint-Denis, victime innocente d'une multitude conduite par trois soldats du régiment de Provence, fut mis à mort le 1er août, etc.

chargea son comité de rédaction de lui en présenter une autre, basée sur les mêmes principes.

Le mardi 4 août, on continua la discussion, depuis plusieurs jours entamée, sur la question de savoir si l'acte constitutionnel serait précédé par la déclaration des droits de l'homme. Pendant cette discussion, une lettre du roi annonça à l'Assemblée qu'il venait de nommer garde-des-sceaux M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux; de confier la feuille des bénéfices à l'archevêque de Vienne, et le ministère de la guerre à M. de La Tour-du-Pin.

« Le choix que je fais dans votre Assemblée même, » dit le roi, vous annonce le désir que j'ai d'entre- » tenir avec elle la plus constante et la plus amicale » harmonie. »

La séance du soir de la même journée fut remarquable par des scènes d'un bien plus haut intérêt. A huit heures, M. Target soumit à l'Assemblée le projet de proclamation que le jour précédent elle avait renvoyé à son comité de rédaction. Voici ce projet.

« L'Assemblée nationale, considérant que, tandis » qu'elle est uniquement occupée d'affermir le » bonheur du peuple sur les bases d'une consti- » tution libre, les troubles et les violences qui » affligent différentes provinces, répandent l'a- » larme dans les esprits et portent l'atteinte la » plus funeste au droit sacré de la propriété et de » la sûreté des personnes;

» Que ces désordres ne peuvent que ralentir les

» travaux de l'Assemblée nationale, et servir les
» projets criminels des ennemis du bien public ;
» Déclare que les lois anciennes subsistent et
» doivent être exécutées jusqu'à ce que l'autorité
» de la nation les ait abrogées ou modifiées ;
» Que les impôts, tels qu'ils étaient, doivent con-
» tinuer d'être perçus aux termes de l'arrêté de l'As-
» semblée nationale du 17 juin dernier, jusqu'à ce
» qu'elle ait établi des contributions et des formes
» moins onéreuses au peuple ;
» Que toutes les redevances et prestations ac-
» coutumées doivent être payées comme par le
» passé, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement or-
» donné par l'Assemblée ;
» Qu'enfin les lois, établies pour la sûreté des
» personnes et pour celle des propriétés, doivent
» être universellement respectées, etc. »

Cette proclamation, mise à la discussion, produisit une explosion de sentimens généreux, une émulation de désintéressement qui, sans contrainte, sans efforts, causèrent une révolution beaucoup plus efficace, plus durable que celle de la prise de la Bastille.

M. le vicomte de Noailles demande la parole et dit :

« Le but de la proclamation que vous venez
» d'entendre, est d'arrêter l'effervescence des pro-
» vinces, d'assurer la liberté publique, et de con-
» firmer les propriétaires dans leurs véritables
» droits. Mais comment peut-on espérer d'y par-

» venir sans connaître quelle est la cause de l'in-
» surrection qui se manifeste dans le royaume?
» Et comment y remédier, sans appliquer le re-
» mède au mal qui l'agite? »

L'orateur, après avoir déclaré quels étaient les besoins qui inquiétaient le peuple et le portaient à des excès, fit les propositions suivantes:

« 1°. Qu'il soit dit, avant la déclaration projetée
» par le comité, que les représentans de la nation
» ont décidé que l'impôt serait payé par tous les
» individus du royaume, dans la proportion de
» leur revenu;

» 2°. Que toutes les charges publiques seront, à
» l'avenir, également supportées par tous;

» 3°. Que tous *les droits féodaux seront rachetables par les communautés, en argent, ou échangés sur le prix d'une juste estimation*, c'est-à-dire,
» d'après le revenu d'une année commune, prise
» sur dix années de revenu;

» 4°. Que les corvées seigneuriales, les main-
» mortes et autres servitudes personnelles seront
» réduites sans rachat[1]. »

M. le duc d'Aiguillon monte à la tribune, appuie la proposition du vicomte de Noailles, et ajoute:

« Il n'est personne qui ne gémisse des scènes

[1] Le marquis de Ferrières, qui ne partageait pas l'enthousiasme général, dit, au sujet de la proposition de M. de Noailles: « Ce n'était que le prélude des sacrifices auxquels *on voulait* » *forcer* la noblesse et le clergé. Mais il ne fallait pas d'abord » les effrayer par des demandes trop évidemment injustes. On

» d'horreur dont la France offre le spectacle. » Cette effervescence des peuples, qui a affermi la » liberté lorsque des ministres coupables vou- » laient nous la ravir, est un obstacle à cette » même liberté dans le moment présent où les » vues du gouvernement semblent s'accorder avec » nos désirs pour le bonheur public.

» Ce ne sont point seulement des brigands qui, » à main armée, veulent s'enrichir au sein des ca- » lamités; dans plusieurs provinces, le peuple tout » entier forme une espèce de ligue pour détruire » les châteaux, pour ravager les terres, et surtout » pour s'emparer des chartriers où les titres des » propriétés féodales sont en dépôt. Il cherche à » secouer enfin un joug qui, depuis tant de siècles, » pèse sur sa tête; et il faut l'avouer, Messieurs, » cette insurrection, quoique coupable, car toute » agression violente l'est, peut trouver son excuse » dans les vexations dont il est la victime. Les pro- » priétaires des fiefs, des terres seigneuriales, ne sont » que bien rarement coupables des excès dont se » plaignent leurs vassaux; mais leurs gens d'affaires » sont souvent sans pitié, et le malheureux culti- » vateur, soumis au reste barbare des lois féodales » qui subsistent encore en France, gémit de la con- » trainte dont il est la victime. Ces droits, on ne

» avait habilement calculé les moyens de donner une exten- » sion illimitée aux abandons que la générosité ou la crainte » leur ferait consentir. » (Mémoires de Ferrières, tome Ier, page 182. — Collect. B. F.)

» peut se le dissimuler, sont une propriété, et toute
» propriété est sacrée; mais ils sont onéreux au
» peuple, et tout le monde convient de la gêne
» continuelle qu'ils lui imposent. »

Après avoir mis en avant plusieurs autres motifs, il propose de décréter : « Que les corps, villes,
» communautés et individus qui ont joui jusqu'à
» présent de priviléges particuliers, d'exemptions
» personnelles, supporteront à l'avenir tous les
» subsides, toutes les charges publiques, sans
» aucune distinction, soit pour la quotité des im-
» pôts, soit pour la forme de leur perception.

» L'Assemblée nationale, considérant en outre
» que les droits féodaux et seigneuriaux sont censés
» une espèce de tribut onéreux qui nuit à l'agricul-
» ture et désole les campagnes, ne pouvant se
» dissimuler néanmoins que les droits sont une
» véritable propriété, que toute propriété est in-
» violable;

» Arrête que tous les *droits féodaux et seigneu-*
» *riaux seront à l'avenir remboursables à la volonté*
» *des redevables, au denier trente,* ou à tel autre qui,
» dans chaque province, sera jugé plus équitable
» par l'Assemblée nationale, d'après les tarifs qui
» lui seront présentés, etc. »

Un cultivateur de la Basse-Bretagne, nommé *Le Guen de Kerengal*, vêtu de son habit de paysan, monta à la tribune, et lut un discours dont voici quelques passages :

« Vous eussiez prévenu l'incendie des châteaux,

» si vous aviez été plus prompts à déclarer que les » armes terribles qu'ils contenaient et qui tour- » mentent le peuple depuis des siècles, allaient » être anéanties par le rachat forcé que vous eussiez » ordonné.

» Le peuple, impatient d'obtenir justice et las » de l'oppression, s'empresse à détruire ces titres, » monumens de la barbarie de nos pères.

» Soyons justes, Messieurs; qu'on nous apporte » ici les titres qui outragent, non-seulement la » pudeur, mais l'humanité même [1]; qu'on nous » apporte ces titres qui humilient l'espèce humaine » en exigeant que les hommes soient attelés à une

[1] L'orateur veut certainement parler de cette prestation féodale qui autorisait les seigneurs à ravir aux nouveaux époux les prémices du mariage; prestation qu'on nommait *marcheta, jus cunni; prémices* et *déflorement,* etc. Pendant les siècles de barbarie, que les ignorans nomment *le bon vieux temps*, elle était en usage dans presque toute l'Europe et dans toutes les provinces de France. Entre mille exemples, je ne citerai que les suivans:

« La sénéchaussée de Guyenne condamna, le 13 juillet 1302, Catherine *Soscarol* et Guillaume de *Bécaron* à obéir au seigneur de Blanquefort, afin qu'il prenne son droit sur la nouvelle épouse, et à faire amende honorable, à genoux devant ce seigneur, auquel ces époux indociles avaient refusé ce droit. » (Bibliothèque historique, volume XII, 4e cahier, page 122.)

Les seigneurs ecclésiastiques exerçaient aussi cette tyrannie. L'historien du Querci (tome Ier, page 132) dit que les moines de Saint-Théodard de Montauban percevaient cette prestation. Les chapitres d'Amiens, de Mâcon, de Lyon, etc., en usaient de même envers les jeunes épousées; mais au qua-

» charrette, comme les animaux du labourage[1];
» qu'on nous apporte ces titres qui obligent les
» hommes à passer les nuits à battre les étangs pour
» empêcher les grenouilles de troubler le sommeil
» de leurs voluptueux seigneurs[2].

» Qui de nous, Messieurs, ne ferait un bû-
» cher expiatoire de ces infâmes parchemins, et
» ne porterait pas le flambeau pour en faire un
» sacrifice sur l'autel du bien public? »

L'orateur parle ensuite de plusieurs autres droits féodaux, tels que ceux de *champart*, des *chefs-de-rentes*, des *fiscalités*, des *greffiers*, des droits de *moute*, etc., et fait sentir leurs graves inconvéniens.

M. Legrand, député du Berry, divise les droits féodaux en trois classes : les *personnels*, les *réels* et les *mixtes*. Il pense que les premiers, qui comprennent les *main-mortes*, la *taillabilité*, les *cor-*

torzième siècle ils furent obligés de convertir cette abominable servitude pécuniaire en une prestation.

Bóherius dit avoir vu, au seizième siècle, un procès intenté à la cour du métropolitain de Bourges, par un curé du Berry, qui réclamait impudemment le droit de coucher la première nuit des noces avec les jeunes mariées de sa paroisse. (Voyez les Glossaires de Ducange et de Carpentier au mot *marcheta*, les Coutumes anglo-normandes, livre 4, tome II, page 249, *de marchetis muliarum*.)

[1] Ce droit était, je crois, nommé *Carpentagium* ou *Cariagium*.

[2] Tous les seigneurs ecclésiastiques ou laïques faisaient, pendant la nuit, battre les fossés de leurs châteaux par leurs sujets, afin que le cri des grenouilles ne troublât point leur sommeil.

vées, méritent d'être abolis sans rachat; que les droits réels doivent être rachetés, et que les droits mixtes, tels que les *banalités*, doivent l'être à un moindre taux que les droits réels.

M. Lapoule, député de la Franche-Comté, succède à la tribune à M. Legrand. Il fait, comme le paysan bas-Breton, le tableau de divers genres d'oppressions que les seigneurs de sa province exerçaient sur les hommes qui avaient le malheur d'être leurs sujets. Il parle « de la main-morte, tant » réelle que personnelle, de l'obligation imposée » à quelques vassaux, de nourrir les chiens de » leurs seigneurs, et de cet horrible droit, re- » légué, sans doute depuis des siècles, dans les » poudreux monumens de la barbarie de nos » pères, par lequel le seigneur était autorisé, » dans certains cantons, à faire éventrer deux de » ses vassaux à son retour de la chasse, pour se » délasser, en mettant ses pieds dans les corps » sanglans de ces malheureux.... » Des cris d'horreur et d'indignation interrompent l'orateur; on l'accuse d'exagération, d'imposture, et on lui demande la preuve de cette atrocité. Le tumulte en sens divers est si grand que M. Lapoule, intimidé, renonce à la tribune [1].

[1] Les notions que j'ai recueillies sur cette coutume abominable m'obligent à dire qu'elle a existé, mais qu'elle n'est pas ici exactement exposée. Elle paraît n'avoir été en vigueur que dans quelques cantons de la Franche-Comté et de la Haute-Alsace, et ce n'était point au retour de la chasse, ni

M. Dupont de Nemours parle ensuite en faveur du maintien et de l'exécution des lois, de la sûreté des personnes et des propriétés. Il semblait vouloir faire sortir la question de la route que la discussion venait de lui faire prendre. M. le marquis de Foucault la ramena dans sa première voie, et dit :

« A-t-on pensé faire un vain appel à notre gé-
» nérosité? C'est sur nous que vont porter les
» sacrifices par lesquels on veut ramener l'ordre
» dans le royaume. Eh bien! il faut qu'on sache
» que nul de nous ne prétend s'y refuser.... Je de-
» mande seulement que cette partie de la noblesse,
» dont la fortune s'alimente, se relève et s'accroît
» par les faveurs de la cour, supporte la plus

pour se délasser que les seigneurs se livraient à cet acte de cruauté; voici le fait :

Les comtes de Montjoie, les seigneurs de Mèches et quelques autres de ces cantons, lorsque, suivis de leurs chiens et de leurs paysans serfs, ils chassaient pendant l'hiver, et qu'ils se sentaient les pieds froids, pouvaient, pour se les réchauffer, faire éventrer quelques-uns de ces paysans et placer leurs pieds dans leurs entrailles fumantes.

M. le curé Clerget, député de l'Assemblée constituante, dans un ouvrage sur les droits féodaux, intitulé le *Cri de la raison*, publié à Besançon, en 1789, est mon autorité. Voici ce qu'il dit (livre II, chapitre VIII) : « Il est des seigneurs
» qui se sont arrogé le droit de faire, pendant l'hiver, à la
» chasse, éventrer leurs serfs pour se réchauffer leurs pieds
» dans leurs entrailles palpitantes.

» M. le comte de...., ajoute-t-il, plaidait au parlement; il
» s'agissait de plusieurs droits féodaux qui lui étaient con-

» grande partie des charges qui vont nous être » imposées. »

Stimulés par ce discours, les ducs de Guiche et de Mortemart protestent que « toute la partie de » la noblesse, désignée par M. de Foucault, s'es- » timera toujours heureuse d'alléger le fardeau » de ceux qui, vivant dans une honorable indé- » pendance, n'ont point de part aux bienfaits du » roi. »

Ce combat de générosité, ce dévouement aux sacrifices ne se terminèrent pas là. M. le vicomte de Beauharnais demande l'égalité des peines et l'admissibilité à tous les emplois.

M. Babey, député de la Franche-Comté, fait le tableau des iniquités des agens inférieurs des jus-

» testés par ses sujets. Ceux-ci prétendaient que l'abonnement » qui avait établi, en faveur du seigneur, les diverses presta- » tions exigées par lui, n'avait plus de valeur, parce que le » terme de sa durée était expiré depuis long-temps. L'acte » d'abonnement fut produit et sa date vérifiée. On y vit avec » horreur que les habitans de.... s'étaient soumis à des corvées » à bras, et avaient promis de payer, dans le cours de soixante » ans, des redevances en blé et en avoine, à condition que le » seigneur, de son côté, renoncerait, pendant le cours de cet » abonnement, à son droit de les conduire à la chasse et de » les faire éventrer, en hiver, pour se réchauffer les pieds dans » leurs entrailles. »

Le magistrat, rapporteur de ce procès, indigné à la vue de cette pièce, dit au comte, ajoute M. Clerget : *J'ignore comment vos aïeux vous ont acquis un droit si étrange, mais je sais qu'il rend fort suspects à mes yeux vos autres droits seigneuriaux.*

tices seigneuriales, et demande leur suppression, ainsi que celles des emplois relatifs à la féodalité.

Le duc Du Châtelet regrette d'avoir été prévenu sur la proposition du rachat des droits féodaux, appuie la motion de MM. de Noailles et d'Aiguillon, et ajoute qu'il serait également profitable, aux seigneurs et aux vassaux, que les dîmes de tout genre fussent converties en redevances pécuniaires et rachetables à volonté.

Le vicomte de Montmorency propose de décréter sur-le-champ toutes les motions qui viennent d'être faites [1].

Chapelier, président, dit que, d'après le règlement, il doit, lorsqu'il ne se présente plus personne pour parler, mettre les propositions aux voix : « Cependant, ajoute-t-il, aucun de messieurs » du clergé n'ayant eu la faculté de se faire en- » tendre, je me reprocherais de mettre fin à cette » intéressante discussion, avant que ceux d'entre » eux qui désireraient parler aient fait connaître » leurs sentimens. »

C'était appeler le clergé sur la scène des sacrifices; il y parut.

M. de La Fare, évêque de Nancy, se lève et dit :

« Accoutumés à voir de près la misère et la » douleur des peuples, les membres du clergé

[1] M. le vicomte de Montmorency, nommé ministre des affaires étrangères, a rétracté, en 1821, à la tribune de la Chambre des députés, ses opinions émises dans la nuit du 4 août 1789.

» ne forment pas de vœux plus ardens que ceux
» de les voir cesser. Le rachat des droits féo-
» daux était réservé à la nation qui veut établir
» la liberté. Les honorables membres qui ont déjà
» parlé, n'ont demandé le rachat que pour les
» propriétaires; je viens exprimer, au nom des
» membres du clergé, un vœu qui honore à la
» fois la justice, la religion et l'humanité. Je de-
» mande que, si le rachat est accordé, il ne
» tourne pas au profit du seigneur ecclésiasti-
» que, mais qu'il soit fait des placemens utiles
» pour les bénéfices mêmes, afin que leurs ad-
» ministrateurs puissent répandre des aumônes
» abondantes sur l'indigence. »

M. de Lubersac, évêque de Chartres, approuve tous les sacrifices que la noblesse vient de faire à la liberté publique, et demande de plus qu'on y joigne le sacrifice des *droits de chasse*; il présente l'absurdité tyrannique des lois faites à ce sujet, lois qui forcent le cultivateur à rester spectateur tranquille du ravage de ses récoltes, et le condamnent à des peines graves, si, obéissant aux mouvemens de la nature, il cherche à détruire, même avec des armes innocentes, des animaux qui lui enlèvent ses chères espérances.

Les discours de MM. de La Fare et de Lubersac excitent un vif enthousiasme dans l'Assemblée; le clergé se lève, appuie la proposition de l'évêque de Chartres, et des applaudissemens prolongés interrompent pendant quelque temps la séance.

M. de Custine demande que toutes ces propositions soient mises aux voix. M. de Castellane dit que, quant à présent, il ne s'agit que de déclarer tous les droits féodaux remboursables sur des tarifs qui seront dressés plus tard.

M. le duc de Mortemart demande que les décrets proposés soient prononcés sans désemparer.

M. Le Pelletier de Saint-Fargeau prend la parole : « Nous donnons au peuple des espérances, » dit-il, donnons-lui des réalités. Nous avons » ordonné que provisoirement les impôts continueraient d'être payés comme ils l'ont été jusqu'à présent, c'est-à-dire que nous avons réservé » au clergé et à la noblesse le bénéfice de leurs » exemptions jusqu'à ce qu'elles aient été expressément révoquées. Pourquoi tarderions-nous à prononcer cette révocation, dont presque tous nos cahiers nous font une loi? Je » propose que, non-seulement dès les derniers » six mois de l'année, mais dès le commencement, tous les privilégiés, sans exception, » supportent leur part proportionnelle des impositions publiques, et, en attendant que cette » Assemblée ait établi les principes d'après lesquels la généralité des taxes sera payée, je » suis d'avis qu'on renvoie aux assemblées provinciales, aux assemblées de département et » aux municipalités, le soin de faire les évaluations nécessaires, et de régler les contributions » de la manière la plus équitable. »

Il existait encore beaucoup de vices, d'iniquités dans le gouvernement, beaucoup de restes du vieil édifice féodal. Chacun s'empressait de les signaler pour les faire disparaître, et de diriger l'instrument de démolition sur leurs parties encore subsistantes.

M. de Richier demande la justice gratuite dans tout le royaume, et la suppression de la vénalité des charges.

M. le comte de Virieu propose d'abolir le droit de colombier. « Comme Catulle, dit-il, je regrette » de n'avoir à offrir en sacrifice qu'un moineau. »

Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt demande l'affranchissement des serfs dans tout le royaume, et l'adoucissement du sort des esclaves dans nos colonies.

Thibaut, curé de Souppes, offre à la patrie, au nom de ses confrères, le casuel des églises; mais M. Duport s'y oppose, et demande au contraire que les portions congrues des curés soient augmentées.

M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, fait un tableau énergique des désastres amenés par la féodalité, insiste sur la nécessité d'en prévenir le retour, par la prohibition de toute espèce de contrat féodal que la misère pourrait faire consentir aux habitans des campagnes. Il s'élève ensuite contre l'arbitraire des impôts, et surtout contre les aides et gabelles dont il demande la suppression.

Après la destruction des priviléges féodaux, il

restait encore ceux de quelques villes, de quelques provinces. MM. le comte d'Agoult et de Blacons viennent les premiers offrir la renonciation des priviléges du Dauphiné dont ils sont députés, et font sentir la nécessité d'être imités par ceux des autres provinces.

Bientôt les députés de la Bretagne, de la Provence, de la ville de Semur, de celles de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, et du Languedoc, à quelques restrictions près, consentent à la renonciation de leurs priviléges.

Au milieu de cette débacle d'abus, on remarque les évêques de Nîmes, de Montpellier et d'Uzès qui consentent à tous les sacrifices nécessaires, et le premier de ces prélats qui demande que les artisans et les manœuvres sans propriétés soient exempts d'impôts.

Le duc de Castries se démet de sa baronnie du Languedoc; MM. de Latour-Maubourg, d'Estournel et de Lameth, renoncent aussi à leurs baronnies de l'Artois, et M. le duc d'Orléans se dépouille des droits qu'il possède dans la France Wallone, comme grand-bailli de..... Le duc de Villequier et le comte d'Egmont abandonnent leurs baronnies. Les évêques d'Auxerre et d'Autun font pareillement le sacrifice de leurs droits dans les États de Bourgogne.

Les actes de dévouement patriotique se succèdent; chacun se fait un devoir, un honneur de sacrifier son intérêt particulier à l'intérêt national; chacun, en

son nom, au nom de ses commettans, s'empresse de signaler les anciennes souillures du gouvernement, de faire disparaître les graves inégalités de droits, de charges, de prérogatives que la barbarie du temps avait introduites parmi les provinces, les villes et les habitans d'un même État. Les provinces de Normandie, de l'Artois, de la Franche-Comté, du Cambresis, de l'Agénois; les communes de Bigorre, du comté de Foix, de la sénéchaussée de Riom, de la principauté d'Orange; celles de Turenne, de Sedan, de Bourg-en-Bresse, etc., etc., dont les députés sont entraînés par le même enthousiasme patriotique, éprouvent un sort semblable.

Un député d'Amont rappelle à l'Assemblée le vœu de son bailliage pour la suppression de la vénalité des charges de magistrature.

Cette proposition présentait un nouvel aliment à la généreuse avidité des réformateurs, et plusieurs députés demandèrent la suppression des parlemens.

M. Freteau, membre de celui de Paris et député de cette ville, dit qu'il restait, à cette Cour de justice, peu de sacrifices à faire à la nation française, si ce n'est les vaines prérogatives des charges, l'hérédité des offices, le droit de *committimus*, la noblesse transmissible, quelques exemptions pécuniaires, et quoique ces sacrifices fussent peu dignes des représentans du peuple français, le parlement, par son organe, offrait ce qui était

en son pouvoir, et y joignait un dévouement sans bornes à l'exécution des lois nationales.

Un député du Beaujolais demande la réformation des lois relatives aux corporations d'arts et métiers, ou leur perfectionnement, si elles n'étaient pas supprimées.

On demande ensuite la liberté religieuse pour les non-catholiques ; puis on propose la suppression des droits perçus par la cour de Rome.

M. de Juigné, archevêque de Paris, persuadé que tous les sacrifices étaient consommés, propose, comme il l'avait déjà fait dans d'autres circonstances d'allégresse révolutionnaire, un *Te Deum* en actions de grâces pour le rétablissement de la liberté publique. Mais tout n'était pas terminé, et il restait encore matière à une autre cérémonie pareille.

Le duc de Liancourt propose de frapper une médaille pour consacrer cette séance nocturne, dont le souvenir retentira dans la postérité. Cette proposition est adoptée par acclamation comme beaucoup d'autres.

Les sieurs Goulard et Duvernai, le premier curé de Roanne, le second curé de Villefranche, demandent l'exécution des lois canoniques contre la pluralité des bénéfices ; et ces deux respectables pasteurs, joignant l'exemple au précepte, déclarent qu'ils renoncent à deux bénéfices simples qu'ils possèdent, et ne se réservent que les fonctions pénibles de leur cure. Un troisième curé

fait un pareil sacrifice à ses devoirs ; mais il accroît le mérite de cette bonne action, en ne voulant point que son nom soit proclamé.

L'évêque de Coutances réclame la suppression du droit de *déport* que les évêques de ce diocèse perçoivent en Normandie, et la suppression du droit de *vacat*, perçu dans quelques diocèses du midi.

Le député Gossuin renonce, au nom de la ville de Bar-le-Duc, à l'exemption de toute imposition dont cette ville jouissait depuis plusieurs siècles.

Gautier de Biauzat, au nom des habitans de Clermont-Ferrand, renonce aux franchises, abonnemens et priviléges de cette ville.

Le marquis de Gouy propose l'institution d'une fête nationale, destinée à célébrer l'anniversaire de la nuit du 4 août ; un autre membre demande qu'il soit envoyé une députation au roi, pour lui communiquer les résolutions prises dans cette séance, et M. Lally-Tollendal dit : « Je ne sais si mon cœur » me trompe, mais vous m'avez enivré de joie.... » Au milieu des élans du patriotisme, ne devons-» nous pas nous souvenir du roi, qui nous a » convoqués après deux cents ans d'interruption, » qui nous a invités à l'heureuse réunion des » esprits et des cœurs qui se fait aujourd'hui ? » C'est au milieu de la nation que Louis XII fut » proclamé *le Père du peuple ;* c'est au milieu de » l'Assemblée nationale que nous devons pro-» clamer Louis XVI *Restaurateur de la liberté*

» *française.* » Cette proposition est adoptée par acclamation.

Il était une heure et demie du matin, lorsque le président Chapelier reproduisit toutes les propositions faites pendant la séance, et dont la rédaction fut renvoyée à un comité spécial.

Ainsi, dans quelques heures, fut terminé cet immense abatis d'abus et de priviléges; fut déraciné le vieil arbre féodal; dans quelques heures, sans trouble, sans contradiction, s'opéra une révolution où l'amour de la patrie et de la justice triompha des intérêts particuliers, révolution dont les habitans des campagnes recueillirent les principaux fruits.

La généralité de la noblesse et du clergé ne put voir sans humeur de pareils sacrifices. On reprochait aux députés qui les avaient proposés et consentis *de s'être trop précipités; de démolir l'édifice avant d'avoir formé le plan de reconstruction;* on disait aussi que *la nuit du 4 août était la nuit des sacrifices, la nuit des dupes, la Saint-Barthélemi des propriétés*, etc. [1].

« Il semblait qu'en une nuit la France allait

[1] On pourrait repousser ces exhalaisons de mauvaise humeur, en disant : *Ils ont fait le bien général aux dépens du bien particulier; on ne fait jamais trop tôt le bien public; avant de construire, il faut déblayer le sol; quand les sacrifices sont volontaires et libres on est généreux, mais on n'est pas dupe.* Le mot de *Saint-Barthélemi des propriétés* est si peu applicable, que je ne crois pas devoir y répondre.

LOUIS XVI RESTAURATEUR DE LA LIBERTE FRANÇAISE
R DUVIVIER S

ABANDON DE TOUS LES PRIVILEGES
A LA PATRIE
GATTEAUX
ASSEMBLE NATIONALE
IV. AOUT
MDCCLXXXIX

VILLE DE PARIS

DONNE PAR LA COMMUNE DE PARIS
AUX
BONNES
CITOYENNES
LE 8. OCTBRE
1789

» être régénérée : tant il est vrai que le bonheur
» du peuple est facile à faire quand ceux qui le
» gouvernent s'occupent moins d'eux-mêmes que
» de lui [1]. »

« Après les troubles qui viennent de nous
» agiter, dit Bailly, l'ame est bien agréablement
» reposée par le spectacle de cet accord des repré-
» sentans de la nation, par cette union imposante
» de toutes les volontés, et ce combat de sacrifices
» au bien public... Ce n'est pas que les résolutions
» de cette nuit n'aient eu beaucoup d'inconvéniens
» et n'aient préparé bien des maux. Toutes les
» propositions ont été entassées, précipitées; toutes
» n'ont pas été décrétées, plusieurs l'ont été trop
» tôt.... Cette nuit m'a coûté, dans mon adminis-
» tration, bien des peines et bien des embarras :
» cependant toutes ces déterminations ont été
» utiles et même nécessaires. Il était instant de
» soulager le peuple des campagnes, presque
» toujours ou trop long-temps oublié.... Il fallait
» assurer la révolution, fixer le nouvel ordre de
» choses, et pour cela il n'y avait qu'un moyen
» sûr, c'était d'y attacher le peuple [2]. »

Toutes les propositions de la nuit du 4 août, rédigées en dix-neuf articles, furent portées au roi par l'Assemblée entière, avec le titre de *Restaurateur de la liberté française*, que cette As-

[1] Précis historique de la révolution française, par Rabaut, page 195.

[2] Mémoires de Bailly, t. II, p. 217, 218 (Collect. B. F.).

semblée lui avait décerné : le roi accepta ce titre et invita les députés à venir avec lui rendre grâces à Dieu des sentimens généreux qui régnaient dans l'Assemblée.

« On connaît, dit madame Campan, les décrets » insensés du 4 août, qui détruisaient tous les » priviléges. Le roi sanctionna ce qui tenait au » sacrifice de ses plaisirs, mais refusa son » adhésion aux autres décrets de cette tumul- » tueuse nuit. Ce refus devint une des principales » causes des crises du mois d'octobre [1]. »

Madame Campan était fort mal informée : les décrets du 4 août, présentés au roi, dans la journée du 13 de ce mois, ne furent pas, à la vérité, sanctionnés sur-le-champ. Le roi fit sur quelques-uns d'eux des observations auxquelles il renonça bientôt, et, le 20 septembre, il les sanctionna purement et simplement. Ce refus n'eut donc pas lieu, et par conséquent ne fut pas, comme l'avance cette dame, une des principales causes de la crise du mois d'octobre. On verra dans le chapitre suivant que cette crise politique, une des plus violentes de l'année 1789, fut produite par des causes bien différentes.

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 68. (Collect. B. F.)

CHAPITRE VII.

FACTION OCCULTE. — JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE 1789.

J'AI, à diverses reprises, signalé une faction occulte, ennemie de l'ordre, ennemie de tous les partis, de toutes les classes, ennemie de la cour, ennemie des partisans de la révolution; proclamant la liberté publique et s'opposant, par toutes sortes de violences et de perfidies, à son établissement; excitant les orages politiques, les émeutes, les meurtres, par le moyen des nombreux brigands dont elle infesta Paris et la France; produisant des disettes factices, et faisant ensuite soulever le peuple contre les magistrats, en les accusant d'être eux-mêmes les auteurs de ces disettes; créant des calamités dommageables à toutes les classes, et commettant partout des crimes inutiles et désastreux.

Le simple récit des événemens a déjà, sur l'existence de cette faction, fourni des preuves surabondantes; la matière de ce chapitre en offrira de plus évidentes encore.

Quelle était cette faction, quels étaient ses chefs et leurs motifs?

Le ministère anglais.

Le ministère anglais, ayant à venger sur Louis XVI la perte des colonies américaines, dont ce roi avait

favorisé l'émancipation, jura la ruine de la monarchie et du monarque, et, pour y parvenir, mit tout en œuvre pour exciter en France des crises violentes, une perturbation générale.

Le moment était favorable à ce dessein.

Un gouvernement irrésolu, assis sur des bases chancelantes, changeant fréquemment de ministres et de système, et offrant le contraste de ses opinions arriérées avec celles d'une masse d'hommes avancés dans la carrière de la civilisation; des sujets sensibles aux abus dont ils étaient les censeurs et les victimes; enfin ces germes de liberté qui se trouvent dans toutes les ames que n'ont flétries ni l'extrême misère ni l'extrême opulence, germes qui, pour se développer, n'attendaient qu'un faible degré de chaleur. Tout offrant un succès possible aux ministres étrangers, ils tentèrent de tout révolutionner pour tout détruire, et il résulta de leurs infernales manœuvres une explosion universelle qu'ils ne purent pas même maîtriser; la liberté triompha de ceux qui l'avaient fait naître pour la torturer.

Il paraît que le duc d'Orléans, pendant ses fréquens voyages à Londres, fut séduit par ces ministres. Ils durent réveiller ses ressentimens contre la cour de France, exciter son ambition, et lui promettre leur appui dans la marche qu'il avait à tenir pour arriver au pouvoir suprême.

Ce prince n'était que faiblement ambitieux, et jamais la cruauté ni les crimes ne furent dans son

caractère. Je dirai plus, il n'avait pas l'audace, le courage persévérant qui caractérisent les grands conspirateurs; mais on l'avait, ou il s'était lui-même entouré d'hommes qui, aspirant au partage de sa puissance désirée, le portaient à consentir à des actes que, dans toute autre circonstance, il aurait désavoués.

Dans cette conspiration, le ministère anglais s'était emparé du principal rôle, et ne laissait au duc d'Orléans qu'un rôle secondaire et subordonné. Il s'en servit comme d'un instrument de destruction; instrument que ce ministère brisa dès qu'il lui devint inutile.

Tout ce qui vient d'être énoncé est une supposition; mais les faits supposés sont la conséquence des événemens, concordent avec eux, et les expliquent d'une manière si satisfaisante, qu'on ne peut se défendre d'en admettre la substance comme une vérité historique [1]. D'ailleurs ils sont appuyés par les témoignages incontestables que je vais joindre.

[1] Comment, sans cette supposition, expliquer les diverses scènes de la révolution? Comment expliquer la présence incontestable de ces brigands étrangers qui, dirigés par des agens secrets, étaient en guerre ouverte contre les magistratures, les autorités de la révolution, les menaçaient, les maîtrisaient et ensanglantaient la place de Grève par leurs actes de cruauté? On les voit, par leur obstination à suivre les ordres de leurs chefs, à résister à la voix de la raison et de l'humanité, se distinguer de cette partie de la population parisienne qui, égarée ou séduite, les secondait dans leurs attentats. Étaient-ce des amis de la liberté qui les dirigeaient, les payaient pour contrarier sans cesse les institutions de la liberté?

Madame Campan, à propos des événemens qui se manifestèrent à Versailles après la prise de la Bastille, dit : « Le roi n'ignorait pas toutes ces » menaces populaires ; il savait de même les jours » où l'on avait versé de l'argent à Paris, et, une » ou deux fois, la reine m'avait empêchée d'y aller, » en me disant de rester à Versailles, qu'il y aurait » sûrement du bruit le lendemain, parce qu'elle » savait qu'on avait semé beaucoup d'écus dans » les faubourgs [1].

Quels étaient ceux qui répandaient beaucoup d'écus dans les faubourgs de Paris ? Madame Campan, dans une autre partie de ses Mémoires, va nous le déclarer : « Il a fallu, pour produire un » changement si total dans l'ancien amour du peu- » ple pour ses souverains, la réunion des principes » de la philosophie moderne à l'enthousiasme » pour la liberté, puisée dans les champs de l'Amé- » rique, et que cette fureur de novation, et cet élan » aient été servis par la faiblesse du monarque, » par la *constante corruption de l'or des Anglais*, » et par les projets de vengeance ou d'ambition » du duc d'Orléans. Qu'on ne croie pas cette accu- » sation, basée sur celle, tant de fois répétée par » les chefs du gouvernement depuis la révolution. » Deux fois, entre le 14 juillet 1789, et le 6 oc- » tobre de la même année...., la reine m'avait em- » pêchée de faire de petits voyages, me disant :

[1] Mémoires de madame Campan, tome II, pages 49, 50 (Collect. B. F).

» N'allez pas tel jour à Paris, *les Anglais ont versé* » *de l'or*, nous aurons du bruit [1].

Il paraît que, dans les premiers mois de 1790, le roi écrivit ou fit écrire à M. de Calonne pour se plaindre de la désastreuse influence que le ministère anglais exerçait sur les habitans et sur le gouvernement de la France. Cet ex-ministre de France répondit négativement, comme il devait le faire dans une lettre ostensible : « Sire, on s'ef- » force de vous persuader, dit-il, que l'Angleterre » influe dans les troubles qui bouleversent votre » royaume ; que c'est de l'Angleterre qu'est venu » l'argent employé à corrompre vos troupes..... » Enfin que cette nation rivale, pour se venger de » la perte de l'Amérique, s'occupe des moyens » d'accroître nos désordres, et fomente sous main » ce qui tend à l'entière destruction de la monar- » chie française, etc. »

Il ajoute qu'il a remis au ministre Pitt une note à ce sujet, à laquelle ce ministre anglais a fait une réponse, réponse dont il garde l'original, et dont il n'envoie au roi et à la reine qu'une traduction [2].

La lettre de Calonne sur laquelle Louis XVI

[1] Mémoires de madame Campan, t. III, p. 96 (Collect. B.F.).

[2] Troisième recueil des pièces trouvées dans l'armoire de fer, et imprimées par décret de la Convention nationale, tome Ier, nº XXV, page 63.

Voici comment Calonne, en retenant la note originale de Pitt, et en n'adressant au roi qu'une traduction, justifie cette conduite : « Je retiens, dit-il dans son *post-scriptum*, l'ori-

écrivit de sa main : *Point répondu*, ne persuada point la cour de France, comme on va le voir.

Citons encore madame Campan : « D'autres que » moi ont su que dans ce temps-là (en 1791), » une des choses que la reine désirait le plus sa- » voir était l'opinion du célèbre *Pitt*. Quelque- » fois elle me disait : Je ne prononce pas le nom » de *Pitt* que la petite mort ne me vienne sur le » dos. (Je répète ici ses propres expressions.) » Cet homme est *l'ennemi mortel de la France;* » il prend une cruelle revanche de l'impolitique » appui que le cabinet de Versailles a donné aux » insurgés américains. Il veut, *par notre des-* » *truction*, garantir à jamais la puissance mari- » time de son pays.... Pitt a servi la révolution » dès les premiers troubles, il la servira peut-être » jusqu'à son anéantissement. »

Madame Campan nous apprend aussi que la reine envoya à Londres un homme de confiance, intimement lié avec *Pitt*, et le chargea de sonder ses secrètes dispositions sur la France. Cet envoyé revint et rapporta « que tout ce qu'il avait pu » arracher à Pitt, dans lequel il n'avait trouvé » qu'une réserve alarmante, était *qu'il ne laisse-*

» ginal de la lettre de M. Pitt, n'étant pas assuré du sort de » celle-ci, *quoique envoyée par le moyen le plus sûr que je* » *puisse avoir.* » La note originale, en langue anglaise, était moins dangereuse à envoyer au roi et plus propre à le convaincre que sa traduction. Il valait mieux s'abstenir d'excuse que d'en donner une aussi mauvaise.

» *rait pas périr la monarchie française*; que ce
» serait une grande faute, pour la tranquillité de
» l'Europe, de laisser l'esprit révolutionnaire ame-
» ner en France une république organisée. »

La reine en cette occasion dit à madame Campan : « Toutes les fois que Pitt s'est prononcé
» sur la nécessité de maintenir en France une
» monarchie, il a gardé le plus absolu silence
» sur ce qui concerne le monarque. Le résultat
» de ses entretiens n'a rien que de sinistre [1]. »

Remarquons ici que la reine parle de Pitt comme d'un homme dont elle redoute les desseins, et comme de l'arbitre suprême, du régulateur le plus puissant des destinées de la France.

M. Toulongeon, dans son Histoire de France pendant la révolution, qui, plus que la plupart des historiens de cette époque, a remonté aux causes secrètes des événemens, attribue à des mains étrangères les attentats qui ensanglantèrent le berceau de la révolution. « Paris était,
» dit-il, agité et par l'inquiétude des esprits et par
» *les émissaires* de *l'étranger*, pour qui un peuple en
» révolution est toujours un objet de spéculation [2]. »

« *L'étranger*, dit-il ailleurs, *aidait* alternati-
» vement, et *souvent en même temps les deux*
» *partis* [3]. »

[1] Mémoires de madame Campan, tome II, pages 188, 189. (Collect. B. F.)

[2] Histoire de France, par M. Toulongeon, tome Ier, page 70.

[3] *Idem*, tome Ier, page 124.

« Paris.... avait à combattre la cour qui ne pou-
» vait se résoudre à lui accorder aucune con-
» fiance, et *le parti de l'étranger*, qui voyait en
» cette ville un moyen d'ordre public contraire
» à ses desseins [1]. »

Je pourrais multiplier à l'infini les preuves et les témoignages d'une vérité peu connue, très-utile à proclamer, puisqu'elle tend à absoudre les Français et la révolution des crimes qui lui sont journellement imputés [2]; puisqu'elle tend à rallier les hommes de tous les partis, à effacer leurs fautes réciproques, et à diminuer la différence de leurs opinions; mais je suis contraint de rentrer dans la route des événemens, route dont je ne me suis momentanément écarté que pour y répandre des lumières nécessaires aux lecteurs.

[1] Histoire de France, par M. Toulongeon, tome Ier, page 128.

[2] Cependant si la prudence m'oblige à des réticences, elle me permet, je crois, de citer la pièce intitulée : *Texte et nouvelle traduction des lettre et notes anglaises, trouvées dans un porte-feuille anglais, déposé au comité de salut public, et depuis aux archives nationales, par décret du dimanche 4 août* 1793. Dans cette pièce, on voit que le ministère anglais avait des comités secrets dans plusieurs villes de France et un très-grand nombre d'agens largement rétribués. On y lit ces phrases : *Ne faites aucun cas de l'argent* (Dont mind the money); et ailleurs : *Dites-leur de ne pas épargner les dépenses.....* « *Que l'argent* » *ne soit point épargné.... Milord désire que vous ne pensiez pas* » *à envoyer ni à tenir aucun compte.* » Les millions étaient prodigués pour mettre la France en combustion.

Dans la séance de la nuit du 4 août, il avait régné parmi les membres de l'Assemblée nationale un parfait accord d'intention; mais cet accord si désirable ne fut pas de longue durée. Cette Assemblée, composée d'élémens contraires, animée par des intérêts opposés, d'ailleurs observée, dirigée souvent par le génie de la faction dont je viens de parler, lequel s'immisçait dans la plupart de ses opérations, ne pouvait se maintenir dans un état d'harmonie. A un jour de calme et de bonheur devaient succéder des jours d'inquiétudes et de troubles.

Les désordres, malgré les décrets du 4 août, continuaient dans les provinces et même à Paris.

Le 6 août, des scènes tumultueuses, semblables à celles du mois de juillet, eurent aussi pour théâtre la place de Grève et l'Hôtel-de-Ville, et pour acteurs des hommes qui avaient déjà figuré dans les rôles de brigands et de meurtriers. La veille, on avait chargé au port Saint-Paul sur un bateau dix milliers de poudre de traite, pour être envoyés à Essonne, et y être échangés contre de la poudre de guerre. Les comités de la ville, inquiets sur cet envoi intempestif, ordonnèrent que le bateau serait déchargé, et la poudre reportée à l'Arsenal.

M. le marquis de La Salle avait autorisé les régisseurs des poudres et salpêtres à faire cet envoi et signé son autorisation. Dans cette conduite inconsidérée, mais innocente, les agitateurs trou-

vèrent un prétexte d'émeute, une occasion de produire un grand désordre. La place de Grève se remplit d'hommes furieux et menaçans. Les régisseurs appelés à l'Hôtel-de-Ville, s'y justifient sans peine; alors toute la fureur se tourne contre M. de La Salle qui avait donné l'ordre. On fait sur la place une proclamation pour calmer la multitude; on la fait sans succès. M. de La Fayette arrive à l'Hôtel-de-Ville; alors la foule force les portes malgré les gardes, pénètre dans l'intérieur et demande à grands cris M. de La Salle. On l'envoie chercher chez lui; on fait jurer le peuple de ne porter aucune atteinte à sa sûreté. La plus grande partie des assistans prête volontiers ce serment : « Mais on a remarqué, dit Bailly, un » petit nombre qui n'a pas levé la main. Ceux-là » étaient les agitateurs du peuple et les acteurs » payés de ces scènes atroces [1]. »

M. de La Salle, instruit de ces événemens, s'était évadé. Le peuple parcourut toutes les salles de l'Hôtel-de-Ville, en brisa les portes pour l'y découvrir, commit beaucoup de désordres, tandis qu'un homme monté sur le fer de la fatale lanterne, tenant une corde d'une main et une chandelle de l'autre, attendait sa proie et l'attendit en vain pendant trois quarts-d'heure.

M. de La Fayette parvint, sur les onze heures

[1] Mémoires de Bailly tome II, pages 225, 226. (Collect. de Baudouin Frères.)

du soir, au moyen d'une manœuvre habile, à faire évacuer la place de Grève, et à la remplir de troupes. Cette opération s'exécuta pendant que ce général accompagnait, dans toutes les pièces de l'Hôtel-de-Ville, les brigands qui bouleversaient tout pour y trouver M. de La Salle. M. de La Fayette leur dit alors qu'ils étaient fatigués, que Paris étant tranquille, et la place de Grève vide de peuple, il fallait se retirer. Ils jettent aussitôt les yeux sur la place; étonnés de la voir remplie de soldats, ils songent à la retraite, qu'ils exécutent sans retard, avec toutes les apparences de la satisfaction et de la politesse, apparences dont se couvrait la peur. Ainsi se termina cette affaire qui, pour les chefs des agitateurs, fut un coup manqué.

D'autres scènes à peu près semblables résultèrent des entraves qu'éprouvait la circulation des grains. Les approvisionnemens ne s'opéraient qu'à travers des obstacles et des dangers imminens. Ce que la confiance et l'intérêt personnel opéraient auparavant sans effort, ne s'exécutait alors qu'en bravant des dangers, et qu'à force de sacrifices et de travaux. La faction semant la méfiance et la crainte, faisait saisir et piller les convois de grains, destinés pour Paris. Il en fut arrêté à Louviers, à Provins, à Mantes, etc.; et l'Assemblée nationale, touchée de ces désordres, prit un arrêté qui tendait à les faire cesser.

Cette Assemblée offrait des scènes d'un autre genre, mais non moins inquiétantes. Dans la séance du 7 août, les six ministres du roi s'y pré-

sentèrent en même temps. Le garde-des-sceaux fit un tableau de l'état déplorable de la France. « Les » propriétés sont violées dans les provinces; des » mains incendiaires ont ravagé les habitations » des citoyens. Les formes de la justice sont mé- » connues et remplacées par des voies de fait et par » des proscriptions. On a vu, en quelques lieux, » menacer les moissons et poursuivre les peuples » jusque dans leurs espérances. On envoie la » terreur et les alarmes *partout où l'on peut en-* » *voyer des déprédateurs*, etc. »

Pourquoi ce ministre, informé qu'on envoyait des *déprédateurs* dans les provinces, ne désignait-il pas les chefs qui les y envoyaient? Pourquoi, connaissant le mal, ne pas en rechercher, en indiquer les auteurs et le remède?

A ce tableau en succéda un autre aussi affligeant. M. Necker dit qu'à son retour au ministère, il n'avait trouvé au Trésor royal que quatre cent mille francs en écus ou en billets de la caisse d'escompte; que le *déficit* était énorme et le crédit anéanti; que des dépenses extraordinaires et des diminutions inattendues étaient survenues dans le produit des revenus; tels sont les secours immenses en blé que le roi a été obligé de fournir au royaume, les travaux extraordinaires exécutés autour de Paris pour faire subsister douze mille ouvriers, payés à raison de vingt sous par jour [1]; le prix du sel,

[1] M. Bailly fait monter le nombre de ces ouvriers à *dix-sept mille*, et dit : « Cette réunion d'hommes, si elle eût manqué de

réduit à moitié dans plusieurs généralités, par l'audace des contrebandiers qui introduisaient par convoi, et à force ouverte, du sel et du tabac en fraude; le refus général de payer les droits d'entrée; plusieurs barrières détruites; les maisons de la ferme pillées; les registres dispersés, les perceptions arrêtées ou suspendues dans une infinité de lieux; le retard du paiement des vingtièmes, de la taille, de la capitation, etc. A la suite de ce tableau, M. Necker proposa, en attendant la réorganisation des administrations et le rétablissement des perceptions, un emprunt de trente millions pour satisfaire aux engagemens et aux dépenses inévitables pendant l'espace de deux mois. Cet emprunt, dont M. Necker fixait l'intérêt à cinq pour cent, que l'Assemblée nationale réduisit à quatre et demi, ne fut pas rempli : des agens secrets, le 13 août, s'efforçant de le discréditer, excitèrent beaucoup de rumeur à la Bourse, et on fut bientôt

» pain un instant, fût devenue une armée très-redoutable: » aussi n'étions-nous occupés qu'à obtenir des fonds, à les » pourvoir de pain et à les empêcher de se mutiner; ce dont » on nous menaçait souvent. » (Mémoires de Bailly, tome II, page 257.—Collect. B. F.)

« Le lundi 31 août, ces ouvriers furent dissipés sans obstacle. Ceux qui n'étaient point de Paris se retirèrent dans leurs provinces. On donna à chacun un passe-port et trois sous par lieue. On ouvrit ensuite des ateliers moins grands et séparés entre eux, pour les Parisiens qui avaient beaucoup souffert de la révolution. » (*Idem*, tome II, page 316.)

après obligé de voter un autre emprunt de quatre-vingts millions à cinq pour cent.

Ce fut dans le courant du mois d'août que les Parisiens se revêtirent, pour la première fois, de l'uniforme de la garde nationale.

L'Assemblée nationale fit, le 10 août, publier une proclamation pour rétablir l'ordre dans les campagnes; elle chargea les municipalités de poursuivre les perturbateurs, prohiba les attroupemens séditieux, ordonna de dresser des rôles de gens sans aveu, et aux troupes nationales et de ligne, de prêter serment *d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi.* « Voilà, dit Bailly, le premier » exemple d'un serment fait en France à la na- » tion. » [1]

Le mardi 11 août, furent supprimées les dîmes ecclésiastiques, suppression qui frappait un grand nombre d'intéressés et qui causa beaucoup de murmures.

On décréta, le 24 août, que la liberté indéfinie de la presse était un des droits inaliénables de l'homme.

Le 28 du même mois, commença la discussion sur les bases de la constitution. On discuta avec chaleur sur le *veto* du roi : sera-t-il absolu ou suspensif? Cette question fut la cause ou le prétexte de plusieurs agitations. Le 11 septembre, l'Assemblée décréta que le *veto* serait suspensif, et cesserait à

[1] Mémoires de Bailly, tome II, page 251. (Collect. B. F.)

la seconde législature, après celle qui aurait proposé la loi.

L'harmonie qui avait régné entre les membres de l'Assemblée nationale pendant la nuit du 4 août, ne fut pas, comme on le voit, de longue durée. La faction qui voulait tout brouiller pour tout détruire, ne s'accommodait pas de ce calme, de cette unité d'intention. L'on vit, vers la fin du mois d'août et dans la suite, l'Assemblée divisée en deux partis : « Dès-lors, dit M. Toulongeon, commençaient » à se former dans l'Assemblée deux partis distin- » gués par les noms de *côté droit* et de *côté gauche*, » selon qu'ils siégeaient par rapport à la place où » siégeait le président [1]. »

La crainte de la disette s'augmentait; la difficulté et les dangers de l'arrivage des grains éloignaient l'abondance; la foule se portait chez les boulangers et y excitait des scènes tumultueuses. Il en était de même dans tous les lieux où se vendaient les grains et la farine. A ces puissans mobiles d'agitation se joignait la discorde qui régnait entre plusieurs autorités publiques et entre les membres de ces autorités; les inquiétudes et les fausses démarches que causaient les faux bruits répandus par la faction de l'étranger, la turbulence des habitués du café de Foy, au Palais-Royal, leurs motions audacieuses, etc. : toutes ces causes entretenaient l'effervescence des esprits, et présageaient une explosion violente qui ne tarda pas à éclater.

[1] Histoire de France pendant la révolution, t. Ier, p. 108.

D'autre part, les classes mécontentes du nouvel ordre de choses, mécontentes surtout des décrets de la nuit du 4 août, se coalisèrent, formèrent un plan de résistance, un plan de contre-révolution dans lequel entrait le projet d'enlever le roi et de le conduire à Metz.

Les révolutionnaires, bientôt instruits de ces secrètes machinations, s'occupèrent à les déjouer. Peut-être leurs inventeurs, ceux-là mêmes qui avaient poussé les royalistes à les adopter, furent-ils ceux qui les dénoncèrent aux patriotes; car l'*étranger*, suivant M. Toulongeon, *aidait alternativement et souvent en même temps les deux partis* [1].

« Tous les partis, dit M. le marquis de Ferrières, » voulaient une insurrection, dans l'espoir, les uns » de la diriger contre l'Assemblée nationale, les » autres de la diriger contre la cour.

» A ces manœuvres déjà si propres à soulever » le peuple, on joignit des bruits de guerre civile, » de projets de contre-révolution. Ces bruits n'é- » taient pas entièrement destitués de fondement: » une foule de nobles, de prêtres, de financiers, » se berçant du fol espoir de ramener l'ancien » ordre de choses, formaient des associations, re- » cevaient des signatures, préparaient des plans » de retraite du roi à Metz [2]. »

A l'appui de son allégation, le marquis de Fer-

[1] Histoire de France, par Toulongeon, tome Ier, p. 124.

[2] Mémoires de Ferrières, tome Ier, page 263. (Collect. de Baudouin Frères.)

rières cite la lettre du comte d'Estaing à la reine; cette lettre du 14 septembre est trop instructive pour être omise.

« Mon devoir et ma fidélité l'exigent, écrit-il; » il faut que je mette aux pieds de la reine le » compte du voyage que j'ai fait à Paris..... Ac- » coutumé de dire la vérité à Versailles dès mon » enfance, soldat et marin, instruit des formes, je » les respecte, sans qu'elles puissent altérer ma » franchise ni ma fermeté.

» Eh bien! il faut que je l'avoue à Votre Ma- » jesté, je n'ai point fermé l'œil de la nuit. On m'a » dit dans la société, dans la bonne compagnie » (et que serait-ce, juste ciel, si cela se répandait » dans le peuple!), l'on m'a répété que l'on prend » des signatures dans le clergé et dans la noblesse. » Les uns prétendent que c'est d'accord avec le » roi, d'autres croient que c'est à son insu. On » assure qu'il y a un plan de formé, que c'est par » la Champagne ou par Verdun que le roi se re- » tirera ou sera enlevé, qu'il ira à Metz. M. de » Bouillé est nommé, et par qui? par M. de La » Fayette, qui me l'a dit tout bas à table, chez » M. Jauge. J'ai frémi qu'un seul domestique ne » l'entendît; je lui ai observé qu'un mot de sa » bouche pouvait devenir un signal de mort. Il » est froidement positif M. de La Fayette..... Il m'a » répondu qu'à Metz comme ailleurs les patriotes » étaient les maîtres, et qu'il valait mieux qu'un » seul mourût pour le salut de tous.

» M. le baron de Breteuil, qui tarde à s'éloigner, » conduit le projet. On accapare l'argent, et l'on » promet de fournir un million et demi par mois. » M. le comte de Mercy est malheureusement cité » comme agissant de concert. Voilà les propos; » s'ils se répandaient dans le peuple, leurs effets » seraient incalculables : cela se dit encore tout » bas. Les bons esprits m'ont paru épouvantés des » suites; le seul doute de la réalité peut en pro- » duire de terribles.

» J'ai été chez M. l'ambassadeur d'Espagne, » et c'est là (je ne le cache point à la reine) où » mon effroi a redoublé. M. Fernand-Nunez a » causé avec moi de ces faux bruits, de l'hor- » reur qu'il y avait à supposer un plan impos- » sible qui entraînerait la plus désastreuse et la » plus humiliante des guerres civiles, qui occa- » sionerait la séparation ou la perte totale de la » monarchie, devenue la proie de la rage inté- » rieure, et de l'*ambition étrangère*, qui ferait le » malheur irréparable des personnes les plus » chères à la France. Après avoir parlé de la cour » errante, poursuivie, trompée par ceux qui ne » l'ont pas soutenue lorsqu'ils le pouvaient, qui » veulent actuellement l'entraîner dans leur » chute. . . . ; après m'être affligé d'une banque- » route générale, devenue dès-lors indispensable » et toute épouvantable... , je me suis écrié que du » moins il n'y aurait d'autre mal que celui que pro- » duirait cette fausse nouvelle, si elle se répandait,

» parce qu'elle était une idée sans aucun fonde-
» ment. M. l'ambassadeur d'Espagne a baissé les
» yeux à cette dernière phrase. Je suis devenu
» pressant ; il est enfin convenu que quelqu'un
» de considérable et de croyable lui avait appris
» qu'on lui avait proposé de signer une associa-
» tion. Il n'a jamais voulu me le nommer....

» Je supplie la reine de calculer dans sa sagesse
» tout ce qui pourrait arriver d'une fausse dé-
» marche : la première coûte assez cher. J'ai vu
» le bon cœur de Sa Majesté donner des larmes
» au sort des victimes immolées ; actuellement ce
» serait des flots d'un sang versé inutilement qu'on
» aurait à regretter. Une simple indécision peut
» être sans remède. Ce n'est qu'en allant au-
» devant du torrent, ce n'est qu'en le cares-
» sant.... Je supplie Votre Majesté de m'accor-
» der une audience pour un des jours de cette
» semaine [1]. »

M. de Ferrières nous dit que, dans cette audience demandée, la reine et le comte d'Estaing changèrent l'un et l'autre de dispositions, et que cette princesse fit connaître au comte que le but de *l'association* dont lui avait parlé l'ambassadeur d'Espagne tendait uniquement à pourvoir à la sûreté du roi et de la famille royale.

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome Ier, pages 264 et suivantes. — Histoire de la révolution de 1789, par deux amis de la liberté, tome III, page 229. — Pièces justificatives du rapport de M. Chabroud sur la procédure du Châtelet, page 63.

Le résultat annoncé par M. de Ferrières ne détruit pas et confirme plutôt l'existence d'une association mystérieuse et du projet d'enlever le roi [1].

Les hommes du parti opposé à la cour, instruits de ce complot, s'agitaient pour en prévenir les effets, et, sous le prétexte du *veto absolu* que l'on représentait au peuple comme très-dangereux à la liberté, on parvint, le soir du 30 août, à produire une émeute au Palais-Royal. On y proposa de réunir *quinze mille hommes* qui marcheraient à Versailles et supplieraient le *roi* et *M. le dauphin de se rendre à Paris* pour leur sûreté.

Le marquis de Saint-Huruge, qui figurait à la tête de ce mouvement, fut chargé d'aller porter à l'Assemblée nationale cette motion. En même temps des lettres anonymes, des lettres signées *Saint-Huruge*, sont adressées au président et à quelques autres membres, partisans du *veto* absolu. Ces lettres les menaçaient du sort de Foulon et de Berthier, et de l'incendie de leurs maisons ou de leurs châteaux, s'ils continuaient à trahir leur patrie.

Saint-Huruge, armé de sa pétition menaçante, marche du côté de Versailles, à la tête d'environ cent cinquante hommes. Ses formes robustes, ses

[1] « Il est inutile de citer tous les renseignemens qui annonçaient un projet d'effrayer le roi sur sa situation, et de l'obliger, malgré sa répugnance, à se rendre à Metz. C'est une vérité dont beaucoup d'amis du roi, aussi attachés que

yeux où se peint une extravagante audace, son front large et ombragé par sa perruque noire, inspirent de la confiance à ceux qui le suivent. Il s'avance par la rue Saint-Honoré jusqu'à la hauteur de la place Vendôme. Là un obstacle invincible arrête la troupe des pétitionnaires, et l'oblige à rebrousser chemin. Un corps de cavalerie et un autre d'infanterie y étaient placés pour lui fermer le passage. Saint-Huruge désappointé marche à l'Hôtel-de-Ville. A son approche les représentans de la commune, pour esquiver sa pétition, levèrent la séance. Le maire Bailly lui parla, lui fit sentir la nécessité de concilier les esprits et de ramener la paix. M. de La Fayette l'engagea à prendre l'uniforme national, il le prit, et par-là se rendit suspect à son parti. « Il ne résistait pas à » la raison ni à la justice, » dit M. Bailly.

Le lendemain, 31 août, même tumulte de la part des habitués du Palais-Royal; ils envoient une députation à la commune de Paris; ils provoquent les représentans de cette commune à faire connaître leur opinion sur le *veto*, sur les députés de Paris, sur le moyen de les remplacer s'ils en sont mécontens, sur le nouveau mandat qu'il convient de leur donner; enfin ils demandent s'il ne convient pas d'arrêter que l'Assemblée nationale sus-

» moi à sa personne, mais beaucoup moins attachés à la cause » de la liberté, ont, à cette époque, été convaincus autant » que moi-même. » (Extrait d'une lettre de M. de La Fayette.)

pendra sa discussion sur le *veto*, jusqu'à ce que les districts et les provinces se soient prononcés sur cet objet.

Ces demandes étaient subversives de tout ordre. Loustalot, jeune homme doué de plus de talent et de zèle que de raison, fut l'orateur de la députation. Le président de la commune lui répondit brièvement avec la fermeté convenable.

Néanmoins les troubles se maintenaient au Palais-Royal, et les habitués de ce foyer d'agitations ne cessaient d'envoyer des députations menaçantes à l'Hôtel-de-Ville. Les représentans de la commune, fatigués de ces fréquentes émeutes et pressés par cette question faite dans l'Assemblée nationale : *les chefs de la commune de Paris peuvent-ils assurer aux représentans de la nation la tranquillité de leurs délibérations?* prirent, le 1er septembre, un arrêté par lequel ils chargent le commandant-général de déployer toutes les forces de la commune contre les perturbateurs du repos public, de les faire arrêter et constituer dans les prisons, pour leur procès être instruit selon la nature des délits.

Le sieur Saint-Huruge fut arrêté le même jour, à cause d'une lettre menaçante qu'il avait adressée au président de l'Assemblée nationale. Sa détention, qui ne dura que quelques jours, n'eut pas de suite. Cette arrestation calma un peu les troubles du Palais-Royal.

Les directeurs suprêmes des agitations s'atta-

chant aux subsistances de Paris, augmentèrent, par mille moyens, l'embarras et les inquiétudes de ceux qui remplissaient le dangereux emploi d'y pourvoir. Les Mémoires de Bailly contiennent un grand nombre de faits qui attestent ces manœuvres.

Cependant le projet de se porter en armes à Versailles, et d'amener le roi à Paris, n'était pas abandonné. On en retardait l'exécution pour mieux en assurer le succès.

On insinua aux grenadiers des gardes-françaises d'aller à Versailles pour y remplir leur poste auprès du roi. La cour en fut bientôt informée et inquiète. M. de La Fayette, le 17 septembre, écrivit à ce sujet la lettre suivante à M. de Saint-Priest[1] :

« Le duc de La Rochefoucauld vous aura dit » l'idée qu'on avait mise dans la tête des grena- » diers d'aller cette nuit à Versailles. Je vous ai » mandé de n'être pas inquiet, parce que je comp- » tais sur leur confiance en moi pour détruire ce » projet, et je leur dois la justice de dire qu'ils » avaient compté me demander la permission, » que plusieurs croyaient faire une démarche très- » simple, et qui serait ordonnée par moi. Cette » velléité est entièrement détruite par les quatre » mots que je leur ai dits, et il ne m'en est resté » que l'idée des ressources inépuisables des caba- » leurs. Vous ne devez regarder cette circonstance » que comme une nouvelle indication de mauvais

[1] Mémoires de Bailly, tome II, p. 351, 378, etc. (Collect. de Baudouin Frères.)

» dessein, mais non en aucune manière comme
» un danger réel. Envoyez ma lettre à M. de Mont-
» morin. »

« On avait fait courir la lettre [1] dans toutes les
» compagnies de grenadiers, et le rendez-vous
» était, pour trois heures, à la place de Louis XV [2]. »

Cette lettre ne tranquillisa point la cour où M. de La Fayette inspirait des soupçons. Elle fut communiquée au comte d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, qui la communiqua à son état-major; on en délibéra, et l'on convint que cette ville ne contenait pas assez de forces pour résister aux gardes françaises et à la multitude qui pourrait s'y joindre [3]. On invita la municipalité à requérir un régiment de deux bataillons. M. d'Estaing proposa le régiment de Flandre dont on connaissait les dispositions favorables à la cour.

Le 21 septembre, M. de Saint-Priest notifia à l'Assemblée nationale la demande de la municipalité de Versailles. Mirabeau ne pensait pas qu'une municipalité pût, sur de pareils motifs, décréter l'établissement d'un corps d'armée. L'Assemblée décida qu'il n'y avait pas lieu à délibérer.

Le 23 septembre, le régiment de Flandre arriva

[1] Cette lettre était la circulaire adressée aux compagnies de grenadiers.

[2] Extrait du *Moniteur* du 3 octobre 1789.

[3] Les troupes de Versailles consistaient en quatre cents gardes-du-corps, cent chasseurs et la garde nationale.

à Versailles. Le corps municipal et les principaux officiers de la garde nationale furent au-devant pour l'accueillir et lui faire prêter serment.

« L'entrée de ce régiment répandit à Versailles » une consternation générale, dit un témoin ocu- » laire; il marchait avec du canon et des provi- » sions de guerre, et cet aspect militaire fit beau- » coup d'impression sur les députés. Mirabeau » même dénonça hautement cette démarche des » ministres; mais ceux-là se cachaient derrière la » demande de la municipalité [1]. »

Paris fut bientôt instruit de l'arrivée de ce régiment. Cette nouvelle répandit l'alarme dans les districts, engagea les représentans de la commune à envoyer des commissaires à Versailles, pour en conférer avec les ministres, et fournit aux chefs des conspirations un prétexte pour mettre à exécution un projet manifesté depuis un mois.

Pendant que des trames s'ourdissaient à Paris, il se passait à Versailles des scènes d'un genre différent.

M. Necker, dans la séance du 24 septembre, vint à l'Assemblée nationale annoncer que la situation des finances exigeait des sacrifices extraordinaires de la part des Français, et proposa de demander à chacun le quart de son revenu, comme prêt et comme contribution momentanée.

[1] Précis historique de la révolution française, par Rabaut, page 224.

Déjà le patriotisme français, éveillé sur les besoins du gouvernement, était venu à son secours par des dons volontaires, et l'Assemblée nationale avait, par son décret du 19 septembre, régularisé l'acceptation de ces sacrifices, en ordonnant que ces dons seraient rendus publics par la voie de l'impression, et qu'on nommerait un caissier pour les recevoir et en compter provisoirement.

Le roi voulut suivre cet exemple; il envoya, malgré les représentations de l'Assemblée nationale, toute son argenterie à la Monnaie. La carrière, déjà ouverte, s'agrandit, et une noble émulation s'établit parmi les habitans de la France: chacun s'exécutait avec joie. La vaisselle, les bijoux, les diamans étaient avec enthousiasme déposés à la barre de l'Assemblée. La tribune retentit pendant plus de trois années consécutives de dons patriotiques On se montrait généreux par imitation, par la vaine gloire; plusieurs le devenaient dans l'intérêt de leur fortune ou de leur conservation. Le plus grand nombre fut entraîné par le pur amour de la patrie. La plupart de ces dons étaient considérables, et ceux qui les firent ajoutèrent un nouveau mérite à leur action, en gardant l'anonyme. Montrez aux Français la voie du désintéressement et des vertus utiles, ils s'y précipiteront.

Ils n'étaient pas Français ceux qui, par des moyens perfides et corrupteurs, enflammaient les passions, créaient des conspirations, et les dénonçaient en-

suite aux intéressés, et qui, favorisant et combattant tour à tour les deux partis, prenaient plaisir à les lancer l'un contre l'autre, et à les voir s'entre-détruire. Ce fut dans les premiers jours d'octobre qu'ils parvinrent à obtenir un de ces affreux succès.

Déjà les signes précurseurs de l'orage se manifestaient. M. de Volney, dans la séance du 18 septembre, avait signalé, dans un discours, des oppositions extraordinaires de la part de certains députés. Les scènes séditieuses devenaient plus fréquentes à Paris; les caricatures, les pamphlets satiriques commençaient à se diriger contre les autorités de la révolution, et le fameux Marat répandait, depuis quelques mois, ses turbulens et venimeux écrits.

« Les officiers du régiment de Flandre furent » présentés à la famille royale, dit le marquis de » Ferrières, et admis au jeu de la reine et à ces » petites faveurs que prise tant la vanité fran- » çaise. On peignit au peuple ces moyens inno- » cens comme des séductions criminelles em- » ployées contre la liberté. Les gardes-du-corps, » selon l'usage constamment observé dans les » garnisons, voulurent donner un repas aux offi- » ciers du régiment de Flandre [1]. »

M. de Ferrières dit ensuite que les gardes-du-corps invitèrent aussi à ce repas les officiers des cent-suisses, des gardes-suisses, des chasseurs des Trois-

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome Ier, pages 273, 274 (Collect. B. F.).

Évêchés et de la milice bourgeoise, et que les gardes-du-corps demandèrent au roi la grande salle de l'Opéra : ils l'obtinrent ; on y dressa une table de trois cents couverts.

Le premier octobre, ce repas fut donné ; les scènes qui s'y passèrent étant diversement racontées par les écrivains de différens partis, je dois, pour obtenir la vérité, opposer le récit des uns à celui des autres.

Je vais citer d'abord le marquis de Ferrières.

« Tout se passa, pendant le premier service, avec » une sorte de décence. Une foule de curieux, » attirée par la nouveauté du spectacle, remplis- » sait les loges. La musique des gardes-du-corps » et du régiment de Flandre embellit la fête [1]. » Les grenadiers de Flandre parurent à l'amphi- » théâtre. Le duc de Villeroi les fit entrer dans l'inté- » rieur du fer-à-cheval. Cette faveur, accordée aux » grenadiers de Flandre, obligea le capitaine des » gardes d'accorder la même grâce aux grenadiers » des Suisses et aux chasseurs des Trois-Évêchés. » Les grenadiers de Flandre demandèrent la permis- » sion de porter la santé du roi, de la reine, de M. le » dauphin et de la famille royale. Ces quatre santés » furent portées. Tous les spectateurs s'y réunirent » par des cris répétés de *vive le roi! vive la reine!* » *vive la famille royale!* La santé de la nation fut,

[1] L'orchestre avait reçu l'ordre de jouer l'air :

O Richard ! ô mon roi !
L'univers t'abandonne.

Air qui tend à caractériser l'esprit de la fête.

» dit-on, proposée et rejetée expressément; mais
» il est probable que personne ne songea à porter
» cette santé [1]. »

M. Toulongeon, qui blâme cette fête comme très-déplacée dans les circonstances, dit : « La santé
» de la nation fut refusée ou au moins omise. »

Écoutons M. Bertrand-de-Molleville : « Il m'a été
» assuré par deux témoins oculaires que les mots : *à*
» *la santé de la nation*, avaient été aussi faiblement
» articulés par un des convives ou par un des
» spectateurs, et que ce toast, n'ayant pas été ré-
» pété ou appuyé, n'avait eu aucune suite. »

L'auteur du supplément aux Mémoires de Bailly, assure que « la santé de la nation a été proposée,
» *omise à dessein*, suivant les uns, et rejetée, selon
» un grand nombre de témoins, par les gardes-du-
» corps présens [2]. »

Le comte d'Estaing, dans la lettre adressée à la reine le 7 octobre, dit : « Ce malheureux dîner, la
» santé à la nation, *omise de dessein prémédité*, la
» visite qui aurait pu tout réparer, si cette santé
» avait été portée par des bouches augustes, si le
» roi n'avait pas été à la chasse et que j'eusse pu lui
» parler, lorsqu'on *m'a dit formellement qu'on ne*
» *voulait point boire à la nation*... si au moins, à son
» retour, la visite *ne m'avait pas été cachée*, etc. [3] »

[1] Mémoires de Ferrières, tome Ier, pages 274, 275.

[2] Mémoires de Bailly, Supplément, tome III, page 70.

[3] Pièces justificatives du rapport de la procédure du Châtelet, par M. Chabroud, page 61.

La reine avait refusé de paraître à cette fête; mais elle changea bientôt de résolution; voici ce qu'à cet égard rapporte madame Campan. « La reine » me dit qu'on lui avait conseillé d'y paraître, » mais que, dans les circonstances où l'on se trou- » vait, elle pensait que cette démarche pourrait être » plus nuisible qu'utile; que, de plus, ni le roi ni » elle ne devaient avoir une part directe à une telle » fête. Elle m'ordonna de m'y rendre, et me re- » commanda de tout observer, afin de lui en faire » un fidèle récit [1].

» Quel fut mon étonnement, continue madame » Campan, de voir entrer dans la salle le roi, la » reine et le dauphin! C'était M. de Luxembourg » qui avait opéré ce changement dans la résolu- » tion que la reine avait prise.

» L'enthousiasme devint général au moment de » l'arrivée de Leurs Majestés : l'orchestre joua de » nouveau l'air que je viens de citer (*O Richard*, » *ô mon roi!* etc.), et de suite un air du Déser- » teur : *Peut-on affliger ce qu'on aime?* qui fit beau- » coup de sensation..... Il a été dit que des co- » cardes blanches furent mises aux chapeaux : le » fait est faux. Il parut seulement que quelques » jeunes gens de la garde nationale de Versailles, » invités à ce repas, retournèrent leurs cocardes » nationales, qui étaient blanches en dessous [2]. »

Le marquis de Ferrières dit que le roi et la reine

[1] Mémoires de madame Campan, tome II, page 69.

[2] *Ibid.*, pag. 71.

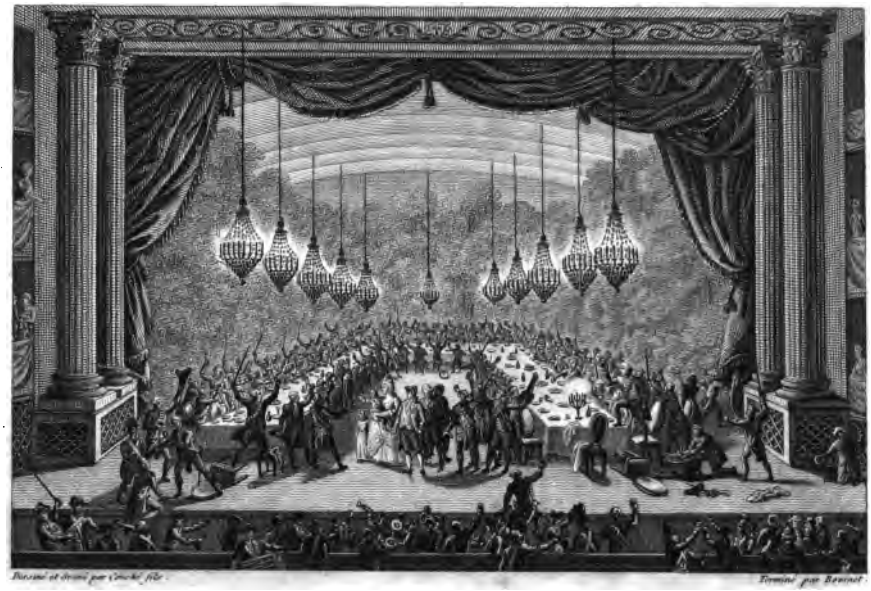

Repas donné à Versailles dans la Salle de l'Opéra.

le 1er Octobre 1789.

se placèrent d'abord dans une loge grillée, et que, ne pouvant résister aux témoignages d'amour des assistans, ils en sortirent et vinrent dans l'intérieur du fer-à-cheval, et que la reine prit le dauphin dans ses bras, et fit avec lui le tour de la table, au milieu des acclamations générales. Les gardes-du-corps, les officiers, les soldats, l'épée nue à la main, portèrent la santé du roi, de la reine et de M. le dauphin. Le roi et la reine l'acceptèrent, puis sortirent.

« La fête jusque-là n'avait été animée que par » une gaieté un peu libre, il est vrai, mais encore » décente, continue M. de Ferrières. Bientôt les » vins, prodigués avec une magnificence vraiment » royale, échauffent toutes les têtes; la musique » exécute différens morceaux; on demande l'air : » *O Richard, ô mon roi! l'univers t'abandonne.* » Les trompettes sonnent la charge; les convives » chancelans escaladent les loges, et donnent à la » fois un spectacle dégoûtant et ridicule. Une voix » s'écrie : *A bas la cocarde de couleur! vive la co-* » *carde blanche! c'est la bonne.* Plusieurs personnes » jettent leurs cocardes, en arborent de blanches. » On se porte en foule à la suite du roi et de la » reine. Les gardes-du-corps, les officiers, les sol- » dats s'abandonnent, dans la cour de marbre, à » mille extravagances. Perceval, aide-de-camp de » M. d'Estaing, escalade le balcon de l'apparte- » ment de Louis XVI, s'empare des postes inté- » rieurs, s'écrie : *Ils sont à nous, qu'on nous ap-*

» *pelle désormais gardes royales.* Il se pare d'une
» énorme cocarde blanche, plusieurs spectateurs
» l'applaudissent et l'imitent [1]. »

On vit quelques autres scènes dignes de personnes plongées dans un état d'ivresse, et qu'il ne convient pas de rapporter.

Le lendemain, les abondans débris de ce repas, et environ quatre cents bouteilles de vin, restées pleines, servirent à composer un déjeuner qui se donna à l'hôtel des gardes-du-corps. Voici ce qu'en dit le marquis de Ferrières : « Les convives se li-
» vrent avec encore plus d'emportement à toutes
» les extravagances de l'ivresse. Des agens des ré-
» volutionnaires profitent du tumulte et de la foule,
» s'introduisent sous l'habit même de garde-du-
» corps, et, dans le dessein d'animer le peuple,
» affectent des propos insultans contre la milice
» bourgeoise de Versailles, et contre la garde na-
» tionale de Paris [2].

» Des femmes et des demoiselles, attachées à la
» reine et aux princesses, s'établissent dans la ga-
» lerie du château, distribuent des cocardes blan-
» ches : *Conservez-les bien*, disent-elles à celui
» qu'elles en décorent, *c'est la seule bonne*, *la*
» *triomphante.* Les dames exigent du nouveau che-

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, t. Ier, p. 276, 277.

[2] Un écrit du temps, intitulé *Forfaits du 6 octobre*, porte que ces *agens des révolutionnaires* consistaient en un seul homme qui se permit des discours incendiaires. (Mémoires de Bailly, tome III, page 63, la note.)

» valier, le serment de fidélité; il obtint la faveur
» de leur baiser la main [1]. »

Lecointre, lieutenant-colonel de la milice de Versailles, s'éleva contre cette distribution chevaleresque et séductrice. Il en résulta une vive altercation entre lui et un chevalier de Saint-Louis, gendre de la bouquetière de la reine.

La porte des appartemens fut refusée à un autre chevalier de Saint-Louis, parce qu'il était revêtu de l'uniforme national. Un officier des gardes dit à un major de bataillon : *Vous avez bien peu de cœur de porter cet habit* [1]. »

Tous les gens sensés blâmèrent la puérile inconséquence de la cour. Lorsque l'ambassadeur de France en Russie (M. de S***), après le 6 octobre, passa à Vienne, pour se rendre à Paris, il se présenta à Joseph II, et demanda ses ordres pour la cour de France. Cet empereur lui répondit : *Que dire de personnes qui laissent faire le repas des gardes-du-corps, sans être sûrs de leur armée?*

Bientôt les nouvelles de ces fêtes intempestives, de ces bravades imprudentes, de ce mépris pour des signes chéris, se répandirent à Paris; elles y excitèrent une vive indignation, servirent puissamment le parti contraire à la cour, et hâtèrent l'explosion d'une violente crise politique.

Des groupes se forment sur toutes les places,

[1] Mémoires de Ferrières, tome Ier, pages 282, 283.

[2] Mémoires de Bailly, tome III, pages 68, 69.

avaient chargé la garde à cheval, placée à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville, et l'avaient poussée jusqu'à la rue du Mouton; elles reviennent attaquer la porte de cet hôtel. L'infanterie, formée en bataillon carré sur le perron, en leur présentant la baïonnette, les contient pendant quelque temps; mais ces furibondes poussent des cris violens, signes d'une nouvelle attaque, et lancent en même temps des pierres contre les militaires qui, n'osant se servir de leurs armes contre des femmes, se replient et ouvrent le passage. Elles pénètrent dans les salles de l'Hôtel-de-Ville.

« Quelques-unes, dont la démarche et le cos-
» tume n'annoncent pas des femmes de la dernière
» classe, entrent d'un air enjoué dans les différens
» bureaux, lient conversation avec les commis-
» saires; d'autres, dont le vêtement et le langage
» décèlent leur grossièreté et leur misère, deman-
» dent, avec d'affreuses imprécations, du pain et
» des armes; disent que les hommes n'ont pas
» assez de force, et qu'elles sauront leur donner
» des leçons de courage; en même temps elles se
» jettent sur les papiers qu'elles voulaient livrer
» aux flammes, disaient-elles, parce qu'ils étaient
» l'ouvrage des représentans de la commune, tous
» mauvais citoyens, et qui méritaient la lanterne,
» MM. Bailly et La Fayette tous les premiers.

» D'autres essaient de forcer le magasin d'ar-
» mes; elles commençaient à douter du succès
» de leurs efforts, lorsqu'une foule d'hommes,

» armés de fer, de haches, de piques, traitant » l'Hôtel-de-Ville comme une ville prise d'assaut, » saisissent, les uns des leviers, les autres des » marteaux, se joignent à elles, brisent les portes, » s'emparent de sept à huit cents fusils, pillent » les faisceaux d'armes et se rendent maîtres de » deux pièces de canon. Quelques scélérats pé- » nètrent dans le dépôt des balances, jauges et » mesures, où étaient trois sacs d'argent; ils en » enlèvent un, les deux autres sont conservés par » des citoyens.

» Un détachement de cette troupe escalade le » béfroi de l'horloge, tombe sur l'abbé Lefèvre, » cet intrépide représentant de la commune, qui, » chargé de la distribution des poudres, brava » tous les dangers avec tant de sang-froid et de » courage. On lui passe une corde au cou, on » l'accroche à un morceau de bois, où il expirait » sans une femme qui coupa la corde et lui sauva » la vie [1].

» Dans les salles, deux furies, la torche à la » main, accourent pour mettre le feu aux papiers, » comme elles en avaient annoncé l'intention. *Sta-*

[1] Cet événement est un peu différemment raconté par Dusaulx : « Ajoutez, dit-il, que dans la terrible journée du » 5 octobre, M. l'abbé Lefèvre fut, à onze heures du matin, » entraîné, la corde au cou, par des bacchantes ou plutôt des » furies, jusqu'au haut du clocher de l'Hôtel-de-Ville, et que, » sans deux femmes courageuses, il y aurait perdu la vie. » (L'Œuvre des sept jours, lundi 13, page 281.)

» *nislas Maillard* fond sur elles et prévient ce nou-
» veau désastre.... Il faillit devenir la victime de
» ces forcenées [1]. »

Ces femmes témoignent le désir de détruire l'Hôtel-de-Ville, puis de marcher à Versailles pour demander du pain à l'Assemblée et au roi. Instruit de leur projet, Maillard monte à l'Hôtel-de-Ville, fait part à M. d'Hermigny, aide-major-général, de cette disposition des esprits, et lui demande l'ordre d'accompagner ces femmes à Versailles. M. d'Hermigny refuse cet ordre, en lui disant qu'il pouvait faire tout ce qu'il voudrait, pourvu qu'il ne troublât pas la tranquillité publique. Maillard répondit que, loin de la troubler, son projet était de l'assurer; qu'il débarrasserait l'Hôtel-de-Ville et Paris de ces furibondes, et que pendant leur éloignement, on aurait la liberté de prévenir des malheurs.

Aussitôt il prend un tambour, descend à la porte de l'Hôtel-de-Ville, y bat le rappel, réunit les femmes qui déjà avaient arrêté plusieurs voitures pour charger leur artillerie, se met à leur tête et

[1] Histoire de la Révolution de 1789, par deux amis, t. III, page 286 et suivantes.

Ce qu'on dit ici de Maillard, étant tiré de sa propre déposition devant les juges du Châtelet, dans l'affaire des 5 et 6 octobre, affaire où il avait grand intérêt à se montrer ami de l'ordre, me semble un peu suspect, et lui-même pourrait bien être un des agens de la faction étrangère, ce que cependant je n'ose affirmer; on en jugera par sa conduite subséquente.

part. Une partie de ces guerrières sont montées sur des voitures, quelques autres se détachent de la troupe et vont faire des recrues dans différens quartiers, et, de gré ou de force, amènent avec elles toutes les femmes qu'elles rencontrent. Le rendez-vous était aux Champs-Élysées. Après s'être amplement recrutées, elles s'y réunissent au nombre de sept à huit mille. Maillard les commande, et avant de partir parvient à leur persuader qu'il ne convenait pas d'aller en armes demander du pain à l'Assemblée nationale. Alors elles déposent leurs fourches, leurs piques, leurs fusils, leurs pistolets et leurs manches à balai, et partent précédées par une troupe d'hommes armés, par huit à dix tambours, et suivies d'une arrière-garde composée de volontaires de la Bastille [1].

Laissons cette troupe effrénée s'éloigner de Paris, et occupons-nous des autres événemens qui eurent lieu dans cette capitale.

M. de La Fayette, commandant-général, à la nouvelle de la sédition, s'était porté à l'Hôtel-de-Ville, et faisait de nombreux et vains efforts pour la calmer. La place de Grève se remplissait de bataillons de gardes nationales, qui, applaudis par les spectateurs, s'écriaient : *Ce n'est pas des applaudissemens que nous demandons; la nation est insultée, prenez les armes, venez avec nous.*

[1] Maillard ne parvint pas à opérer l'entier désarmement des femmes, puisqu'à Versailles elles figurèrent presque toutes armées.

Les grenadiers envoient une députation au général qui se trouvait au comité de police, dictant des dépêches pour l'Assemblée nationale et le roi. L'orateur parle ainsi : « Mon général, nous » sommes députés par les six compagnies de gre- » nadiers : nous ne vous croyons pas un traître, » mais nous croyons que le gouvernement vous » trahit : il est temps que tout ceci finisse. Nous » ne pouvons pas tourner nos baïonnettes contre » des femmes qui nous demandent du pain. Le » comité des subsistances malverse ou est inca- » pable d'administrer son département ; dans les » deux cas il faut le changer. Le peuple est » malheureux, la source du mal est à Versailles. » Il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris ; » il faut exterminer le régiment de Flandre et les » gardes-du-corps qui ont osé fouler aux pieds » la cocarde nationale. Si le roi est trop faible » pour porter sa couronne, qu'il la dépose. Nous » couronnerons son fils, on nommera un conseil » de régence, et tout ira mieux. »

M. de La Fayette se récrie contre ces propositions : *Vous voulez donc faire la guerre au roi, et le forcer à nous abandonner*, dit-il. — *Mon général, nous en serions bien fâchés ; car nous l'aimons beaucoup : il ne nous quittera pas ! et s'il nous quittait,.. nous avons le dauphin.*

M. de La Fayette emploie des raisons et même des prières pour détourner les grenadiers de ce dessein. Ils persistent à dire : *Mon général, nous*

donnerions pour vous jusqu'à la dernière goutte de notre sang; mais le peuple est malheureux, la source du mal est à Versailles; il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris : tout le peuple le veut.

Le général tente alors de haranguer les grenadiers réunis sur la place de Grève, leur rappelle le serment qui les lie à la nation, à la loi et au roi; sa voix est étouffée par les cris redoublés : *à Versailles! à Versailles*[1]!

Il fit encore de nouvelles tentatives, M. Bailly vint y joindre les siennes. Ils n'obtinrent de la foule que ces mots : *Du pain! à Versailles!*

Alors le général La Fayette sentit qu'il ne lui restait plus d'autre moyen de salut que de s'emparer du mouvement, de le diriger, ou au moins de diminuer le mal qui devait en résulter.

Tourmenté par des cris menaçans, il attendait avec impatience une déclaration de la commune; il la reçut enfin : elle portait que *vu les circonstances et le désir du peuple...*, *elle autorise M. le commandant-général, et même lui ordonne de se rendre à Versailles.* Elle lui adjoignit deux commissaires.

Le général donne l'ordre du départ, et des cris de joie se font entendre.

L'avant-garde se composait de sept à huit cents hommes, armés de fusils et de piques, de trois

[1] Histoire de la Révolution de 1789, par deux amis, t. III, pag. 299 et suivantes, et plusieurs dépositions qui se trouvent dans la procédure du Châtelet.

compagnies de grenadiers et d'une quatrième compagnie de fusiliers, le tout soutenu par trois pièces de campagne. Le corps d'armée marchait sur trois colonnes avec de l'artillerie et des chariots de guerre; il n'y avait dans les rangs que des gardes nationales. « Entre les diverses compagnies, dit » un écrivain du temps, on voyait *un ramas de* » *gens bizarrement armés, dont l'exterieur an-* » *nonçait moins des citoyens que des vagabonds*, et » que l'armée semblait amener plutôt pour les con- » tenir et en débarrasser la capitale, que pour » combattre et en tirer quelques secours [1]. »

C'était, je le présume, une partie de ces acteurs des scènes odieuses qui avaient désolé Paris, et que j'ai souvent signalés sous la qualification de *brigands soudoyés*.

Transportons-nous à Versailles, et voyons quelle sensation, quels événemens y produisit l'arrivée des femmes et des hommes qui les accompagnaient.

Vers les cinq heures et demie, cette troupe de femmes, après avoir commis diverses violences sur la route, et notamment à Sèvres [2], entra dans Versailles, et y jeta, en arrivant, l'épouvante et la joie. Toutes les boutiques furent fermées. Leur

[1] Histoire de la Révolution de 1789, tome II, pages 304 et 305.

[2] Le détail de leur marche tumultueuse, et surtout de leur passage à Sèvres, où la faim commençait à les aiguillonner, se trouve dans la première partie de la *procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris*, page 117.

entrée fut signalée par des chants, et notamment par la chanson : *Vive Henri IV*. Une multitude de curieux accourut à leur approche, et les salua par ce cri : *Vivent nos Parisiennes!*

La générale bat, le régiment de Flandre, les dragons, les gardes-suisses et la garde nationale prennent les armes; mais ce dernier corps, abandonné par ses commandans, est placé sur les avenues de Paris, de Sceaux et à l'ancienne caserne des gardes-françaises. La municipalité s'assemble; les gardes-du-corps, au nombre de trois cent vingt, montent à cheval et seforment en escadrons sur la place d'armes. Les ministres se rendent chez M. Necker; les chefs des corps y sont mandés. M. d'Estaing s'y présente, muni d'une délibération de la municipalité qui l'autorise *à accompagner le roi dans sa retraite*, lui enjoint de ne rien négliger pour le ramener à Versailles, de tenter toutes les voies de conciliation, et, s'il le fallait, de repousser la force par la force.

Toutes les femmes voulaient entrer dans la salle de l'Assemblée nationale : ce fut avec beaucoup de peine que leur chef Maillard parvint à leur faire momentanément renoncer à cette résolution.

« Nous venions d'apprendre, dit un député,
» qu'un bataillon de femmes, grossi d'une
» foule d'hommes armés de bâtons et de piques,
» s'était porté de Paris à Versailles pour se
» plaindre au roi de la disette et de la mauvaise
» qualité de pain. Le roi était à la chasse : cette

» multitude, dispersée par le mauvais temps, s'est » réfugiée en grande partie dans les galeries de » l'Assemblée nationale. Les hommes étaient assez » calmes; mais les femmes ne pouvaient se con- » tenter d'un rôle passif [1].

Maillard avait prescrit à douze femmes seulement de se présenter avec lui à la barre; mais il en entra quinze. On lui accorde la parole. « Le peuple » manque de pain depuis trois jours, dit-il; il est » au désespoir; il a le bras levé; il se portera sû- » rement à quelques excès. Nous demandons la » permission de fouiller dans les maisons suspec- » tées de recéler des farines. C'est à l'Assemblée à » épargner l'effusion du sang; mais l'Assemblée » renferme dans son sein des ennemis du peuple; » ils sont cause de la famine. Des hommes pervers » donnent de l'argent et des billets de caisse aux » meuniers, afin de les engager à ne pas moudre. » Le peuple a la preuve de ces faits; il sait le nom » de ses ennemis. Nous ne voulons pas le dire, parce » que nous ne voulons pas être dénonciateurs... » Ici le président Mounier interrompit l'orateur, en lui demandant s'il était sûr de ce qu'il avançait. *Oui, oui,* repartirent Maillard et les femmes qui l'accompagnaient.

Maillard, interpellé de nommer les personnes qu'il inculpait, se défendit de satisfaire à cette demande, en disant qu'il n'était pas délateur. Pressé de nouveau, il parut embarrassé, se sauva de

[1] Mémoires de Bailly, tom. III, pag. 80, 81. (Collect. B. F.)

ce mauvais pas par des défaites, et, passant à un autre objet, il reprit : « Nous voulons le renvoi du » régiment de Flandre, et une satisfaction de l'in- » sulte faite à la cocarde nationale. Nous oblige- » rons tout le monde à la porter..... » Alors s'aper- cevant que son ton impératif causait des murmures, il s'arrêta ; le président lui enjoignit de se contenir dans les bornes du respect qu'il devait à l'Assem- blée nationale, et lui ajouta que tous ceux qui voulaient être citoyens avaient la liberté de l'être, et qu'on ne pouvait forcer les volontés. Maillard repartit : « Quoi que vous en disiez, nous sommes » tous frères, et il n'est personne dans cette As- » semblée qui ne doive s'honorer du titre de ci- » toyen. S'il était quelque membre qui pût s'en » croire déshonoré, il devrait en être exclu. » Alors toute la salle retentit d'applaudissemens, et plu- sieurs voix répétèrent : « *Oui, tous doivent l'être,* » *nous sommes tous citoyens.* »

Maillard tire de sa poche une cocarde noire, la déchire et en foule aux pieds les lambeaux ; bientôt on lui en remet une aux couleurs nationales, de la part des gardes-du-corps ; il la montre aux femmes comme un gage des dispositions pacifiques de ces gardes. Les femmes, dont un très-grand nombre s'était introduit dans la salle et remplissait les bancs des députés, crièrent aussitôt : *Vive le roi! vivent messieurs les gardes-du-corps!* Maillard re- vient au régiment de Flandre, dont il demande le renvoi.

L'Assemblée ordonne à son président de se rendre auprès du roi, à la tête d'une députation, pour porter à Sa Majesté un décret qui venait d'être rendu sur les subsistances; pour lui demander l'acceptation de la déclaration des droits et des articles constitutionnels. Voici comment M. Mounier raconte lui-même ainsi les incidens de cette députation : « Aussitôt les femmes m'environnèrent en me » déclarant qu'elles voulaient m'accompagner chez » le roi. J'eus beaucoup de peine à obtenir qu'elles » n'y entreraient qu'au nombre de six, ce qui » n'empêcha pas plusieurs autres de former notre » cortége.

» Nous étions à pied, dans la boue, avec une » forte pluie.... Les femmes de Paris formaient » divers attroupemens entremêlés d'un certain » nombre d'*hommes, couverts de haillons pour la » plupart, le regard féroce, le geste menaçant, » poussant d'affreux hurlemens.* Ils étaient armés » de quelques fusils, de vieilles piques, de ha- » ches, de bâtons ferrés, ou de grandes gaules » ayant à l'extrémité des lames d'épées ou de cou- » teaux [1].... Une partie de ces hommes s'appro- » che de nous pour escorter la députation. Cet

[1] Rabaut Saint-Étienne peint ainsi cette espèce d'hommes: « Ils étaient, dit-il, de *figure étrange*, et semblaient y avoir » été appelés; car le peuple de Paris a sa physionomie, et » ceux qui le connaissent savent bien distinguer les étrangers » qui s'y confondent. *Ces bandes farouches causèrent tout le » désordre.* » (Précis historique, page 239.)

» étrange et nombreux cortége est pris pour un
» attroupement. Des gardes-du-corps courent au
» travers ; nous nous dispersons dans la boue....
» Nous nous rallions, et nous avançons ainsi vers le
» château. Nous trouvons rangés sur la place les
» gardes-du-corps, le détachement de dra-
» gons, etc.... Nous sommes reconnus. On eut
» beaucoup de peine à empêcher la foule qui
» nous suivait de s'introduire avec nous. A lieu
» de six femmes auxquelles j'avais promis l'en-
» trée du château, il fallut en introduire
» douze. »

M. Mounier représenta au roi les besoins de Paris et les réclamations de ses habitans, et supplia Sa Majesté de joindre ses efforts à ceux de l'Assemblée nationale, pour seconder les approvisionnemens de Paris. Le roi, ému, déplora les malheurs de sa capitale. Les femmes parurent sensibles à ces marques de bonté ; une d'elles, nommée *Louison Chabry*, jeune bouquetière de dix-sept ans, chargée de porter la parole au roi, lui parla, suivant les uns, en *très-bons termes* ; suivant les autres, elle ne put proférer que ces mots : *Du pain ;* le saisissement qu'elle éprouva la fit tomber évanouie. Dès qu'elle fut rétablie, elle se jeta aux genoux de Sa Majesté et lui demanda la permission de lui baiser la main. Le roi la releva, l'embrassa, et promit à la députation de donner des ordres pour faire arriver des grains et pour que le pain fût en abondance.

Ces femmes sortirent en criant : *Vivent le Roi et sa maison !*

Arrivées vers les autres femmes et leur ayant fait le récit de l'accueil qu'elles avaient reçu du roi, elles furent, par ces furibondes, injuriées, accusées d'imposture ou de s'être laissé corrompre, et assaillies de mauvais traitemens. Ces femmes se disposaient même à les pendre au premier réverbère. Grâce à deux de leurs compagnes et à deux gardes-du-corps, elles parvinrent à s'échapper.

Ce fut après cette scène touchante et ses suites effrayantes que les hostilités commencèrent.

Il est bien difficile de démêler la vérité entre tant de récits contradictoires dictés par la passion et l'intérêt des partis ; cependant je vais essayer de débrouiller ce chaos, sans garantir l'exactitude de tous les faits que je vais rapporter, et sans prétendre, vu la multiplicité des scènes, n'en omettre aucune ; je m'attacherai aux événemens décisifs et les plus avérés.

Un militaire parisien, nommé *Bonnout*, à la tête d'un peloton de femmes, veut pénétrer dans la cour du château. Les gardes-du-corps s'y opposent, le séparent de la troupe des femmes ; alors ce militaire, poursuivi, se réfugie dans les rangs des gardes-du-corps. Un lieutenant de ces gardes, le marquis de Savonières, et deux autres officiers le poursuivent, en lui donnant des coups de plat de sabre. Ce militaire parait les coups avec son arme, en fuyant

derrière les rangs, criant qu'on veut l'assassiner, et appelant la milice de Versailles à son secours. A ces cris un garde national de Versailles, nommé Charpentier, tire un coup de fusil sur M. de Savonières, et lui casse un bras. On entend alors, de tout côté, crier que les gardes-du-corps chargent le peuple. La milice de Versailles fait avancer deux canons; le peuple attaque les gardes-du-corps à coups de pierres, de piques, de fusils.

Le duc de Luxembourg, pour calmer l'agitation qui devient générale, donne l'ordre aux gardes-du-corps de se retirer à leur hôtel. Ils défilent, et la milice de Versailles fait sur eux un feu de mousqueterie.

Alors une troupe d'hommes et de femmes proposent l'attaque du château. Trois pièces de canon, chargées à mitraille, sont pointées, la mèche en est approchée plusieurs fois; mais la pluie rendait cette tentative inutile: alors quelques voix firent entendre ces mots: *Arrêtez, il n'est pas temps encore.*

Cependant, malgré les défenses expresses du roi, les gardes-du-corps, harcelés, ripostèrent par quelques coups de carabine, qui blessèrent deux femmes. Un nouvel ordre fut donné aux gardes-du-corps de ne point faire feu, et M. d'Estaing vint annoncer à la garde nationale de Versailles que demain les gardes-du-corps prêteraient le serment, et prendraient la cocarde nationale.

L'alarme était au château, et les personnes effrayées qu'il renfermait voulurent échapper au

danger par la fuite. « Dès la première nouvelle de » la marche des Parisiens, dit madame Campan, » M. le comte de Saint-Priest avait fait préparer » Rambouillet pour recevoir le roi, sa famille et » leur suite, et déjà les voitures étaient avan- » cées [1]. »

Des voitures chargées d'effets se présentèrent pour sortir par la porte de l'Orangerie; un détachement qui veillait sur ce poste les fit rentrer et referma la grille. Cet obstacle, et, comme le dit madame Campan, quelques cris *de vive le roi!* entendus par la cour, lui firent abandonner le projet d'évasion.

Plusieurs incidens se succèdent. M. de Moucheton, garde-du-corps, démonté de son cheval, est entre les mains des factieux qui veulent lui trancher la tête. M. Baleine, par des moyens courageux et adroits, parvient, malgré les dangers, à lui sauver la vie.

Les femmes et les hommes venus à Versailles sentaient, pendant la nuit, le besoin de nourriture, et manifestaient ce besoin par des murmures. M. Lecointre parvint, avec beaucoup de peine, à leur procurer les alimens les plus nécessaires.

Une partie des femmes, restée dans la salle de l'Assemblée nationale, y passa la nuit; d'autres, pour se mettre à l'abri de la pluie, s'étaient réfugiées dans des églises, dans des corps-de-garde,

[1] Mémoires de madame Campan, tome II, page 74.

dans des cabarets; d'autres enfin, groupées avec les hommes féroces qui les accompagnaient, méditaient les moyens d'exécuter sûrement les crimes qu'il leur restait à commettre. La nuit et la pluie suspendirent les hostilités de part et d'autre.

Vers minuit le bruit du tambour rappela les députés à leur séance. Ils trouvèrent leur salle remplie de plusieurs milliers de personnes, que la pluie avait forcées d'y chercher un asile. Des femmes, en grand nombre, remplissaient les loges, occupaient les siéges des députés, criaient, chantaient, buvaient. Une d'elles, remarquable par la hauteur de sa stature, s'était emparée du fauteuil du président, et, la sonnette à la main, en imitait les fonctions. Les députés ne purent tenir séance qu'au retour de ceux qui s'étaient rendus auprès du roi. Alors on parvint à dégager quelques bancs inférieurs. On put entrer en discussion sur le Code criminel; mais cette discussion fut souvent interrompue par les cris *du pain! du pain!* Un homme, assis sur les bancs supérieurs, cria: *Nous n'avons pas besoin de votre belle éloquence; c'est des subsistances, c'est du pain qu'il nous faut.*

Mirabeau, après cette interruption, s'écria, avec ce ton imposant qui maîtrisait l'esprit de ses auditeurs : *Je voudrais bien savoir pourquoi on se donne des airs de nous dicter des lois? Lorsque nous avons l'indulgence d'admettre ici des citoyens, leur premier devoir est le respect et le silence.*

Cette sortie véhémente fit taire les interrupteurs, et la discussion continua jusqu'à trois heures et demie, époque où la séance fut levée.

Le président avait fait part à l'Assemblée de l'accession pure et simple du roi à la déclaration des droits et aux articles constitutionnels.

Déjà l'armée parisienne, commandée par M. de La Fayette, était arrivée à Versailles. Ce général, après avoir rappelé à sa troupe ses devoirs et ses sermens, et lui en avoir fait prêter un nouveau, avant d'entrer dans cette ville, alla saluer le président de l'Assemblée nationale, et prendre ensuite les ordres de Louis XVI qui lui dit d'occuper les postes des anciens gardes-françaises. Il calma les inquiétudes de ce prince en lui répondant de sa troupe.

Les commissaires de la municipalité de Paris qui accompagnaient le général, interrogés par le roi et par le prince son frère, sur le vœu des Parisiens, répondirent qu'on suppliait Sa Majesté : 1° de ne confier la garde de sa personne qu'aux gardes nationales de Paris et de Versailles ; 2° qu'on désirait que les ministres donnassent un état des subsistances de la capitale et de leur moyen de s'en procurer, afin de rassurer la multitude; 3° que le peuple demandait à grands cris une constitution, des juges pour vider les prisons, et la sanction des travaux des représentans ; 4° que le roi donnerait une grande preuve de son amour pour les Français, s'il voulait venir habiter le plus beau palais de l'Europe, au

milieu de la plus grande ville de son empire, parmi la plus nombreuse réunion de ses sujets.

Ces commissaires étaient, non les agens, mais les échos des agens de la faction prédominante, laquelle, loin de désirer que ces propositions eussent une exécution entière et permanente, ne les considérait que comme un acheminement à une entière désorganisation.

Le roi répondit pertinemment aux trois premiers articles; mais il ne dit rien de positif sur l'invitation de fixer sa résidence à Paris.

Tout paraissait tranquille, l'Assemblée nationale avait, à trois heures et demie du matin, levé sa séance. Le roi, rassuré par le général La Fayette, s'était, ainsi que la reine, livré au sommeil. Le commandant-général, ayant logé ses troupes fatiguées et mouillées, s'étant assuré que l'hôtel des gardes était défendu par un bataillon, ayant ordonné des patrouilles, alla, vers le point du jour, prendre du repos et quelque nourriture à l'hôtel de Noailles situé dans le voisinage du château. Il n'eut guère le temps de réparer ses forces épuisées par vingt heures de travaux continuels.

A six heures du matin, les femmes de Paris, celles qui, douées de plus d'audace, accompagnaient les brigands, leurs chefs, paraissent brusquement dans les rues de Versailles, et se portent vers le château. Par une méfiance très-imprudente, on n'avait pas voulu confier à la milice parisienne la garde de ce château; de plus, M. de La

Fayette inspirait des soupçons à quelques personnes de la cour; l'entrée de la chambre du roi lui avait été refusée à deux heures du matin, et on ne lui avait laissé que des postes extérieurs. Ainsi le château fut mal gardé, et la grille de la chapelle restée ouverte rendit son entrée facile.

Les brigands pénétrèrent sans obstacle dans les cours du château. Une femme, apercevant un garde-du-corps placé à une des fenêtres, lui adressa des injures grossières; le garde-du-corps eut l'imprudence de faire feu, son coup atteignit un volontaire parisien et le tua. Cet événement redoubla la fureur des assaillans. Ils se jettent sur le premier garde-du-corps qu'ils rencontrent, le traînent dans la cour de marbre, lui coupent la tête et la placent au bout d'une pique. Elle fut portée à Paris et promenée dans les rues de cette ville [1].

Pendant cette scène sanguinaire, une autre troupe de femmes et de brigands montaient le grand escalier du château, en vomissant des imprécations, des invectives qui décelaient leurs horribles projets. Un garde-du-corps, nommé Mio-

[1] On croit que ce garde-du-corps décapité, se nommait *Deshutes*, jeune homme de dix-huit ans, d'un caractère doux, et qui n'avait pas assisté aux orgies de ses camarades.

La tête d'un autre garde-du-corps, tué la veille, fut pareillement portée sur une pique et promenée dans les rues de Paris.

mandre, suivi de quelques autres, va au-devant de cette troupe furieuse. *Mes amis*, s'écrie-t-il, *vous aimez votre roi, et vous venez l'inquiéter jusque dans son palais*! La troupe, sans répondre, continue sa marche.

Les gardes-du-corps se replient dans la salle du roi, on les y poursuit, on enfonce un panneau de la porte derrière laquelle ils se sont retranchés, et par ce panneau enfoncé on tente de les percer à coups de piques.

Les brigands se dirigeaient évidemment vers l'appartement de la reine encore endormie, et se répandaient en injures atroces contre elle. Une de ses femmes, entendant beaucoup de tumulte et un coup de fusil, entra dans la chambre de cette princesse pour la réveiller. La sœur de madame Campan, alors de service, vola vers l'endroit d'où partait le bruit.

« Elle ouvrit la porte de l'antichambre qui donne » dans la grande salle des gardes, et vit un garde- » du-corps (*M. Tardivet du Repaire*) tenant son » fusil à travers la porte, et qui était assailli par » une multitude qui lui portait des coups. Son vi- » sage était déjà couvert de sang; il se retourna, » et lui cria : *Madame, sauvez la reine, on vient* » *pour l'assassiner*. Elle ferma soudain la porte sur » cette malheureuse victime de son devoir, poussa » le grand verrou, et prit la même précaution en » sortant de la pièce suivante; et, après être arri- » vée à la chambre de la reine, elle lui cria : *Sortez*

» *du lit, Madame, ne vous habillez pas, sauvez-*
» *vous chez le roi.* La reine, épouvantée, se jette
» hors du lit; on lui passe un jupon, sans le nouer,
» et ces deux dames la conduisent vers l'œil-de-
» bœuf. Une porte du cabinet de toilette de la
» reine, qui tenait à cette pièce, n'était jamais fermée
» que de son côté. Quel moment affreux! elle se trou-
» va fermée de l'autre côté. On frappe à coups
» redoublés, un domestique d'un valet de chambre
» vient ouvrir; la reine entre dans la chambre de
» Louis XVI et ne l'y trouve pas. Alarmé pour les
» jours de la reine, il était descendu par les esca-
» liers et les corridors qui régnaient sous l'œil-de-
» bœuf et le conduisaient habituellement chez la
» reine, sans avoir besoin de traverser cette pièce.
» Il entre chez Sa Majesté et n'y trouve que des
» gardes-du-corps qui s'y étaient réfugiés. »

La reine vit chez le roi ses enfans, que madame de Tourzel y avait amenés, et cette entrevue fut attendrissante.

Madame Campan dit ensuite : « Il n'est pas vrai
» que les brigands aient pénétré jusqu'à la chambre
» de la reine, et percé de coups ses matelas [1]; les
» gardes-du-corps réfugiés furent les seuls qui en-
» trèrent dans cette chambre, et, si la foule y eût

[1] Weber et le marquis de Ferrières ont rapporté, dans leurs Mémoires, ce fait contredit par madame Campan qui, sur ce point, devait être bien instruite. Cette contradiction fait croire que, dans les relations des événemens de cette journée, il s'est glissé plusieurs inexactitudes.

» pénétré, ils auraient été massacrés. D'ailleurs,
» quand les assassins eurent forcé les portes des
» antichambres, les valets de pied et les officiers
» de service, sachant que la reine n'était plus chez
» elle, les en prévinrent avec un accent de vérité
» auquel on ne se méprend jamais. A l'instant cette
» criminelle horde se précipita vers l'œil-de-bœuf,
» espérant sans doute la ressaisir à son passage [1]. »

Cette irruption dans le château fut très-subite. Le général La Fayette, dès qu'il en fut instruit, donna ordre aux grenadiers de son premier poste, commandés par *Cadignan*, ayant avec lui *Cathol*, depuis colonel, et son sergent-major qui dans la suite devint l'illustre général *Hoche*, de courir au château. Une compagnie de volontaires, commandée par le capitaine Gondran, reçut le même ordre. En même temps, sautant sur le premier cheval qu'il rencontra, il dégagea des mains des brigands un groupe de gardes-du-corps, les confia à la garde des personnes qui l'entouraient; mais ce bienfait l'ayant privé de ses officiers, il resta au milieu de ces hommes féroces. Un d'eux demande hautement sa tête; le général, d'un ton imposant, ordonne qu'on arrête cet homme. Ses camarades obéissent, traînent à ses pieds l'auteur de ce cri de mort, qui s'humilie, et M. de La Fayette arrive au château.

Il y trouva les appartemens occupés, suivant

[1] Mémoires de madame Campan, tom. II, pag. 76, 77, 78.

ses ordres, par la garde nationale. Les brigands, pillards ou meurtriers, à son arrivée, songèrent à s'évader. Ensuite le général, avec une grande fermeté de parole, intimida une multitude furieuse qui remplissait les cours, et faisant border ces cours de gardes nationales, il rendit leurs forces inutiles. On parvint à recouvrer des objets volés, et notamment des chevaux, enlevés dans les écuries du roi.

Les brigands et les femmes les plus audacieuses, chassés de toutes parts, se retirèrent et marchèrent à Paris, portant, comme un trophée digne de leurs affreux exploits, les têtes de deux gardes-du-corps; avec eux disparurent les alarmes et les crimes.

Purgée de ces brigands, la ville de Versailles fut tranquille; l'ordre y succéda aux agitations, et le caractère national reprit sa candeur accoutumée.

Les gardes-du-corps, convertis par la peur, se montrent aux fenêtres, élèvent leurs chapeaux ornés de la cocarde tricolore, jettent leurs bandoulières en criant: *Vive la Nation!* A ces cris le peuple répond: *Vive le Roi! vivent les gardes-du-corps!* Alors de part et d'autre on vit des actes de générosité et de bienveillance. Les gardes parisiennes embrassent les gardes-du-corps; ceux-ci prêtent le serment, et ces militaires, naguère ennemis, en signe de réconciliation échangent leur coiffure; le volumineux bonnet de grenadier remplace le chapeau de garde-du-corps,

et celui-ci prit à son tour la place du bonnet.

Le roi, la reine, le dauphin se montrèrent au peuple sur le balcon, au-dessus de la cour de marbre. M. de La Fayette, interprète des volontés de Louis XVI, dit, du haut de ce balcon, que le roi allait s'occuper de tout ce qui pourrait contribuer au soulagement du peuple. Ces paroles furent accueillies par de vifs applaudissemens et des cris réitérés de *vive le roi!* La famille royale s'était retirée; mais au bout de quelques minutes, demandée par le public, elle reparut sur le balcon une seconde fois. La reine s'y présenta avec ses enfans. M. de La Fayette, parlant au peuple sans pouvoir se faire entendre, prit le parti de baiser publiquement la main de cette princesse. On interpréta convenablement cette action, et l'on entendit aussitôt les cris de *vive la reine! vive le général!*

Pendant ces diverses apparitions, et parmi les cris de *vive le roi*! se mêlait celui-ci : *Le roi à Paris!* Il devint le cri général.

Plusieurs personnes, étrangères aux conspirations, avaient pensé que l'Assemblée nationale serait plus tranquille à Paris, et que le roi, sorti du cercle de son entourage, y jouirait de plus de sûreté qu'à Versailles. Ce prince fit proposer à l'Assemblée nationale de se rendre au château pour en délibérer. Mirabeau s'opposa à cette proposition. Alors, ayant pris conseil des ministres, le roi se présenta au balcon et dit au public : *Mes amis, j'irai à Paris avec ma femme et mes enfans; c'est à l'amour de mes bons*

et fidèles sujets que je confie ce que j'ai de plus précieux. Interrompu par des applaudissemens et des cris de *vive le roi*, il ajouta : *On a calomnié mes gardes-du-corps ; leur fidélité à la nation et à moi doit leur conserver l'estime de mon peuple.*

M. de La Fayette vint ensuite présenter plusieurs gardes-du-corps au balcon, et les embrassa publiquement. Cette scène produisit des applaudissemens et les cris de *vive le roi ! vivent les gardes-du-corps !*

Le départ de Leurs Majestés fut fixé à une heure après midi. L'Assemblée nationale rendit un décret portant qu'*elle était inséparable de la personne du roi pendant la présente session.* Elle décréta ensuite qu'une députation de cent membres accompagnerait le roi à Paris.

Le roi partit de Versailles à une heure après midi. Son cortége, très-nombreux, offrait un spectacle quelquefois majestueux, souvent burlesque et affligeant.

L'avant-garde, ou la bande des femmes et des hommes, partie la première de Versailles, fut rendue à Paris à deux heures après midi. La plupart de ces femmes montées dans des fiacres, sur des chariots ou sur les trains des canons, portaient, comme de nobles dépouilles, des bandoulières, des pommes d'épées, des chapeaux, pris sur les gardes-du-corps ; d'autres femmes à pied, couvertes de cocardes, arrêtaient les spectatrices pa-

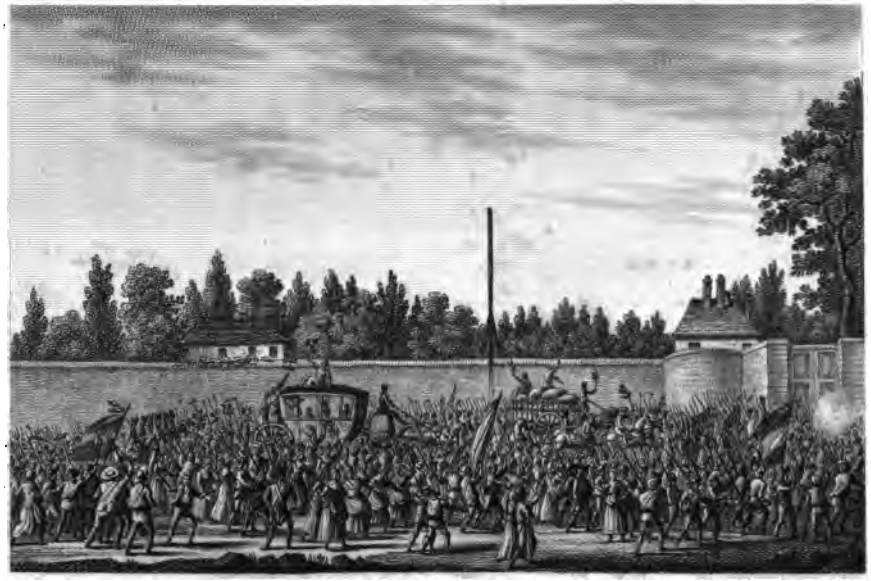

Le Roi arrivant à Paris, escorté de plus de trente mille âmes,
Le 6 Octobre 1789.

rées de rubans noirs ou verts, et traînaient ces rubans dans la boue, etc.

Elles étaient suivies d'une soixantaine de voitures chargées de grains ou de farine.

Le corps d'armée, ou le cortége spécial du roi, qu'il ne faut pas confondre avec la première troupe, était précédé par des femmes, portant de hautes branches de peupliers; par une centaine de gardes nationaux à cheval, par des grenadiers et des fusiliers. Chaque compagnie entourait ses canons, et dans chacune d'elles étaient mêlés des femmes, des gardes-du-corps et des soldats du régiment de Flandre. Les cent-suisses marchaient après eux sur deux lignes; puis suivaient une garde d'honneur, la municipalité de Versailles et la députation de l'Assemblée nationale.

Là paraissaient les voitures du roi, entourées de grenadiers. Sur son passage ce prince fut témoin de la joie pure et vive que sa présence excitait partout. La multitude qui suivait, pour exprimer que l'abondance arrivait avec elle, disait, en langage plus trivial que méchant : *Nous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron.*

Le roi n'arriva aux barrières de Paris que vers six heures du soir. Le maire Bailly le harangua, et dans son discours, il lui fit pressentir que les Parisiens espéraient le voir y fixer *sa demeure la plus habituelle.* Il fut ensuite conduit à l'Hôtel-de-Ville. Tout y avait été préparé pour recevoir, dans les formes convenables, le roi et sa royale famille. M. Moreau

de Saint-Méry prit la parole ; dans son discours il félicitait le roi de ce qu'il se trouvait au milieu de ses sujets fidèles, et dans une ville où ses enfans étaient réunis en plus grand nombre que dans tout autre lieu.

L'entrée du roi fut calme ; il dit : *Je viens toujours avec plaisir, et avec confiance au milieu de mon peuple.* Cette phrase prononcée à voix basse fut répétée par le maire qui omit les mots : *et avec confiance.* La reine s'apercevant de cette omission, dit à M. Bailly : *Ajoutez, avec confiance.*

Cette cérémonie terminée, le roi partit avec sa famille. Les acclamations bienveillantes qui l'avaient accompagné lorsqu'il allait à l'Hôtel-de-Ville, l'accueillirent sur son passage, de cet hôtel au château des Tuileries.

Les événemens des 5 et 6 octobre eurent des suites qu'il convient de faire connaître.

Le 8 de ce mois, l'Assemblée nationale reçut une lettre du roi qui l'invitait à nommer des commissaires pour rechercher à Paris un local convenable à ses séances ; afin que, décidé à faire son séjour habituel dans cette ville, il puisse plus promptement communiquer avec l'Assemblée.

Les bâtimens de l'Archevêché furent choisis provisoirement, et le 19 de ce mois l'Assemblée nationale y tint sa première séance.

Le 21 octobre, elle y décréta la loi martiale contre les attroupemens séditieux ; le 2 novembre, elle sauva la France d'une ignominieuse banqueroute,

Normand fils sc

en décrétant que tous les biens et revenus ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation. Le 9 novembre suivant, les séances de cette Assemblée furent transférées dans des bâtimens préparés au manége des Tuileries, situés sur une partie de l'emplacement de la rue de Rivoli.

Le club breton, où se réunissaient à Versailles les députés de la Bretagne et de plusieurs autres provinces, transféra ses séances à Paris, s'organisa sur un plan plus vaste, et prit le titre de *Club des amis de la constitution.* Ses séances se tenant dans une salle du couvent des jacobins de la rue Saint-Honoré, ce club, à cause de cette circonstance, fut nommé vulgairement *Club des Jacobins.*

Le duc d'Orléans, accusé d'être l'instigateur des événemens des 5 et 6 octobre, accusé par des hommes qui ne lui pardonnaient pas d'avoir adopté les principes de la liberté, reçut, le 14 octobre, l'ordre de se retirer en Angleterre, et l'on donna officieusement à cet ordre le nom de *commission importante.* Ce prince, entouré, dirigé par des hommes habiles dans l'art des intrigues, et bien plus ambitieux que lui, était devenu le point de mire, l'objet de spéculation de plusieurs intrigans. Cependant il fut loin de condescendre aux desseins de ceux qui fondaient l'espoir de leur fortune sur son élévation à la suprême puissance. Mirabeau, apprenant le départ de ce duc, dit un mot très-remarquable, qui, exprimant le mécontentement des conseillers, prouve aussi la résistance du

prince à leurs conseils : *Il ne mérite pas,* dit-il, *la peine qu'on s'est donnée pour lui*[1].

Le 11 juin 1790, il envoya, de Londres à Paris, un écrit intitulé : *Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans dans la révolution, rédigé par lui-même à Londres.* Cet écrit offre un mélange de candeur et de dignité, et s'il n'amène pas une pleine conviction, il inspire de l'intérêt pour son auteur.

Je compare la conduite du duc d'Orléans à celle de ces coquettes sages qui écoutent volontiers les amans, et qui, sans céder à leurs poursuites séductrices, exposent elles-mêmes leur réputation aux traits de la calomnie.

Le 23 novembre 1789, *le comité des recherches* de la commune de Paris, dont l'établissement ne remontait qu'au 21 du mois précédent, dénonça à la cour du Châtelet les attentats des 5 et 6 octobre, ainsi que leurs auteurs et complices. Les informations commencèrent le 11 décembre suivant; trois cent quatre-vingt-treize témoins furent entendus. Le Châtelet ordonna l'arrestation de plusieurs personnes, du nombre desquelles étaient le nommé Nicolas, surnommé *l'homme à la grande barbe*, et la demoiselle *Thérouenne de Méricourt*[2] : « Et attendu, est-il dit dans l'ordonnance, que » MM. Philippe d'Orléans et Mirabeau l'aîné paraissent être dans le cas d'être décrétés, disons que

[1] Appel au tribunal de l'opinion, par M. Mounier, p. 318.
[2] Mademoiselle *Théroigne* et non pas *Thérouenne*, jeune,

» des expéditions de la présente information, ensem-
» ble de celles visées au réquisitoire du procureur
» du roi, seront portées à l'Assemblée nationale[1].»

En conséquence le procureur du roi vint à la barre de l'Assemblée nationale et débuta par ce vers:

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur.

Il déposa toutes les pièces de la procédure; l'Assemblée en ordonna l'impression, et chargea M. Chabroud, un de ses membres, d'en faire un rapport. Ce rapport se fit dans les journées du 30 septembre et 1er octobre 1790, et l'Assemblée,

jolie, brune, de taille moyenne, portait sur son visage les caractères de la vivacité et de l'audace; assistait à l'Assemblée nationale, dans les clubs et quelquefois dans les groupes de femmes séditieuses qu'elle dirigeait. Elle avait une éducation soignée, était musicienne, et ne lisait que des livres de politique. Avec son costume de drap bleu, son chapeau sur l'oreille, sa badine à la main et quelquefois des pistolets dans ses poches, elle figurait partout où éclataient des troubles. Cette héroïne de la révolution française, pour échapper aux poursuites du Châtelet, sortit de France, et fut faite prisonnière en Autriche. Ellerevint à Paris, fut fouettée par des femmes dont elle voulait contenir la fureur. Cet affront lui fut si sensible qu'elle renonça entièrement à la révolution, et que ses facultés intellectuelles en furent altérées. Pendant sa carrière politique, elle ne fréquentait que des hommes, et surtout les membres les plus distingués de l'Assemblée nationale. Dans son accent flamand, elle disait: *Je n'aime pas les femmes franssesses*, etc.

[1] Suite de la procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris, page 57.

d'après la proposition de ce rapporteur, décréta qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre MM. d'Orléans et Mirabeau.

Ce dernier mit le sceau à cette décision par un discours véhément, dont voici quelques traits : « Oui, le secret de cette infernale procédure est » enfin découvert : il est là tout entier (en désignant le côté droit de l'Assemblée), il est dans » l'intention de ceux qui ont cru trouver une occasion de signaler leur affreux ressentiment; il » est dans l'iniquité des juges qui se sont rendus » coupables de ce dessein [1]. »

M. le duc d'Orléans, après neuf mois de séjour en Angleterre, revint en France. Ainsi les poursuites contre la conspiration des 5 et 6 octobre s'évanouirent.

[1] On a reproché à la cour du Châtelet d'avoir, dans sa procédure, montré de la passion et de la partialité; d'avoir préféré les dépositions d'une infinité de personnes, absentes de Versailles, à celles de plusieurs autres témoins des événemens. Dans les pièces justificatives du rapport de cette procédure, on trouve, entre autres témoignages qui appuient ce reproche, une lettre de M. *La Reynie* qui se plaint (page 67) que lui et un grand nombre d'autres personnes, capables de jeter des lumières sur les événemens, n'ont pas été appelées à déposer.

La plupart des dépositions reposaient sur des *ouï-dire* qui, lorsqu'on remontait à leur source, étaient démentis par ceux-là même dont on disait les tenir. Cette procédure, quoique très-volumineuse, ne contient que de faibles preuves contre les accusés.

Dessiné et Gravé par Couché fils. Terminé par Legeune

Fédération Générale faite à Paris, le 14 Juillet, 1790.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard, N° 36. A PARIS.

CHAPITRE VIII.

FÉDÉRATION NATIONALE DU 14 JUILLET 1790; ÉVÉNEMENS QUI LA PRÉCÈDENT ET QUI LA SUIVENT.

Deux hommes célèbres meurent dans le mois de décembre 1789; *Vernét*, peintre de marine, le 3 de ce mois, et l'abbé de l'*Épée*, fondateur à Paris de l'école des sourds et muets; le 23.

Le 19 décembre, l'Assemblée nationale rend un décret qui ordonne la vente des domaines, déclarés *nationaux*, pour la valeur de 400 millions; elle crée, pour une pareille somme, des *assignats* territoriaux, destinés à être reçus de préférence en paiement de ces domaines.

Le 24 décembre, les non-catholiques sont déclarés admissibles à tous les emplois civils et militaires.

Monsieur, frère du roi, se rend, le 26 décembre, à l'Hôtel-de-Ville de Paris pour désavouer les bruits qui circulaient sur ses prétendues relations avec le marquis de *Favras*, accusé d'être l'auteur ou l'agent principal d'un plan de contre-révolution.

Le 15 janvier 1790, la France est divisée en quatre-vingt-trois départemens; dans la suite l'Assemblée décrète la division de chaque département en districts, de chaque district en cantons, et de chaque canton en municipalités.

Décret du 21 janvier 1790 qui abolit la confiscation des biens des condamnés, et déclare que les

délits et les crimes étant personnels, le supplice du coupable et les condamnations infamantes quelconques n'impriment aucune flétrissure à sa famille. Ainsi le préjugé inique qui faisait rejaillir sur des innocens l'infamie d'un criminel, fut, pour la première fois, attaqué par les lois françaises.

Le 4 février, le roi, accompagné de M. Necker et de M. le garde-des-sceaux, sans autre suite, se rend à l'Assemblée nationale, et y prononce un discours où il fait le tableau des désordres qui règnent en France; promet de maintenir la liberté constitutionnelle; demande qu'on affermisse le pouvoir exécutif, et qu'on ne professe qu'une opinion. Tous les membres prêtent le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. Ce serment est reproduit dans toute la France.

Le 20 février, pendant qu'on discutait le projet de loi sur les moyens d'arrêter et de prévenir les troubles publics, M. de La Fayette dit : « La » révolution étant faite, il ne s'agit plus que d'é» tablir la constitution. Pour la révolution, il a » fallu des désordres; car l'ordre ancien n'était » que servitude, et, dans ce cas, l'*insurrection est* » *le plus saint des devoirs;* mais pour la constitu» tion il faut que l'ordre nouveau s'affermisse, que » le calme renaisse, que les lois soient respectées, » que les personnes soient en sûreté. »

Ces mots, l'*insurrection est le plus saint des de-*

voirs, isolés de ce qui les précède et les suit, devinrent un axiôme populaire dont abusèrent et quelques patriotes et les ennemis de la révolution: les premiers pour autoriser leur turbulence, les seconds pour accuser M. de La Fayette d'exciter des révoltes.

Le 5 mars, l'Assemblée nationale décrète que le *livre rouge* serait remis au comité des pensions. Ce livre mystérieux contenait la liste des pensions et gratifications secrètes accordées à divers individus; il ne fut livré qu'à condition qu'une partie resterait scellée.

Le 9 avril 1790, l'Assemblée décrète que les dettes du clergé sont déclarées nationales.

Le 17, mort de *Franklin* à quatre-vingt-quatre ans. Pendant la fédération on rend à cet homme célèbre les honneurs funèbres.

Le 22 avril, le célèbre *Paoli* se présente à la barre de l'Assemblée nationale. « J'ai quitté ma » patrie asservie, je la retrouverai libre, dit-il. » Il prêta le serment civique; le 25 du même mois, il accompagna le général La Fayette dans une revue au Champ-de-Mars.

Le 30 avril, l'*institution du jury* en matière criminelle est décrétée.

Les opposans à la révolution, nommés alors *aristocrates*, qui d'abord s'étaient tenus sur la défensive, avaient, depuis quelques mois, pris l'attitude d'assaillans; ils appelèrent le fanatisme à leur secours. Fortifiés par cette association, ils devinrent

redoutables, et plusieurs villes des provinces méridionales et autres en ressentirent les cruels effets. D'autre part, le parti de l'étranger, à cette époque, s'occupa fortement à soulever les garnisons des ports de mer et d'autres places de guerre. J'indiquerai ces soulèvemens; j'en détaillerai quelques-uns, mais avant je dois décrire la fête à jamais mémorable de la fédération française.

Il est doux, après les orages, les malheurs et les crimes qui accompagnèrent nos bouleversemens politiques, de pouvoir peindre le calme et offrir le consolant tableau d'une joie pure et d'une harmonie parfaite régnant parmi une immense réunion d'hommes, la plupart étrangers les uns aux autres, uniquement contenus, liés par l'unanimité de leur sentiment, par l'amour de la patrie et de la liberté publique, principes de toutes les vertus sociales.

Trop souvent on a vu les Français, convoqués en corps militaires, combattre, dévaster le pays, verser le sang des ennemis de leurs princes, et se glorifier d'horribles victoires. Ici, animés par un motif plus noble, plus humain, plus généreux, on les voit, pour la première fois, accourir avec enthousiasme à la voix pacifique de la patrie pour se connaître, se féliciter de leur liberté récemment conquise, pour jurer de la défendre, pour s'accueillir, s'embrasser en frères, et célébrer ensemble l'auguste fête de la grande famille nationale.

Les républiques de la Grèce antique encourageaient les talens, excitaient une noble émulation par leurs jeux nationaux; mais il en résultait souvent des rivalités et des haines funestes au bonheur public. Les monarchies absolues ont aussi fait l'étalage public de leurs forces, de leur fastueuse opulence : vain spectacle, qui, humiliant les hommes raisonnables, ne produisait parmi ceux du vulgaire qu'une admiration stérile, et ne parlait qu'à leurs yeux.

Il n'appartient pas aux tyrans, il leur est impossible de donner une fête pareille à celle de la fédération de France. Outre le charme de la nouveauté, elle eut l'éclat de ces grandes réunions sans en avoir la nullité ou les inconvéniens. Elle parla aux yeux; ayant pour but les plus nobles, les plus chers intérêts des Français, elle parla aussi à leur ame; elle la maîtrisa, elle l'agrandit; elle produisit ce concert d'intention, cette unanimité de vœux qui enfantent l'esprit public, et fortifient le patriotisme : elle fut sublime et sans tache. L'impartiale postérité la mettra au rang des plus glorieux épisodes de notre histoire, et la citera comme un des traits les plus honorables du caractère des Français.

Les factions de l'étranger et de l'intérieur, frappées d'étonnement, n'osèrent point troubler un accord si parfait, suspendirent leurs attaques, et respectèrent une fête aussi majestueuse.

Quelques affiliations partielles, opérées entre les

gardes nationales de diverses villes, donnèrent la première idée d'une association générale de toutes les gardes nationales de France. Des députés des districts de Paris se réunirent à l'Hôtel-de-Ville au nombre de cent vingt, tinrent leurs séances dans la salle de la Reine, et formèrent le *comité de fédération*. Ils discutèrent leur projet, en arrêtèrent les bases, et rédigèrent une adresse à l'Assemblée nationale.

Le 5 juin 1790, ces députés des districts, ayant à leur tête le maire Bailly, prononcèrent à la barre de cette Assemblée un discours où ils firent sentir l'utilité d'une fédération générale. « Nous propo-
» sons à nos frères, disaient-ils, de venir, par dé-
» putés des districts et des départemens, se réunir
» à nous dans nos murs, en votre présence, et d'a-
» jouter au serment civique, déjà prêté par tous
» les Français, celui d'être tous inséparablement
» unis, de nous aimer toujours et de nous secourir,
» en cas de nécessité, d'un bout du royaume à
» l'autre, et nous proposons que cette réunion,
» cette fédération générale, soit jurée le 14 juillet
» prochain, que nous regardons tous comme l'é-
» poque de la liberté. Ce jour sera destiné à jurer
» de la défendre et de la conserver, etc. »

M. l'évêque d'Autun fit, deux jours après, un rapport sur cette pétition. Il proposa d'en adopter la substance. M. de La Fayette l'appuya, fit quelques observations, et, le 8 juin, l'Assemblée nationale décréta que les directoires de chaque district du

royaume seraient tenus d'ordonner à chaque commandant de gardes nationales d'assembler lesdites gardes dans son ressort; que ces gardes choisiraient six hommes sur cent pour se réunir au jour fixé dans le chef-lieu du district; que cette réunion choisirait un homme par deux cents pour se rendre à Paris à la fédération générale.

Elle décréta que la dépense serait supportée par chaque district; elle décréta de plus que tous les corps militaires, soit de terre, soit de mer, nationaux ou étrangers, le corps royal du génie, la maréchaussée, la compagnie de la connétablie, les invalides, les commissaires des guerres, les lieutenans des maréchaux de France, etc., etc., enverraient leurs députés à cette fédération.

Bientôt après le comité de fédération fit, au nom des Parisiens, une adresse à tous les Français, où l'on remarque ces passages :

« Oui, nous sommes frères, nous sommes libres, » nous avons une patrie. Trop long-temps courbés » sous le joug, nous reprenons enfin l'attitude fière » d'un peuple qui reconnaît sa dignité.....

» Nous ne sommes plus ni Bretons, ni Angevins, » ont dit nos frères de Bretagne et de l'Anjou. » Comme eux nous disons : Nous ne sommes plus » Parisiens, *nous sommes Français*. Vos exemples » nous ont inspiré une grande pensée, vous l'a- » dopterez; elle est digne de vous [1].

[1] Les gardes nationales de la Bretagne et de l'Anjou avaient

» Qu'il sera beau le jour de l'alliance de tous les » Français ! Un peuple de frères, les régénérateurs » de l'empire, un roi citoyen, ralliés par un ser- » ment commun à l'autel de la patrie ; quel spec- » tacle imposant et nouveau pour les nations !.....

» C'est le 14 juillet que nous avons conquis notre » liberté, ce sera le 14 juillet que nous jurerons de » la conserver ; que le même jour, à la même heure, » un cri général, un cri unanime retentisse dans » toutes les parties de la France : *Vive la nation,* » *la loi et le roi!* Que ce cri soit à jamais celui du » ralliement des amis de la patrie et la terreur de » ses ennemis, etc. »

A cette adresse furent annexés une lettre du maire de Paris à toutes les municipalités du royaume, le décret de l'Assemblée nationale et une instruction pour tous les fédérés.

Le 9 juin, les représentans de la commune arrêtèrent que les fédérés seraient logés chez les bourgeois de Paris, et que les domiciliés de chaque section seraient invités à faire leur soumission pour le nombre de fédérés qu'ils pourraient recevoir. Chacun s'empressa de répondre à cette invitation.

M. Bailly, à la tête des députés de la commune pour le pacte fédératif, vint, le 11 juin, adresser au roi un discours où il demanda à Sa Majesté d'honorer la fédération de ses bontés et de sa bienveil-

déjà donné l'exemple d'une fédération partielle : cet exemple fit naître à Paris la pensée d'une fédération générale.

lance. Le roi répondit : « J'ai sanctionné volontiers » le décret de l'Assemblée nationale sur le pacte » de fédération que vous lui avez proposé, et je » verrai avec plaisir la réunion des députés des » gardes nationales et des corps d'armée dans la » capitale [1]. »

Pendant que la municipalité de Paris s'occupait de ces dispositions, l'Assemblée nationale ne négligeait rien pour écarter de Paris tout ce qui pouvait déplaire aux fédérés. Le 20 juin, d'après la motion de M. Lameth, elle décréta que les quatre figures, symboles de l'esclavage, placées aux quatre angles de la statue de Louis XIV, sur la place des Victoires, seraient enlevées. Les députés de la Franche-Comté auraient pu voir avec déplaisir la figure qui représentait leur province dans une attitude humiliante, et courbée sous les chaînes de la servitude.

Un décret du même jour abolit la noblesse héréditaire, et toutes les qualifications féodales dont elle se parait. Cette abolition, proposée par M. Charles Lameth, fut appuyée par MM. de La Fayette et Mathieu de Montmorency.

Des commissaires furent nommés par la commune de Paris pour choisir le lieu le plus convenable, et faire toutes les dispositions relatives à la grande fête projetée. Ces commissaires, aux plaines de Saint-Denis, de Grenelle et des Sablons,

[1] Confédération nationale, par Millin, pag. 18, 19.

préférèrent la vaste esplanade qui se présente au-devant de la façade occidentale de l'École-Militaire, esplanade qui, outre l'avantage d'être plus voisine du centre de Paris, avait celui d'être de forme régulière, entourée de fossés et de huit rangs d'arbres. Pour placer les nombreux spectateurs, ces commissaires proposèrent de renoncer aux échafauds dangereux, et de leur préférer des talus en terre couverts de banquettes. La matière de ces talus devait être fournie par le sol qu'il fallait creuser, et le terrain extrait du sol devait être transporté et déposé sur les bords de la vaste esplanade, et former, dans toute sa longueur, des talus élevés de dix pieds. Ces travaux et plusieurs autres, relatifs aux charpentes de la tribune, de l'arc-de-triomphe, de l'autel de la patrie, etc., étaient immenses; le temps pressait. Mais on vient à bout des entreprises les plus difficiles, lorsqu'on est excité par le nombre, lorsqu'on travaille pour soi, et lorsque le cœur commande l'ouvrage.

Le 22 juin, le comité de la confédération publia une proclamation pour annoncer aux entrepreneurs et ouvriers qui voudraient concourir aux travaux du Champ-de-Mars qu'ils devaient se faire inscrire au comité de leur section dans le délai de trois jours.

Vingt-cinq mille ouvriers étaient employés à ces travaux; leurs progrès, très-lents, désespéraient les citoyens. Le Champ-de-Mars n'offrait que d'informes déblaiemens, et on n'avait qu'une quin-

zaine de jours pour achever des travaux immenses, lorsqu'un citoyen de la garde parisienne, nommé *Cartheri*, adressa, au journal intitulé *la Chronique de Paris*, la lettre suivante :

« Je sors du Champ-de-Mars, où j'étais allé voir » les travaux qui s'y font pour la confédération du » 14 juillet; quoiqu'il y ait beaucoup d'ouvriers, » je doute que l'entreprise puisse être achevée pour » cette époque; car il faudrait travailler jour et » nuit; ce qui n'est pas possible. Je propose à mes » camarades et frères d'armes de l'armée parisienne » de prendre chaque jour dix hommes par com- » pagnie, lesquels iront au Champ-de-Mars bêcher » la terre, charger et rouler la brouette. Ce travail » n'a rien que d'honorable pour des soldats, puis- » qu'un général romain en a donné l'exemple. L'ar- » mée parisienne renferme soixante bataillons, » composés chacun de sept compagnies; ce qui » donne par jour quatre mille deux cents hommes » qui soulageraient les ouvriers, et prouveraient aux » ennemis de la révolution que la peine ne coûte » rien lorsqu'il s'agit de consolider notre liberté. »

Aussitôt que la proposition de M. Cartheri fut rendue publique, non-seulement les corporations, les particuliers de tout sexe, de tout âge, de la capitale, mais ceux de ses environs, dans un rayon de dix à douze lieues, voulurent concourir à cette œuvre patriotique.

Dans les premiers jours de juillet, le Champ-de-Mars offrit journellement, et surtout pendant les

soirées, le spectacle le plus étrange, le plus ravissant. « Quelle variété! quel mouvement! s'écrie » un témoin et acteur de cette magnifique scène; » jamais rien de plus grand, de plus gai, de plus » touchant, de plus généreux ne s'est offert aux » yeux des hommes. Soixante mille individus s'a- » gitent, s'excitent, se pressent, se fatiguent avec » joie. Le terrain se meut sous leurs efforts multi- » pliés. L'air retentit de cris d'encouragement, de » chants nationaux. Un même sentiment anime » cette famille de citoyens. L'allégresse est peinte » sur tous les visages, des larmes d'attendrisse- » ment échappent des yeux des spectateurs... Dans » ces momens d'hilarité, j'ai vu travailler près de » moi un religieux bénédictin, une jeune demoi- » selle avec son père et sa mère, des écoliers, des » invalides. Je remarquai un habitant de la ville » de Luzarches, venu exprès de sept lieues pour » prendre part à ces travaux; il m'assura qu'il y était » venu des hommes de lieux bien plus éloignés de » Paris. Je vis aussi deux dames âgées, dont les » vêtemens annonçaient des mœurs graves et re- » ligieuses, joindre les mains, lever les yeux vers » le ciel; je les ai entendues s'écrier: *C'est un mi- » racle de Dieu, c'est la Providence* [1]!

Bientôt on vit les maçons employés aux travaux du pont Louis XVI, les charbonniers, les porteurs d'eau, les colporteurs, les bouchers, les forts de la

[1] Description des curiosités de Paris, t. 1er, p 206, 207.

Halle, enfin toutes les corporations livrées à des travaux fatigans, venir le soir sacrifier à cette œuvre nationale quelques heures destinées à leur repos. Ils arrivaient par bande d'hommes de même profession, marchant avec ordre, se tenant de trois en trois sous le bras, portant quelques drapeaux ou signes improvisés, où se trouvait une légende particulière qui caractérisait leur état, leur opinion, chantant les airs patriotiques de cette époque, et quelquefois précédés par le son des tambours ou d'une musique militaire.

Sur les drapeaux de plusieurs bandes d'ouvriers on lisait le refrain du carillon national : *Ça ira, ça ira;* sur celui des boulangers ces mots : *Le dernier soupir des aristocrates*[1]*;* sur celui des bouchers était cette inscription menaçante : *Tremblez, aristocrates, voilà les bouchers.* Les imprimeurs avaient pris cette devise : *Imprimerie, premier flambeau de la liberté.* Sur les drapeaux d'autres corporations étaient inscrites ces phrases : *Vivre libre ou mourir;* ou bien : *Les esclaves du despotisme sont devenus les enfans de la liberté. Pour la liberté rien ne coûte,* etc.

Des classes d'hommes peu accoutumés à des travaux pénibles, plus favorisés par la fortune, et de professions plus relevées, des vieillards, des enfans, des femmes, des prêtres, des moines ne

[1] C'est par cette qualification qu'alors on désignait les ennemis de la révolution française.

dédaignèrent pas de participer aux travaux du Champ-de-Mars. On y voyait arriver des familles entières; les pères, les mères, les enfans, les domestiques; on y voyait arriver et travailler des femmes élégantes, en chapeau, en linon; des jeunes gens du *bon ton*, comme on les qualifiait alors, qui, après avoir parcouru les rues de Paris, portant fièrement sur l'épaule une pioche ou une pelle de bois, venaient s'en servir à remuer la terre. On a vu ces jeunes gens, ces femmes élégantes, ces écoliers, ces moines, dont la robe était retroussée, s'atteler à des tombereaux, traîner la brouette, la remplir avec leur pelle, se livrer, avec allégresse et empressement, à des travaux que l'autorité ne commandait pas.

M. le marquis de Ferrières fait, de ces travaux, un tableau qui ressemble un peu à une caricature; j'extrairai de son récit tout ce qui ne me paraît pas sortir des limites de la vérité. « Le peuple aisé, le » peuple indigent, le peuple vêtu, le peuple en » haillons, vieillards, enfans, comédiens, cent- » suisses, commis, travaillant et se reposant, ac- » teurs et spectateurs, offrent à l'œil étonné une » scène pleine de vie et de mouvement; des ta- » vernes ambulantes, des boutiques portatives » augmentent le charme et la gaieté de ce vaste et » ravissant tableau : les chants, les cris de joie, le » bruit des tambours, des instrumens militaires; » celui des bêches, des brouettes, les voix des tra- » vailleurs qui s'appellent et s'encouragent.....

» L'ame se sentait affaissée sous le poids d'une déli-
» cieuse ivresse, à la vue de tout un peuple redes-
» cendu aux doux sentimens de la fraternité pri-
» mitive..... Neuf heures sonnées, les groupes se
» démêlent, chaque citoyen regagne l'endroit où
» s'est placée sa section, se rejoint à sa famille, à
» ses connaissances. Les bandes se mettent en
» marche, au son des tambours, reviennent à Paris,
» précédées de flambeaux; lâchant, de temps en
» temps, des sarcasmes contre les aristocrates et
» chantant le fameux air : *Çà ira*[1]. »

Des femmes, manquant de brouettes, portaient la terre dans leur tablier; les chartreux, sortis de leur cellule, ont paru dans ce vaste atelier et se sont distingués par leur activité. Un particulier ayant fait conduire au Champ-de-Mars un tonneau sur une brouette, pour rafraîchir les travailleurs, parcourait les divers groupes et distribuait gratuitement son vin, en disant : *Ne buvez pas si vous n'avez pas soif.*

Sous ces milliers de mains laborieuses et indépendantes, le sol se nivelait, et les talus, destinés à border le Champ-de-Mars, s'élevaient presque à vue d'œil.

Si cette immense réunion de travailleurs de tout âge, de tout sexe, de tout état, de toutes couleurs, offrait un spectacle varié, attendrissant, l'activité, la joie, la confiance fraternelle et le bon ordre qui

[1] Mémoires de Ferrières, t. II, p. 90, 91. (Collect. B. F.)

régnaient entre eux n'étaient pas moins étonnans.

Dans les soirées des 5, 6 et 7 juillet, on évaluait le nombre de ces travailleurs à environ deux cent cinquante mille; et parmi tant d'individus si différens par leur profession, leurs habitudes et leur éducation, réunis sur un même point et dans une agitation continuelle, il ne s'éleva pas une seule querelle, pas une seule parole désobligeante. En arrivant au Champ-de-Mars, chaque travailleur déposait à terre son habit, sa cravate, sa montre, les abandonnait à la merci de la loyauté publique, et allait avec sécurité, se mettre à l'ouvrage. Rien ne fut perdu, rien ne fut enlevé. On ne remarqua pas le moindre désordre, pas la moindre action reprochable dans cette multitude de personnes, si diverses, mais si unanimes dans leurs sentimens. Cependant, pour les diriger, il ne parut dans le Champ-de-Mars ni sentinelles, ni troupes, ni baïonnettes; il n'en fallait point: tous ces travailleurs étaient commandés, protégés, contenus par leur patriotisme.

Cet exemple offre une leçon aux politiques routiniers qui, pour régir les peuples, ne connaissent d'autres mobiles que la force. Les tyrans disent: *divisez pour régner*; la liberté, la raison, la morale veulent qu'on dise: *Unissez pour gouverner.*

M. de La Fayette parut au Champ-de-Mars pendant ces travaux; il fut aussitôt environné par la foule des travailleurs qui lui adressèrent mille té-

moignages de leur affection. Ce général y répondit en prenant la bêche, en chargeant de terre une brouette, et en la traînant.

Le roi voulut aussi jouir d'un spectacle si étrange. Aussitôt qu'il fut aperçu, un grand nombre de travailleurs, la pioche ou la pelle sur l'épaule, accoururent, et formèrent autour de lui une garde d'honneur. Ce prince visita les divers ateliers.

Ces travaux avaient l'attrait d'une fête, d'un spectacle nouveau, d'une partie de plaisir, et ce fut avec peine que les travailleurs apprirent, par une proclamation du 8 juillet, qu'ils étaient invités à s'abstenir de leurs services dont cette proclamation louait l'utilité. Elle ajoutait qu'il ne s'agissait plus que de porter les ouvrages à leur perfection; que le concours d'un grand nombre de personnes deviendrait nuisible et empêcherait de finir toutes les parties qui n'étaient que de décoration. « En conséquence, » tous les citoyens sont instamment priés et invités » de vouloir bien s'abstenir d'entrer dans le Champ-» de-Mars, jusqu'au moment où ils pourront tous » s'y réunir pour y célébrer la fête nationale, à » l'époque à jamais mémorable du 14 juillet [1]. »

Cependant, de chaque département de la France, arrivaient des fédérés; plusieurs se trouvèrent heureux d'être rendus dans Paris assez tôt pour participer aux travaux du Champ-de-Mars.

Les députés bretons se distinguèrent en marchant en corps d'armée, en campant en route, et

[1] Confédération nationale; par Millin, pag. 69.

portant tous les vivres nécessaires à leur voyage. Les vainqueurs de la Bastille furent au-devant d'eux pour les recevoir : ils les rencontrèrent à Saint-Cyr, et fraternisèrent avec eux. Ces Bretons, au nombre d'environ quatre cents, arrivés à Paris, se rendirent d'abord aux Tuileries, où ils reçurent du roi des témoignages de bienveillance.

Les Tourangeaux arrivèrent le 12 juillet, et vinrent offrir au roi un anneau qui avait appartenu à Henri IV, en le priant de le porter le jour de la fédération.

Pour recevoir dignement les fédérés, pour éloigner de leurs esprits toute appréhension, écarter les occasions de désordres, leur rendre le séjour de Paris agréable et leur départ exempt de remords et de dommages, les membres de la commune n'avaient rien négligé.

On avait répandu des bruits alarmans, de nature à déterminer des habitans de Paris à déserter cette ville. On disait que la fédération amènerait les événemens les plus sinistres, les plus affreux. La municipalité, le 5 juillet, publia à ce sujet une proclamation qui se termine ainsi : « Que ceux » qui affectent la frayeur sortent donc, puisqu'ils » le veulent; qu'ils fuient la fête de la liberté, sous » prétexte de dangers chimériques; mais que les » amis de la révolution restent; qu'ils songent » *qu'on ne voit pas deux fois un pareil jour* [1]. »

Les malveillans firent aussi courir le bruit dans

[1] Confédération nationale, pag. 75.

Paris et dans les lieux circonvoisins, que, pendant toute la semaine de la fédération, aucune voiture chargée de provisions ne serait admise dans les marchés et halles de cette ville. Une proclamation du 6 juillet vint aussi contredire cette maligne insinuation; elle porte que les voitures de provisions arriveront comme à l'ordinaire, tous les jours, excepté le mercredi 14, jour de la fête, où aucune voiture ne pourra entrer ni rouler dans cette ville [1].

On répandit aussi des inquiétudes sur les carrières et souterrains qui pouvaient exister sous les bâtimens de l'École-Militaire et sous le Champ-de-Mars. Un rapport de l'ingénieur des carrières de Paris prouva que ces carrières ne s'étendaient pas jusque-là, et un procès-verbal de visite dans les bâtimens de l'École-Militaire, dans ses caves, dans ses égoûts et aquéducs souterrains, tranquillisa sur les prétendus dangers; tout était dans un état très-rassurant [2].

On chercha aussi à écarter les obstacles et les dangers que pouvaient rencontrer à Paris les fédérés : le département de la police défendit, le 7 juillet, aux femmes accoutumées à offrir des bouquets, pour en recevoir une récompense pécuniaire, de se rendre aux barrières de Paris et d'y importuner, par leur offre et leur demande, les fédérés arrivans [3].

[1] Confédération nationale, pag. 40.

[2] *Idem*, pag. 41 et 85.

Le maire de Paris adressa aux soixante sections de cette ville une lettre où il leur rappelle les règlemens de police sur les maisons de jeu, dont la tolérance était, dit-il, « un des abus les plus condamna-
» bles de l'ancien régime; et un des abus les plus
» honteux était le tribut qu'on levait sur ces
» maisons.... Bientôt une brillante et valeureuse
» jeunesse, arrivant sans défiance au milieu de
» nous, va trouver des maisons ouvertes pour se
» perdre, des établissemens dangereux qu'elle peut
» croire autorisés, et surtout des plaisirs empoi-
» sonnés, contre lesquels une heureuse inex-
» périence ne la met point en garde. Fermons à
» jamais ces sources funestes, etc. [1]. »

On prit plusieurs autres mesures propres à pourvoir Paris de subsistances, propres à maintenir le bon ordre et le calme dans cette ville.

Un règlement de police, du 8 juillet, défend de paraître au Champ-de-Mars et dans les rues le jour de la fédération avec des cannes et des bâtons; nul ne pourra s'y présenter vêtu d'un habit de livrée; aucun carrosse, aucune voiture et charrette, ce jour-là, ne circulera dans les rues. Il est défendu de les obstruer par des échoppes, étalages, par des pierres et des échafaudages, de tirer des fusées, boîtes, pétards, pistolets et autres armes à feu. Il ordonne de plus que toutes les boutiques soient fermées et les fenêtres illuminées [2].

[1] Confédération nationale, pag. 45.

[2] *Idem*, pag. 54, 58.

Le 11 juillet, les travaux du Champ-de-Mars furent terminés; et le 12 les députés à la fédération, presque tous arrivés, firent vérifier leurs pouvoirs dans un bureau établi à l'Hôtel-de-Ville.

M. de La Fayette, élu le 10 juillet président de toutes les gardes nationales de France, vint, à la tête d'une députation de ces gardes, à l'Assemblée nationale. « Ne craignez point, dit-il en terminant » son discours, que ce saint enthousiasme nous » entraîne au-delà des bornes que prescrit l'ordre » public. L'étendard de la liberté ne deviendra » jamais celui de la licence; nous vous le ju- » rons, etc. [1]. »

La même députation et le même président furent présentés au roi. M. de La Fayette lui adressa un discours dont voici la dernière phrase : « Les » gardes nationales de France jurent à Votre Ma- » jesté une obéissance qui ne connaîtra de borne » que la loi, et un amour qui n'aura de terme que » celui de notre vie. »

Le roi fit une réponse plus longue et plus affectueuse que celles qu'il avait coutume de faire : « Redites à vos concitoyens que j'aurais voulu » leur parler à tous, comme je vous parle ici; » redites-leur que leur roi est leur père, leur » frère, leur ami; qu'il ne peut être heureux que » de leur bonheur, grand que de leur gloire, » puissant que de leur liberté, riche que de leur » prospérité, souffrant que de leurs maux... » Il

[1] Confédération nationale, pag. 76.

ajouta : « Dites enfin aux différentes provinces de » mon royaume que plutôt les circonstances me » permettront d'accomplir le vœu que j'ai formé » de les visiter avec ma famille, plutôt mon cœur » sera content[1]. »

Le 12 juillet, les électeurs donnèrent un banquet patriotique, où fut invité un fédéré par chacun des quatre-vingt-trois départemens, choisi par leurs camarades.

Le 13 après midi, le roi passa en revue les fédérés dans la place de Louis XV et dans les Champs-Elysées.

Le soir du même jour, dans la métropole de Notre-Dame, fut célébré un *Te Deum* solennel, où assistèrent plusieurs membres des diverses autorités et cinq cent quatre-vingt-un fédérés.

Ce *Te Deum* fut précédé par un *Hiérodrame* en centon, dont toutes les paroles, tirées des livres saints, heureusement choisies et rapprochées par M. Désaugiers, formaient le sujet de *la prise de la Bastille.* Le style oriental, noble et grave des livres saints, et une musique ravissante, peignirent d'abord la tristesse, le trouble, les alarmes des Parisiens dans les deux premiers jours de la révolution; puis la joie publique, causée par la prise de cette forteresse. Une grosse cloche faisait partie des instrumens de musique, et ses sons lugubres rappelaient ceux du tocsin qui avait souvent jeté l'effroi dans Paris. Ce fut, je crois, en cette occasion

[1] Confédération nationale, pag. 96 et suiv.

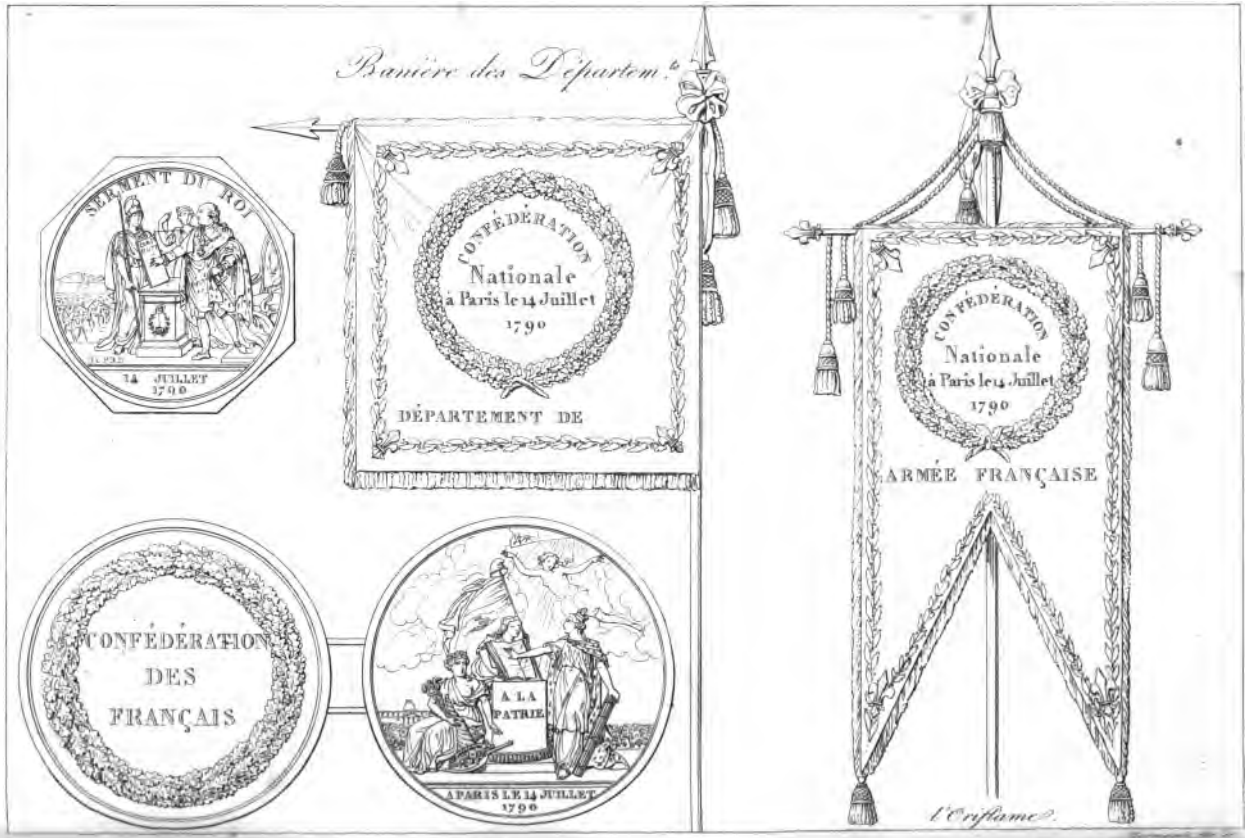
Banière des Départem.ts
SERMENT DU ROI
14 JUILLET 1790
CONFÉDÉRATION Nationale à Paris le 14 Juillet 1790
DÉPARTEMENT DE
CONFÉDÉRATION Nationale à Paris le 14 Juillet 1790
ARMÉE FRANÇAISE
CONFÉDÉRATION DES FRANÇAIS
A LA PATRIE
A PARIS LE 14 JUILLET 1790
l'Oriflamme.

qu'on vit pour la première fois une cloche introduite dans un orchestre.

Ce récitatif dialogué, sa musique tour à tour peignant les angoisses du peuple, et son allégresse, produisirent sur l'ame des assistans les plus fortes émotions.

Le 14 juillet, jour si attendu, objet de tant de voyages, de travaux et de préparatifs, arrive enfin.

Les députés des gardes nationales du royaume, des armées de terre et de mer, dès six heures du matin, conformément à l'ordre donné, se rendirent sur le boulevard du Temple, où, depuis la place de la porte Saint-Antoine jusqu'à la porte Saint-Martin, se trouvaient des écriteaux indicatifs de l'espace que chaque corps devait occuper.

On distribua une bannière à chaque députation, et sur chacune de ces quatre-vingt-trois bannières on lisait le nom du département, et ces mots, inscrits au milieu d'une couronne de chêne : *Confédération nationale, à Paris, le 14 juillet* 1790.

A huit heures on se mit en marche dans l'ordre suivant :

Une compagnie de cavalerie avec un étendard et six trompettes, ayant à sa tête le chef et le major de la cavalerie.

Une compagnie de grenadiers, précédée par la musique et des tambours.

Les électeurs de la ville de Paris.

Une compagnie de volontaires.

L'assemblée des représentans de la commune.

Le comité militaire.

Une compagnie de chasseurs.

Les tambours de la ville.

MM. les présidens des districts.

Les députés de la commune pour le pacte fédératif.

Les soixante administrateurs de la municipalité, accompagnés des gardes de la ville.

Corps de musique et de tambours.

Bataillon des élèves militaires.

Détachement de drapeaux de la garde nationale parisienne.

Bataillon de vétérans.

Les députés des gardes nationales des quarante-deux premiers départemens par ordre alphabétique.

Le porte *oriflamme* [1].

Les députés des troupes de ligne.

Les députés de la marine.

Les députés des gardes nationales des quarante-un derniers départemens par ordre alphabétique.

Une compagnie de chasseurs volontaires.

[1] C'est le nom d'une vieille bannière de l'abbaye de Saint-Denis, que les moines portaient lorsqu'ils allaient à la guerre contre les seigneurs de leur voisinage, et que les rois de France, persuadés qu'elle était douée d'une vertu miraculeuse qui garantissait la victoire, allaient prendre avec solennité dans cette abbaye lorsqu'ils marchaient à la guerre. Elle était petite et de peu d'apparence, et se composait d'une lance, suivant les uns, de bois doré, suivant d'autres de bois blanchi, au bout de laquelle était attaché un morceau d'étoffe de soie rouge

Enfin une compagnie de cavalerie, avec un étendard, fermait la marche.

Les fédérés de chaque département marchaient leur drapeau déployé, et n'étaient armés que de leurs sabres ou épées.

Parmi les troupes de ligne, signalées par l'oriflamme, se trouvaient les maréchaux de France, les officiers-généraux, les officiers de l'état-major de l'armée, ceux du génie, les commissaires des guerres, les invalides, les lieutenans des maréchaux de France, les députés d'infanterie suivant le rang des corps, les députés de cavalerie suivant le même ordre, les députés des hussards, ceux des dragons et des chasseurs à cheval; ensuite les officiers-généraux et les députés de la marine.

Chaque troupe marchait sur huit personnes de front [1].

un peu plus grand qu'une guimpe, simple et sans peinture. C'est ainsi que l'a décrite Guillaume Guiart :

> Oriflamme est une bannière,
> Aucun poi plus forte que guimple,
> De cendal roujoiant et simple,
> Sans pourtraiture d'autre affaire.

Pourquoi chercher des modèles dans nos temps de barbarie? Pourquoi exhumer ce vieux mot d'*oriflamme*, qui rappelle un objet assez mesquin, et le donner à une bannière riche et moderne? Celle-ci, d'étoffe de soie bleue, brodée en or, fut, après la cérémonie, suspendue au plafond de la salle des séances de l'Assemblée nationale.

[1] Procès-verbal de la confédération des Français à Paris, le 14 juillet 1790, pag. 7.

Ces différens corps dans cet ordre, quittant le boulevard, entrèrent dans la rue Saint-Denis, qu'ils suivirent jusqu'à celle de la Féronnerie. Ils parcoururent cette dernière rue, celle Saint-Honoré jusqu'au boulevard de la Madeleine.

Cette marche pompeuse souvent ralentie, comme il arrive à toutes celles qui sont très-nombreuses, fut contrariée par la pluie qui, par intervalles, fondait sur Paris.

Cet inconvénient faisait ressortir le courage et la gaieté des fédérés. Lors des stations, pendant les averses, se donnant la main, ils dansaient au milieu des rues inondées, tandis que des dames aux fenêtres fermaient leurs parapluies et se mouillaient exprès pour partager leur peine.

Pour les restaurer ou les rafraîchir, on voyait sortir des boutiques et des portes, descendre de la plupart des fenêtres des pains, des pâtés, de la volaille et des bouteilles de vin.

Le cortége arrivé par la rue Royale à la place Louis XV, vers les dix heures, les pelotons de drapeaux se portèrent à droite et à gauche afin de recevoir, entre deux haies, l'Assemblée nationale, et lui servir d'escorte.

L'Assemblée nationale partie vers les dix heures et demie du lieu de ses séances, et marchant sur quatre hommes de front, arriva par la grande allée des Tuileries au Pont-Tournant, où elle trouva la municipalité qui l'attendait, et qui la précéda dans la route.

L'Assemblée nationale, dans sa marche, était immédiatement précédée par le bataillon des élèves militaires, composé d'enfans de douze à treize ans, et suivie par celui des vétérans formé de sexagénaires. Entre ces deux âges de la vie, l'Assemblée, occupant le milieu, se trouvait remplir la place de l'âge viril, où les facultés intellectuelles se déploient avec le plus d'énergie.

Malgré les diverses ondées, le cortége, encouragé par les cris de joie, les bénédictions des spectateurs qui bordaient la route, qui remplissaient les ouvertures des portes, des fenêtres, et qui se montraient jusque sur les toits des maisons, continua gaiement sa marche. Toutes les hauteurs de Chaillot qui dominaient sur cette route et sur le Champ-de-Mars, étaient couvertes de spectateurs.

Arrivés en face du Champ-de-Mars, les fédérés trouvèrent sur la Seine un large pont de bateaux, établi à l'endroit même où se voit aujourd'hui le solide pont d'Iéna ou des Invalides.

Après ce pont et à l'entrée du Champ-de-Mars, ils admirèrent un arc de triomphe d'une très-grande dimension, percé de trois vastes portiques égaux en hauteur, dont les bandeaux et les pieds-droits en bossages étaient accompagnés de faisceaux, de trophées d'armes; un vaste bas-relief régnait dans toute la longueur de cette construction théâtrale et représentait des deux côtés des sujets relatifs à la fête.

Sur chaque face et au-dessus des trophées on

lisait des inscriptions dont voici les plus remarquables :

« La patrie ou la loi peut seule nous armer ;
» Mourons pour la défendre et vivons pour l'aimer. »

« Les droits de l'homme étaient méconnus depuis des siè-
» cles ; ils ont été reconquis pour l'humanité entière. »

« Le roi d'un peuple libre est seul un roi puissant. »

« Vous chérissez cette liberté, vous la possédez mainte-
» nant ; montrez-vous dignes de la conserver. »

Au-delà de l'arc de triomphe, le cirque le plus vaste qui jamais ait existé se présente aux yeux des fédérés. Son plan offrait un parallélogramme long de quatre cent cinquante toises, et large de cent cinquante, dont les angles étaient arrondis ; ils voient son immense arène bordée de talus en amphithéâtre, couverts d'une quantité innombrable de leurs concitoyens, de leurs amis, bordure riche et animée d'un tableau où ils allaient figurer, et où depuis plusieurs heures ils étaient ardemment attendus. Ces talus étaient larges de vingt toises et leur partie supérieure s'élevait à dix pieds au-dessus du sol ; les terres en étaient soutenues par un acrotère en bois, peint en retroussis ou en feston. Des ouvertures vides ou espèces de vomitoires, et des escaliers commodes en facilitaient l'accès, et permettaient aux spectateurs d'y circuler librement. Ces talus se divisaient en deux parties ; la plus élevée était privée de siéges ; l'inférieure présentait trente rangs de banquettes, graduellement élevées et séparées, de dix

en dix, par trois larges intervalles; on pouvait, sans déranger ses voisins, se déplacer et voir toutes les parties de la scène. Ces talus, couronnés par les arbres des allées latérales, offraient un superbe tableau et pouvaient contenir aisément cent soixante mille personnes assises, et cent cinquante mille debout.

Les fédérés, en avançant dans l'arène, aperçurent à l'extrémité opposée à celle où était placé l'arc de triomphe, devant la façade de l'École-Militaire, une vaste galerie, disposée en amphithéâtre, magnifiquement décorée, destinée à placer le roi, la famille royale, les ministres, l'Assemblée nationale, la municipalité, etc. On avait pratiqué un passage qui, de cette galerie, communiquait au premier étage du bâtiment de l'École-Militaire.

Leurs yeux avaient déjà été frappés par un autre objet intéressant, par une construction simple et majestueuse, qui, placée au centre de l'arène, s'élevait à vingt pieds au-dessus du sol : c'était l'*Autel de la patrie.*

Un vaste soubassement circulaire formait les premières marches; au milieu paraissait une construction quadrangulaire. Sur ses quatre faces, on avait pratiqué autant de larges rampes par lesquelles on montait à une esplanade.

Chaque face de cette construction était ornée de peintures et d'inscriptions; ces sujets, analogues à la cérémonie, présentaient des guerriers qui juraient de défendre leur patrie et leur liberté, des figures emblématiques de la constitution, la re-

silence du respect les accompagna pendant qu'ils parcoururent la longueur de l'arène. Cet épisode fut le plus majestueux de la fête.

Les averses se succédaient, et loin d'attrister la fête, elles semblaient y ajouter un nouveau degré de gaieté. Vingt mille fédérés se formant en cercle, tantôt divisés, tantôt réunis, dansaient les armes à la main autour de l'autel, chantaient, poussaient des cris de joie, et, bravant ainsi les ondées, semblaient vouloir prouver qu'ils n'en souffraient pas, pour épargner un sentiment pénible aux spectateurs.

Ces averses produisaient un autre effet. Aussitôt qu'elles se faisaient sentir, cent mille parapluies se déployant donnaient aux masses des talus une teinte différente; alors elle se composait de points verts et rouges. Bientôt la pluie cessant faisait fermer ces parapluies, disparaître ces couleurs, et en faisait naître d'autres. Ainsi, selon les caprices de l'atmosphère, la scène changeait de décoration.

A trois heures après-midi, le roi, arrivé par les bâtimens de l'École-Militaire, parut dans la galerie; la reine et la famille royale y parurent en même temps, et y prirent séance.

Laissons parler un membre de l'Assemblée nationale, qui, dans cette solennité, se trouvait à portée de bien voir les objets qu'il décrit. « La place du » roi était préparée au centre de la galerie où sié- » geait l'Assemblée. Sur une plate-forme, au milieu

» était placé le fauteuil du trône, couvert de velours
» violet, semé de fleurs de lis d'or, avec un coussin
» pareil. Pour le président de l'Assemblée nationale,
» était, à la même hauteur, sur la même ligne et à
» trois pieds de distance, un autre fauteuil, cou-
» vert de velours bleu d'azur, semé aussi de fleurs
» de lis d'or, avec un carreau semblable [1].

» A la gauche de Sa Majesté, à pareille distance,
» sur la même hauteur et sur la même ligne,
» étaient des tabourets qui joignaient les banquet-
» tes dressées pour les députés. Ces tabourets fu-
» rent dressés pour les secrétaires et autres mem-
» bres de l'Assemblée, de manière que le roi était
» placé au milieu d'eux tous, sans aucun intermé-
» diaire et sous le même pavillon.

» Derrière le président étaient quatre huissiers
» de l'Assemblée nationale, revêtus de leurs dé-
» corations; les quatre autres étaient en avant sur
» les premières marches.

» Le roi avait seulement avec lui deux huissiers
» de sa chambre, portant leurs masses, placés de-
» vant avec les huissiers de l'Assemblée et quel-
» ques autres officiers de sa maison, debout sur
» les premières marches ou derrière Sa Ma-
» jesté.

» Un balcon, placé en arrière du roi et de l'As-

[1] Cet arrangement de fauteuils avait été ordonné par un décret que l'Assemblée nationale avait rendu le 9 juillet précédent.

» semblée nationale, était occupé par la reine, le » dauphin et la famille royale [1].»

Aussitôt que le roi fut placé sur son trône, le bruit du canon en avertit l'immense multitude des spectateurs, qui répondirent à cette annonce par des cris prolongés de *vive le roi! vive la nation!* suivis de gestes indicatifs de la joie que causait sa présence. La reine aussitôt éleva son fils, le montra au public et reçut sa part des applaudissemens. A l'instant les drapeaux des fédérés des quatre-vingt-trois départemens, ceux des soixante districts de Paris, le drapeau appelé *oriflamme*, destiné à la troupe de ligne, et autres que le vent faisait agréablement flotter au-dessus des bataillons, furent groupés sur l'esplanade de l'autel.

M. Talleyrand-Périgord, député à l'Assemblée nationale, évêque d'Autun, chargé des principales fonctions religieuses de la fête, et assisté par les soixante aumoniers de la garde parisienne, tous vêtus d'aubes avec des ceintures tricolores [2], célébra la messe, pendant que dix-huit cents instrumens de musique exécutaient des airs analogues à la cérémonie. La messe achevée, ce prélat bénit les drapeaux.

Alors M. de La Fayette s'avança vers la galerie où le roi et l'Assemblée nationale étaient placés,

[1] Histoire de France depuis la révolution de 1789, tom. Ier, pag. 221, 222.

[2] Le prêtre qui faisait les fonctions de diacre était l'abbé *Louis*, naguère ministre des finances.

descendit de cheval, monta les cinquante marches qui conduisaient au trône, et vint prendre les ordres de Sa Majesté qui lui remit la formule du serment décrété.

M. de La Fayette se rendit aussitôt à l'autel, y déposa son épée, et, monté sur le point le plus éminent, il donna le signal du serment qu'on allait prêter, en agitant un drapeau dans les airs; puis il prononça, au nom des fédérés, la formule suivante :

« Nous jurons d'être à jamais fidèles à la nation, » à la loi et au roi; de maintenir, de tout notre » pouvoir, la constitution décrétée par l'As- » semblée nationale et acceptée par le roi; de » protéger, conformément aux lois, la sûreté des » personnes et des propriétés, la circulation des » grains et subsistances dans l'intérieur du royaume, » la perception des contributions publiques, sous » quelques formes qu'elles existent; de demeurer » unis à tous les Français par les liens indisso- » lubles de la fraternité. »

Au même instant tous les bras se lèvent, les épées s'agitent, et des cris répétés font entendre ces mots : *Je le jure.* Le son des nombreux instrumens musicaux retentit, et de fortes détonnations des canons ébranlent l'air, dispersent entièrement les nuages et font cesser la pluie.

Le président de l'Assemblée nationale, placé à la droite du roi, se lève et prononce la formule suivante :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au

» roi, et de maintenir, de tout mon pouvoir, la
» constitution décrétée par l'Assemblée et ac-
» ceptée par le roi. »

Tous les députés se lèvent et crient : *Je le jure*. Les acclamations des fédérés, des spectateurs, les sons de la musique, se mêlent au bruit des salves d'artillerie.

Bientôt après Louis XVI se lève, étend sa main du côté de l'autel, et prononce d'une voix forte le serment suivant [1] :

« Moi, roi des Français, je jure d'employer tout
» le pouvoir qui m'est délégué par la loi consti-
» tutionnelle de l'État, à maintenir la constitution
» décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée
» par moi, et à faire exécuter les lois. »

Aussitôt partent de toutes parts les acclamations de *vive le roi! vive l'Assemblée nationale! vive la nation!* et les députés, s'embrassant tour à tour, offraient le spectacle d'une réunion d'amis qui se rejoignent après une longue absence.

La musique, les tambours et les canons, ajoutèrent leurs sons aux témoignages de l'alégresse publique. Un *Te Deum*, chanté en grand orchestre, finit cette auguste solennité.

[1] On s'attendait et on désirait même beaucoup que le roi vînt prêter ce serment sur l'autel de la patrie. Les spectateurs s'affligèrent de ce qu'il le prêtait de sa place ; mais il aurait fallu que l'Assemblée nationale se transportât aussi à cet autel, ce qui aurait occasioné de la confusion et une grande perte de temps.

Il était plus de cinq heures lorsque la cérémonie fut terminée; les fédérés, en bon ordre, se rendirent au château royal de la Muette, situé à un petit quart de lieue du Champ-de-Mars, où un dîner de vingt-cinq mille couverts, sur des tables dressées dans les allées du parc de ce château, les attendait. M. de La Fayette s'y rendit, et manqua à y être étouffé par les embrassemens sincères ou perfides d'une foule d'hommes inconnus : un de ses aides-de-camp s'aperçut de son état, et employa la force pour le dégager.

Ce banquet donné par la commune de Paris, malgré le grand nombre des convives, se fit remarquer par beaucoup de joie, par des acclamations, des toasts et des chants patriotiques; par des danses, et par le bon ordre qui constamment y régna [1]. Le repas terminé, les fédérés se retirèrent paisiblement à Paris, chacun chez leur hôte.

Il en fut de même des quatre cent mille spectateurs qui garnissaient les talus du Champ-de-Mars. Ils s'écoulèrent sans trouble, sans le moindre désordre. L'influence étrangère n'agissait point sur eux : si tout était national, tout était extraordinaire dans cette fête.

Pendant la nuit du 14 juillet les rues de Paris furent illuminées.

[1] Exempte de désordre, cette journée ne fut pas sans accidens. Un canonnier, frappé par la bourre d'un canon, partie avec une promptitude inattendue, périt, et quelques soldats en furent blessés. Lorsque les fédérés se retiraient à la Muette,

Les jours suivans furent aussi consacrés à diverses fêtes. Le 15, le peuple offrit un bouquet à la statue équestre de Henri IV, et l'orna de rubans tricolores : sur le devant de la balustrade se voyaient les médaillons du maire Bailly, du commandant-général de La Fayette, et cette inscription :

« Il eut l'amour du peuple; Louis XVI est son héritier. »

Le clergé de la paroisse Saint-Barthélemy, amené sur la place, y chanta un *Te Deum* et le *Dominus exaudiat;* puis le peuple entonna la chanson de *Vive Henri IV!* qu'une musique nombreuse accompagnait.

Le même jour M. le duc d'Orléans donna, dans le cirque souterrain qui existait au milieu du jardin du Palais-Royal, un dîner aux fédérés, où ils se livrèrent à des chants, des danses et autres exercices innocens.

Des fédérés, dès les premiers jours de leur arrivée à Paris, avaient reçu l'insinuation ou conçu le projet de nommer M. de La Fayette *généralissime de toutes les gardes nationales du royaume.* Ce général repoussa cette proposition et provoqua même une mesure législative, tendant à l'exclure lui-même de cette dignité. Cet acte de prudence et de désintéressement détermina les fédérés,

et que ceux d'Auvergne passaient sur le pont de bateaux, quelques planches se séparèrent, et des personnes tombèrent dans les ouvertures; mais elles n'eurent pour tout mal que la peur et quelques égratignures.

dans leur réunion à Saint-Roch, à se rendre en députation, le 17 juillet, auprès de ce général pour lui offrir une adresse, dont voici quelques passages : « Plus vous faites pour la cause publique, » moins vous voulez recevoir de récompenses; vous » avez refusé les hommages que vous préparaient » des cœurs citoyens et reconnaissans; vous vous » êtes soustrait à nos empressemens, à nos éloges, » et vous nous avez prouvé que le grand homme » croit n'avoir jamais assez fait pour sa patrie.

» Les députés des gardes nationales de France » se retireront avec le regret de ne pouvoir vous » nommer leur chef; ils respecteront la loi constitutionnelle qui arrête en ce moment l'impulsion de leurs cœurs; et ce qui doit vous couvrir » à jamais de gloire, c'est que vous-même avez » provoqué cette loi, c'est que vous-même avez » prescrit des bornes à notre reconnaissance.

» Mais si vous ne pouvez être notre chef, vous » serez toujours notre ami, notre guide, notre » modèle....., etc. »

M. de La Fayette répondit : « Je vous ai souvent » rappelé que les gardes nationales de France, » réunies ici par leurs députés, ne devaient présenter d'adresse qu'à l'Assemblée nationale et » au roi. Jugez si je puis donner mon assentiment » à l'exception, si honorable et si touchante, que » vous daignez faire en ma faveur. Non, Messieurs, permettez-moi de la regarder comme un » témoignage d'amitié que vous donnez à vos frères

» d'armes Parisiens, en la personne de leur com-
» mandant..., etc.[1]. »

Le dimanche, 18 juillet, était le jour que la commune de Paris avait choisi pour donner aux fédérés des fêtes et divers spectacles qui furent distribués sur plusieurs points de cette ville.

Au Champ-de-Mars, que l'on commençait à nommer *Champ de la Fédération*, M. de La Fayette passa en revue les fédérés. A la suite de cette revue devait s'élever un ballon aérostatique, aux trois couleurs, et portant le drapeau national; mais par défaut d'ordre et de précautions suffisantes, M. Garnerin, qui devait le lancer, manquant de secours nécessaires, le ballon ne fut point enlevé, ou plutôt il ne s'éleva que pour tomber.

Le public, qui ne s'aperçut point du désespoir du sieur Garnerin, ne vit que la chute du ballon et s'en amusa.

Un autre spectacle, sur les rives de la Seine, entre le Pont-Royal et le Pont-Neuf, attirait la foule : c'était celui de la *joute sur l'eau*. Trois cents jouteurs ou bateliers, vêtus en blanc et arborant les couleurs bleues et rouges, réunis à la Porte-Saint-Antoine sur les trois heures après midi, accompagnés de personnages comiques, tels qu'un Janot, un Arlequin, etc., précédés d'un détachement de garde nationale et d'une musique militaire, marchèrent en bon ordre jusqu'aux Tuileries, passè-

[1] Procès-verbal de la confédération, pag. 21, 22.

rent sous les fenêtres du roi, vinrent au Palais-Royal, puis se rendirent sur la rive droite de la Seine, entre les deux ponts. Les jouteurs portant pavillon bleu se séparèrent de ceux qui marchaient sous le pavillon rouge. La lutte commença; après un combat long et non sanglant, qui excita la joie du public, les vainqueurs furent embrassés et portés en triomphe.

Le public se rendit aussi avec un égal empressement à l'extrémité du boulevard Saint-Antoine, sur les ruines de cette redoutable forteresse renversée, appelée *la Bastille*. Au lieu de ces fossés infects, de ces murs sombres, de ces tours contenant des prisons, des cachots, où gémissaient des victimes innocentes ou coupables, mais malheureuses, mais illégalement détenues; au lieu de ce séjour de malheurs, de désespoir, on avait formé une esplanade où des arbres représentaient, dans leur plantation, le plan de la Bastille, ses murs et ses tours. Chacun de ces arbres portait le nom d'un département de France. Au centre s'élevait un obélisque dont la hauteur était égale à celle des tours de la Bastille. A chaque entrée de ce lieu métamorphosé on lisait cette inscription, qui contrastait avec l'ancienne destination de l'emplacement : Ici on danse. On y dansa au son des instrumens d'un orchestre et à la lueur des illuminations dont brillaient les arbres et l'obélisque.

Aux *Champs-Élysées* autre spectacle : des jeux, des mâts de cocagne, des orchestres, des danses,

de magnifiques illuminations, et un obélisque très-élevé et resplendissant de lumières; de plus, l'air le plus calme, le temps le plus beau, une immense affluence de Parisiens, une joie vive et pure. On n'y vit point de querelles, point de désordre, point de baïonnettes. Cette vaste promenade parut alors digne de sa dénomination antique; elle offrait l'image riante que la mythologie grecque et latine nous a laissée des *Champs-Élysées*.

Sous la vaste coupole de la Halle-aux-Blés, magnifiquement décorée, il y eut un bal de nuit; des illuminations dont la coupole en vitrages réfléchissait l'éclat.

Ces divers spectacles, donnés le même jour sur différens points de Paris, mirent en mouvement une grande partie de la population de cette ville, et auraient, en toute autre circonstance, amené des accidens nombreux; dans celle-ci on en compta un seul, où trois personnes, deux fédérés du Cantal et une dame, en traversant la Seine, périrent par l'imprévoyance ou la maladresse du batelier [1].

[1] De onze personnes de la même société, montées sur le même bateau, trois furent noyées : la dame Péchot, veuve de M. Lapongerie, qui portait sur elle, on ne sait pourquoi, le porte-feuille de M. *Vigier*, alors procureur au parlement de Paris, porte-feuille qui contenait, suivant ce procureur, une grande partie de sa fortune; plus deux fédérés, appelés *de Saint-Étienne*, fils du maire d'Aurillac. Leurs corps reçurent, le 24 juillet, à Passy, les honneurs funèbres, auxquels assistèrent M. de La Fayette, une députation de douze membres de

Louis XVI, dans la matinée du lundi 19 juillet, et sur la grande route de Neuilly, passa, pour la seconde fois, en revue toutes les troupes fédérées, tant nationales que de la ligne et du corps de la marine. Le roi à cheval, ayant M. de La Fayette à son côté, et suivi d'un carrosse où se trouvaient la reine, M. le dauphin et la famille royale, parcourut la ligne, reçut les salutations des bannières de chaque département et les témoignages de respect et d'affection des fédérés. Puis il se replaça à la tête des troupes, qui toutes, dans le plus grand ordre, défilèrent devant lui et la famille royale.

Les fêtes se continuaient; on dansa pendant trois jours sur les ruines de la Bastille. Chacun des soixante districts de Paris voulut en donner aux fédérés résidant dans son arrondissement: ces fêtes particulières étaient fort agréables; on y trouvait des banquets, des danses, des spectacles, des feux d'artifice.

Le comité de la confédération distribua à tous les fédérés un jeton ou médaille [1], un certificat et le procès-verbal de la cérémonie du 14 juillet.

Les fédérés, présidés par M. de La Fayette, offri-

l'Assemblée nationale, les municipalités de Paris et de Passy; de plus, un très-grand nombre de fédérés du Cantal et des autres départemens.

[1] Cette médaille représente, d'un côté, la France tenant d'une main un faisceau, et posant l'autre sur le livre de la loi, soutenu par le génie de la liberté, et posé sur un autel qui porte cette inscription : *A la patrie*. Sur l'exergue on lit : *A*

rent leurs remercîmens à diverses autorités et aux personnes auxquelles ils devaient de la reconnaissance.

Dans leur réunion du 20 juillet, M. de La Fayette leur adressa un discours où, après des préliminaires d'usage, il trace leur devoir : « Il » faut, Messieurs, nous dire ce dernier mot de » frères qui se séparent, mais qui, séparés, doivent » agir uniformément, qui, solidaires d'obligations » comme de gloire, sont liés par le même serment, » dont la plus légère infraction serait douloureu- » sement sentie d'un bout à l'autre de cette grande » famille.

» Que *l'amour de la liberté*, Messieurs, soit » notre guide; ce mot dit tout : amour de l'ordre, » respect des lois, des mœurs; avec lui la pro- » priété est inviolable; la vie de l'innocent est » sacrée; il n'est de coupable que devant la loi : » par lui tout est garanti, tout prospère. Ne l'ou- » blions jamais, Messieurs : la liberté, sévère dans » ses principes, craint la licence autant que la » tyrannie, et la conquérir, la conserver surtout, » est moins le prix du courage que le triomphe de » la vertu. »

M. de La Fayette leur fit aussi sentir que l'homme, dans un État libre, a plus besoin que dans tout autre, d'obéir à la loi : « Réservez, dit-il, l'aveugle

Paris, le 14 juillet 1790. Sur le revers est une couronne de laurier, au centre de laquelle sont ces mots : *Confédération des Français*.

» soumission pour la loi et l'enthousiasme pour la
» liberté.... Séparons-nous, ajoute-t-il en terminant,
» séparons-nous avec le doux sentiment que ces
» beaux jours ont versé dans le cœur des bons
» Français, et n'oublions pas que c'est à la justice
» et à l'ordre à finir la révolution qu'un généreux
» effort a commencée [1].

La fédération, solennité nouvelle pour la France, nouvelle pour l'Europe, et dont les fastes du monde n'offrent aucun exemple, fut l'objet des chants des poëtes du temps. Parmi un grand nombre de productions de ce genre, on distingue des couplets de M. de Piis, un hymne de M. Marie-Joseph Chénier, où l'on remarque ces vers :

Soleil qui, parcourant ta route accoutumée,
Donne, ravis le jour, et règle les saisons;
Qui, versant des torrens de lumière enflammée,
Mûris nos fertiles moissons;

Feu pur, œil éternel, ame et ressort du monde,
Puisses-tu des Français admirer la splendeur!
Puisses-tu ne rien voir dans ta course féconde,
Qui soit égal à leur grandeur!

. . . . . .

Que des siècles trompés le long crime s'expie!
Le ciel, pour être libre, a fait l'humanité;
Ainsi que le tyran, l'esclave est un impie,
Rebelle à la Divinité.

N'oublions pas le *Poëme séculaire*, par M. de

[1] Procès-verbal de la confédération des Français, p. 26, 27.

Fontanes, dont je voudrais citer toutes les beautés; je me borne à celles-ci :

Chantons, et qu'à nos chants tous les peuples répondent;
L'univers applaudit et les cieux nous secondent.
Souvent Dieu repoussa de son trône outragé
Cet encens criminel offert par la victoire;
Mais ce nouveau triomphe est par lui protégé :
La voix d'un peuple libre est un hymne à sa gloire.

O peuple magnanime, imite en tout les cieux!
Pardonne, et souviens-toi des complots homicides
Où la Ligue autrefois entraîna tes aïeux :
Tremble de t'égarer sous d'infidèles guides,
Redoute un zèle factieux :
Français, oublions tous notre injure commune!
Plus de cris insultans, plus d'aveugle fureur;
Forts de notre union, faisons grâce à l'erreur,
Et n'outrageons pas l'infortune.

M. de Fontanes peint ensuite l'état du *sombre despotisme* à la vue de la fédération.

Il entend ces cris d'alégresse,
Il s'indigne, et, pour un moment,
Se dissimule sa faiblesse,
Et contre un peuple libre accourt en blasphémant.
Il voit le peuple qui le brave,
Couvert de ses mille étendards;
Et c'est en vain que ses regards
Dans ces lieux cherchent un esclave.
Des nobles et des grands il perdit le soutien;
Son œil, avec fureur, trouve un roi citoyen.
Alors au fanatisme il demande vengeance,
Et veut renouveler leur antique alliance;

Mais les temps sont changés, tout son effort est vain,
Et son sceptre de fer se brise dans sa main.
Il succombe, il rugit. Par un dernier outrage
Il insulte le peuple, et le monarque et Dieu;
Fuit et court se cacher, en frémissant de rage,
Dans le tombeau de Richelieu.

Quatre comédies, *le Dîner des patriotes, la double Intrigue, le Journaliste des ombres, la Famille patriote*, jouées à différens théâtres de la capitale, célébrèrent la fête de la fédération et l'amour de la liberté. Je dois dire que, dans toutes les communes de France, le même jour, à la même heure, le même serment fut prêté, la même fête célébrée, sans doute avec moins de magnificence et d'éclat, mais certainement avec un pareil enthousiasme.

La liberté est un des liens qui réunissent les nations que la politique sépare. Des peuples étrangers, le 14 juillet, fêtèrent la fédération française; elle fut solennisée à Hambourg, et des couplets patriotiques, composés pour la cérémonie, prouvèrent que les patriotes Hambourgeois étaient dignes d'être libres [1].

[1] Voici la traduction du refrain de cette pièce : « Germains » libres, chantons l'heure fortunée où nos frères en France » brisèrent les fers de l'esclavage; unissons nos vœux aux » leurs; que nos cœurs soient des autels en l'honneur de la » liberté; chantons les superbes exploits de la liberté recon- » quise; célébrons-la avec des cœurs purs et dignes d'elle. » (Confédération nationale, pag. 196.)

A Londres, le club des amis de la liberté fit sa fédération, et le lord Stanhope, président de ce club, en informa l'Assemblée nationale. Un opéra en trois actes, retraçant les principales scènes de la fédération française, fut joué avec un grand succès dans cette capitale de l'Angleterre.

Dans les journées des 24 et 25 juillet, les fédérés, rassasiés de fêtes, ayant l'ame remplie de grands et agréables souvenirs, munis de leurs certificats, de leurs médailles et de leurs drapeaux, quittèrent Paris et s'acheminèrent vers leurs départemens respectifs. Les bataillons de plusieurs districts les accompagnèrent à quelque distance de cette ville; leur séparation fut célébrée par des repas champêtres, par des témoignages d'un attachement sincère et par des regrets. Le bataillon de l'Oratoire se distingua en conduisant ainsi les fédérés de Lyon.

Tout présageait un avenir prospère, tout semblait garantir la soumission absolue aux lois de l'État, la continuité de cette harmonie d'intention, de ce zèle patriotique, si énergiquement manifestés pendant la solennité de la confédération des Français.

Quelques jours après le départ des fédérés, l'Assemblée nationale offrit une nouvelle preuve de ce zèle généreux, de ce noble dévouement qui caractérisent les Français, et dont ils ont donné tant d'exemples, en proclamant l'état des dons patriotiques, depuis le 22 septembre 1789 jusqu'au 31

juillet 1790. Ils se montaient à sept cent trente-neuf marcs d'or et à deux cent dix-neuf mille quatre cent vingt-huit marcs d'argent, évalués à la somme d'environ douze millions cinq cent mille francs.

Ce résultat de dons volontaires, dans l'intervalle de dix mois, sembla faible à quelques personnes qui ne considéraient pas que les Français les plus dévoués à leur patrie n'étaient pas les plus riches; il devait, d'après cette considération, paraître très-satisfaisant et propre à justifier l'espérance d'un bonheur futur; mais le génie du mal qui dirigeait la plupart des événemens de la révolution, jaloux de quelques jours de calme et de félicité dont la France venait de jouir, souleva bientôt contre elle les tempêtes politiques.

CHAPITRE IX.

DIVERS ÉVÉNEMENS, TROUBLES, INSURRECTIONS; AFFAIRE DE LA GARNISON DE NANCI; RETRAITE DE M. NECKER, SUPPRESSION DU PARLEMENT; TENTATIVES DE DÉMOLIR LE CHATEAU DE VINCENNES; JOURNÉE DITE DES POIGNARDS, MORT DE MIRABEAU.

Il semble que les suprêmes et secrets directeurs des troubles voulussent réparer le temps que leur avait fait perdre la fédération française, et se venger du calme momentané dont la France avait joui pendant la célébration de cette grande fête, puisque bientôt après, dans les derniers mois de l'année 1790 et les premiers de la suivante, parurent des scènes très-multipliées de troubles, de soulèvemens et de massacres. Dans les villes manufacturières, les ouvriers étaient mis en mouvement. Dans les ports de mer l'intérêt des matelots servait de prétexte aux agitateurs, et, comme le dit M. Toulongeon, *l'influence anglaise s'y faisait reconnaître* [1]. Dans les villes où siégeaient encore des par-

[1] Histoire de France, tome Ier, p. 253.

Je reviens et je reviendrai encore sur cette *influence anglaise*, dont l'existence est attestée par tant de preuves et de témoignages; influence si nécessaire à connaître pour juger sainement de la révolution. Dans la séance du 12 mai 1790, M. de La Fayette prononça un discours sur les troubles de Marseille; il attribua ces troubles et plusieurs autres *à des*

lemens, où la noblesse abondait, on trouva les principaux habitans, dans la crainte de perdre et l'espoir de conserver le pouvoir et la considération dont ils jouissaient, disposés à contribuer au renversement de tout ce que la révolution avait établi.

Dans les villes de l'intérieur et surtout dans celles du midi de la France, on sait que le fanatisme et ses sanglantes fureurs étaient le mobile que les agitateurs mettaient en jeu.

Dans les places-fortes, on excitait le soldat à la révolte, en semant de faux bruits, en intéressant sa fortune et son honneur.

Partout des passions excitées, des intérêts particuliers réveillés, et des instigateurs, des perturbateurs en mouvement.

Je ne parle pas de nos colonies de l'Ile-de-France, de Saint-Domingue, qui éprouvèrent de fortes secousses résultant de la commotion générale; je me borne à indiquer les lieux troublés par tant d'instigations criminelles dont on accusait la révolution, prétexte banal et spécieux, dont on accusait des Français qui n'étaient que des instrumens, agités par d'invisibles manœuvres, lesquelles

voisins jaloux qui voudraient, dit-il, *attaquer notre liberté naissante*. M. de Beauharnais écrivait à M. de Bouillé, le 16 juillet 1791, ces mots : *Quelques scélérats, soudoyés par les puissances étrangères, qui depuis long-temps nous agitent.* (Mémoires de Bouillé, pag. 265.) Tous les hommes clairvoyans s'apercevaient de ces manœuvres, s'en plaignaient et ne faisaient rien pour les déjouer.

acquirent bientôt une force nouvelle par l'alliance, alors récente, de l'émigration avec le ministère anglais : on commit, on acheta des crimes.

Ainsi des troubles se manifestèrent, des trames conspiratrices furent ourdies, des scènes tumultueuses et sanglantes éclatèrent dans Avignon et dans le Comtat Venaissin, à Lyon, à Uzès, à Nîmes, à Bordeaux, à Perpignan, à Aix, à Montauban, à Saint-Étienne en Forez, à Angers, à Douai et surtout à Nanci. Les troubles de cette dernière ville, à cause de leur durée et de leur importance, doivent être exposés avec détail.

Dans les derniers jours de juillet 1790, la garnison de Nanci, composée de quatre bataillons du régiment du roi, de deux bataillons suisses et du régiment de mestre-de-camp, cavalerie, réclamait des sommes considérables qu'elle prétendait lui être dues. Un de ces régimens témoignait le désir de s'emparer de la caisse et des drapeaux déposés chez le commandant : ces projets s'exécutèrent; l'insubordination devint générale; elle était excitée par des étrangers introduits dans Nanci.

L'Assemblée nationale, instruite de ces désordres et de leur continuation, rendit, le 6 août, un décret tendant à rétablir la subordination parmi les troupes qui ne s'y soumirent point, mais envoyèrent une députation auprès de cette Assemblée. Cette députation, composée de soldats du régiment du roi, fut arrêtée à Paris par ordre du ministre de la

Couché fils aqua forti. Terminé p. Bovinet.

VUE DE NANCY,

au commencement du combat, du côté de la Porte de Stainville.

BAUDOIN frères, Rue de Vaugirard, N° 36 À PARIS.

guerre, et l'Assemblée nationale rendit, le 16 août, un autre décret portant que la conduite de la garnison est un crime de lèse-nation, ordonne à tous ceux qui ont pris part à la rébellion de se soumettre dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être punis suivant la rigueur des lois. Elle prie le roi de charger tel officier qu'il lui plaira, pour appuyer l'exécution du présent décret et faire en sorte que force reste à justice [1].

Pendant que l'Assemblée nationale s'occupait de ce décret, les troupes de la garnison de Nanci continuaient leur désordre : deux soldats suisses de Château-Vieux avaient été condamnés par un conseil de guerre. Les cavaliers de mestre-de-camp les promenèrent en triomphe par la ville, forcèrent le lieutenant-colonel de Château-Vieux de donner, par forme de décompte, six louis à chacun de ces soldats, et de plus, la somme de cent louis pour les indemniser du châtiment qu'ils avaient subi.

Le roi chargea M. de Malseigne de l'exécution

[1] L'arrestation de cette députation est sans doute conforme aux règlemens militaires; mais elle ne satisfait pas celui qui cherche la vérité. Cette députation venait certainement justifier le régiment du roi. Il fallait l'entendre. Je lis dans un écrit du temps (Révolutions de Paris, tom. V, p. 268 et 334) que, loin d'avoir dissipé les deniers de la caisse, les soldats de ce régiment les avaient déposés, avec un procès-verbal, chez un notable du pays, et qu'ils firent des démarches tendantes à favoriser l'exécution du décret du 6 août. Le sort des soldats députés fut adouci; on les transféra, des prisons de l'Abbaye, à l'hôtel des Invalides : on ne les croyait donc pas si coupables.

du décret de l'Assemblée nationale, et ordonna au général Bouillé de lui prêter main-forte. M. de Malseigne arrive à Nanci le 25 août; le lendemain il y proclame le décret et visite les casernes. Quand il a parcouru celle des Suisses, un obstacle s'oppose à sa sortie. Suivant les journaux du temps, un factionnaire refusa le passage à M. de Malseigne, et celui-ci, tirant son épée, la lui plongea dans le corps. Suivant le marquis de Ferrières, quatre grenadiers s'opposèrent à sa sortie, en lui présentant la baïonnette. Cet officier met aussitôt l'épée à la main, et blesse deux grenadiers : « Son épée, dit-il, s'étant » brisée dans ses mains, il saisit celle du prévôt-» général; se faisant jour à travers cette solda-» tesque, il se rendit chez M. de Noue, com-» mandant de Nanci..... On l'avertit que sa vie » n'était pas en sûreté, qu'il fallait, sans perdre » de temps, quitter Nanci. Malseigne sortit sous » l'escorte de quelques officiers, et prit le chemin » de Lunéville [1]. »

Bientôt on sut à Nanci l'évasion de M. de Malseigne. Cent cavaliers du régiment de mestre-de-camp montent à cheval, et courent, mais trop tard, à sa poursuite. Malseigne parvient dans Lunéville, et, prévoyant ce qui arrivait, il ordonne à un fort détachement de carabiniers d'aller au-devant des troupes de Nanci, et de les empêcher d'approcher de Lunéville. Les deux troupes se

[1] Mémoires de Ferrières, t. II, p. 137, 138. (Collect. B. F.)

rencontrent, se combattent; plusieurs blessés, plusieurs morts de part et d'autre. Neuf cavaliers de mestre-de-camp sont tués, un plus grand nombre faits prisonniers. Ce qui en reste revient à Nanci et y répand l'alarme. Les troupes s'y mettent en défense, arrêtent, traduisent en prison M. de Noue, commandant de la place, et marchent à Lunéville, dans le dessein d'attaquer les carabiniers et d'avoir M. de Malseigne mort ou vif.

Elles trouvèrent les carabiniers rangés en bataille sur la place de Lunéville; les deux armées, au lieu de se battre, s'envoyèrent réciproquement des députés. Il résulta de leurs négociations que les carabiniers consentirent à livrer M. de Malseigne à la garnison de Nanci, et même se chargèrent de le conduire dans cette ville.

Cependant M. de Bouillé avait réuni les gardes nationales de Metz, quelques régimens et de l'artillerie; le 28 août il vint camper sur les bords de la Seille, puis à Frouard, à deux lieues et demie de Nanci. Sentant son armée trop faible pour attaquer cette ville et soumettre trois régimens en révolte et renforcés par beaucoup d'étrangers, le 30 août, il prit le parti d'envoyer à la ville de Nanci une sommation par laquelle il renouvelait l'ordre au peuple et aux troupes de rentrer dans le devoir, de livrer les chefs des factieux, et d'obéir aux décrets de l'Assemblée nationale dans l'espace de vingt-quatre heures.

Deux députations de la garnison et une des ma-

gistrats de cette ville vinrent à lui, exposèrent leurs raisons et montrèrent des intentions pacifiques. M. de Bouillé leur répondit constamment qu'il n'entendrait aucune proposition de paix qu'aux conditions suivantes : 1° « Que la garnison sorte » de la ville, ayant à sa tête MM. de Malseigne et » de Noue, ou qu'elle se range paisiblement dans » ses quartiers, après avoir remis ces deux gé- » néraux entre les mains du détachement qui doit » reconduire les députés; 2° que quatre hommes » des plus mutins par régiment et reconnus pour » chefs de la discorde, soient à l'instant envoyés » à l'Assemblée nationale, pour y être jugés » suivant la rigueur des lois. »

M. de Bouillé, à la tête de sa petite armée, s'avançait sur Nanci. Une nouvelle députation de cette ville vint lui annoncer que ses ordres allaient être exécutés : « Effectivement, dit-il lui-même » dans ses Mémoires, je vis bientôt après la tête » de la colonne du régiment du roi qui débouchait » de la ville, et les généraux Malseigne et de Noue » vinrent me joindre. Regardant cette affaire » comme finie, d'après l'assurance que m'en avaient » donnée les députés de la ville et des troupes, » j'avais suspendu la marche des miennes..... Je » causais avec les deux officiers-généraux et les » principaux bourgeois, à peu de distance de la » porte de Stanislas auprès de laquelle était la » tête d'une de mes colonnes, lorsque le peuple » et la populace armée, avec lesquels était resté

» un grand nombre de soldats qui n'avaient pas
» suivi leurs drapeaux, se prennent de querelle
» avec mon avant-garde, composée de Suisses. Ils
» veulent faire feu sur elle avec plusieurs pièces
» de canon chargées à cartouches, qu'ils avaient
» placées à l'entrée de la porte. » Suivant une autre relation, « le détachement qui gardait la porte de
» Stanislas n'a point tiré le premier sur l'avant-
» garde de l'armée; ce sont au contraire les hus-
» sards de Lauzun qui ont fait une décharge de
» mousqueterie à laquelle on a riposté par un coup
» de canon. »

« Un jeune officier du régiment du roi, continue
» M. de Bouillé, les arrête quelque temps. Il se
» met devant la bouche du canon, ils l'en arra-
» chent; il s'assied sur la lumière d'un canon de
» vingt-quatre, ils le massacrent[1]; les canons
» partent et jettent par terre cinquante à soixante
» hommes de l'avant-garde; le reste, suivi des
» grenadiers français, se précipite avec furie sur
» les canons; ils s'en emparent, ainsi que de la

[1] D'après ce récit de M. de Bouillé, il semblerait que M. Désilles fut tué, ce qui n'est pas exact. Ce brave militaire se plaça à la bouche du canon, en représentant aux soldats révoltés qu'ils allaient se battre contre leurs amis, contre leurs frères; qu'ils allaient se rendre coupables du crime de lèse-nation. Les membres de la députation envoyée auprès du général de Bouillé imitèrent ce généreux exemple, présentèrent leurs corps aux canons, en disant : *Tirez, malheureux, qui voulez votre perte et celle de vos frères....* Ces membres, ainsi que M. Désilles, arrachés avec violence d'auprès de ce canon,

» porte de Stanislas que ces canons défendaient,
» et ils entrent dans la ville par une grande place
» où ils sont assaillis d'une grêle de coups de fusil
» qui partent des caves, des fenêtres et des toits,
» sans apercevoir aucun ennemi [1]. »

Au bruit de cette artillerie, M. de Bouillé entre dans la ville, à la tête de deux colonnes; celle qui déjà y avait pénétré, était dans le plus grand désordre et prête à fuir; il s'avance avec peine dans les principales rues.

Les troupes de la garnison, qui, suivant les ordres de M. de Bouillé, étaient déjà sorties, au bruit de ces décharges d'artillerie crurent que ce général avait profité de leur absence pour attaquer le peuple et leurs camarades; elles rentrent avec précipitation dans Nanci pour les défendre; mais le régiment du roi, rentré avec les autres, ne les défendit pas: persuadé par ses officiers de se retirer dans sa caserne, il s'y rendit et s'y rangea en bataille.

D'autre part, les troupes que commandait M. de

furent conduits comme des criminels à la municipalité. Telle est la substance du procès-verbal de la municipalité de Nanci, pièce plus croyable que les Mémoires de M. de Bouillé, royaliste très-passionné. On dit que M. Désilles fut frappé de quatre coups de fusil. L'Assemblée nationale, en envoyant son décret du 3 septembre, écrivit à M. Désilles, lui parla de son dévouement héroïque, du danger auquel il s'était exposé, et ne dit rien de ses blessures. (Mémoires de Bouillé, pièces justificatives, pag. 404, 409. Collect. B. F.)

[1] Mémoires de Bouillé, chap. IX, p. 154.

Bouillé crurent que celles de Nanci les avaient attirées dans cette ville, sous les apparences de la paix, afin de leur tendre un piége. Cette opinion accrut leur fureur : on se battit de part et d'autre avec un acharnement sans égal.

« Ce combat extraordinaire s'engagea à quatre » heures et demie du soir, dit M. de Bouilllé ; je fus » jusqu'à sept heures et demie pour parvenir aux » principales places, où aboutissaient les casernes » du régiment du roi et celles des Suisses, situées » aux deux extrémités de la ville. J'avais déjà perdu » quarante officiers et près de quatre cents soldats, » tués ou blessés. Un des bataillons allemands, ainsi » que les gardes nationales de Metz, s'étaient » retirés après avoir perdu beaucoup de monde... » Il est vrai que nous avions pris douze pièces de » canon, tué beaucoup de monde aux rebelles, » fait plus de cinq cents prisonniers de la gar- » nison ou du peuple qui nous combattaient; que » les régimens révoltés étaient retirés devant leurs » casernes avec leurs canons, et que le peuple était » rentré dans les maisons ou avait quitté la ville; » mais il ne me restait plus qu'environ quinze » cents combattans, répartis sur plusieurs points. »

Le régiment du roi qui, après être sorti de la ville et revenu sur ses pas, s'était retiré dans les casernes, témoigna le désir de se soumettre. M. de Bouillé vint à eux, ordonna aux soldats de partir sur-le-champ pour aller tenir garnison à vingt lieues de Nanci, à Verdun.

Le régiment suisse, instruit de ce départ, obéit à l'ordre qui lui fut donné par M. de Bouillé de se rendre à Marsal; la cavalerie suivit le même exemple, et Moyenvic lui fut assigné pour lieu de retraite. « A neuf heures du soir toute la garnison » était partie, et en marche; le peuple de Nanci » était dispersé, *les étrangers s'étaient retirés*, et » la ville était dans le plus grand calme [1]. »

M. de Bouillé, tout entier à ses opérations militaires, ne pense qu'à réprimer la rébellion, sans se mettre en peine d'en rechercher les auteurs; il indique seulement *des étrangers* qui participèrent à ces troubles. M. le marquis de Ferrières parle d'*émissaires chargés de corrompre la troupe*, et de *brigands d'émeute* réunis avec les soldats à la porte de Stanislas [2]. M. Toulongeon les a fait mieux connaître. « Nanci, dit-il, outre la gar- » nison révoltée, contenait beaucoup d'*étrangers* » *qui, sous l'habit de garde nationale, s'y étaient* » *introduits*, prenaient part aux troubles et les » augmentaient [3]. »

Madame Campan parle de cette affaire de Nanci, et ce qu'elle en dit fait croire que la rébellion des militaires fut l'effet de secrètes instigations. « *On n'en a connu*, dit-elle, *que le motif appa-* » *rent. Il y en avait un dont* j'aurais pu être bien

[1] Mémoires de Bouillé, chap. IX, pag. 158. (Collect. B. F.)

[2] Mémoires de Ferrières, t. II, p. 140, 141.

[3] Histoire de France depuis la révolution, par Toulongeon, tom. Ier, pag. 289.

» informée, si le trouble extrême que j'éprouvai » à ce sujet ne m'eût pas ôté la faculté d'y faire » attention [1]. »

Quel était cet autre motif? Madame Campan ne le dit pas et le laisse soupçonner. A minuit, et secrètement, elle remplit auprès du roi les fonctions de secrétaire, et c'est là qu'elle apprit que le motif de cette malheureuse affaire n'était pas le *motif apparent*.

Ainsi se termina cette révolte sanglante, excitée par des agens de l'étranger ou de l'intérieur, et qui coûta la vie à près de onze cents hommes.

Les Parisiens témoignèrent leur regret de la perte de leurs frères d'armes, par une cérémonie funèbre qui fut, le 20 septembre suivant, célébrée au Champ-de-Mars. L'arc de triomphe, la galerie en amphithéâtre, située à l'autre extrémité du cirque, et la bordure des talus furent tendus en noir. L'autel était converti en tombeau antique, entouré de cyprès et chargé d'inscriptions en lettres d'or, analogues à cette pompe qui attira une grande partie des habitans de Paris.

Les Suisses du régiment de Château-Vieux furent livrés à la justice militaire de leur nation: dix-sept furent condamnés à être pendus, et subirent leur jugement; vingt-huit furent envoyés aux galères, d'où on les délivra dans la suite par décret de la première assemblée législative.

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 122. (Collect. B.F.)

Les régimens français subirent une peine moins sévère.

Parmi les événemens et les troubles de cette époque, je ne dois pas omettre la formation du fameux *camp de Jalès*, où, dit-on, sous prétexte d'une fédération particulière, trente mille hommes des Cévennes ou d'ailleurs furent réunis pour être employés contre la révolution. C'est le premier acte ouvertement hostile que firent les partisans des anciens priviléges.

Paris dut se ressentir de cette perturbation presque générale. Voici l'exposé succinct des principaux événemens et troubles dont cette capitale fut le théâtre dans les derniers mois de 1790, et dans les premiers de 1791.

Le 4 septembre, M. Necker se retire du ministère des finances et termine sa carrière politique.

Le 6 du même mois, un décret supprime tous les anciens tribunaux et en établit de nouveaux. Il statue que le *parlement* de Paris cessera ses fonctions le 15 octobre 1790, et que ceux des autres villes du royaume les cesseront le 30 septembre.

Le 12 novembre 1790, la différence des opinions de deux députés, MM. Charles Lameth et de Castries, amène entre eux une querelle qui se termine par un duel. M. Lameth est blessé. Le lendemain une multitude d'hommes se porte à l'hôtel de Castries, y brise et dévaste tous les meubles, les jette par les fenêtres et ne pille rien.

Le 16 janvier 1791, plusieurs ecclésiastiques prêtent, à Paris, le serment exigé par la constitution civile du clergé. Beaucoup d'autres se refusent à ce serment : ils furent qualifiés de *prêtres réfractaires.* Ceux-ci donnèrent à leurs confrères qui avaient prêté ce serment, l'épithète, plus injurieuse que spirituelle, de *prêtres jureurs.*

Le 19 février, Mesdames, tantes du roi, partent de Paris pour se retirer à Rome : elles sont arrêtées à Moret. Les chasseurs de Lorraine viennent les délivrer. Elles furent encore arrêtées à Arnay-le-Duc, et il fallut un décret de l'Assemblée nationale pour qu'il leur fût permis de continuer leur voyage.

« Je savais par la reine, dit madame Campan, » que le départ de Mesdames avait été jugé néces- » saire pour laisser le roi libre dans ses démar- » ches, lorsqu'il serait contraint de s'éloigner » avec sa famille [1]. »

Le 22 février, une multitude se porte au Luxembourg, et veut s'assurer de la vérité du bruit du départ prochain de Monsieur, frère du roi. Ce prince rassure la foule en promettant qu'il ne quittera jamais son frère Louis XVI. Il fut prié de se rendre aux Tuileries, pour aller lui-même faire cette promesse au roi : il s'y rendit.

Le 28 février 1791 fut nommé la *journée des poignards.* Elle est signalée par deux événe-

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 133. (Collect. B. F.)

mens combinés, dont l'un promettait le succès de l'autre.

On faisait des réparations au donjon de Vincennes pour qu'il servît de prison légale ou de succursale à celles de Paris, devenues insuffisantes.

Dès le matin de ce jour, un mouvement populaire se manifesta dans plusieurs quartiers, surtout à l'Hôtel-de-Ville. En même temps environ douze cents hommes du faubourg Saint-Antoine ou d'ailleurs, se réunissent sous les ordres de Santerre, commandant de ce faubourg, se portent vers le château de Vincennes, et s'occupent à démolir un parapet et autres parties de son donjon.

M. de La Fayette, instruit de ce mouvement, rassemble un détachement de la garde nationale, et, vers les trois heures après-midi, marche à Vincennes. Il demande et obtient, du maire de ce lieu, l'ordre d'arrêter la démoliton. Il entre dans les cours, parvient au donjon, et ordonne aux démolisseurs de se retirer. Il y eut quelque résistance, quelques coups donnés et reçus, de plus soixante-quatre prisonniers que M. de La Fayette conduisit à Paris.

Arrivé à la barrière du Trône, il la trouva fermée et gardée par une multitude de gens du faubourg : il lui fallut forcer ce poste.

Des hommes apostés avaient, dans le bois de Vincennes, tiré plusieurs coups de fusil sur son aide-de-camp, le prenant pour le général. Ce der-

nier, en passant dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, fut exposé à de pareilles attaques. Un homme de mauvaise mine le suivait depuis quelque temps, et tentait de passer une barre entre les jambes de son cheval, dans le dessein évident de faire abattre la monture et de tuer facilement le cavalier. Mais un grenadier prévint l'attentat en portant un coup de baïonnette à cet homme.

L'assassinat de M. de La Fayette entrait, comme partie essentielle, dans le plan du drame dont on va voir le second acte.

Pendant que ce général s'occupait de cette expédition hors de Paris, cette ville et le château des Tuileries étaient le théâtre d'événemens qui, quoique d'un autre genre, n'étaient pas étrangers à ceux de Vincennes.

Dès le matin, un chevalier de Saint-Louis, nommé de Court de Tombelle, avait paru dans les appartemens des Tuileries, portant sous son habit un stilet pendu à un cordon de soie; arrêté et fouillé, des pistolets furent trouvés dans ses poches. Enfin, conduit à la section des Feuillans, interrogé par M. Bailly qui ne put tirer de son interrogatoire aucunes lumières sur les intentions de ce chevalier, il fut relâché.

Vers les neuf ou dix heures du soir, environ quatre cents (Ferrières dit cinq à six cents[1])

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome II, page 259. (Collect. B. F.)

individus, nobles ou ennemis de la révolution, venus de la province ou habitans de Paris, et la plupart membres du club monarchique, à la faveur de cartes d'entrée que le duc de Villequier leur avait délivrées, s'introduisirent dans les appartemens des Tuileries. La garde parisienne, étonnée de les voir, ne le fut pas moins de leur entendre raconter que M. de La Fayette venait d'être tué à Vincennes, ou se trouvait en danger de l'être, et qu'il fallait promptement marcher à son secours. Le major-général Gouvion arrive aux Tuileries, dément ces bruits alarmans, désabuse ceux qui pouvaient y croire, et la garde parisienne qu'on voulait éloigner resta à son poste. Il va chez le roi, l'avertit que sa personne n'était pas en sûreté, qu'une troupe de gens armés remplissait ses appartemens.

Ces nobles, pour justifier leur réunion extraordinaire au château, disaient que Paris étant en insurrection, que le peuple s'égorgeant au faubourg Saint-Antoine, on devait craindre qu'il ne se portât aux Tuileries, et que les jours du roi étant menacés, ils s'étaient réunis pour le défendre; en même temps ils adressaient ces paroles au roi : *Sire, c'est votre noblesse qui accourt auprès de votre personne sacrée pour la défendre.* Le roi leur répondit, dit-on, *votre zèle est indiscret; rendez vos armes et retirez-vous; je suis en sûreté au milieu de la garde nationale.*

Cependant M. de La Fayette, arrivé aux Tui-

leries avec un détachement de la garde parisienne, « surpris du nombreux rassemblement qui s'y » trouve, reproche aux nobles, en termes peu » ménagés, leur coupable entreprise, exige » qu'ils lui remettent leurs armes. Les nobles ré- » sistent; ils n'étaient pas les plus forts; les gre- » nadiers de la garde nationale s'étaient emparés » de tous les postes, et remplissaient tous les » appartemens. La Fayette s'adresse au roi, lui » parle de l'indignation de la garde nationale, » lui montre les inconvéniens d'un refus; le roi » intimidé, confirme l'ordre de La Fayette, in- » vite les nobles à déposer leurs armes sur deux » grandes tables placées dans l'antichambre. Ils » obéissent [1]. »

Ces armes consistaient en quelques poignards de forme singulière, en couteaux de chasse, en épées, en pistolets, en cannes à épée; deux grandes mannes en furent remplies, et les gardes nationales se les distribuèrent comme objets de bonne prise.

Ce désarmement fut suivi d'une autre cérémonie plus humiliante encore, celle de l'expulsion. On vit ces quatre cents ou cinq ou six cents chevaliers, la plupart vêtus, par précaution, en habit noir, ou coiffés en magistrats, sortir des appartemens entre deux haies de gardes nationales, recevoir hum-

[1] Mémoires de Ferrières, tome II, livre IX, page 239. (Collect. B. F.)

blement les huées, les insultes, les outrages de ces militaires, qui, pénétrés d'indignation, usèrent peu généreusement de leur victoire.

La garde arrêta et conduisit en prison sept de ces messieurs qui avaient opposé de la résistance; ils furent relâchés peu de jours après [1]. On assure que ces nobles chassés du château devaient être appuyés par plusieurs autres qui, dans les environs et dans le jardin même des Tuileries, attendaient avec impatience le moment du succès.

L'événement de Vincennes et celui des Tuileries ont entre eux une connexion frappante; le premier devait favoriser le second. Le témoignage du marquis de Ferrières ne doit pas être suspect; voici ses paroles : Les aristocrates, dit-il, connaissaient, dès la veille, le mouvement de Vincennes : « On assure, ajoute-t-il, que leur projet » était de profiter de l'éloignement de M. de La » Fayette et de la garde nationale, pour enlever » le roi et le conduire à Metz; mais l'émeute de » Vincennes avait été beaucoup plus tôt terminée » que ne le pensaient les aristocrates [2]. »

[1] Voici leurs noms : MM. *de la Bourdonnaye, Fanget-Champine, Godard de Danville, Berthier de Sauvigny, de Fontbelle, Dubois de La Motte, Lillers*. Le lendemain ces messieurs reçurent de nombreuses visites de la part de personnes armées, à ce qu'on a écrit. La police ordonna que ces visiteurs seraient désarmés à la porte de la prison, et qu'on leur rendrait leurs armes en sortant.

[2] Mémoires de Ferrières, tom. II, chap. IX, pag. 238, 239. (Collect. B. F.)

Les chefs de cette conspiration aristocratique agissaient donc de concert avec le patriote Santerre et le faubourg Saint-Antoine, puisque ce commandant avait conduit les démolisseurs à Vincennes? ou bien ces chefs aristocrates dirigeaient des agens de troubles qui, à l'instar de ceux du ministère anglais, sous le prétexte des intérêts de la liberté, avaient soulevé les habitans et entraîné leur commandant. En matière de manœuvres politiques, il ne faut s'étonner nullement de ce qui étonne les hommes en toute autre matière : ainsi l'on peut croire aux associations les plus monstrueuses, les plus incohérentes [1].

Le lendemain M. de La Fayette fit afficher une relation des événemens des Tuileries, dans laquelle MM. de Duras et de Villequier, premiers gentilshommes de la chambre, qui avaient favorisé l'introduction de ces conspirateurs dans le château, furent qualifiés de *chefs de la domesticité*. Ces deux ducs donnèrent leur démission et ne tardèrent pas à sortir de France.

Cette affaire, et surtout son résultat affectèrent tellement le roi qu'il en fut malade pendant plusieurs jours.

« Le roi et la reine, furieux de cette insolente

[1] Histoire de France, par Toulongeon, tom. Ier, pag. 267, 268. Mémoires de Ferrières, tom. II, pag. 234 et suiv. Précis historique de la révolution, par Rabaut, pag. 367. Révolutions de Paris, par Prudhomme, tom. VII, n° 86, pag. 365, 366, 495. Notes manuscrites, etc.

» bravade, se tournèrent du côté de *Mirabeau*,
» espérant qu'il serait moins exigeant et qu'il abu-
» serait moins des circonstances. Laporte, in-
» tendant de la liste civile, fut chargé de le
» sonder [1]. ».

Laporte fait sa proposition : Mirabeau ne la rejette point; parle de l'Assemblée nationale, des partis qui la divisent, et ne voit partout que des intrigans. Il n'y voit nulle part le patriotisme pur, l'amour désintéressé de la liberté publique, qui cependant abondaient dans cette Assemblée; mais Mirabeau ne croyait point à la probité.

Il passe ensuite à la position du roi. « Elle est
» d'autant plus critique, dit-il, que ce prince est
» trahi par les trois cinquièmes des personnes qui
» l'approchent. Cette position exige de la dissimu-
» lation; non pas de celle à laquelle on accoutume
» les princes, mais de la *dissimulation en grand*
» qui ôte toute prise aux malveillans, et acquière
» au roi et à la reine une grande popularité. Il est
» nécessaire de sortir de Paris. Tant que le roi res-
» tera dans cette ville, il est impossible de rétablir
» l'ordre. La folle entreprise des nobles (la *jour-*
» *née des poignards*) a reculé de deux mois les
» mesures que l'on employait pour cela. La mala-
» die du roi réparera le mal. Il faut saisir habile-
» ment cette dernière circonstance. Il serait fâ-

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome II, page 241. (Collect. B. F.)

» cheux que l'Assemblée fût dissoute; le moment
» n'est point venu; mais il est important de ne
» point le manquer. »

« Mirabeau finit en se plaignant qu'on n'avait
» tenu aucune des promesses qu'on lui avait faites;
» qu'on n'avait point agi avec lui de bonne foi;
» que Necker l'avait trompé; qu'il voulait un re-
» venu assuré, soit en rentes viagères constituées,
» soit en immeubles [1]. »

Cette démarche de M. Laporte auprès de M. de Mirabeau se fit deux jours après l'affaire des poignards. Elle ne fut pas la première, comme l'annoncent les plaintes que ce député adresse à l'intendant de la liste civile, et comme le prouve une lettre du mois de juin 1790, où l'on voit qu'à cette époque la cour comptait déjà sur ses services [2].

Weber, dans ses Mémoires, parle ainsi de cette négociation : « Le comte de La Marck et le comte
» de Montmorin consommèrent, dit-il, pour la
» cour, l'*acquisition* de ce héros populaire [3].

Peu de temps après, la reine eut avec Mirabeau, dans les jardins particuliers de Saint-Cloud, une entrevue, dont parle madame Campan. Ce député

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, tome II, livre IX, pag. 242 et suiv. (Collect. B. F.)

[2] Recueil premier des pièces trouvées dans l'armoire de fer, n° 3, pag. 7 et 8.

[3] Mémoires de Weber, tom. II, pag. 37. (Collect. B. F.)

obtint de la cour des sommes très-considérables [1]. On a dit qu'il en recevait 50 mille francs par mois. Ce subit accroissement de fortune, qu'il laissa trop apercevoir par des dépenses extraordinaires, lui devint funeste [2]. Il avait abusé de sa jeunesse, il abusa de son âge viril. Des débauches, des travaux de cabinet, et trop de confiance dans sa robuste complexion, ne le laissèrent pas long-temps jouir des avantages de cette opulence. Tombé malade le 28 mars 1791, le 2 avril suivant il rendit le dernier soupir, à l'âge de quarante-deux ans. Ses obsèques magnifiques eurent la solennité d'une apothéose. Une nombreuse députation de l'Assemblée nationale, de la garde parisienne, les ministres, les corps administratifs, les diverses sociétés littéraires et politiques, et plus de deux mille particuliers, vêtus de noir, aux sons lugubres des tambours drapés et d'une musique plaintive et déchirante, suivirent, dans un morne silence, sa pompe funèbre, qui occupait l'espace d'une grande lieue. Son corps, porté d'abord à l'église de Saint-Eustache, fut le même soir déposé dans la basilique de Sainte-Geneviève, à côté du tombeau de Descartes [3].

En ce jour de deuil tous les spectacles furent

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 125. (Collect. B. F.)

[2] Il acheta pour le prix de cent mille écus la bibliothèque de Buffon; il acheta de plus un superbe hôtel au quartier de la Chaussée-d'Antin, et la terre du Marais, près d'Argenteuil.

[3] Robespierre fit, en 1793, enlever du *Panthéon* le corps de Mirabeau.

fermés. Le 4 avril l'Assemblée nationale décréta que le nouvel édifice de Sainte-Geneviève serait destiné à réunir les cendres des grands hommes, et que *Honoré Riquetti Mirabeau* était jugé digne de recevoir cet honneur; elle décréta de plus qu'elle porterait le deuil pendant huit jours. Cérutti prononça son oraison funèbre, et dans tous les chefs-lieux de département on entendit et on lut des discours tendant à célébrer sa mémoire.

On honorait le génie, le caractère énergique, l'éloquence facile et foudroyante de cet homme colossal. L'histoire n'avait pas encore révélé ses turpitudes; on ignorait que ses talens, sa conscience étaient prostitués et vendus à prix d'argent. On admirera sa puissante éloquence, on détestera ses actions abjectes, et sa gloire et son déshonneur passeront ensemble à l'immortalité [1].

[1] Il était détesté par ceux-là même qu'il servait. Madame Campan, à propos de sa mort, dit : « *Ce trop fameux Mirabeau, démocrate mercenaire, royaliste vénal,* termina sa » carrière; la reine le regretta, et s'étonnait elle-même en » parlant de ses regrets; mais elle avait espéré que celui-là » seulement qui avait eu l'adresse et la force de tout désor- » ganiser, aurait pu avoir celle de réparer le mal causé par » son funeste génie. » (Mémoires, tom. II, pag. 135.) Collect. de Baudouin frères.

Mirabeau avait un plan de restauration de la monarchie, qui consistait à faire évader le roi, à annuler la constitution de 1791, à en accorder une autre dont ce député avait posé les bases; à convoquer de nouveaux états-généraux, et à proclamer, lui Mirabeau, premier ministre. *Si les royalistes*

Aussitôt après la mort de Mirabeau, quelques personnes de la cour s'occupèrent de soustraire ceux de ses papiers qui pouvaient prouver sa corruption. M. de La Marck, comme on le lit dans une des pièces trouvées dans l'armoire de fer, fut chargé de ce soin [1].

La mort de Mirabeau fut sensible à la cour; ses plans y étaient adoptés, et on lui avait adjoint des partisans pensionnés [2]. On se serait empressé de le remplacer, tant bien que mal, si le projet du voyage à Montmédy n'eût été sur le point de son exécution.

manquent à leur serment, que ferez-vous? lui dit un de ses amis. *Mais, s'ils y manquent, je les f..s en république.* Il est très-douteux que Mirabeau, dont l'influence s'affaiblissait chaque jour, eût pu mettre son plan à exécution.

[1] « Je craignais, porte une lettre (du 1er Recueil de l'armoire de fer, n° VI), à propos de la mort de Mirabeau, je craignais que quelques papiers ne fussent tombés dans des mains suspectes, et je me suis procuré ces renseignemens qui doivent ôter toute inquiétude, puisque M. le comte de La Marck a été à portée d'enlever tous ceux qui pouvaient intéresser V. M.... On croit que M. de La Marck a retiré les papiers intéressans; mais tous les papiers de M. de Mirabeau ne peuvent avoir été enlevés..... On craint que son secrétaire n'ait vendu quelques papiers importans de Mirabeau..... M. de La Marck avait avec lui le sieur Pellenc, lorsqu'il a ouvert le secrétaire de M. de Mirabeau. »

[2] « La perte de Mirabeau fit croire que le grand plan ne pouvait être suivi..... Cependant les *pensionnaires* furent conservés; je continuai à les diriger. » (1er Recueil des papiers trouvés dans l'armoire de fer, n° 1.)

Si Mirabeau manquait à la cour, il manquait aussi à la tribune de l'Assemblée. « Personne, dit » le marquis de Ferrières, n'osait s'emparer du » sceptre que Mirabeau avait laissé vacant. Ceux » qui le jalousaient le plus, paraissaient le plus » embarrassés.

» S'agitait-il une question importante, tous les » yeux se tournaient machinalement vers la place » qu'occupait Mirabeau; ou semblait l'inviter à se » rendre à la tribune, et attendre, pour se former » une opinion, qu'il eût éclairé l'Assemblée [1]. »

Assez d'écrivains ont parlé des qualités intellectuelles de cet homme, de ses talens, de son génie, de l'énergie de son caractère; je vais décrire sa figure.

Sa stature était moyenne; ses membres musclés, ses formes athlétiques correspondaient à la force de son ame; sa tête volumineuse, couverte d'une chevelure abondante et trop soigneusement frisée en boucles symétriques, de plus, son visage, dont les ravages de la petite-vérole avaient creusé et déformé les traits, constituaient sa laideur; mais la largeur de son front, l'évasement de ses temporaux, signes du génie; son œil vif et perçant, sa voix forte et sonore, la chaleur de son action embellissaient sa figure, et lui composaient une physionomie éloquente qui subjuguait ses auditeurs,

[1] Mémoires de Ferrières, t. II, p. 304. (Collect. B. F.)

et les disposait d'avance à soumettre leurs opinions à la sienne. Ces heureux dons de la nature l'eussent rendu à jamais illustre, s'il n'eût manqué de probité, sans laquelle toute gloire est obscurcie.

Arrestation du Roi à Varennes
le 22 Juin 1791.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard, N° 36. A PARIS.

CHAPITRE X.

DÉPART DE LOUIS XVI POUR MONTMÉDY, SON ARRESTATION A VARENNES, SON RETOUR A PARIS. DÉPART DE MONSIEUR, FRÈRE DU ROI, POUR COBLENTZ.

Depuis l'affaire des 5 et 6 octobre 1789, plusieurs projets d'évasion ou d'enlèvement du roi avaient été formés par la cour ou par la noblesse. On en proposait sans cesse de nouveaux, qui ne plaisaient pas également à la cour.

Le projet de fuite avait été suggéré à la famille royale « par M. d'Agoult, évêque de Pamiers, re-
» venu de Suisse où il l'avait concerté avec M. le
» baron de Breteuil, qui, forcé par les événemens
» de juillet 1789, s'était retiré à Soleure, et de là
» entretenait toujours, dans l'intérêt de Louis XVI,
» quelques correspondances avec les cabinets
» étrangers [1]. »

Au mois de mars 1790, un député de la noblesse, le comte d'Inisdal, vint un soir dire à madame Campan que cette nuit même on devait *enlever le roi*, qu'une section de la garde nationale était gagnée, qu'on avait posé des relais de distances en distances, et qu'une réunion de nobles l'avait député vers elle

[1] Mémoires du marquis de Bouillé, comte Louis, page 17. (Collect. B. F.)

pour obtenir, avant minuit, par le moyen de la reine, le consentement du roi. Madame Campan lui témoigna son étonnement de ce que la noblesse avait concerté ce plan sans le consentement du roi, avait disposé de sa personne sans le prévenir. Elle ne se chargea point de cette commission; mais M. Campan, son beau-père, promit de s'en acquitter.

« Le roi, dit madame Campan, était à jouer au » wisk avec la reine, Monsieur et Madame; ma- » dame Élisabeth était à genoux sur une voyeuse » auprès de la table. M. Campan raconta à la reine » ce qui venait de se passer chez moi : personne » ne dit mot. La reine prit la parole, et dit : *Mon- » sieur, entendez-vous ce que Campan vient de » nous dire? — Oui, j'entends,* dit le roi en con- » tinuant de jouer....—*Enfin,* ajouta la reine, *il faut » pourtant bien dire quelque chose à Campan.* Alors » le roi adressa ces propres mots à mon beau-père : » *Dites à M. d'Inisdal que je ne puis consentir à » ce qu'on m'enlève.*

» La reine insista pour que M. Campan obser- » vât de rendre fidèlement cette réponse. *Vous » entendez bien,* ajouta-t-elle, *le roi ne peut con- » sentir à ce qu'on l'enlève.* M. le comte d'Inisdal » fut très-mécontent de la réponse du roi, et sor- » tit en disant : *Il veut d'avance jeter tout le blâme » sur ceux qui se dévoueront....*

» Cependant la reine resta seule avec moi, jus- » qu'à minuit, à préparer ses cassettes, et m'or- » donna de ne point me coucher. Elle pensait

» qu'on interpréterait la réponse du roi comme
» un consentement tacite, et simplement comme
» un refus de participer à l'entreprise.... Le jour
» vint me confirmer dans l'idée que le projet était
» abandonné. *Il faudra pourtant bien s'enfuir,* me
» dit la reine peu de temps après; *on ne sait pas*
» *jusqu'où iront les factieux. Le danger augmente*
» *de jour en jour.* »

La reine redoutait le parti de la noblesse, le parti de Coblentz, dirigé par Calonne qu'elle n'aimait pas[1]. « J'ai eu souvent, dit encore madame
» Campan, occasion de juger, par ce que me di-
» sait la reine, qu'elle pensait qu'en laissant tout
» l'honneur du rétablissement de l'ordre au parti
» de Coblentz, Louis XVI serait mis en tutelle au
» retour des émigrés; ce qui augmenterait encore
» ses propres malheurs. Souvent elle me disait : *Si*
» *les émigrés réussissent, ils feront long-temps la*
» *loi; il sera impossible de leur rien refuser. C'est*

[1] « Elle redoutait M. de Calonne, et c'était à juste titre;
» elle avait acquis la preuve que ce ministre était devenu son
» plus cruel ennemi, et qu'il se servait, pour noircir son ca-
» ractère, des moyens les plus vils et les plus criminels. Je
» puis *attester* que j'ai vu, dans les mains de la reine, un
» manuscrit des Mémoires infâmes de la femme Lamotte,
» qu'on lui avait apporté de Londres, et qui était corrigé de
» la main même de M. de Calonne dans les endroits où l'igno-
» rance totale des usages de la cour avait fait commettre à
» cette misérable de trop grossières erreurs. » (Mémoires de madame Campan, tom. II, pag. 107. Collect. B. F.)

» *contracter avec eux une trop grande obligation*
» *que de leur devoir la couronne* [1]. »

Ce que dit ici madame Campan est confirmé par le témoignage de M. le marquis de Ferrières. Il déclare que la reine redoutait les princes émigrés, détestait Calonne, et voyait avec peine cette foule de grands seigneurs, d'officiers et de nobles, abandonner le monarque, et aller chercher un asile auprès de deux princes dont les intérêts étaient très-différens des siens. Il ajoute : « La reine sen-
» tait que si ces princes réussissaient dans leurs
» projets, ils en recueilleraient seuls tout l'avan-
» tage; qu'elle ne sortirait de la dépendance de
» l'Assemblée que pour entrer sous la dépendance
» des princes; qu'elle ne jouirait d'aucune auto-
» rité, etc. [2] »

On voit ici le motif de l'éloignement de la cour pour les plans de la noblesse et des émigrés, et le motif de cette réponse du roi : *Je ne puis consentir à ce qu'on m'enlève.*

Plusieurs autres plans d'évasion furent proposés au roi, et restèrent sans exécution. Madame Campan parle d'une tentative de cette espèce, faite pendant que la cour séjournait à Saint-Cloud. Cette dame fut par la reine instruite de ce projet; il devait avoir son exécution au mois de juin 1790; mais il fut abandonné parce que, lui dit la reine, « il fallait

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 107. (Collect. B.F.)
[2] Mémoires de Ferrières, t. II, p. 321. (Collect. B. F.)

» d'abord attendre que Mesdames, tantes du roi,
» fussent sorties de France, et voir ensuite si le
» projet pourrait s'accorder avec *ceux du de-*
» *hors* [1]. »

Ainsi la cour, ne voulant devoir qu'à elle-même sa propre émancipation, et manquant de force suffisante pour l'opérer seule, se trouva, dit-on, dans la nécessité d'intéresser à son sort ceux du dedans comme *ceux du dehors;* de leur prouver qu'elle n'était pas libre; que si le roi donnait des marques d'attachement aux principes de la révolution, s'il sanctionnait, sans opposition, tous les décrets que lui présentait l'Assemblée nationale, c'était pour dissiper les soupçons élevés contre lui; il lui fallait en outre prouver que, ne jouissant pas d'une liberté convenable, tous les actes auxquels il avait consenti se trouvaient frappés de nullité [2].

Il s'agissait de fournir une preuve publique de son état de contrainte, d'amener un fait constatant son défaut de liberté; on imagina donc un

[1] Mémoires de madame Campan, tome II, pag. 114, 115. (Collect. B. F.)

[2] Un contrat est-il nul parce qu'un des contractans, par faiblesse ou par contrainte, prend des engagemens contraires à sa volonté, tandis que l'autre contractant croit à la sincérité du premier? Quel degré de liberté et d'oppression peut valider ou annuler le contrat? Les engagemens contractés entre une nation et son roi sont-ils soumis aux mêmes règles que ceux contractés par des particuliers? Je laisse aux publicistes ces questions à décider.

projet de voyage à Saint-Cloud, et en même temps un projet de résistance à ce voyage.

Voilà, suivant une opinion accréditée et vraisemblable, quel était le dessein de la cour; mais cette opinion n'est pas démontrée, et il est plus simple de croire que le projet de voyage de Saint-Cloud fut inspiré par l'innocent désir de passer à la campagne les premiers mois de la belle saison.

Quels que soient les moteurs et les motifs de l'événement que je vais rapporter, il est certain qu'il avait été préparé. Le 18 avril 1791, à une heure après-midi, la famille royale monta en voiture; déjà, avant d'y être montée, le tocsin de l'église de Saint-Roch s'était fait entendre, et, en moins d'une heure, la place du Carrousel s'était couverte de peuple qui criait: *Le roi ne partira pas.* On répandait partout que si le roi partait, il quitterait la France, et qu'on verrait naître une guerre civile.

M. de La Fayette, sentant les fâcheux résultats de cet empêchement au départ du roi, fit de vains efforts pour le favoriser; la garde nationale prévenue ne lui obéissait pas, le peuple l'insultait, le menaçait, et des femmes de la cour, placées aux fenêtres des Tuileries, riaient de son embarras. M. de La Fayette harangua le peuple; le maire Bailly le harangua à son tour : le parti était pris d'obéir à l'impulsion donnée et de ne céder à aucune raison.

« Le roi et sa famille, dit madame Campan, fu-

» rent forcés de descendre de voiture, et de ren-
» trer dans leurs appartemens. Ils y remontèrent
» malgré les prières de M. de La Fayette, qui les
» conjurait de rester dans leur voiture, et leur pro-
» mettait de leur ouvrir le passage..... Cet outrage
» ne leur fut pas intérieurement *très-sensible;* ils
» virent un motif de *légitimer aux yeux du peuple*
» *même,* le projet qu'ils avaient de s'éloigner de
» Paris [1]. »

M. de La Fayette, voyant son autorité méconnue par la garde nationale, donna sa démission de commandant-général. Trois jours après, cédant aux instances de la municipalité et de tous les bataillons qui lui promirent une obéissance entière, dont ils ne s'étaient écartés que cette fois, il consentit à reprendre le commandement.

Le lendemain, le roi se rendit à l'Assemblée nationale, s'y plaignit de la résistance qu'il avait éprouvée, et dit : « Il semble qu'on cherche à ins-
» pirer au peuple des doutes sur mes sentimens
» pour la constitution dont celle du clergé fait
» partie. » Il fit écrire, par son ministre des affaires étrangères, à tous ses agens diplomatiques, pour les charger d'annoncer aux souverains près desquels ils se trouvaient que, sincèrement attaché à la constitution, il était résolu de la maintenir [2]. Il sanctionna alors tous les décrets qui lui furent pré-

[1] Mémoires de madame Campan, tom. II, pag. 137, 138. (Collect. B. F.)

[2] Quelques écrivains assurent qu'à ces lettres ostensibles

sentés, même celui qui enjoint au prince de Condé de rentrer en France, sous peine d'être mis hors la loi et d'avoir ses propriétés confisquées.

Pendant ces démonstrations la reine s'occupait des préparatifs de son départ, et, le 10 juin, le roi faisait une protestation secrète contre divers décrets qu'il avait sanctionnés ou qu'il sanctionnerait à l'avenir [1]. Il continuait ses correspondances avec le marquis de Bouillé pour assurer le succès de sa prochaine évasion. Les irrésolutions de Louis XVI le rendaient bien malheureux.

Pendant que tout se disposait aux Tuileries pour le départ de la famille royale, le marquis de Bouillé faisait de son côté toutes les dispositions qu'il crut suffisantes pour l'escorter et la recevoir.

M. de Bouillé, par ses opinions, son dévouement, sa bravoure, avait mérité la confiance du roi; et comme ce général commandait les départemens de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et de la Marne, ce prince choisit pour le lieu de sa retraite une des places de son commandement, et les préféra à celles de la Flandre, moins éloignées de Paris. Il désigna lui-même,

étaient jointes des lettres confidentielles qui démentaient le contenu des premières. Je ne dois pas attester ce fait.

[1] Revue chronologique de l'Histoire de France, page 73. Suivant les Mémoires de M. de Bouillé, comte Louis, le roi avait, dès le 6 octobre, envoyé au roi d'Espagne une protestation contre tout ce qu'il pourrait sanctionner dans la suite. (Page 26. — Collect. B. F.)

ou M. de Bouillé l'engagea à choisir la place forte de Montmédy, de laquelle, si les dangers le pressaient, il pouvait facilement se rendre à Luxembourg, une des forteresses de l'Europe les plus inexpugnables, et où l'empereur, admis dans le secret de l'évasion projetée, avait promis d'envoyer vingt-cinq mille hommes.

M. de Bouillé fit plusieurs dispositions pour favoriser cette évasion; mais il ne pouvait en faire de définitives sans être assuré de l'époque précise du départ du roi qui, après avoir hésité entre le 12 et le 17 juin, sembla se déterminer pour le 19 de ce mois; encore ce terme n'était-il pas fixé irrévocablement, puisque, dans la lettre qu'à ce sujet il adressa à M. de Bouillé, il se borne à dire qu'il *espérait* partir ce jour [1].

Cette expression incertaine mit M. de Bouillé dans une grande inquiétude. Il fit partir le duc de Choiseul pour Paris, le chargea de déclarer au roi «que » tout serait prêt pour le dimanche 19 juin; que, » dans le cas d'un empêchement réel, le voyage » pourrait encore avoir lieu le 20 juin; que, passé » le 20, tout serait rompu [2]. »

[1] Dans la lettre du roi, écrite en chiffre par M. de Fersen, il manquait le point de remarque qui désignait la page du chiffre convenu. Le comte Louis de Bouillé se donna des peines infinies pour essayer le haut de chaque page du livre de *la Grandeur et la Décadence des Romains*, et y trouver, dans une première ligne, les élémens d'un chiffre propre à former un sens. Il n'y parvint qu'après un travail de huit heures.

[2] Mémoires du duc de Choiseul, pag. 41. (Collect. B. F.)

M. de Bouillé, en mettant en mouvement plusieurs détachemens de troupes pour cette expédition, avait à craindre les soupçons publics et les interpellations du ministre de la guerre, qui n'était point dans le secret. Ainsi, le moindre retard pouvait devenir très-préjudiciable au voyage.

Pendant que M. de Choiseul se rendait en toute hâte à Paris, le roi adressait une nouvelle lettre à M. de Bouillé pour l'informer que son départ était définitivement fixé au 19 juin. Cette époque convenait parfaitement aux dispositions faites par M. de Bouillé; mais bientôt elle fut changée. Le roi et la reine, se méfiant d'une femme attachée à M. le dauphin, et dont le service finissait le 20 juin, voulurent attendre ce jour. M. de Choiseul, alarmé de ce changement, fit d'inutiles représentations pour l'empêcher; il dit même que si le roi ne partait pas dans la nuit du 20, les postes devant être relevés, l'entreprise serait manquée. Alors il fut arrêté que la famille royale partirait le 20 à minuit.

Voici comment la cour fit ses arrangemens pour ce départ. Il fallait une voiture commode, disposée pour des voyageurs qui ne devaient pas s'arrêter en route; il la fallait vaste, puisqu'elle devait contenir six personnes : le roi, la reine, madame Élisabeth, Madame, le dauphin et leur gouvernante madame de Tourzel [1]. M. le comte de Fersen se

[1] M. de Bouillé avait désiré que, dans cette voiture, fût placé un homme de tête, de courage, qui pût, en cas d'événement, se présenter avec l'autorité du maître; il avait désigné,

chargea de faire fabriquer cette voiture, qu'il disait être destinée à une famille étrangère retournant en Russie. Après l'avoir essayée, il la fit remiser dans la rue de Clichy où elle demeura jusqu'au moment du départ.

Cette voiture était une espèce de berline qui, à cause de sa lourdeur, devait ralentir la marche, et dont la forme étrange devait attirer les regards : deux qualités dangereuses pour cette expédition.

Un passe-port était indispensable; ceux qu'on délivrait pour sortir du royaume devaient être signés par le roi, et contre-signés par le ministre des affaires étrangères. M. de Montmorin était alors ce ministre, qui, quoique dévoué à la cour, ne fut point mis dans la confidence. Il fallut prendre d'autres moyens. M. de Simolin, ministre plénipotentiaire de Russie, initié dans le secret, vint demander à M. de Montmorin un passe-port pour la baronne de Korff, une femme de chambre, un valet de chambre, deux enfans et trois laquais. Une famille de ce nom existait réellement à Paris, et avait demandé un passe-port pour retourner en Russie. Cette baronne l'ayant obtenu, l'envoya à M. de Fersen qui le remit à la famille royale.

pour jouer ce rôle, M. d'Agoult, ancien major des gardes-françaises; mais madame de Tourzel s'opposa à cet arrangement, et ne voulut point se séparer des enfans du roi. L'étiquette lui faisait un devoir de ne point les abandonner. On obéit donc à l'étiquette, et on dut se repentir de cette obéissance.

Pour accompagner la voiture et courir à franc-étrier, il fallait trois hommes sûrs et vigoureux. M. d'Agoult proposa trois gardes-du-corps, MM. de Valory, de Moustier et de Malden. On leur fit faire des habits analogues au rôle qui leur était destiné, des vestes de postillon de couleur jaune, propres à fixer l'attention des personnes qui se trouvaient sur la route, ce qu'il fallait soigneusement éviter. Ils furent présentés au roi et à la reine, afin d'en être connus. On leur dit qu'on avait à leur confier une mission importante qu'ils ne devaient connaître qu'au moment du départ : ils étaient déjà dans le secret.

Un danger était à éviter à la sortie des Tuileries. La famille royale, environnée de domestiques et de gardes qui observaient tous ses mouvemens, ne pouvait guère s'échapper par les portes connues : il fallut qu'elle se procurât une issue extraordinaire. La reine en découvrit une. Près du logement de Madame était une petite chambre occupée par une des femmes de service ; cette chambre communiquait à l'appartement de M. de Villequier, situé au rez-de-chaussée, et resté vide par son émigration. Cet appartement avait deux issues ; l'une sur la cour des princes, l'autre sur la cour royale. La reine s'empara de la petite chambre, plaça ailleurs la femme de service qui l'habitait, et se procura la clef de l'appartement de M. de Villequier : par ce moyen la famille royale put, en sortant, se soustraire aux regards de la domesticité.

Il fallait encore un cocher affidé pour conduire une voiture de remise jusqu'à la barrière Saint-Martin, où devait se trouver la berline de voyage. Le comte de Fersen se chargea de cet emploi.

Toutes ces dispositions faites, le 20 juin au soir, la famille royale soupa et se coucha aux heures ordinaires; puis le roi se leva secrètement, et se rendit dans l'appartement de la reine. Chacun y prit son habit de voyage. Le roi, qui devait passer pour le valet de chambre de la baronne de Korff, se revêtit d'un frac brun, et couvrit sa tête d'une perruque; la reine et madame Élisabeth prirent des robes simples, se coiffèrent chacune d'un grand chapeau, et le dauphin, vêtu comme sa sœur, fut déguisé en petite fille [1].

En partant vers le milieu de la nuit du 20 au 21 juin, c'était partir tard relativement aux préparatifs que M. de Bouillé avait ordonnés dans l'hypothèse que ce départ s'effectuerait le 19; et le temps de l'arrivée de la famille royale aux postes les plus avancés, que ce général avait posés, coïncidait à peine avec l'expiration du temps pendant lequel

[1] Dans la relation du voyage, écrite par Marie-Thérèse-Charlotte de France, on lit ces détails : « On habilla mon » frère en petite fille; il était charmant; comme il tombait de » sommeil, il ne savait pas ce qui se passait. Je lui demandai » ce qu'il croyait qu'on allait faire? Il me dit qu'*il croyait* » *qu'on allait jouer la comédie, parce que nous étions dégui-* » *sés.* » (Mémoires de Weber, tom. II, pag. 57. Collect. B. F.)

ces postes pouvaient rester en station. On n'avait pas une heure à perdre, on en perdit plusieurs.

La famille royale sortit des Tuileries par groupes séparés; les deux enfans et madame de Tourzel, leur gouvernante, partirent les premiers; puis madame Élisabeth et son écuyer M. de Saint-Pardoux; le roi et un garde-du-corps marchèrent ensuite; la reine sortit la dernière avec son écuyer. Ils se rendirent, comme il était convenu, à la voiture de remise qui les attendait sur la place du Petit-Carrousel [1], près de la rue de l'Échelle. La reine se fit attendre près d'une heure; voici la cause de ce retard :

« En sortant de la cour royale, cette princesse » aperçoit la voiture de M. de La Fayette avec des » flambeaux et ses gardes ordinaires. Il rentrait » chez lui, et traversait le Carrousel pour gagner » le Pont-Royal. La reine avait un chapeau qui lui » couvrait le visage; la nuit était fort obscure; » elle se rangea pour laisser passer la voiture de » M. de La Fayette. Après avoir échappé à ce » danger, elle dit à son garde-du-corps de la con- » duire sur le Petit-Carrousel, au coin de la rue de » l'Échelle, c'est-à-dire à deux cents pas du lieu » où ils étaient. Son guide connaissait encore

[1] Le Petit-Carrousel n'existe plus depuis l'explosion de la *machine infernale* (24 décembre 1800). De vieilles masures, des écuries, des remises qui séparaient la place du Petit-Carrousel de celle du grand furent en partie renversées par cette explosion, et de deux places irrégulières on en fit une seule.

» moins Paris qu'elle; il était très-dangereux de
» demander son chemin si près de la porte des
» Tuileries. Ils tournèrent au hasard à droite, tan-
» dis qu'ils devaient prendre à gauche, passèrent
» les guichets du Louvre, traversèrent le Pont-
» Royal, et errèrent assez long-temps sur les quais
» et dans la rue du Bac. Ils furent enfin forcés de
» se résoudre à demander leur chemin. Une senti-
» nelle le leur indiqua. Il leur fallut revenir sur leurs
» pas, repasser sous les guichets et longer la cour
» des Tuileries pour arriver à la rue de l'Échelle; ils
» parvinrent enfin à la voiture sans autre accident
» que du temps perdu; mais c'en était un trop
» réel, le prix de chaque minute étant incalcu-
» lable [1]. »

La reine, enfin réunie à la famille royale, se place dans la voiture; le comte de Fersen monte

[1] Relation de M. de Fontanges, Mémoires de Weber, t. II, p. 86, 87. (Collect. B. F.)

Les nombreux écrivains de cette évasion ont donné, par leurs contradictions, matière à disserter sur plusieurs points, notamment sur le garde-du-corps qui conduisit la reine et lui fit perdre un temps précieux en l'engageant dans une fausse route. Suivant la relation de M. de Moustier, c'était M. Malden. Ils ont aussi rapporté avec complaisance de minces détails, tels que la peur ressentie par Madame, se croyant reconnue par une sentinelle; l'obligation où se trouva le roi, en sortant, de raccommoder une boucle de ses souliers; un coup de baguette que la reine eut, dit-on, la fantaisie de donner sur les roues de la voiture de M. de La Fayette, etc.; incidens que j'omets parce qu'ils sont sans conséquence.

sur le siége du cocher, et l'on part. Au lieu de diriger la voiture vers la barrière Saint-Martin par les rues qui y mènent directement, le cocher novice, et ne connaissant pas assez les rues de Paris, suivit la rue Saint-Honoré jusqu'au boulevard de la Madeleine; puis, parcourut tous les autres boulevards jusqu'à la rue Saint-Martin, et de cette rue il atteignit la barrière au-delà de laquelle se trouvait la voiture de voyage toute attelée. Ce défaut de connaissance des rues causa, pour la seconde fois, un retard funeste au succès du voyage.

On descend de la voiture de remise qu'on abandonne toute attelée; on la verse même dans un fossé, et l'on monte dans la berline de voyage. Les gardes-du-corps se placent sur le siége. Un d'eux part à cheval pour aller à Bondy faire préparer le relais.

Dans ce dernier lieu, deux dames attachées au service de la reine attendaient, depuis cinq ou six heures, l'arrivée de la famille royale; elles montèrent dans une voiture particulière qui suivit celle du roi.

M. de Fersen sert encore de cocher; les deux premiers chevaux sont conduits par son postillon. L'on part de Bondy, et, en moins de deux heures, on arrive à Claye, distant de six lieues de Paris, et second relais de poste sur la route de Châlons. Là des réparations à faire à la grande voiture causèrent encore une perte de temps.

M. de Fersen voit les chevaux de poste attelés

à la voiture réparée, la voit partir sans obstacle, retourne dans une de ses voitures à Paris, y arrive au grand jour, s'assure que le départ du roi est encore inconnu dans cette ville, et part aussitôt pour Bruxelles [1].

La famille royale, voyageant avec un train fort apparent, avec deux voitures, dix voyageurs et onze chevaux, pouvait-elle, dans un temps de méfiance, ne pas attirer les regards et réveiller les soupçons? On ne pensa point à ce danger.

Pendant la même nuit du 20 au 21 juin, inspirés par des motifs semblables, *Monsieur,* frère du roi, et son épouse, *Madame,* s'échappèrent du palais du Luxembourg. Après avoir vaincu plusieurs difficultés, et calculé soigneusement les chances du voyage, ils se dirigèrent sur les Pays-Bas par des routes différentes; Madame prit le chemin d'Orchies, et Monsieur celui de Mons, par Soissons, Laon et Maubeuge. Ce voyage n'éprouva ni retard, ni beaucoup de difficultés, et se termina plus heureusement que celui du roi [2].

Pendant que les princes, les princesses, et leur suite fuient en même temps Paris, portons nos regards sur cette ville et sur les effets qu'y produisirent les premières nouvelles de cette fuite. Ce ne fut que vers six heures du matin que M. de La

[1] Relation de M. de Fontanges, Mémoires de Weber, t. II, p. 86, 87, 88. (Collect. B. F.)

[2] *Voyez* Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz. (Collect. B. F.)

Fayette apprit le départ du roi. Il en instruisit aussitôt le maire et autres personnes. Il expédia sur diverses routes plusieurs officiers et son aide-de-camp, M. Romeuf, chargés d'annoncer partout que les ennemis de la patrie avaient emmené le roi, et d'ordonner son arrestation. M. Romeuf éprouva des retards. Arrêté à l'extrémité du pont de Louis XVI par les ouvriers qui travaillaient à sa construction, conduit au district des Feuillans et de-là à l'Assemblée nationale qui approuva l'ordre de M. de La Fayette et y ajouta un ordre particulier, il partit et suivit la route de Sainte-Menehould.

Vers les huit heures du matin l'évasion du roi fut connue dans toute la ville. « Le peuple se crut » trahi. Les soupçons erraient vaguement sur les » nobles, sur les prêtres, sur les ministres, sur » La Fayette et Bailly.... Une sombre inquiétude » agitait le peuple. Il se portait en foule aux Tui- » leries, à l'Hôtel-de-Ville, autour de l'Assemblée » nationale [1]. »

Quelques personnes qui lui étaient suspectes furent retenues dans leurs maisons ou au milieu des groupes. Aux premières invitations des commissaires de l'Assemblée nationale, elles furent relâchées sans difficulté; le peuple n'exerça de vengeance que sur des objets inanimés.

Le nom, l'effigie, les armoiries du roi, placés sur une multitude d'enseignes et sur des édifices

[1] Mémoires de Ferrières, t. II, p. 330. (Collect. B. F.)

publics, les bustes de Louis XIV, dans le cours de la journée du 21 juin, disparurent entièrement.

Après ce mouvement de surprise et d'humeur, les Parisiens, ainsi que la généralité des Français, prirent l'attitude du calme et de la dignité. L'Assemblée nationale déploya en cette circonstance un caractère majestueux, une fermeté, une sagesse, qui lui ont valu des éloges de tous les écrivains impartiaux, même de ceux qui ne l'étaient pas. Elle fut considérée comme le port du salut et l'espoir des Français. Elle essaya de gouverner sans roi.

Chaque député, livré à son opinion, à son caractère, se crut comptable de ses moyens, de ses forces. On ne sentit pas l'influence de la tribune. « Tout, dit M. Toulongeon, fut proposé, discuté, » adopté sans formes oratoires; il n'y eut ni ani- » mosité ni crainte. Cette attitude étonna beau- » coup et contribua à déjouer les spéculations que » l'on pouvait avoir faites sur la consternation » présumée. Le départ ne causa aucune émotion; » le retour ne causa aucune joie indécente. Les » tribunes prirent aussi une contenance froide et » tranquille [1]. »

A neuf heures la séance s'ouvre; un des secrétaires commence la lecture du procès-verbal; elle est interrompue par l'arrivée du président qui annonce

[1] Histoire de France depuis la révolution, par M. Toulongeon, t. II, p. 2.

que le maire de Paris venait de l'instruire du départ du roi.

Aussitôt il est décrété que les ministres seront appelés pour recevoir les ordres de l'Assemblée, et que le ministre de l'intérieur expédierait, à l'instant, des courriers dans tous les départemens, avec ordre, à tous les fonctionnaires publics, aux gardes nationales et aux troupes de ligne, d'arrêter ou de faire arrêter toutes personnes quelconques sortant du royaume, comme aussi d'empêcher toute sortie d'effets, armes, munitions, espèces d'or ou d'argent, chevaux et voitures; et que, dans le cas où lesdits courriers joindraient quelques individus de la famille royale, et ceux qui auraient pu concourir à *leur enlèvement*, lesdits fonctionnaires publics ou gardes nationales et troupes de ligne seront tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour arrêter les suites dudit *enlèvement*, etc. [1].

L'Assemblée ordonne de plus que, pour la sûreté de ses délibérations, sa garde sera augmentée, et envoie des commissaires pour dégager MM. de La Fayette, Bailly, Gouvion, Cazalès, retenus dans divers groupes, comme complices de l'évasion du roi, et aussi pour délivrer M. de Montmorin dont l'hôtel était environné de peuple. Toutes ces commissions furent facilement exécutées.

[1] Par ménagement pour Louis XVI ou par ignorance des circonstances de son départ, l'Assemblée nationale qualifiait alors, dans ses actes, ce départ d'*enlèvement*.

Elle décrète aussi qu'il sera ordonné à M. de Rochambeau de partir sur l'heure, pour mettre en état de défense la partie des frontières dont le commandement lui était confié; elle déclare aux citoyens de Paris et de la France, qu'elle a pris et va prendre les mesures les plus actives pour suivre la trace de ceux qui se sont rendus coupables de l'*enlèvement* du roi; que tous les citoyens doivent se reposer entièrement sur sa fermeté; elle les invite à maintenir l'ordre, à se tenir prêts à agir; elle prévient les fonctionnaires sur l'envoi qu'on pourrait leur faire de *faux décrets*. Elle ordonne en outre que plusieurs ministres seront admis à ses séances pour être prêts à recevoir ses ordres [1].

Le ministre de la justice dit à l'Assemblée que le sieur de Laporte lui avait communiqué un mémoire, signé de la main du roi, au bas duquel était une note qui lui enjoignait de ne rien signer comme ministre, et de renvoyer le sceau de l'État quand il en serait requis. Ce ministre demande et obtient une injonction expresse de l'Assemblée pour apposer le sceau de l'Etat sur ses décrets.

Alors l'Assemblée ordonne que ses décrets, non sanctionnés, auront force de loi; elle approuve l'arrêté du département de Paris qui porte que les scellés seront, sur-le-champ, apposés sur les appartemens des châteaux des Tuileries et du Luxem-

[1] Procès-verbal de la séance du 21 juin 1791.

bourg. Elle prend plusieurs autres mesures de sûreté que les circonstances commandent.

M. Laporte, mandé à la barre, dépose le mémoire que le roi, à son départ, lui avait ordonné, par un billet de sa main, de remettre à l'Assemblée; il demande que ce billet ne soit point lu en public. L'Assemblée, considérant ce billet comme une propriété, sans le lire, le rend à M. Laporte.

L'Assemblée ordonne ensuite la lecture de ce mémoire, intitulé *Déclaration du roi, adressée à tous les Français à sa sortie de Paris.* La longueur de cette pièce n'étant point en proportion avec ces Esquisses, je ne puis qu'en donner une analyse exacte [1].

[1] Si Louis XVI est le principal auteur de cet écrit, il n'en est pas le seul : Monsieur, frère du roi, y a contribué, comme il le déclare lui-même : « . . . Je me rendis aux Tuileries où la » reine me communiqua le projet de déclaration que le roi » avait préparé et qu'il venait de lui remettre. Nous le lûmes » ensemble ; j'y trouvai quelques incorrections de style ; c'é- » tait un petit inconvénient ; mais outre que nous trouvâmes » la pièce un peu trop longue, il y manquait un point essen- » tiel, qui était une protestation contre tous les actes émanés » du roi pendant sa captivité. Après le souper, je lui fis quel- » ques observations sur son ouvrage, il me dit de l'emporter » et de le lui rendre le lendemain. Le samedi je me mis, dès » le matin, au travail le plus ingrat qui existe, qui est celui » de corriger l'ouvrage d'un autre, et de faire cadrer les phra- » ses que j'étais obligé d'intercaler, tant avec le style qu'avec » le fond des pensées ; la plume me tombait à chaque instant

« Tant que le roi a pu espérer voir renaître » l'ordre et le bonheur du royaume, par les » moyens employés par l'Assemblée nationale et » par sa résidence auprès de cette Assemblée dans » la capitale, aucun sacrifice personnel ne lui a » coûté. » Le roi dit ensuite que ces espérances furent trompées; de grands désordres se manifestèrent; le 5 octobre arriva, et le roi fut forcé de quitter Versailles pour venir habiter les Tuileries, château dont les appartemens sont *bien loin de procurer les commodités auxquelles Sa Majesté était accoutumée dans les autres maisons royales.*

L'auteur de ce mémoire passe ensuite en revue tous les actes de la révolution, énumère toutes les atteintes portées à l'autorité royale. « Que reste-t-il » au roi, dit-il, autre chose que le vain simulacre » de la royauté? On lui a donné vingt-cinq mil- » lions pour les dépenses de sa liste civile; mais la » *splendeur* de la maison qu'il doit entretenir pour » *faire honneur à la dignité* de la couronne de » France, et les charges qu'on a rejetées dessus, » même depuis l'époque où ces fonds ont été ré- » glés, doivent en absorber la totalité. »

Il se plaint ensuite de la gêne apportée dans la jouissance des domaines dont on lui a laissé l'usufruit; de ce qu'on a séparé les services rendus à la

» des mains; cependant j'en vins à bout tant bien que mal. » (Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz, pag. 20. Collect. B. F.)

personne du roi, des services rendus à l'Etat; de ce que le roi est presque étranger à la confection des lois; de ce qu'on l'a privé du droit de faire grâce; et de ce que l'administration intérieure, étant tout entière entre les mains des départemens, des districts et des municipalités, l'action de l'autorité royale devient nulle; il se plaint aussi des corps électoraux et de leur influence morale.

Le roi est le chef suprême des forces de terre et de mer; mais tout le travail relatif à ces deux armes a été fait par les comités de l'Assemblée, sans la participation du roi. Ses choix éprouvent des obstacles de la part des sociétés populaires. Il ne lui reste que le tiers ou le quart des nominations, et ce droit devient à peu près illusoire par les obstacles que l'on met aux choix du roi. Il a été obligé de refaire tout le travail des officiers généraux de l'armée, parce que ses choix déplaisaient aux clubs. De ce sujet naît de vives plaintes contre ces sociétés.

Passant aux *affaires étrangères*, l'auteur dit que le roi, quoiqu'il ait le droit de nommer aux places et de conduire les négociations, est gêné dans ses choix, est de plus gêné par le comité diplomatique de l'Assemblée qui a la faculté de réviser et de confirmer les traités.

Les *finances* excitent aussi les plaintes du roi. L'Assemblée s'est occupée fort tard de cet objet. A des *impôts dont la lourdeur, à la vérité, pesait beaucoup sur les peuples*, elle a substitué un impôt presque unique dont la levée sera très-difficile.

L'administration générale est organisée de manière que le roi ne peut y rien changer sans de nouvelles décisions de l'Assemblée. Il règne de la méfiance entre les administrés et les administrateurs; les peines à infliger à ces derniers, s'ils prévariquent, donnent des inquiétudes, ce qui détruit la subordination : les inférieurs ne devant jamais juger les ordres des supérieurs qui sont responsables de ce qu'ils commandent.

L'Assemblée, par le moyen de son autorité, excède, à tout moment, les bornes qu'elle s'est prescrites; ses comités exercent tous les pouvoirs; le despotisme du comité des recherches est barbare et insupportable; les sociétés populaires, établies jusque dans des bourgs, délibèrent et prennent des arrêtés.

Le roi ne pense pas qu'il soit possible de gouverner la France par les moyens qu'a établis l'Assemblée nationale; et s'il a accordé sa sanction à tous les décrets, c'est qu'il ne pouvait la refuser, c'est qu'il désirait éviter des discussions au moins inutiles, et « craignait de plus qu'on pensât qu'il » voulût retarder les travaux de l'Assemblée na- » tionale, *à la réussite desquels la nation prenait* » *un si grand intérêt.* » Ce sujet amène de nouvelles plaintes contre les clubs, et une sortie contre les journaux et les pamphlets.

L'auteur de ce mémoire revient sur les événemens de la révolution et notamment sur ceux qui affectent personnellement le roi, sur l'espèce de

triomphe décerné à M. Necker sous les yeux même du roi, et sur l'insulte faite à Versailles à M. l'archevêque de Paris. Lorsque le roi vint dans cette ville, on ne cria point *vive le roi*, et les harangues, qu'on lui adressa ne furent remplies que d'une ironie amère.

Il retrace pour la seconde fois les événemens des 5 et 6 octobre et ceux qui ont précédé et suivi ces journées ; se plaint de la place que la famille royale occupait dans la galerie du Champ-de-Mars, lors de la fédération, où cependant il déclare que le roi a passé *les momens les plus doux de son séjour à Paris*. Il se plaint ensuite de l'arrestation de Mesdames, tantes du roi, lors de leur voyage à Rome; de l'affaire dite *des poignards;* de l'opposition mise au départ du roi pour Saint-Cloud, etc.

« D'après tous ces motifs et l'impossibilité où » le roi se trouve d'opérer le bien et d'empêcher le » mal qui se commet, est-il étonnant que le roi ait » cherché à recouvrer sa liberté et à se mettre en » sûreté avec sa famille? etc. »

Avant d'émettre cette *déclaration,* le roi aurait dû attendre le succès de son voyage à Montmédy ; il paraît qu'il ne doutait point de ce succès.

Sa lecture fut entendue avec le plus grand calme. M. l'abbé Grégoire en demanda le renvoi au comité de constitution; demanda aussi que ce comité fût chargé de rédiger une proclamation aux Français en opposition à cette déclaration. La proposition fut adoptée.

Tous les partis de l'Assemblée parurent également mécontens de ce manifeste royal, et se réunirent pour en improuver la forme et le fond : « Le » style, les expressions, la nature des plaintes, » rien ne portait ce caractère d'élévation que l'in- » fortune ne doit jamais ôter à la grandeur. On » peut croire, au défaut de la diction et au ton de » supériorité qui y régnaient, que le roi ne le » consulta point et le dressa lui-même. A côté de » réclamations graves sur la nouvelle forme du » gouvernement, on y lit de petites plaintes sur » l'insuffisance de son logement, sur le traitement » pécuniaire des officiers de sa maison, sur la mo- » dicité d'une somme de vingt-quatre à trente mil- » lions affectés à sa liste civile. Ce mémoire sembla » rédigé par des commensaux mécontens qui se » servent du nom de leur maître; telle fut la sensa- » tion qu'il fit dans l'Assemblée : il n'indisposa » point contre le roi [1]. »

M. le marquis de Ferrières, dont la franchise ne respecte pas toujours les convenances, dit à ce sujet : « On trouva les plaintes de Louis XVI sur » l'incommodité de son séjour aux Tuileries, sur » l'insuffisance de sa liste civile, mesquines, in- » dignes d'un roi qui semblait en appeler à son » épée. La plupart des reproches que Louis XVI » faisait à l'Assemblée étaient fondés, mais l'as-

[1] Histoire de France, par Toulongeon, tom. II, pag. 29 — 30.

» sentiment volontaire, donné tant de fois à cette
» même constitution contre laquelle il protestait
» maintenant, jetait sur son caractère une teinte
» de fausseté et de faiblesse bien capable d'aliéner
» le peuple qui veut de grands vices ou de grandes
» vertus [1]. »

Pendant la nuit du 21 au 22 juin, l'Assemblée entendit la lecture de la *Proclamation aux Français*, dont je vais donner une analyse.

« Un grand attentat vient de se commettre....; le
» roi et la famille royale ont été *enlevés* dans la nuit
» du 20 au 21 de ce mois [2].

» Vos représentans triompheront de cet obsta-
» cle; ils mesurent l'étendue des devoirs qui leur
» sont imposés. La liberté publique sera mainte-
» nue;..... la France veut être libre, et elle sera
» libre..... Si le premier des fonctionnaires publics
» déserte son poste, ou est enlevé malgré lui, les
» représentans de la nation, revêtus de tous les
» pouvoirs nécessaires au salut de l'État et à l'ac-
» tivité du gouvernement, ont le droit d'y sup-
» pléer. En prononçant que l'apposition du sceau
» de l'État et la signature du ministre de la justice
» donneront aux décrets le caractère et l'autorité
» de la loi, l'Assemblée constituante a exercé un
» droit incontestable..... »

[1] Mémoires de Ferrières, t. II, p. 338.

[2] A ce mot *enlevés*, M. Rœderer s'est écrié : *C'est faux, le roi a déserté son poste.* (Histoire du départ du roi, p. 113.)

La proclamation rassure ensuite les Français sur la situation intérieure et extérieure de la France, et répond à quelques passages de la déclaration du roi : « On ne craint pas, y est-il dit, d'y par-
» ler de cette armée qui menaçait l'Assemblée
» nationale au mois de juillet 1789; on ose se
» faire un mérite de l'avoir éloignée. » Puis elle passe à l'affaire du 6 octobre 1790, reprochée à l'Assemblée qui cependant a ordonné la poursuite des coupables, et l'on se garde bien, dit la proclamation, de raconter les outrages qui provoquèrent ces désordres.

Elle répond à plusieurs autres articles de la déclaration royale; je ne citerai que ces phrases tendantes à rassurer les Français : « L'ordre peut
» exister partout où il existe un centre d'unité; il
» se trouve dans l'Assemblée des représentans.....
» Nous gémirons des malheurs de notre roi; nous
» appellerons la vengeance des lois sur ceux qui
» l'ont entraîné loin de son poste; mais l'empire
» ne sera point ébranlé, l'activité de l'administra-
» tion et de la justice ne sera point ralentie.....
» La capitale peut servir de modèle au reste de
» la France : le départ du roi n'y a point causé
» d'agitations, et, ce qui fait le désespoir de nos
» ennemis, elle jouit d'une tranquillité parfaite. »

Cette proclamation fut adoptée et envoyée à tous les départemens.

L'Assemblée s'occupa de quelques autres objets que j'omets pour me reporter au voyage du roi

que j'ai laissé partant de Claye et se dirigeant sur Châlons, où, vers les quatre ou cinq heures de l'après-midi du 21 juin, il arriva. Un petit accident fit perdre aux voyageurs un quart-d'heure ou une demi-heure de temps : la voiture fut accrochée à un pont avant cette ville, plusieurs traits se rompirent, il fallut les faire raccommoder.

Quelques personnes reconnurent ou crurent reconnaître le roi à Châlons ; mais il n'en résulta rien de fâcheux pour les voyageurs qui, à trois lieues de cette ville, à Pont-de-Sommevelle, devaient trouver le premier des détachemens que M. de Bouillé avait placés sur le passage du roi. Ce détachement se composait de quarante hussards de Lauzun conduits par M. de Goguelat, et que M. de Choiseul, arrivant de Paris et qui avait précédé, de quelques heures, la voiture du roi, devait commander. Je dois dire ici que M. de Bouillé avait placé, avec de grandes précautions, des détachemens sur différens points de la route que le roi devait tenir, et avait donné, pour prétexte de ce mouvement militaire, le besoin d'escorter un trésor destiné à la solde des troupes. On verra dans la suite de quelle utilité furent ces détachemens.

A cinq heures et demie du soir, les voyageurs arrivent à Pont-de-Sommevelle. « Le roi comptait » y trouver sa première escorte, et se croyait » sauvé....; mais, quelle cruelle surprise ! la terre, » comme il l'a dit lui-même, semble s'entr'ouvrir

» sous lui..... Il ne trouve personne, il ne voit ni
» M. de Choiseul, parti quelques heures avant lui
» *avec la certitude de son départ,* ni M. de Go-
» guelat qui lui était annoncé, ni le détachement
» des quarante hussards, ni qui que ce soit pour
» lui rendre compte d'un changement aussi inat-
» tendu [1]. »

Voici comment M. le duc de Choiseul expose les motifs de sa retraite et de celle du détachement qu'il commandait. « Les quarante hussards et
» M. de Goguelat arrivèrent à midi. Je fis mettre
» les chevaux au piquet..... D'après nos calculs et
» nos conventions, le courrier devant précéder,
» au moins d'une heure, la voiture, nous nous
» attendions à le voir arriver vers deux heures et
» la voiture à trois. A trois heures, ni courrier ni
» voiture. Nous nous promenions sur la chaussée,
» et un de nous était toujours en avant sur une
» hauteur d'où l'on pouvait voir plus loin. A qua-
» tre heures point de nouvelles; je ne puis expri-
» mer ce que j'ai souffert par la nécessité de me
» contraindre, de déguiser les pensées qui m'agi-
» taient..... Pendant cette terrible attente, une
» scène nouvelle, un tumulte violent se préparait.
» Le hasard, réuni à la fatalité, avait fait que les
» paysans d'une terre appartenant à madame d'El-
» beuf, située près Pont-de-Sommevelle, avaient
» refusé le paiement des droits non-rachetables;

[1] Mémoires sur l'affaire de Varennes, ceux du comte Louis de Bouillé, p. 95. (Collect. B. F.)

» on les avait menacés d'exécution militaire, et
» les paysans du voisinage leur avaient promis
» secours. Quand ils virent venir des hussards au
» Pont-de-Sommevelle, ils crurent que c'était pour
» agir contre eux, et le tocsin sonna sur nous
» dans la campagne. Les paysans se rassemblè-
» rent, et nous fûmes l'objet de la méfiance gé-
» nérale; d'un autre côté, on conçut de l'ombrage
» dans la ville de Châlons, en sachant un poste
» de hussards si près de cette ville, sans aucun
» motif connu..... On envoya des cavaliers de
» gendarmerie nationale pour nous reconnaître et
» tâcher de découvrir notre but..... la route était
» très-passante..... les postillons racontaient que
» les hussards restaient toujours dans la même
» position..... déjà même on murmurait que
» c'était la reine que nous attendions..... l'inquié-
» tude augmentait visiblement à Châlons; on parlait
» d'envoyer des patrouilles de gardes nationales
» sur nous, de doubler les postes de la ville,
» peut-être même d'en fermer les portes..... N'y
» aurait-il pas eu, de notre part, une maladresse
» capitale de créer nous-mêmes des dangers au roi
» et de ne pas faire cesser cette fermentation po-
» pulaire, si notre éloignement pouvait y contri-
» buer?... Nous entendîmes sonner cinq heures au
» milieu des plus vives et des plus cruelles anxié-
» tés.... Il était à peu près cinq heures et demie,
» et il y avait par conséquent plus de quatre heures
» de retard sur l'arrivée du courrier. »

M. de Choiseul, après quelques précautions propres à dissiper les soupçons, ordonna à sa troupe de monter à cheval. « Quand mes hussards furent » à cheval, il était près de six heures moins un » quart, et je m'en allai au pas jusqu'à la traverse » qui mène à Varennes [1]. »

M. de Bouillé fils, qui se nomme le *Comte Louis*, combat dans son mémoire les motifs que M. de Choiseul fait valoir pour justifier l'abandon de son poste et sa contravention aux ordres du général; il blâme sa trop prompte retraite. « Ne fallait-il pas au moins laisser une ou plusieurs » personnes en arrière pour avertir le roi du dé- » placement du détachement? Fallait-il négliger » aussi d'intercepter toute communication avec la » capitale?... Enfin M. de Choiseul, qui savait que » son détachement était le principal anneau de la » chaîne, ne devait-il pas se replier sur le poste sui- » vant,.. au lieu de se retirer à Montmédy par des » chemins de traverse qu'il ne connaissait pas? »

M. de Bouillé fait à M. de Choiseul le reproche plus grave d'avoir donné aux commandans des autres détachemens « l'avis de ne plus at- » tendre le roi. Il adressa même l'ordre de faire » desseller au commandant du détachement de » Sainte-Menehould, qui, étant officier de son

[1] Relation du départ de Louis XVI, par le duc de Choiseul, p. 80 et suivantes. (Collect. B. F.)

» régiment, ne lui obéit que trop ponctuelle-
» ment [1]. »

Je n'entrerai pas plus avant dans cette discussi on; il me suffit d'en indiquer l'objet, et je reviens aux événemens du voyage.

La voiture qui contenait la famille royale, arrivée à Pont-de-Sommevelle à environ six heures et demie du soir, continua sa route, et parvint, sans escorte et sans événement, vers huit heures et demie à Sainte-Menehould, ville située à quatre lieues de la première.

Dans cette ville M. de Bouillé avait placé un détachement de trente dragons, commandés par M. Dandoins. Le roi, à son arrivée, n'y trouva aucunes des dispositions attendues.

Ici on commença à sentir les effets de la retraite de M. de Choiseul, à sentir le prix du temps perdu, à sentir la faute que, par respect pour l'étiquette, on avait commise, en ne plaçant point dans la voiture, comme M. de Bouillé l'avait conseillé, un homme capable de figurer en maître, de se mon-

[1] Mémoire de M. le marquis de Bouillé (comte Louis), p. 97 et 101. (Collect. B. F.)

Une controverse assez vive s'est élevée entre quelques personnes chargées de favoriser l'évasion, notamment entre MM. de Choiseul et de Bouillé, je ne m'en mêle point, je me borne au récit des faits, et dirai comme le berger Palémon :

Non nostrúm inter vos tantas componere lites.

trer, de parler au besoin, et d'éviter au roi les occasions de paraître.

Le billet que M. de Choiseul, en abandonnant son poste de Pont-de-Sommevelle, avait adressé à M. Dandoins, billet conçu en ces termes : « Il » n'y a pas d'apparence que le trésor passe au- » jourd'hui ; je pars pour aller rejoindre M. de » Bouillé; vous recevrez demain de nouveaux or- » dres; » de plus, l'heure avancée et la fermentation qui régnait dans la ville, fermentation causée par la présence du détachement, et par l'inquiétude, les soupçons des habitans sur sa destination, causée par le souvenir des troubles que le détachement destiné à Pont-de-Sommevelle avait fait naître en passant la veille dans Sainte-Menehould; toutes ces causes déterminèrent le détachement, non à quitter son poste, mais à desseller ses chevaux. Ils étaient en cet état, lorsque le premier courrier qui précédait la voiture du roi, M. de Valory, parut dans la ville. Il erra dans la place, dans les rues, pour chercher le poste. « Douze minutes après ce premier courrier » la voiture arrive, suivie à dix pas derrière par » un autre courrier, M. du Moustier. M. de Malden » était assis sur le siége. Les dragons, dans ce » moment, se trouvaient tous rassemblés autour » de M. Dandoins placé vis-à-vis de la porte de » l'auberge.... M. Dandoins.... tâchait d'en impo- » ser à trois ou quatre des principaux habitans » qui paraissaient très-inquiets et avides de décou-

» vrir les personnes qui étaient dans la voiture.
» M. de Valory, passant derrière cette voiture
» pour aller à la portière, M. Dandoins lui fit
» un signe de l'œil de faire mettre les relais
» promptement; mais n'ayant pas compris ce que
» ce signe signifiait, il a commis l'imprudence de
» venir trouver M. Dandoins, lequel fut obligé
» d'aller quelques pas à sa rencontre pour s'é-
» loigner un peu des dragons et n'en être pas en-
» tendu. Ils se dirent quelques mots qui furent
» remarqués par les bourgeois et par le maître de
» la poste, qui s'est attaché de plus en plus à re-
» garder dans la voiture [1]. »

Les ordres du roi et de M. de Bouillé prescrivaient aux divers détachemens de garder le plus grand *incognito*, et de laisser passer la voiture devant eux sans faire le moindre signe de reconnaissance.

A cette imprudence de M. de Valory, s'en joignit une autre. Le roi, « inquiet du dérangement sur-
» venu dans les dispositions qui lui avaient été
» annoncées et qui fondaient ses espérances;
» étonné, tourmenté même de ne point trouver
» le détachement prêt....., incertain de la route
» qu'il devait prendre et sur laquelle M. de Go-
» guelat était chargé de le diriger; enfin, troublé
» par toutes ces perplexités, le roi se montra à la

[1] Mémoires de M. de Choiseul, pièces justificatives, déclaration de La Gache, p. 131, 132. (Collect. B.F.)

» portière de sa voiture, interrogea, avec une agi-
» tation remarquable, le maître de poste sur le
» point où il devait prendre la route de traverse
» pour Varennes; et par ces questions auxquelles
» se joignirent celles de ses courriers, il éveilla
» l'attention, indiqua sa marche et se fit recon-
» naître [1]. »

Drouet, maître de poste de cette ville, crut reconnaître la reine qu'il avait déjà vue; apercevant ensuite, dit-il, « un homme un peu gros, je fus frappé
» de sa ressemblance avec l'effigie du roi, empreinte
» sur un assignat de cinquante livres. L'arrivée
» subite d'un détachement de dragons, qui avait
» succédé à un détachement de hussards, destinés
» l'un et l'autre à protéger le passage d'un trésor,
» à ce qu'on m'avait dit, me confirma de plus en
» plus dans mes soupçons, surtout lorsque je vis
» l'homme que je croyais le roi, parler d'un air
» animé et à voix basse au courrier qui précédait
» l'équipage [2]. »

Malgré cette reconnaissance, malgré les inquiétudes du roi et celles des habitans, la voiture royale, vers les huit heures du soir, partit sans obstacle de Sainte-Menehould, et se dirigea vers Clermont en Argonne qui en était distant de trois lieues.

[1] Mémoire de M. de Bouillé (comte Louis), p. 103. (Collect. B. F.)

[2] Mémoires de M. de Choiseul, pièces justificatives, rapport du sieur Drouet, p. 139. (*Ibid.*)

Suivant les ordres de M. de Bouillé, le détachement de Sainte-Menehould devait suivre, à quelque distance, la voiture du roi et l'escorter dans la route : M. Dandoins, en conséquence, ordonna le départ. Alors plusieurs dragons se plaignirent de n'avoir rien mangé depuis onze heures du matin. M. Dandoins leur accorda le temps nécessaire à un repas, puis il ordonna de seller les chevaux; mais, la nouvelle de la présence du roi dans la voiture qui venait de partir s'étant répandue dans la ville, la générale battit, le tocsin sonna, la garde nationale prit les armes, et s'opposa au départ des dragons; un seul, le maréchal-des-logis *La Gache,* les mains armées de pistolets, tenant entre ses dents la bride de son cheval, parvint, malgré les coups de pierres et de fusils, à traverser la multitude au galop et à sortir de Sainte-Menehould. Arrivé sur la hauteur qui domine cette ville, il aperçoit devant lui un cavalier allant très-vite. Imaginant que cet homme allait à Clermont pour avertir les habitans de l'arrivée du roi, il court à toute bride sur ses pas; il le voit quitter la grande route et prendre un chemin dans les bois, il le poursuit; mais cet homme connaissant le terrain, lui échappe. Alors La Gache revient sur ses pas, reprend la route de Clermont dans le dessein d'avertir M. le comte Charles de Damas de ce qui venait de se passer à Sainte-Menehould.

Cet homme, poursuivi par La Gache, n'était certainement pas Drouet, comme semble l'indiquer le

récit de cet officier, car Drouet n'était pas seul et marchait avec un compagnon.

M. Drouet, fils du maître de poste de Sainte-Menehould, fut par son père envoyé à Varennes, pour communiquer aux magistrats de cette ville les soupçons qu'il avait conçus.

M. Drouet, accompagné de M. Guillaume, arrive au grand galop près de Clermont; là il apprend, par le postillon ramenant les chevaux qui avaient conduit la berline du roi, que cette voiture était partie de Clermont, et se dirigeait sur Varennes [1]. Alors ces deux cavaliers quittent la route de Clermont, et, par des chemins de traverse, arrivent à Varennes pendant que le roi, comme il sera dit, y attendait ses relais.

La famille royale parcourut sans obstacle la route de Sainte-Menehould à Clermont, et arriva à neuf heures et demie dans cette dernière ville où se trouvait un détachement de cent quarante dragons, commandés par M. le comte Charles de Damas.

Ce commandant avait éprouvé la même inquiétude, la même impatience que ceux des précédens détachemens; il avait reçu le même avis de

[1] Au moment de partir de Clermont, le garde-du-corps placé sur le siége de la voiture eut l'imprudence de crier aux postillons de cette ville : *A Varennes :* ceux de Sainte-Menehould entendirent ce cri et en instruisirent Drouet et son compagnon : ce qui les détermina à se rendre directement à Varennes.

la part de M. le duc de Choiseul, celui de ne plus attendre le trésor. Cet avis lui avait été confirmé par le valet de chambre du duc et par le sieur Léonard, coiffeur de la reine, qui se rendait aussi à Montmédy, tous deux voyageant en un même cabriolet.

« A neuf heures je n'avais pas encore donné » d'ordre à mon régiment, dit M. de Damas; je » traînais en longueur le plus qu'il m'était pos- » sible. La troupe était dehors depuis cinq heures; » la ville était sur pied; mes dragons eux-mêmes » commençaient à s'étonner de ces retards. Si la » fermentation éclatait avant le moment du pas- » sage du roi, le son du tocsin pouvait l'arrêter » sur toute la route; toutes mes combinaisons » d'espérance s'épuisaient..... Je me décidai donc » à me réduire au détachement du trésor, que je » gardai sur pied, et à faire rentrer le reste de la » troupe dans ses logemens... Cette mesure eut tout » l'effet que j'en espérais; la foule se dissipa et les » habitans rentrèrent dans leurs maisons [1]. »

Partout les détachemens placés avec tant de précaution par M. de Bouillé, et que la famille royale considérait comme son unique appui pendant ce voyage, furent inutiles, devinrent même nuisibles, et contribuèrent beaucoup à l'arrestation du roi.

[1] Relation de M. le comte de Damas. Mémoires sur l'affaire de Varennes, p. 220. (Collect. B. F.)

Enfin arrive à Clermont la voiture si long-temps attendue; les personnes qu'elle contenait eurent l'imprudence d'adresser diverses questions à M. de Damas qui, n'étant pas sans inquiétude sur la disposition des esprits des habitans, regarda comme un instant très-heureux celui où il vit les chevaux attelés, les postillons à cheval et la voiture partir et se diriger sur Varennes.

Après ce départ, M. de Damas, instruit de la vive résistance qu'avait éprouvée le détachement placé à Sainte-Menehould, voulut en prévenir une semblable; il se disposait à partir avec sa troupe, lorsque la municipalité de Clermont se présente dans son logement, et lui intime l'ordre de rester dans cette ville jusqu'au lendemain. M. de Damas n'obéit point à cet ordre, monte à cheval, se rend sur la place où sa troupe se rassemblait, et dit à un officier : *Il faut nous tirer d'ici comme nous pourrons.* Il dépêche à Varennes un quartier-maître appelé Remi qui s'égare en chemin. Il veut ensuite faire partir ses dragons. La municipalité, la garde nationale s'y opposent. Ses soldats n'obéissent point à ses ordres; il s'éloigne avec quelques officiers, abandonne sa troupe indocile, et prend la route de Montmédy.

La voiture du roi, partie de Clermont sans accident, parut à onze heures et demie du soir aux premières maisons de Varennes. Dans cette ville se trouvait un détachement de soixante hussards de Lauzun et un relais pour la voiture du roi. Les

membres de la famille royale, ni les gardes-du-corps qui les escortaient, ne savaient dans quel quartier, dans quelle auberge de cette ville était placé ce relais, ne savaient à qui s'adresser pour s'en informer. Les inquiétudes naquirent et s'augmentèrent. M. de Valory, qui faisait les fonctions de courrier, allait à la découverte dans les rues de cette ville, et ne découvrait rien. Il était tard, et très-dangereux d'éveiller les habitans pour les questionner. La reine prit des informations dans deux maisons voisines de sa voiture; on allait, on venait sans succès de la voiture à la ville et de la ville à la voiture; on perdait un temps précieux. Enfin la famille royale, après être restée pendant trente-cinq minutes dans cette position désespérante, apprit que les chevaux de relais étaient dans la basse-ville et à l'auberge du Grand-Monarque. Alors la voiture fut dirigée vers cette auberge. Ce retard, amené par les précédens retards, par une grande négligence d'exécution dans les subalternes et une imprévoyance notable dans les chefs, fut très-fatal au succès du voyage.

Pendant que la famille royale attendait dans sa voiture la découverte du relais, Drouet et son compagnon Guillaume arrivaient à Varennes. Ils descendirent dans une auberge d'où ils firent avertir plusieurs personnes, vinrent au pont par lequel la berline du roi devait sortir de cette ville, le barricadèrent, en plaçant, à travers sa route, plusieurs charrettes vides ou chargées; puis ils se

rendirent chez le maire, chez le commandant de la garde nationale. Ceux-ci arrivèrent à l'auberge du Grand-Monarque au moment où le roi descendait de voiture, et demandèrent le passe-port des voyageurs. On leur en montra un qu'ils jugèrent en règle; mais, d'après les observations qui leur furent faites à l'égard des divers détachemens placés sur la route, la municipalité délibéra et décida que les voyageurs ne partiraient que le lendemain. Sausse, procureur de la commune, dont la maison était située dans le voisinage, l'offrit aux voyageurs pour s'y reposer; ils l'acceptèrent.

M. le chevalier de Bouillé et M. le comte Charles de Raigecourt étaient à Varennes chargés du relais. Après avoir attendu fort long-temps sur la route, désespérant de voir arriver le roi, et craignant de devenir suspects aux passans, ils s'étaient retirés, après dix heures du soir, dans leur auberge. Ils avaient chargé un aide-de-camp de surveiller l'arrivée de la voiture, et de venir aussitôt leur en donner avis; leur précaution fut inutile : ils n'apprirent la présence du roi à Varennes que lorsqu'il était arrêté.

M. Deslon, qui devait commander le détachement d'hussards placés à Varennes, accusé près du général de Bouillé de n'être pas doué d'un royalisme assez prononcé, avait été retiré de cette ville, envoyé à Dun, et remplacé par un jeune officier de dix-sept à dix-huit ans, nommé Rohrig, qui, au premier bruit du dessein d'arrêter le roi,

monta à cheval, sortit de la ville en toute hâte, et courut du côté de Montmédy pour avertir le général de Bouillé des événemens de Varennes [1]; ainsi le roi n'eut encore aucun secours à attendre de ce détachement.

La famille royale, descendue chez M. Sausse, fut installée dans un appartement composé de deux pièces au premier. Le roi demanda à se rafraîchir; M. Sausse lui porte une bouteille de Bourgogne; le roi semble la vider avec plaisir, et converse assez long-temps avec son hôte. Chaque fois que le procureur de la commune s'éloignait, soit pour ses fonctions municipales, soit pour apaiser le tumulte que faisait à la porte un attroupement de curieux, le roi lui disait : *Hâtez-vous de revenir; j'ai besoin de vous; votre conversation me plaît.* Il lui parla du pont de Varennes. Sausse répondit qu'il était embarrassé par des voitures. *Je passerai le gué,* dit le roi. *Le gué,* répliqua Sausse, *c'est bien pire; nous craignons les Autrichiens; je me suis avisé d'y mettre des grippes-loups, des piquets; il n'est pas possible de le traverser.— Eh bien! faites donc débarrasser le pont.*

Le roi gardait encore l'*incognito;* un garde national lui dit à plusieurs reprises : *Vous êtes le roi, je vous reconnais, convenez-en de bonne foi.* La reine, piquée de ce ton familier, oubliant qu'elle

[1] Précis historique du comte de Valory. Mémoires sur l'affaire de Varennes, p. 281, 282. (Collect. B. F.)

jouait le rôle d'une dame étrangère, dit d'une voix imposante au questionneur : *Si vous le connaissez, traitez-le donc avec plus de respect.* Dès-lors toute dissimulation dut cesser.

Le roi fit des promesses séduisantes et des caresses même au procureur de la commune, qui lui répondit : *Je dois beaucoup à mon roi, mais je dois tout à ma patrie* [1].

Cependant on barricadait les rues de Varennes; le tocsin sonnait, appelait les gardes nationales des villages voisins, et la ville était illuminée.

MM. de Choiseul et de Goguelat arrivèrent de Pont-de-Sommevelle à Varennes avec leur détachement de quarante hussards, forcèrent le poste qui gardait l'entrée de cette ville du côté de Clermont [2], furent à la caserne et y placèrent les quarante hussards en bataille.

M. de Choiseul apprit avec peine que les soixante hussards, en détachement à Varennes, étaient sans officier et dispersés dans les cabarets de la ville. Il reçut la visite de deux officiers municipaux qui le sommèrent de se rendre à la commune; il les renvoya en leur disant qu'il irait à la municipalité quand il en aurait le temps. Il déclara à ses quarante hussards que la famille royale était prisonnière à Varennes, qu'il s'agissait de la délivrer;

[1] Histoire du départ du roi, pag. 184.

[2] Suivant le Mémoire de M. de Bouillé, p. 119, M. de Choiseul entra dans Varennes par une espèce de capitulation. (Collect. B. F.)

il se mit à leur tête, marcha vers la maison de Sausse et rangea sa troupe en bataille devant la porte.

En entrant dans cette maison, il rencontra sur l'escalier M. Charles de Damas qui, arrivé de Clermont à Varennes vers minuit et demi, et ayant forcé l'entrée qu'on lui refusait, venait joindre la famille royale qu'il croyait fort loin de Varennes. Il apprit à M. de Choiseul que ses dragons avaient refusé de le suivre. Ils montèrent ensemble dans l'appartement où se trouvait le roi.

Voici le tableau que M. de Choiseul trace de cet appartement où il s'était introduit en forçant les sentinelles.

« Le roi et la famille royale étaient dans deux » mauvaises chambres au premier étage. Je montai » un escalier tournant qui y conduisait. Dans la » première qui donnait sur la rue, je trouvai » quelques paysans armés, dont deux avec des » fourches, s'étaient postés en sentinelles à la » porte de la seconde chambre, où était le roi; » ils voulurent s'opposer à mon entrée, je les écar- » tai et j'entrai l'épée à la main.

» Au milieu de cette mauvaise chambre était » une table sur laquelle il y avait du pain et quel- » ques verres; sur un lit dormait M. le dauphin » épuisé de fatigue; madame de Tourzel, assise » près de ce lit, la tête sur ses mains, ayant au- » près d'elle mesdames Brunier et Neuville (femmes » de service); auprès de la fenêtre étaient ma- » dame Élisabeth et madame Royale. Le roi et la

» reine debout, causant avec M. Sausse et un ou
» deux municipaux; dans le fond, sur des chaises,
» les trois gardes-du-corps.

» Mon entrée rapide dans la chambre avec
» MM. de Damas et Goguelat dérangea la con-
» versation. La reine vint à moi ainsi que ma-
» dame Élisabeth, en me prenant la main avec
» joie et bonté. Le roi nous témoigna les mêmes
» sentimens; nous le prîmes à part avec la reine,
» lui expliquâmes la position des choses et lui de-
» mandâmes ses ordres. *Où donc est* (sont) *le*
» *chevalier de Bouille*, *M. de Raigecourt*, *leurs*
» *hussards?* dis-je. — *Je n'ai pas seulement aperçu*
» *ces Messieurs*, dit le roi. Un de nous dit: *Je les*
» *croyais tués devant les roues de votre voiture.*
» Le roi reprit: *Que faire?* — *Vous sauver*, *Sire*,
» répondit M. de Damas. *Donnez vos ordres*, re-
» pris-je, *Sire*, *j'ai ici quarante hussards*, *ils*
» *iront bien jusqu'à Dun; il faut prendre un*
» *parti*[1]. »

Alors M. de Choiseul proposa au roi de monter lui et sa famille sur sept chevaux de ses hussards, de les entourer avec les trente-trois restans, qui, à coups de sabres, se feraient jour à travers la foule qui pourrait s'opposer à leur passage. A cette proposition le roi répondit qu'il fallait raisonner froidement. *La municipalité*, dit-il, *ne refuse pas*

[1] Relation du départ de Louis XVI, par M. le duc de Choiseul, p. 90 et suivantes.

de me laisser passer ; elle demande seulement que j'attende la pointe du jour. Le jeune Bouillé est parti à l'instant de mon arrivée, et sans doute pour avertir son père et faire marcher les troupes qui sont sûrement prêtes. Si j'étais seul je suivrais votre conseil ; mais la reine, mes deux enfans, ma sœur, ces dames, etc.

M. de Choiseul, peu de temps après son arrivée à Varennes, avait fait partir un officier nommé Charles Aubriot, qui traversa la rivière et arriva au point du jour à Dun, où il avertit M. Deslon de ce qui se passait à Varennes, et l'invita de s'y rendre sur-le-champ avec son détachement. On pensait que le chevalier de Bouillé, parti vers onze heures et demie du soir, avait transmis cet avis à Dun et même à Stenay où se trouvait le général son père. Le jeune Rohrig, suivant la relation du comte de Valory, était déjà parti de Varennes pour les mêmes lieux et pour le même objet. Ainsi le général de Bouillé devait être suffisamment averti.

On calculait curieusement le temps que ces divers envoyés mettraient à remplir leur mission, le temps où l'on pourrait à Varennes en apercevoir les résultats. Les heures s'écoulaient, le tocsin ne cessait de sonner et la multitude de s'accroître. A deux heures du matin on évaluait le nombre des personnes rassemblées dans cette ville à cinq mille. Il parut s'élever à dix mille hommes lorsqu'il fit jour. M. de Goguelat voulut

sortir, non pour connaître la disposition des esprits, comme le disent quelques relations, mais pour envelopper avec la troupe les batteries de la ville; il s'aperçut que l'on prévenait sa manœuvre, parla au major de la garde nationale, qui lui dit que le roi ne voulait que cinquante hommes de cette garde. Alors M. de Goguelat, essayant de forcer le passage, porte un coup de sabre au major; celui-ci l'évite et lui tire un coup de pistolet qui le blesse à l'épaule [1].

Vers cinq heures et demie du matin du 22 juin, M. Deslon, parti à quatre heures de Dun, avec les cent hommes qu'il commandait, arrive à Varennes. Les barricades et un poste de garde nationale qu'il trouva à l'entrée de cette ville, l'empêchèrent d'y pénétrer. Le poste ayant résisté à ses sollicitations, et en ayant référé à la municipalité, on vint lui dire que le roi lui défendait formellement d'entrer dans la ville avec sa troupe. Alors il demanda au commandant du poste la permission d'y entrer seul et d'y voir le roi. Ce commandant la lui accorda, lui promit toute sûreté, et l'accompagna même dans la maison où se trouvait la famille royale.

M. Deslon entretint le roi et la reine, et leur donna l'espoir de l'arrivée prochaine du général de Bouillé à la tête du régiment de Royal-Allemand dont les forces, réunies à celles qu'il com-

[1] Histoire du départ du roi, p. 352.

mandait, étaient plus que suffisantes pour le délivrer : assurances de courtisan ! Il prit congé du roi en lui demandant ses ordres. Ce prince lui répondit qu'*étant prisonnier, il n'avait pas d'ordre à lui donner* [1].

Quelques instans après, vers les six heures et demie, deux courriers arrivent de Paris ; l'un est M. Romeuf, aide-de-camp de M. de La Fayette, l'autre M. Baillon, officier municipal. Ils étaient porteurs du décret de l'Assemblée nationale qui ordonnait d'arrêter la famille royale et de la ramener à Paris. Le roi, en recevant ce décret, dit : « *Je suis arrêté, il n'y a plus de roi.* Il jeta le » papier sur le lit où était monseigneur le dau- » phin. La reine l'en ôta aussitôt, en disant : *Je ne » veux pas qu'il souille mes enfans.* Elle témoigna » à M. Romeuf son étonnement et son indignation » de ce qu'il s'était chargé d'une pareille com- » mission. [2] »

Le général Bouillé, dont on espérait encore le secours, n'arrivait pas. La veille, à neuf heures et demie, ce général, avec quelques personnes de confiance, partit de Stenay, s'avança vers Dun, pour être plus à portée de recevoir des nouvelles du roi. Arrivé à un quart de lieue de cette ville,

[1] Relation de l'événement arrivé à Varennes, par M. Deslon, collect. de Mémoires sur l'affaire de Varennes, p. 177, 178. (Collect. B. F.)

[2] Relation de M. Charles de Damas, Mémoires sur l'affaire de Varennes, p. 238.

où son entrée aurait été trop remarquée, il s'arrêta sur le bord de la route, et s'établit, avec sa compagnie, dans un fossé où il passa toute la nuit dans une grande anxiété. Au point du jour il revenait à Stenay, lorsqu'il entendit le bruit de plusieurs courriers : c'étaient le chevalier de Bouillé, le comte de Raigecourt et le jeune commandant de Varennes, qui lui annoncèrent que le roi était arrêté dans cette ville. Il envoya aussitôt à Stenay l'ordre de faire marcher le régiment de royal-allemand; mais le commandant de ce régiment était encore au lit; et sa lenteur extrême dans l'exécution de cet ordre désolait le jeune de Bouillé qui le lui avait apporté. Ce commandant employa trois quarts d'heure où il ne fallait que dix minutes. Enfin le régiment se mit en marche, et pendant neuf grandes lieues il ne quitta pas le trot.

M. le comte Louis de Bouillé qui, dans tous ces mouvemens, avait avec zèle assisté le général son père, raconte qu'étant à la tête de l'avant-garde, il rencontra sur la route, à trois quarts de lieue de Varennes, un prêtre qui lui annonça que le roi n'était plus dans cette ville, qu'il était parti pour Paris. « Je le traitai comme un imposteur, dit-il, » comme un *blasphémateur de mon maître,* et je » lui *appliquai une réponse vigoureuse* pour lui » faire sentir mes doutes et mon indignation. Ce- » pendant il n'avait que trop raison [1]. »

[1] Mémoires de M. de Bouillé, comte Louis; Mémoires sur l'affaire de Varennes, p. 129. (Collect. B. F.)

Voilà de ces violences féodales qui légitiment la révolution [1].

Bientôt le général rencontra près de Varennes MM. le chevalier de Bouillé et Deslon, qui, échappés furtivement de cette ville, confirmèrent ce que le prêtre avait annoncé, et lui apprirent que depuis une heure on ramenait la famille royale à Paris.

Il était alors neuf heures du matin. Le général Bouillé voulait courir sur la berline, et arracher le roi des mains de ses conducteurs; mais on lui fit observer que cette berline avait une heure d'avance; qu'il lui fallait franchir une rivière dont les gués étaient ignorés, traverser une ville pleine d'hommes armés, disposés à faire une vive résistance. On lui fit observer de plus que ses chevaux, harassés par une traite de neuf lieues, dans une allure forcée, ne pouvaient continuer la marche sans se rafraîchir, se reposer; il fut contraint de renoncer à son projet de poursuite et de se retirer.

[1] Le noble et brutal Blaise de Montluc, gouverneur de Guyenne, raconte avec satisfaction, dans ses volumineux *Commentaires*, les actes de cruauté qu'il a commis, se vante des coups de couteaux qu'il a portés, se vante d'avoir de ses propres mains pendu plusieurs personnes, d'avoir à sa suite des *bourreaux* qu'on appelait ses *valets de chambre*: ces atrocités, ces fanfaronades étaient à peine tolérables au seizième siècle, elles révoltent au dix-neuvième. Quand on a eu le malheur de s'en rendre coupable, il faut au moins avoir l'esprit de ne point s'en vanter.

Pourquoi un plan médité pendant plusieurs mois, dont l'exécution était confiée à des personnes fidèles et zélées; un plan qui ne fut contrarié par aucun de ces graves et fortuits événemens qui sont hors de la portée de la prévoyance humaine, échoua-t-il complétement? Pourquoi toutes les mesures prises par la cour et par le général Bouillé furent-elles inutiles et constamment nuisibles? Ce n'est point la fatalité qu'il faut en accuser. Ceux qui imaginèrent ce plan et ces mesures ne connurent pas assez la matière sur laquelle ils devaient opérer; ne prévirent pas les lenteurs, les fautes ordinaires à des personnes habituées à ne rencontrer aucun obstacle dans l'exercice de leur volonté; ne calculèrent pas les résistances de l'opinion publique, opinion toujours mal connue par ceux qui gouvernent, et crurent qu'il arriverait alors, comme il arrivait autrefois, que tout céderait à leur désir. A ces dispositions présomptueuses, à ce défaut d'instruction et de prévoyance se joignirent des inconséquences graves. La forme de la voiture du roi devait évidemment attirer les regards, réveiller les soupçons. La famille aurait dû se diviser, occuper plusieurs voitures simples et sans suite, et partir par des routes différentes. Enfin un homme d'exécution, accoutumé aux voyages, aurait dû figurer en maître dans la voiture, afin que le roi ne se montrât jamais. Telles sont les principales causes du temps perdu, de l'inutilité et des dangers des détache-

mens placés sur la route [1], les principales causes du honteux résultat de cette entreprise.

A huit heures la famille royale, montée dans la voiture qui l'avait amenée, escortée par les trois gardes-du-corps, placés sur le siége, par la municipalité et la garde nationale de Varennes, partit de cette ville et fut dirigée vers Clermont. Arrivée dans ce lieu, les autorités constituées vinrent au-devant du roi; le président du district lui fit une harangue ferme et respectueuse, à laquelle ce prince répondit : *Mon peuple est séduit, mon peuple est trompé.* Le président répliqua : *Il est plus facile de tromper un seul homme que de tromper tout un peuple* [2].

Le roi alla de Clermont à Sainte-Menehould, partit à deux heures de cette dernière ville, et arriva sur les onze heures du soir à Châlons où il passa la nuit, et reçut de la part des magistrats des témoignages de respect dûs à la royauté et au malheur.

Le 23, il continua sa route, et vint coucher à Épernay; il y rencontra les commissaires de l'Assemblée nationale, chargés d'aller au-devant de lui. Ces commissaires étaient MM. Barnave, Pétion et de Latour-Maubourg. « Nous avons rejoint le roi » à peu de distance d'Épernay, disent-ils dans une

[1] Rapport de M. Aubriot, Mémoires de M. de Choiseul, pag. 153. (Collect. B. F.)

[2] Mémoires de Ferrières, t. II, p. 363. (Collect. B. F.)

» lettre à l'Assemblée; il était dans une voiture
» avec la reine, le dauphin, madame Royale, ma-
» dame Élisabeth et madame de Tourzel. Trois
» domestiques (les trois gardes-du-corps) étaient
» sur le siége. Deux femmes suivaient dans un
» cabriolet. Un peuple immense et une armée
» étaient sur la route.

» Nous nous sommes approchés de la personne
» du roi, nous lui avons fait part de notre mission,
» nous lui avons donné lecture du décret de l'As-
» semblée; nous en avons également fait lecture
» aux braves citoyens qui lui servaient de cortége.
» Nous avons institué M. Dumas leur comman-
» dant, et nous nous sommes rendus en bon ordre
» à Dormans où nous passons la nuit. Demain
» nous nous rendrons à Meaux, et après-demain à
» Paris. Ce qui ralentit notre marche, c'est l'af-
» fluence des gardes nationales qui se rendent de
» toutes parts sur le passage du roi pour l'escorter,
» et dont nous devons louer le zèle et la conduite
» prudente et généreuse [1]. »

Laissons la famille royale continuer son retour à Paris, et voyons ce qui se passa dans cette ville lorsqu'on y apprit l'arrestation du roi à Varennes.

Le mercredi 22 juin 1791, vers dix heures du soir, M. Mangin, chirurgien à Varennes, dépêché par la municipalité de cette ville, arrive en courrier à l'Assemblée nationale. Les mots : *Le roi est*

[1] Histoire du départ du roi, p. 201. (Collect. B. F.)

arrêté circulent; les députés sortant de la séance, qui allait être suspendue, y rentrent. Le président, après avoir recommandé le silence et défendu aux tribunes les signes d'approbation et d'improbation, fait donner lecture de plusieurs lettres, de plusieurs ordres de M. de Bouillé, et d'une lettre de la municipalité de Varennes qui annonce l'arrestation du roi, et demande que l'Assemblée lui trace la conduite qu'elle doit tenir. Les autorités constituées de Clermont, de Sainte-Menehould et de Châlons écrivirent aussi.

A minuit l'Assemblée nationale décrète que MM. de Latour-Maubourg, Pétion et Barnave se rendront à Varennes et autres lieux pour faire agir les gardes nationales et les troupes de ligne, donner des ordres aux corps administratifs, etc., et leur recommande spécialement de veiller au respect dû à la dignité royale; elle décrète en outre que ces commissaires seront accompagnés de M. Dumas, adjudant-général de l'armée, chargé de faire exécuter leurs ordres.

Un autre décret de l'Assemblée suspendit de ses fonctions le général de Bouillé, défendit à toutes personnes, exerçant des emplois civils et militaires, de reconnaître son commandement, d'obéir à ses ordres, et ordonna son arrestation. M. de Bouillé et plusieurs autres officiers qui avaient concouru à l'exécution du plan d'évasion, et qui ne furent pas arrêtés, sortirent de France, et accrurent le nombre des émigrés.

Ce fut alors que M. de Bouillé adressa, dans un moment d'humeur, à l'Assemblée nationale, une longue lettre, « où, dit M. le marquis de Ferrières, » il avoue gauchement que Louis XVI avait eu » l'intention de dissoudre l'Assemblée nationale en » convoquant de nouveaux états-généraux [1], et où » se trouve cette menace fameuse :

» J'ai voulu sauver ma patrie; j'ai voulu sauver » le roi et sa famille : voilà mon crime! Vous ré- » pondrez de leurs jours, je ne dis pas à moi, mais » à tous les rois; et je vous annonce que, *si on* » *leur ôte un seul cheveu de la tête, il ne restera* » *pas pierre sur pierre à Paris.* Je connais les » chemins; j'y guiderai les armées étrangères, » et vous-mêmes en serez responsables sur vos » têtes [2]. »

Cette lettre, comme le dit M. de Bouillé dans ses Mémoires, faite pour intimider les ennemis du roi et de la royauté, fut blâmée par tous les partis « On a prétendu qu'elle avait été dictée par un » esprit de fanfaronade, dans un moment où j'étais » agité par un sentiment de vengeance et de fu- » reur [3]. » Le marquis de Ferrières la traite de *ri-*

[1] On voit par ce passage que le roi suivait exactement le plan tracé par Mirabeau; voyez ci-dessus, page 402.

[2] Mémoires du marquis de Ferrières, tome II, page 384. (Collect. B. F.)

[3] Mémoires du marquis de Bouillé, page 253. (Collect. B. F.)

dicule, et elle devint la matière des plaisanteries parisiennes.

L'entreprise du départ du roi, honteuse parce qu'elle échoua, fut de plus funeste à la monarchie et à la personne de Louis XVI. Le prestige de la royauté, qui subsistait encore, disparut. On proposa de regarder la fuite du roi comme une abdication; on proposa sa déchéance, on proposa de le mettre en jugement; on parla de république; les pamphlets, les journaux entretenaient le peuple de ces idées nouvelles; les tribunes des sociétés populaires en retentissaient. On vit dans les rues de Paris une patrouille de cinquante hommes, s'avancer jusqu'aux Tuileries, portant une bannière où se lisaient ces mots : *Vivre libre ou mourir; Louis XVI s'expatriant, n'existe plus pour nous.* La pièce la plus hardie, la plus forte, la plus hostile contre le roi et la royauté, fut une affiche placardée sur tous les murs de Paris; elle était signée par le colonel *Achille du Châtelet.* M. le marquis de Ferrières l'a rapportée tout entière; je ne l'imiterai pas.

Cependant le parti constitutionnel de l'Assemblée nationale résista prudemment à ces influences. Un membre de cette Assemblée dit : « Il est beau » pour le vainqueur de ne pas vouloir tout ce qu'il » peut..... la royauté appartient à la nation, et elle » doit être respectée [1].... »

[1] Histoire de France depuis la révolution, par M. Toulongeon, tom. II, pag. 37.

Les autorités constituées prirent des mesures pour que le roi fût reçu à Paris avec décence, et, dans le faubourg Saint-Antoine, on placarda, on ne sait par quel ordre, une affiche contenant cette injonction remarquable : *Celui qui criera vive le roi, sera battu; celui qui insultera le roi, sera pendu* [1].

Après avoir rencontré à Épernay la voiture contenant la famille royale, deux des commissaires, MM. Pétion et Barnave, s'y placèrent; le troisième, M. Latour-Maubourg, entra dans la voiture de suite. Plusieurs écrivains ont rapporté les conversations que tinrent les voyageurs; mais leurs rapports sont si divers, si opposés les uns aux autres, que, dans la crainte de trahir la vérité, je m'arrêterai peu sur cette partie du voyage. Suivant M. de Toulongeon, Pétion se montra courtisan, et, si l'on en croit madame Campan, il se conduisit envers la famille royale avec *une rudesse républicaine* [2].

[1] Histoire de France, par Toulongeon, t. II, p. 39.

[2] Suivant Toulongeon, le roi dit à Pétion : *Vous êtes pour une république, vous*, et Pétion répondit : *Sire, je l'étais à la tribune, ici je sens que mon opinion change* (Histoire de France depuis la révolution, t. II, p. 38). Madame Campan fait au même Pétion de très-graves reproches; il buvait et mangeait dans la voiture avec malpropreté, jetait les os de volaille par la portière, et haussait le verre sans dire mot, quand madame Élisabeth lui versait à boire; il tenait le dauphin sur ses genoux et passait ses doigts entre ses cheveux, etc.

La plupart des relations s'accordent à dire que Barnave agit seul en véritable courtisan, et parvint à plaire à la reine qui en fit un grand éloge à madame Campan, laquelle nous apprend aussi que ce député eut plusieurs entrevues secrètes avec cette princesse, et se livra à des intrigues de cour [1].

M. Toulongeon ajoute aux détails qu'il donne sur cette partie du voyage, cette conclusion : « Il » arriva que les deux commissaires furent à peu » près conquis pendant la route, et ne contri- » buèrent pas peu aux partis modérés qui furent » le résultat des discussions [2]. »

Le 25 juin 1791, à sept heures du soir, la voiture qui contenait la famille royale, escortée d'environ dix mille gardes nationales et d'un grand concours de curieux, ayant suivi les boulevards, entra dans le jardin des Tuileries par la porte du pont-tournant. « La reine, en descendant de voi- » ture, répondit à quelqu'un qui voulait la rassurer: » *Monsieur, je suis préparée à tout.* Le roi dit » assez rudement à ceux qui l'entouraient : *Eh* » *bien! me voilà, je ne suis pas perdu.* Les trois » gardes, que l'on eut quelque peine à garantir, » furent conduits en prison [3]. »

Ces trois gardes-du-corps, qui n'étaient coupa-

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 151, 152. (Collect. B. F.)

[2] Histoire de France depuis la révolution, tom. II, pag. 38.

[3] Idem., t. II, p. 39.

bles que d'avoir obéi à leurs maîtres, supportèrent tout le long de la route le poids de l'indignation publique : placés sur le siége, ils n'y furent point attachés, comme on l'a dit; mais ils se trouvèrent exposés aux injures, aux menaces et même aux coups d'une foule effrénée [1].

Dès le matin, l'Assemblée avait décrété qu'il serait donné au roi, à la reine et au dauphin une garde particulière. On nomma trois commissaires pour recevoir les déclarations du roi et de la reine. « Le pouvoir exécutif se trouva suspendu entre » les mains du roi, et sa personne en arrestation : » tel était l'état des choses, quoique l'Assemblée » semblât ne pas en convenir; mais les formes avaient » été sauvées, les rédactions mesurées dans leurs » expressions, et c'était tout ce que la modé- » ration pouvait se permettre dans les circons- » tances [2]. »

Le 15 août, après une longue et solennelle discussion, l'Assemblée nationale rendit un décret où, rejetant tout l'odieux de l'évasion du roi sur le marquis de Bouillé, sur ses complices et adhérens, elle déclare qu'il y a lieu à accusation contre eux; que leur procès sera fait pardevant la haute cour nationale provisoire, séante à Orléans; et que

[1] Voyez à ce sujet le Précis historique de M. le comte de Valory; Mémoires sur l'affaire de Varennes, page 315 et suiv. (Collect. B. F.), et la relation de M. Du Moustier.

[2] Histoire de France depuis la révolution, par M. Toulongeon, t. II, p. 40.

MM. Heymann, Klinglin et d'Hofflise, maréchaux-de-camp, Desotteux, adjudant-général, Bouillé fils, major d'hussards, Goguelat, aide-de-camp, de Choiseul-Stainville, Mandel, colonel, Fersen, colonel, de Valory, de Malden et Du Moustier, seront arrêtés et traduits devant la haute cour d'Orléans;

Que les sieurs de Damas, Dandoins, Vallecourt, Marassin, Talon, Floirac, Remy, Lacour, lieutenant, Petrondy, Bridge, madame de Tourzel, resteront en état d'arrestation jusqu'à plus amples informations; que les dames Brunier et Neuville seront mises en liberté.

« On consulta moins, dit le marquis de Ferrières, » si, dans les principes de l'Assemblée, le roi » était ou n'était pas coupable, que les avantages » ou les inconvéniens qui devaient résulter de sa » mise en jugement. Personne ne doutait que » Louis XVI n'eût eu des intentions hostiles, » qu'il ne se fût coalisé avec M. de Bouillé et les » puissances étrangères : sa déclaration était une » pièce de conviction à laquelle il n'y avait pas » à répondre. Cependant la constitution n'éta- » blissait pas la démarche de Louis XVI comme » un délit, parce que cette démarche, rendue » nulle par son arrestation à Varennes, ne pouvait » qu'être présumée tendant à un délit [1]. »

L'état de dépendance où se trouvait la famille

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, t. II, p. 406. (Collect. B. F.)

royale, ne cessa qu'au 3 septembre suivant, époque où la constitution étant terminée, l'Assemblée la présenta à l'acceptation du roi; ce prince alors fut entièrement rendu à la liberté. J'en parlerai ainsi que de cette acceptation; mais l'ordre chronologique m'oblige à passer à d'autres matières.

CHAPITRE XI.

APOTHÉOSE DE VOLTAIRE; LOI MARTIALE, SON EXÉCUTION AU CHAMP-DE-MARS; ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION ET CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

VARIONS la scène; écartons pour un instant les tableaux sévères de la politique, et portons nos regards sur l'apothéose du héros de la littérature et de la philosophie du dix-huitième siècle.

La nouvelle basilique de Sainte-Geneviève, érigée en Panthéon [1], n'avait encore reçu que les cendres de Mirabeau, lorsque, le 30 mai 1791, l'Assemblée nationale reconnut que celles de Voltaire étaient dignes du même honneur [2].

[1] Voyez ci-dessus, p. 205.

[2] Les cendres de Voltaire reposaient à l'entrée de l'église de l'abbaye de Scellières, département de l'Aube. Cette abbaye allait être vendue. M. de Villette, époux de la nièce de Voltaire, écrivit le 15 mars 1791, au maire de Paris pour qu'il les réclamât; le 8 mai suivant une pétition fut à ce sujet présentée à l'Assemblée nationale qui décréta que le corps de Marie-François Arrouet de Voltaire serait transféré, de l'église de l'abbaye de Scellières, dans celle de Romilly, et qu'il y resterait jusqu'à ce que cette assemblée eût statué sur le surplus de la pétition. Le 30 mai suivant, d'après le rapport du comité de constitution, l'Assemblée décréta que Voltaire était digne de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes et que ses cendres se-

L'époque de cette solennité, fixée au 4 juillet, fut, à cause des agitations qui suivirent le départ de Louis XVI pour Montmédy, renvoyée au 11 de ce mois.

Le dimanche 10 juillet, un char de forme antique, orné de feuillages et chargé du cercueil de Voltaire, partit de Romilly suivi d'une nombreuse escorte, arriva le soir à Paris, et fut déposé sur l'emplacement de la Bastille, au milieu d'un bosquet factice où abondaient les myrtes, les roses et les lauriers, symboles des productions de l'illustre écrivain [1].

Son cercueil fut déposé sur l'emplacement même qu'avait occupé la tour où fut la prison de Voltaire. Avec les pierres provenant de la démolition de la Bastille, on avait formé un rocher sur le

raient transférées de l'église de Romilly dans celle de Sainte-Geneviève à Paris.

[1] Sur le devant du char qui porta le cercueil de Romilly à Paris, on lisait cette inscription :

AUX MANES DE VOLTAIRE.

Et sur les côtés ces deux vers de cet écrivain :

Si l'homme est créé libre, il doit se gouverner.
Si l'homme a des tyrans, il doit les détrôner.

Ces opinions étaient en harmonie avec celles de l'époque. Dans l'espace de quarante lieues que parcourut ce char, il fut constamment escorté par les officiers municipaux et les gardes nationales de chaque commune située sur son passage, et l'on voyait de loin en loin des groupes de jeunes filles, vêtues en blanc, venir poser sur le cercueil des couronnes de fleurs.

sommet et autour duquel on voyait diverses figures allégoriques, et cette inscription :

REÇOIS EN CE LIEU OÙ T'ENCHAÎNA LE DESPOTISME, VOLTAIRE, LES HOMMAGES QUE TE REND LA PATRIE.

Le lendemain lundi, 11 juillet, jour consacré à la solennité de la translation du corps de Voltaire au Panthéon, à deux heures après midi, le cortége, en suivant le boulevard, se mit en marche dans l'ordre suivant :

Un détachement de cavalerie, les sapeurs, les tambours, les canonniers et les jeunes élèves de la garde nationale;

La députation des colléges, les sociétés politiques, portant leurs devises ;

Une nombreuse députation de tous les bataillons de la garde nationale, et un groupe armé composé de forts de la halle;

Les bustes de Voltaire, de Rousseau, de Mirabeau, de Desilles, entourés par des citoyens de Varennes et de Nancy ;

Les ouvriers employés à la démolition de la Bastille, et leur chef, le *patriote Palloy*, portant des chaînes, des boulets, des cuirasses, trouvés dans cette forteresse ;

Sur un brancard étaient placés quelques volumes intitulés : le *Procès-verbal des Électeurs* et l'*Insurrection Parisienne*, par Dusaulx ;

Les citoyens du faubourg Saint-Antoine portaient le drapeau et un plan de la Bastille ; parmi eux on

remarquait une femme vêtue en garde national; elle avait assisté à la prise de cette forteresse;

Un groupe de citoyens armés de piques, avec cette devise : *De ce fer naquit la liberté ;*

Un modèle de la Bastille fait avec une des pierres de cette forteresse démolie [1], portée par les gardes-françaises ;

Puis marchait la société des jacobins qui voulut marquer sa supériorité, en ne se mêlant point avec les autres sociétés politiques;

Les électeurs de 1789, de 1790, les Cent-Suisses et les gardes-suisses ;

Une députation des théâtres précédait une figure dorée représentant Voltaire; les élèves des arts, habillés à l'antique, portaient des guirlandes de chêne, des inscriptions indicatives des chefs-d'œuvre du héros de la fête et les attributs des Muses; un coffre doré contenait la collection de ses œuvres en soixante-dix volumes, et donnée par Beaumarchais;

Les académies, les gens de lettres, les juges de paix, les membres des tribunaux, des districts, du département, de la municipalité, une députation de l'Assemblée nationale, des ministres, des am-

[1] M. Palloy fit sculpter, avec des pierres de la Bastille, quatre-vingt-trois de ces modèles, et en envoya un à chaque département. Sous les divers gouvernemens de la France, le *patriote Palloy* a distribué gratuitement des fragmens de fer et de pierres provenant de la démolition de la Bastille.

bassadeurs de toutes les cours de l'Europe, accompagnaient ce dépôt des productions de cet homme de génie : ils étaient suivis par un corps de musiciens, chantant des hymnes nouveaux et s'accompagnant avec des instrumens de forme antique.

Venait ensuite le principal objet de la cérémonie, le char qui portait le cercueil de Voltaire. Ce char, construit sur les dessins du célèbre David, par son goût, par ses grandes dimensions, ses quatre roues de bronze, leurs jantes, leurs moyeux, les traits de formes antiques, et chargés d'ornemens, étonna les yeux des modernes. Sa masse, dont la hauteur était de quarante pieds, se composait de socles superposés et pyramidans; une vaste draperie en velours vert, semée d'étoiles d'or, le couvrait. Sur la sommité se voyait un lit funèbre sur lequel reposait une figure de Voltaire à demi couchée. Au-dessus de sa tête, l'Immortalité, sous la figure d'une jeune fille ailée, élevait une couronne d'étoiles. Dans quatre cassolettes placées aux quatre angles du char, brûlaient des parfums. Sur le devant du sarcophage on lisait cette inscription :

AUX MANES DE VOLTAIRE.

Sur une des faces :

IL COMBATTIT LES ATHÉES ET LES FANATIQUES :
IL INSPIRA LA TOLÉRANCE.
IL RÉCLAMA LES DROITS DE L'HOMME
CONTRE LA SERVITUDE ET LA FÉODALITÉ.

Sur la seconde face :

POETE, HISTORIEN, PHILOSOPHE,
IL AGRANDIT L'ESPRIT HUMAIN
ET LUI APPRIT QU'IL DEVAIT ÊTRE LIBRE.

Sur la troisième :

IL DÉFENDIT CALAS, SIRVEN, LA BARRE, MONTBAILLY.

Ce char était traîné par douze chevaux blancs, attelés quatre de front, conduits par des guides vêtus à la romaine.

Le cortége, arrivé en face de l'Opéra, qui occupait alors le théâtre de la Porte-Saint-Martin, s'arrêta. On vit la façade de cet édifice décorée de festons, de feuillages et de draperies retroussées par des guirlandes de fleurs. Sur un autel antique était le buste de Voltaire, au-dessous duquel on lisait : *Temple de la Gloire*, et les titres des deux opéras dont il était l'auteur : *Pandore* et *Samson*. Des acteurs, en habits de caractère, vinrent y déposer des couronnes et chantèrent un hymne à sa gloire.

Le cortége, après cette station, continua sa marche en suivant le boulevard, traversa la place Louis XV, longea les Tuileries, passa sur le Pont-Royal, et s'arrêta sur le quai des Théatins, depuis nommé *Quai Voltaire*, en face de l'hôtel de M. de Villette. Le cortége fit là une station; cet hôtel était celui qu'avait habité Voltaire dans ses derniers jours. Il y avait terminé sa glorieuse

carrière, et son cœur y était précieusement conservé.

Sur la façade on voyait quatre peupliers très-élevés, réunis par des guirlandes de feuilles de chêne. On y remarquait une estrade où se placèrent cinquante jeunes filles, en robe blanche, en ceinture bleue, le front orné d'une couronne de roses. Parmi cette gracieuse réunion, figuraient en habit de deuil les deux filles du malheureux Calas.

Sur cette façade on lisait cette inscription :

SON ESPRIT EST PARTOUT ET SON CŒUR EST ICI

Madame de Villette vint poser une couronne sur la tête de la statue de son oncle. Dans l'effusion de son cœur elle embrassa cette figure inanimée; il fallut l'en arracher. Une musique déchirante accroissait l'émotion causée par cette scène.

Après cette station, le cortége, grossi par un groupe de dames vêtues en blanc, dont madame de Villette faisait partie, s'achemina vers l'édifice alors appelé *le Théâtre de la nation,* et qui depuis reçut le nom d'*Odéon* qu'il porte aujourd'hui.

En passant par la rue des Fossés-Saint-Germain, on vit sur la façade du bâtiment de l'ancienne Comédie française un buste de Voltaire avec cette inscription :

IL FIT SON ŒDIPE A DIX-SEPT ANS.

Arrivé près de l'Odéon, le cortége en aperçut

le péristyle magnifiquement décoré de guirlandes, de draperies et de cartels placés sur les colonnes, où étaient inscrits les titres de toutes les pièces de théâtre dont Voltaire était l'auteur. Sur le fronton on lisait :

IL FIT IRÈNE A QUATRE-VINGT-TROIS ANS.

Bientôt la draperie qui couvrait l'entrée du vestibule de ce théâtre, s'ouvre et laisse voir dans le fond la figure en marbre de Voltaire, resplendissante de lumières. Des acteurs de ce théâtre, représentant divers personnages dramatiques, vinrent faire leur offrande à l'objet de la vénération publique. Brutus lui offrit des faisceaux de lauriers, Orosmane les parfums de l'Arabie, et Nanine un bouquet de roses. La musique ajoutait son charme à ces scènes d'admiration et de reconnaissance.

Il était nuit, et le cortége, à la lueur de mille flambeaux, se dirigea vers le Panthéon où il arriva à dix heures du soir. Le cercueil de Voltaire y fut déposé [1].

Le concours des curieux fut immense; les boulevards, les quais, les rues que parcourut le cortége en étaient bordés. Ils remplissaient les ouvertures des portes, des fenêtres; on en voyait même sur les toits : il n'y eut point d'accidens.

Cette fête, comme celle de la Fédération, fut

[1] Extraits du Moniteur des 20 juin et 13 juillet 1791; Lettres choisies de Charles Villette, p. 174.

accompagnée de quelques ondées de pluie; cependant le cortége, pendant sa marche, n'en fut pas atteint; mais le soir, au moment qu'on allait entrer au Panthéon, la pluie se fit sentir.

Le marquis de Ferrières a travesti en caricature le tableau de cette fête funèbre [1]. Cela était facile; il n'est point de cérémonie, si grave, si attachante, si auguste soit-elle, qui ne donne prise au ridicule: on a parodié les plus sublimes tragédies.

A cette fête, récompense des talens sublimes, témoignage pur de la reconnaissance nationale pour un homme qui fut la gloire et le flambeau de la France, succédèrent des scènes de fureur et de sang.

La même faction perturbatrice qui, si souvent, par ses menées ténébreuses, avait outragé la liberté en feignant de la défendre, vint encore salir les pages de notre histoire.

Le 15 juillet, pendant qu'on achevait de discuter le projet de décret sur l'évasion du roi, un rassemblement, composé d'hommes employés aux ateliers des environs de Paris, et d'autres hommes chargés de les endoctriner, de les diriger, se formait sur la place Vendôme, non loin de la salle des séances de l'Assemblée nationale. Plusieurs de ces hommes s'avancèrent vers la porte de cette salle dans le dessein de présenter une pétition. Ils apprirent que le décret était déjà rendu, et que le roi n'était pas mis en accusation. Robespierre qui,

[1] Mémoires de Ferrières, t. II, p. 467. (Collect. B. F.)

disait-il, *au nom de la raison et de l'humanite*, avait protesté contre ce décret, dit à ces hommes, en sortant du lieu des séances : *Mes amis, tout est perdu, le roi est sauvé.* La garde nationale surveillait l'attroupement.

Le soir, les mêmes hommes se portèrent à tous les théâtres, et les firent fermer. L'Opéra seul résista à leur commandement. Le lendemain, 16 juillet, ils se rendirent à la société des jacobins, y demandèrent qu'on leur rédigeât une pétition. M. de Laclos, président de cette société, se chargea de cette rédaction.

Dans cette pétition on reprochait à l'Assemblée nationale de n'avoir, dans son décret du 15, rien statué sur le sort du roi; on soutenait que son évasion et la déclaration qu'il avait laissée en partant, équivalaient à une abdication formelle de la couronne constitutionnelle qui lui avait été déférée; que l'Assemblée nationale l'avait ainsi jugé, en s'emparant du pouvoir exécutif, en suspendant les pouvoirs du roi, et en le tenant dans un état d'arrestation; que les promesses nouvelles que ce prince pourrait faire d'observer la constitution, ne garantissaient point la nation d'un nouveau parjure, d'une nouvelle conspiration. Le rédacteur de cette pièce la terminait en demandant : « Que » l'Assemblée constituante eût à recevoir, au nom » de la nation, l'abdication faite le 21 juin par » Louis XVI, de la couronne qui lui avait été dé- » férée, et à pourvoir à son remplacement par

» tous les moyens constitutionnels. Déclarant les-
» dits soussignés qu'ils ne reconnaîtront jamais
» Louis XVI pour leur roi, à moins que la majo-
» rité de la nation n'émette un vœu contraire à
» celui de la présente pétition. »

Cette pétition, portée au Champs-de-Mars, y fut, dès le 16, revêtue d'une multitude de signatures. On l'imprima, on l'afficha dans les rues de Paris.

Cette ville présentait alors beaucoup d'agitation: on y voyait des groupes très-nombreux; la municipalité publiait des proclamations pour ramener le calme; la garde nationale faisait des patrouilles pour dissiper les attroupemens; l'Assemblée mandait à sa barre les autorités de Paris qui reçurent l'ordre d'employer tous les moyens que leur donnait la loi pour assurer la tranquillité publique.

Pendant que le département, la municipalité faisaient proclamer et afficher divers arrêtés pour inviter le peuple à rentrer dans l'ordre, le désordre allait toujours croissant; l'impulsion était donnée. Des chefs, dans un but différent, se servant des mêmes agens de troubles, avaient organisé la sédition. Les uns, voyant avec peine la couronne maintenue sur la tête de Louis XVI, ne voulaient pas laisser échapper une occasion aussi favorable de la faire passer sur la tête d'un autre; les autres ne s'occupaient qu'à produire une subversion générale et la ruine de la France.

Un écrivain de cette époque fait ainsi l'aveu de la présence de ces perturbateurs à Paris :

« La majorité de l'Assemblée nationale, le dé-
» partement, la municipalité de Paris, et beau-
» coup d'écrivains disent que *la capitale est inon-*
» *dée de brigands ; que ces brigands sont salariés*
» *par les émissaires des cours étrangères ;* qu'ils se
» sont réunis aux factieux qui conspirent secrète-
» ment contre la France [1]. »

Le maire Bailly, dans une pièce intitulée : *J.-S. Bailly, à ses concitoyens,* dit aussi que le corps municipal de Paris « ne pouvait se dissimu-
» ler que des *étrangers*, payés sans doute pour
» agiter les bons citoyens, étaient *récemment arri-*
» *vés à Paris,* et que, tant par eux que par des
» émissaires gagés, tous fomentaient, sous diffé-
» rens déguisemens, des mouvemens populai-
» res [2]. »

Ces citations contiennent tout le secret de cette affaire, et indiquent clairement des brigands salariés par les cours étrangères ; car alors le ministère anglais n'agissait pas seul, et celui de Vienne avait depuis peu pris part à ses sourdes et criminelles intrigues [3].

[1] Révolutions de Paris, t. IX, p. 54.

[2] Mémoires de Bailly, t. I, p. 404.

[3] Le marquis de Bouillé, comte Louis, partage en partie cette opinion, dans son Mémoire sur l'évasion du roi, où il dit (page 53) : « Probablement aussi la cour de Vienne *n'était*

Le dimanche 17 juillet, dès huit heures du matin, les signataires de la pétition couvraient, au Champ-de-Mars, l'autel de la patrie. De plus, la faction avait imaginé d'indiquer une réunion sur l'emplacement de la Bastille, d'où l'on devait partir en masse nombreuse, grossie en avançant de tous ceux qu'on aurait rencontrés, et se porter ainsi par les boulevards jusqu'au Champ-de-Mars; mais ce projet ne put s'exécuter. La municipalité, qui en fut instruite, fit garnir de militaires cet emplacement; il ne put y avoir de réunion, et ceux qui s'y présentèrent se virent obligés d'aller isolément au Champ-de-Mars; ce qui fut moins théâtral.

Vers neuf heures du matin, deux hommes, l'un perruquier, l'autre invalide à jambe de bois, se trouvaient sous la charpente de l'autel de la patrie. On ne sait comment ils s'y étaient introduits. L'un d'eux faisait avec une vrille des trous aux planches d'une marche de cet autel. Une femme, placée sur cette marche, sentant l'instrument agir sous la plante de ses pieds, fit un cri qui réveilla l'attention de ceux qui l'entouraient. On enlève la planche, on pénètre dans l'intérieur de la construction en charpente, et on trouve ces deux hommes. Soup-

» *pas fâchée d'entretenir le désordre en France,* en y laissant » allumer *une guerre civile.*»

M. de Bouillé ne fait pas attention qu'il semble ici accuser le gouvernement autrichien du plus grand des crimes, d'un crime qui entraîne une infinité d'autres crimes, une infinité de malheurs et de calamités.

çonnés d'être des conspirateurs, ils sont aussitôt conduits chez le commissaire du Gros-Caillou. Interrogés, ils répondent qu'ils avaient percé les planches dans l'intention indécente de considérer les femmes sous un certain point de vue. Le commissaire, ne jugeant pas le délit assez grave pour retenir ces hommes, les mit imprudemment en liberté. Aussitôt une troupe de brigands assaillit ces malheureux; l'un est frappé de plusieurs coups de couteau; l'autre, élevé à un réverbère pour y être pendu, tombe vivant sur le pavé; on lui coupe la tête; on la porte au bout d'une pique... Les scènes de la Grève se renouvellent.

M. de La Fayette, un fort détachement de la garde nationale, et trois commissaires, accourent sur le lieu de cette scène horrible. Ils sont d'abord assaillis à coups de pierres; mais ils parviennent à dissiper l'attroupement et à épargner aux habitans de Paris le spectacle hideux de têtes sanglantes promenées dans les rues.

Les auteurs de ces atrocités, d'abord arrêtés, furent ensuite arrachés des mains de la garde nationale.

Cependant le peuple, trompeur ou trompé, qui n'avait pu se réunir sur l'emplacement de la Bastille, se rendait au Champ-de-Mars. Il était environ l'heure de midi lorsqu'y arriva un envoyé des jacobins, qui annonça que la pétition de la veille n'était plus convenable, et que la société allait s'occuper d'une nouvelle rédaction. Mais la foule, qui

grossissait à vue d'œil, ennuyée d'attendre, manifestait son impatience. Alors on proposa de faire cette rédaction sur l'autel même de la patrie. Quatre commissaires, nommés aussitôt, rédigèrent une pétition, dont voici le début :

« Représentans de la nation, vous touchez au » terme de vos travaux; bientôt des successeurs, » tous nommés par le peuple, allaient marcher sur » vos traces, sans rencontrer les obstacles que » vous ont présentés les députés des deux ordres » privilégiés, ennemis nécessaires de tous les prin- » cipes de la sainte égalité.

» Un grand crime se commet; Louis XVI fuit; » il abandonne indignement son poste; l'empire » est à deux doigts de l'anarchie. Des citoyens l'ar- » rêtent à Varennes, et il est ramené à Paris. Le » peuple de Paris vous demande instamment de ne » rien prononcer sur le sort du coupable, sans » avoir entendu l'expression du vœu des quatre- » vingt-deux autres départemens, etc. »

Cette pétition, lue par Danton, à la voix de Stentor, est applaudie et puis signée.

Sur les deux heures, trois officiers municipaux en écharpe, escortés de gardes nationales, se présentent au Champ-de-Mars. Les signataires envoient au-devant d'eux une députation, les accueillent, les invitent à monter sur l'autel, et leur donnent lecture de la pétition. Ceux-ci la trouvent dans les principes, paraissent satisfaits, et ordonnent aux troupes venues au Champ-de-Mars pour l'événe-

ment du matin, de se retirer. Ces officiers municipaux consentirent même à ce qu'une députation de douze signataires se rendît avec eux à l'Hôtel-de-Ville.

Tout jusqu'alors était tolérable; mais le besoin de se promener le dimanche, et la curiosité, attirèrent dans ce lieu un nombre considérable d'individus. Cet accroissement de la multitude alarma le corps municipal; déjà étaient arrêtés quatre particuliers qui avaient lancé des pierres sur la garde nationale, et dont l'un d'eux fut trouvé muni d'un pistolet chargé. Quelques autres scènes de cette nature, le cruel événement du matin, les ordres de l'Assemblée nationale, ordres renouvelés dans la journée, déterminèrent la municipalité à proclamer la loi martiale sur la place de Grève, à venir ensuite s'installer dans l'édifice de l'École-Militaire, attenant au Champ-de-Mars, à faire battre la générale, tirer le canon d'alarme, et arborer le sinistre *drapeau rouge*.

Vers les sept heures et demie du soir, on entend au Champ-de-Mars le bruit des tambours, annonçant l'approche de la municipalité, l'approche des bataillons qui, par trois points différens, entrent bientôt dans l'arène, escortés d'artillerie et précédés par l'épouvantable drapeau.

Les pétitionnaires, persuadés qu'aux termes de la *loi martiale*, on ne doit tirer sur les attroupemens qu'après trois sommations, restent immobiles sur l'autel de la patrie; des groupes d'hommes,

placés sur les talus, se portent en avant de la force-armée et lui lancent des pierres, et de ces groupes part un coup de pistolet dirigé sur le corps municipal. La balle passe derrière le maire, et va percer la cuisse d'un dragon de la ligne, réuni à la garde nationale [1].

Cette attaque subite déconcerta les officiers municipaux, ils ne purent remplir les formalités exigées par la loi martiale; les trois sommations ne furent point faites, quoi qu'en ait dit quelques écrivains. Le maire Bailly, dans sa défense, en fait l'aveu. « Tous les citoyens, dit-il, savent ce qui » s'est passé dans cette malheureuse journée; per- » sonne n'ignore que les magistrats n'eurent pas » le temps de faire les sommations prescrites par » la loi [2]. »

Cependant la conduite de la municipalité quoique blâmée, était autorisée par l'article VII de cette loi qui porte en substance que si l'attroupement, avant, pendant et après les sommations, commet quelques violences, les magistrats sont autorisés à déployer la force des armes.

Ainsi les hommes qui, placés sur les talus, avaient lancé des pierres, tiré un coup de pistolet sur la garde nationale et la municipalité, étaient légalement attaquables; mais ceux qui restaient sur l'autel

[1] Ce dragon mourut des suites de cette blessure.

[2] Mémoires de Bailly, t. I. Éclaircissemens historiques, p. 404. (Collect. B. F.)

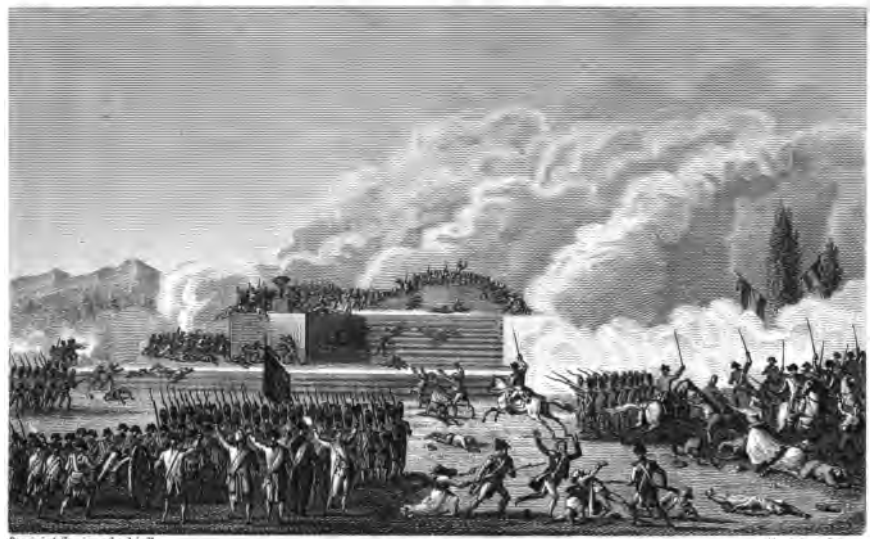

Dessiné et Gravé par Couché fils. Terminé par Lefevre.

Publication de la Loi Martiale au Champ de Mars.

Le 17 Juillet 1791.

BAUDOUIN Frères, Rue de Vaugirard, N.° 36 A PARIS.

de la patrie, sans armes, dans une attitude pacifique, qui attendaient, pour se retirer, les sommations voulues par la loi, ne devaient pas être attaqués.

On ne distingua point, à ce qu'il paraît, ces deux espèces d'hommes qui, pour la plupart, étaient différens par leurs intentions et par leur conduite.

On ne distingua point la classe des curieux, celle des hommes entraînés, trompés, mais de bonne foi, classes qui, dans les attroupemens, sont toujours les plus nombreuses, de la classe des agens de troubles, des brigands salariés qui se trouvaient plus ou moins mêlés sur les talus et sur l'autel de la patrie. Cette distinction, il est vrai, était difficile : aussi cette déplorable expédition n'eut pour résultat que des malheurs.

La garde nationale reçut, dit-on, l'ordre de tirer à poudre pour épouvanter la foule, pour la disperser sans l'atteindre; puis s'avançant elle fit une seconde décharge dirigée seulement, suivant M. Bailly, sur les hommes qui, placés sur les talus, avaient jeté ou jetaient encore des pierres contre la garde nationale. Il paraît qu'une troisième décharge porta sur l'autel de la patrie. Elle fit tomber beaucoup de monde, et il ne resta sur cet autel qu'une centaine de personnes. « Hélas ! s'écrie » un écrivain du temps, elles y ont payé cher leur » courage et leur aveugle confiance en la loi. Des

» hommes, des femmes, un enfant y ont été mas-
» sacrés, massacrés sur l'autel de la patrie ![1] »

M. Bailly, dans sa défense, ne parle point d'une première décharge à poudre; il dit : « A la première
» décharge, je me suis élancé avec plusieurs offi-
» ciers municipaux, pour arrêter la poursuite,
» faire cesser le feu et reprendre les rangs.... Nous
» fîmes les défenses les plus expresses que l'on
» n'inquiétât point les personnes qui étaient sur
» l'autel de la patrie, évacué avant que le corps
» municipal et la colonne de la garde nationale
» qui l'accompagnait fussent entrés dans l'enceinte
» du Champ-de-Mars[2]. »

Voilà des témoignages contradictoires. Si l'autel était *évacué* avant que la garde nationale et la municipalité entrassent dans le Champ-de-Mars, à quoi bon la recommandation de ne point inquiéter les personnes qui s'y trouvaient? M. Bailly n'a pas assez nettement exposé le fait. D'autre part, une relation parle avec détail des personnes massacrées sur l'autel même; plusieurs autres ne rapportent l'événement que d'une manière vague : la vérité n'est pas facile à saisir.

Le nombre des tués offre les mêmes difficultés. Suivant les Mémoires de Ferrières, il s'élève

[1] Révolutions de Paris, t. IX, p. 65. L'auteur de cette relation présente une modération qu'on trouve rarement dans les autres articles de cet écrit périodique.

[2] Mémoires de Bailly, t. I. Éclairciss. histor. p. 405. (Coll. B. F.)

à plus de quatre cents, en y admettant les personnes grièvement blessées [1].

L'auteur de la relation insérée dans les Révolutions de Paris, et qui ne doit pas être suspect, le réduit à cinquante [2]; Weber à une quarantaine, et M. Bailly, ainsi que quelques autres écrivains, fixent ce nombre, d'après les procès-verbaux, à dix ou douze tués et à autant de blessés. Peut-être que la municipalité, se conformant à l'usage des anciens magistrats, n'a-t-elle pas déclaré la vérité tout entière sur les résultats de ce fâcheux événement?

Le lendemain, le maire de Paris vint à la barre de l'Assemblée nationale, y exposa sa conduite. L'Assemblée approuva tout [3].

Cette journée fut une des principales causes de la mort de Bailly, et eut d'autres suites funestes. « Si la terreur, dit le marquis de Ferrières, com-
» prima quelque temps les projets des orléanistes
» et des jacobins, aux motifs d'ambition qui les gui-
» daient, se joignit un motif de vengeance qui
» donna plus d'activité à leur haine contre le roi
» et contre La Fayette [4]. »

Le parti étranger, au moment où la constitution

[1] Mémoires du marquis de Ferrières, t. II, p. 461. (Collect. B. F.)

[2] Révolutions de Paris, t. IX, p. 73.

[3] La loi martiale, décrétée le 21 octobre 1789, fut abolie par la seconde Assemblée dite législative.

[4] Mémoires de Ferrières, t. II, p. 462. (Collect. B. F.)

française allait être acceptée, avait besoin qu'elle le fût sous de funestes auspices, et dans des jours d'orages, afin de s'en prévaloir contre elle. C'est la pensée de M. Toulongeon qui ajoute : « Le caractère de M. de La Fayette le tenait si peu en garde » contre les ruses et les *menées étrangères*, et » Bailly était si simplement l'homme de la loi, » qu'il serait possible que l'un et l'autre eussent » été les instrumens de leurs ennemis secrets qui » se ménageaient d'avance contre eux des moyens » de vengeance et d'accusation[1]. »

Le 5 août suivant, M. Thouret fit à l'Assemblée nationale lecture de l'ensemble de la constitution dont toutes les parties venaient d'être coordonnées et revisées ; cette revision fut soumise à une discussion.

Le drapeau rouge qui, depuis le dimanche 17 juillet, flottait sur l'édifice de l'Hôtel-de-Ville, fut, le lendemain 6 août, retiré par ordre de la municipalité ; on lui substitua un drapeau blanc en signe de la tranquillité publique.

Le 3 septembre 1791, l'acte constitutionnel étant achevé, l'Assemblée nationale chargea une députation, formée de soixante de ses membres, de le présenter à Louis XVI[2] : le 13 septembre suivant,

[1] Histoire de France depuis la révolution, par Toulongeon, t. II, p. 54.

[2] Madame Campan dit que « la reine, son fils et Madame » se tinrent à la porte de la salle où l'on avait admis la dé- » putation. Le roi dit aux députés : *Voilà ma femme et mes*

le roi écrivit à l'Assemblée nationale qu'il acceptait la constitution.

Cette lettre produisit une vive émotion sur cette Assemblée. M. de La Fayette, partageant la joie commune, proposa une amnistie générale pour tous les faits relatifs à la révolution, l'annulation des procédures commencées contre ceux qui avaient contribué à l'évasion du roi, etc. L'Assemblée décréta ces propositions avec enthousiasme, sans méfiance, sans penser que de secrets ennemis épiaient ses fautes et ses actes de générosité, pour en tirer profit.

Le lendemain à midi, le roi, annoncé par le bruit du canon, se rendit dans la salle des séances de l'Assemblée nationale.

Avant son arrivée, on avait agité la question de savoir si l'Assemblée resterait assise ou debout, pendant que le roi prêterait son serment, et on avait décidé que l'Assemblée, représentant la nation, serait assise. Le roi entra, s'assit sur le fauteuil qui lui était préparé à côté de celui du président, puis se leva, et commença la lecture de son discours. Alors, voyant le président et tous les députés s'asseoir, il s'assit pareillement, et, promenant sur

» *enfans qui partagent mes sentimens.* La reine confirma elle-
» même l'assurance que le roi leur donnait. Ces marques ap-
» parentes de confiance étaient bien éloignées de l'état d'agi-
» tation de son ame. » (T. II, p. 165.) Il ne convenait pas à madame Campan, constamment apologiste de ses maîtres, de dévoiler leur dissimulation.

» ment, la lettre que M. Goguelat porterait à
» l'empereur? [1] »

Pendant que le roi et la reine étaient dans leur palais en proie à de si vives agitations, on voyait à Paris les apprêts d'une fête magnifique qui fut célébrée, le dimanche 18 septembre, à l'occasion de l'acceptation et pour la publication de l'acte constitutionnel.

Quatre publications furent faites à Paris par le corps municipal : l'une à la place de l'Hôtel-de-Ville, annoncée par une salve d'artillerie; la seconde à la place du Carrousel; la troisième dans la rue Saint-Honoré, en face de la place Vendôme, et la quatrième au Champ-de-Mars.

Il était midi lorsqu'y entrèrent, au bruit de cent bouches de canon, les officiers municipaux et leur cortége. Le maire Bailly, précédé de hérauts d'armes et environné d'un corps de grenadiers, monta sur l'autel de la patrie, y éleva et offrit au respect du peuple le code constitutionnel.

« Citoyens, dit-il à haute voix, l'Assemblée na-
» tionale constituante, aux années 1789, 1790 et
» 1791, ayant commencé le 17 juin 1789, l'ouvrage
» de la constitution, l'a heureusement terminé le
» 3 septembre 1791.

» L'acte constitutionnel a été solennellement
» accepté et signé par le roi, le 14 du même
» mois.

[1] Mémoires de madame Campan, t. II, p. 167, 168. (Coll. B. F.)

» L'Assemblée nationale constituante en remet le » dépôt à la fidélité du Corps législatif, du roi et » des juges; à la vigilance des pères de famille, » aux épouses et aux mères; à l'affection des jeu- » nes citoyens et au courage de tous les Fran- » çais. »

Une strophe, tirée de Samson, opéra de Voltaire, mise en musique par M. Gossec, fut exécutée par un orchestre très-nombreux; cette pièce commence ainsi :

Peuple, éveille-toi, romps tes fers,
Remonte à ta grandeur première.
La liberté t'appelle;
Peuple fier, tu naquis pour elle :
Peuple, éveille-toi, romps tes fers.
. . . . . .
L'affreux esclavage
Flétrit le courage,
Mais la liberté
Relève sa grandeur et nourrit sa fierté.
Liberté! liberté! liberté!

Plusieurs autres morceaux, et notamment le chant populaire, dont le refrain est *Ça ira*, furent exécutés.

Les sincères amis de leur patrie se croyaient arrivés au port du salut, et désormais placés à l'abri des orages politiques, ils se livraient à l'espoir d'un avenir prospère; mais l'ennemi du repos et du bonheur des Français veillait pour anéantir ces douces espérances.

A cinq heures du soir, un ballon magnifique, surmonté d'un aigle aux ailes éployées, éleva jusqu'aux nues deux intrépides voyageurs placés dans sa nacelle. Le soir, les illuminations furent des plus magnifiques. La façade de l'Hôtel-de-Ville, celle de l'entrée de la place Dauphine, celle du palais des Tuileries, le jardin de ce palais, les allées des Champs-Élysées étaient resplendissans de lumières disposées en festons, en pyramides, en lignes de feu, etc. Des orchestres établis aux Champs-Élysées, sur l'emplacement de la Bastille et ailleurs, égayèrent le peuple et l'excitèrent à la danse. La famille royale vint en voiture jouir de ce spectacle; elle y recueillit des témoignages de respect et de bienveillance [1]. Il y avait de la joie, mais elle n'était pas sans mélange de crainte et de soupçons sur la sincérité de la cour [2].

Cette fête fut brillante et magnifique, mais moins majestueuse que celle du 14 juillet 1790. On n'y voyait point cette cordialité, cette unanimité de sentiment, ce noble enthousiasme qui caractérisèrent éminemment la fête de la fédération.

[1] Madame Campan dit que lorsqu'autour de la voiture royale on entendait des cris de *Vive le roi*, un homme qui suivait près de la portière, criait continuellement : *Ne les croyez pas ; vive la nation.* (T. II, p. 168.)

[2] Sur la boutique d'un cordonnier de la rue Saint-Honoré, on vit et on ne trouva pas alors déplacée, l'inscription d'un transparent portant ces mots : *Vive le roi s'il est de bonne foi.* Telle était l'opinion de cette époque.

L'Assemblée nationale, peu de jours après l'acceptation de l'acte constitutionnel et de la célébration de cette fête, termina sa session. Le 30 septembre 1791, le roi se rendit au lieu des séances, lut avec assurance un discours qui fut interrompu par des applaudissemens et des cris de *Vive le Roi!* « Vous avez, dit-il, décrété pour aujourd'hui le » terme de vos travaux; il eût peut-être été désirable que cette session se fût prolongée pour » affermir votre ouvrage [1].

» Après avoir accepté la constitution du royaume, » j'ai notifié aux puissances étrangères mon acceptation. Je m'occuperai constamment de faire » respecter la constitution au dehors, et j'emploirai tout le pouvoir qu'elle me donne pour la » maintenir. »

Le roi fit ensuite l'éloge des membres de l'Assemblée, parla de la pénible carrière qu'ils avaient parcourue avec un zèle infatigable. « Vous allez » retourner dans vos foyers, ajouta-t-il; vous donnerez à vos concitoyens l'exemple de l'ordre et » de la soumission aux lois. Je compte que vous serez auprès d'eux les interprètes de mes sentimens. » Dites-leur que le roi sera toujours leur premier » et leur plus fidèle ami. J'ai besoin d'être aimé » d'eux... » Le président répondit convenablement; et après que le roi se fut retiré, il prit la parole et prononça solennellement ces mots :

[1] Ce souhait était sage et sa manifestation politique.

L'Assemblée nationale constituante déclare que sa mission est remplie et que ses séances sont terminées.

Une grande partie des nouveaux députés qui devaient remplacer les sortans assistaient à cette dernière séance de l'Assemblée constituante.

Ainsi se terminèrent les mémorables travaux de cette Assemblée qui, entravée par les intrigues, égarée par les déceptions des ennemis intérieurs et extérieurs, parvint néanmoins à réformer la législation et le gouvernement de la France; à substituer la liberté à la servitude, la justice à l'arbitraire, le règne des lois au règne du despotisme, les lumières de la raison aux erreurs de l'ignorance, aux excès du fanatisme; elle parvint à changer les choses, mais ne put changer les personnes ni leurs habitudes chéries; elle détruisit les coutumes, les établissemens, les abus, restes impurs de notre vieille barbarie, mais ne put maîtriser l'opinion de leurs partisans, ni convertir ceux à qui ces vieilles institutions étaient profitables, à qui leur réforme était nuisible. Des mécontens d'abord en petit nombre, s'élevèrent contre ces réformes. De leur opposition intéressée naquirent des résistances, des attaques sourdes ou publiques, des guerres intestines et étrangères, et toutes leurs suites funestes. La révolution, qui devait se terminer avec la session de l'Assemblée constituante, fut, par les efforts de ces mécontens, par l'appui qu'ils obtinrent auprès des puissances étrangères,

prolongée indéfiniment. Poussée vers les excès par l'influence secrète de ces puissances, irritée par les continuelles atteintes de ses ennemis, elle acquit une énergie et des forces qui la rendirent rigoureuse, indomptable et terrible.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES MATIERES DE CE VOLUME.

pages

AVANT-PROPOS. 1

INTRODUCTION.

Causes et événemens précurseurs de la révolution. . . . 5
Ancienne Constitution du royaume; ses vices. 6
Ministère de Calonne, 1re assemblée des notables. . . . 10
Querelle entre les ministres et le parlement. 12
Siége du Palais de justice. 19
Cour plénière; grands bailliages. 21, 24
M. Necker, ministre. 25
Troubles à Paris. 26, 27, 28
Convocation des États-généraux, 2e assemblée des notables. 28, 29, 30
Émeute et destruction de la maison de Réveillon; Brigands soudoyés. 31

CHAPITRE PREMIER.

Ouverture des États-généraux. 37
Séance royale. 42

CHAPITRE II.

Premières séances des États-généraux. 51
Le tiers-état et une partie des ordres du clergé et de la noblesse se constituent en Assemblée nationale. 54
Séance et serment au jeu de paume de Versailles. . . 56, 57
Séance dans l'église de Saint-Louis; réunion des trois ordres. 62
éance royale du 23 juin. 63

CHAPITRE III.

pages
Gardes-françaises emprisonnés. 77
Prisons de l'Abbaye forcées. 78

CHAPITRE IV.

Grand nombre de troupes rassemblées autour de Paris et de Versailles. Plaintes et discours à ce sujet. 83, 84
Projet de dissoudre l'Assemblée nationale par la force. . 92
Alarmes et premiers mouvemens révolutionnaires à Paris. 95
Assemblée des électeurs. 97
Journée du 12 juillet; renvoi de M. Necker. 98
Journée du 13 juillet. 103
Journée du 14 juillet. 117
Enlèvement des armes à l'hôtel des Invalides. 119
Siége de la Bastille. 124
Prise de cette forteresse. 147
Mort du gouverneur et d'autres personnes. 155
Mort de M. de Flesselles. 157, 159, 161
Prisonniers trouvés à la Bastille 163
Journée du 15 juillet. 167
Le roi ordonne à l'armée qui environne Paris et Versailles de se retirer, et se rend à l'Assemblée nationale. 174
M. La Fayette nommé commandant de la garde nationale de Paris. 178, 179
Bailly, nommé maire de Paris. 179
Journée du 16 juillet. 182
Émeute dans plusieurs villes de France. 187
Brigands; leur prétendue apparition. 193

CHAPITRE V.

Première émigration. 198
Louis XVI se rend à Paris. 199
Arrestation de Berthier de Sauvigny. 213
Siége de l'abbaye de Montmartre. 215
Arrestation de Foulon. 217
Mort de Foulon. 220, 225
Mort de Berthier. 226, 229
Démission de M. La Fayette; sa réélection. . . . 232, 233
Retour de M. Necker. 233, 243

CHAPITRE VI.

pages
Séance de la nuit du 4 août 1789. 245
Droits féodaux remarquables. 251, 255
Abolition des priviléges. 254, 264

CHAPITRE VII.

Faction occulte; ses chefs, ses crimes. 267, 274
Journées des 5 et 6 octobre 1789. 275
Le roi, la famille royale et l'Assemblée nationale quittent Versailles, et viennent résider à Paris. 326

CHAPITRE VIII.

Divers événemens qui précèdent la fédération nationale. . 333
Fédération nationale. 336
Sermens prêtés au Champ-de-Mars. 367
Dons patriotiques. 380

CHAPITRE IX.

Troubles et désordres arrivés dans plusieurs départemens par l'influence étrangère. 382
Affaire de Nanci. 384
Courage de Désilles et des municipaux de Nanci. . . . 389
Retraite de M. Necker. 394
Abolition des parlemens. . . . . *Ib.*
Duel de MM. de Lameth et de Castries. . . . . *Ib.*
Serment des ecclésiastiques prêté et refusé. 395
Départ des tantes du roi. . . . . *Ib.*
Journée des poignards. . . . . *Ib.*
Corruption de Mirabeau. 402
Mort de Mirabeau. 404

CHAPITRE X.

Divers projets d'évasion de la famille royale. . . . 409, 412
Le roi ne consent point à ce que la noblesse l'enlève. . . 410
La cour craint de se livrer à la noblesse et aux émigrés. 411, 412
La reine redoute Calonne. 411
Projet de voyage à Saint-Cloud. 413, 414
Plainte du roi sur les obstacles mis à son départ. . . . 415

pages
Préparatifs du départ pour Montmédy. 416
Départ de la famille royale. 421
Départ de Monsieur, frère du roi, et de son épouse Madame. 425
État de Paris après le départ de la famille royale. 426
Déclaration du roi en sortant de Paris. 430
Proclamation de l'Assemblée nationale aux Français. . . 436
Suite du voyage de la famille royale, son arrivée à Pont-de-Sommevelle; n'y trouve point d'escorte. . . . 438, 440
Son arrivée à Sainte-Menehould. 442
——— à Clermont. 447
——— à Varennes. 449
Est arrêtée dans cette dernière ville. 451, 458
Est reconduite à Paris. 463
État de Paris à la nouvelle de l'arrestation du roi à Varennes.. . . . . 463, 464
Menaces de M. de Bouillé. 465
Arrivée du roi et de sa famille à Paris. 468

CHAPITRE XI.

Décret de l'Assemblée qui accorde à Voltaire les honneurs Du Panthéon. 472
Pétition signée au Champ-de-Mars. 484
Proclamation de la loi martiale. 487
Acceptation de la constitution par le roi. 493
Fête à ce sujet. 496
Clôture de la session de l'Assemblée constituante. . . . 499

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Page 10, ligne 26. Le ministre Calonne détermina le roi à convoquer, etc., *lisez* proposa, comme unique remède à l'épuisement des finances.

Page 12, ligne 8. Assemblées subséquentes, *lisez* Assemblées provinciales.

Page *idem*, ligne 20. Dans son refus, *lisez* dans sa demande.

Page 15, ligne 14. Et, par un arrêté, il déclare, *lisez* et, par un arrêté, déclare.

Page 18, ligne 13. Ne doit être près, *lisez* ne doit être privé de sa liberté.

Page 26, ligne 2. En billets et a, *retranchez* et.

Page 27, ligne 12. Plusieurs tombèrent, pendant la nuit, blessés à mort, et leurs corps furent jetés, *lisez* plusieurs tombèrent blessés à mort, et leurs corps furent, pendant la nuit, jetés, etc.

Page 29, lignes 6 et 7. On y agita la question qui occupait alors tous les esprits sur la proportion qui devait exister, *lisez* on agita cette question qui occupait alors tous les esprits : Quelle proportion existerait.

Page 31, ligne 17. Que je ne saurais désigner, *lisez* que je ne dois pas encore désigner.

Page 32, ligne 22. L'attroupement, accru d'un grand nombre, *lisez* l'attroupement s'accrut d'une foule.

Page 63, ligne 13. Qui les entouraient, *lisez* l'entouraient.

Page 75, ligne 12. L'effet, *lisez* le but.

Page 131, ligne 8. Ou, *lisez* et.

Page 161, ligne pénultième. Une troupe de peuple, *lisez* d'hommes du peuple.

Page 162, ligne 2. A répondu qu'ils avaient grand tort, *lisez* répondit qu'ils avaient eu grand tort.

Page 173, ligne 9. Envoya, *lisez* envoie.

Page 190, ligne 18. Dans le même mois de juillet, *retranchez* de juillet.

Page 210, ligne dernière. Il arriva, *ajoutez* dans Paris.

Page 226, ligne 16. Villes que le prisonnier, etc., *lisez* villes traversées par le prisonnier.

Page *idem*, ligne 18. Voulurent, *lisez* voulaient.

Page 252, ligne 2 de la note. Cette abominable servitude pécuniaire en une prestation, *lisez* cette abominable servitude en une prestation pécuniaire.

Page 276, ligne 13. On fait jurer le peuple, *lisez* on fait jurer au peuple.

Page 280, lignes 11 et 12. Et aux troupes nationales, *lisez* et fit prêter aux troupes nationales et de ligne le serment, etc.

Page *idem*, ligne 21. Était, *lisez* est.

Page 286, ligne 17. Sont, *lisez* furent.

Page 291, ligne 2. Furent au-devant, *lisez* allèrent au-devant de lui.

Page 311, ligne 9. Et lui ajouta, *lisez* et ajouta.

Page 312, ligne 7. Lui-même ainsi, *retranchez* ainsi.

Page 337, ligne 13. Le charme, *lisez* l'attrait.

Page *idem*, ligne 14. De ces grandes réunions, *lisez* des grandes réunions des peuples de l'antiquité.

Page 341, ligne 9. De Paris, *lisez* de cette ville.

Page 348, ligne 9. Pas une seule parole, *lisez* on n'entendit pas une parole.

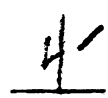

B'D JAN 16 1915